

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université A.MIRA-BEJALA



Faculté des Lettres et des Langues
Département de langue et littérature françaises

THÈSE

Présentée par
M. SERIDJ Fouad

Pour l'obtention du grade de
DOCTEUR EN SCIENCES

Filière : Français
Option : Sciences du langage

Thème

**Du xénisme à l'emprunt dans le soir d'Algérie : Dynamique
d'intégration des emprunts en langue française.**

Devant le Jury composé de :

M. Arezki Abdenour	Professeur	Univ. de Béjaïa	Président
M. LANSEUR Soufiane	Professeur	Univ. de Béjaïa	Rapporteur
M ^{me} OULEBSIR Kamila	Professeure	ENS de Bouzaréah	Examinatrice
M ^{me} HADJARAB Soraya	Professeure	Univ. de Batna 2	Examinatrice
M. SINI Cherif	Professeur	Univ. de T-Ouzou	Examineur
M.BENNACER Mahmoud	MCA	Univ. de Béjaïa	Examineur

Année Universitaire : 2025 -2026

Remerciements

Je tiens à exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont contribué, de près ou de loin, à la réalisation de cette thèse.

Tout d'abord, je souhaite remercier mon directeur de recherche, Professeur Soufiane LANSEUR, pour son soutien indéfectible, ses conseils avisés et sa confiance tout au long de ce parcours. Sa passion pour la recherche et son engagement envers ses étudiants m'ont inspiré et motivé à donner le meilleur de moi-même.

Je remercie également les membres de mon jury, pour leur disponibilité.

Je tiens à exprimer ma reconnaissance à ma famille, qui m'a soutenu tout au long de ce parcours. Leur amour et leur encouragement m'ont permis de surmonter les défis et de rester concentré sur mes objectifs.

Enfin, je remercie toutes les personnes qui ont contribué, directement ou indirectement, à l'aboutissement de cette thèse. Chacun d'entre vous a joué un rôle essentiel dans cette aventure.

Merci à tous.

Dédicaces

À mes parents

Pour leur amour inconditionnel et leur soutien indéfectible tout au long de mon parcours. Vous m'avez appris la valeur du travail et de la persévérance.

À mon épouse et mes enfants

Pour votre patience, vos encouragements et votre confiance en moi. Merci d'avoir été à mes côtés dans les moments de doute et de joie.

À mes amis

Pour avoir égayé mes journées par votre amitié et votre soutien. Vos encouragements m'ont donné la force de continuer.

À mes encadrants et collègues

Pour vos précieux conseils et votre encadrement tout au long de mes recherches. Votre expertise et votre bienveillance ont été des piliers dans l'élaboration de ce travail.

Enfin, à toutes les personnes qui ont croisé mon chemin, vous m'avez inspiré et enrichi d'expériences inoubliables.

Table des matières

Table des matières	5
Introduction générale	13
1- Présentation du sujet	14
2- Problématique	16
3- Approche de travail	17
4- Hypothèses de recherche	18
5- Plan du travail	20
Premier chapitre : cadrage théorique et état de l'art	22
1- Autour de l'emprunt linguistique	24
2- L'emprunt du point de vue dictionnaire	26
3- Du xénisme à l'emprunt : quel trajet pour une intégration dans la langue cible ?	29
4- L'emprunt en tant que procédé néologique	32
5- Pour une typologie des emprunts	33
5-1- Emprunt lexical	35
5-2- Emprunt sémantique	36
5-3- Calque	36
5-4- Les faux emprunts	37
6- Problématique de l'intégration des emprunts	38
7- Motivations de l'emprunt linguistique	40
8- Autour du débat sur la faisabilité et la nécessité de l'emprunt	42
8-1- L'emprunt de nécessité	44
8-2- Les emprunts facultatifs ou de luxe	45
9- Les emprunts dans la presse francophone algérienne : s'agit-il d'une nécessité ?	47
10- Repérage et identification des emprunts	48
11- Autour du paysage linguistique algérien	49
11-1- La langue arabe	52
11-2- Le berbère	55
11-3- Le français	56

12- Contact de langues en Algérie : entre plurilinguisme, bilinguisme et diglossie -----	57
13- Les médias et le contexte sociolinguistique algérien -----	60
Conclusion -----	62
 Deuxième chapitre : cadrage méthodologique et description du corpus -----	63
 Introduction -----	64
1- Genèse du sujet -----	64
2- Objectif de l'étude-----	65
3- Nature de l'étude-----	66
3-1- Présentation et description du corpus-----	67
3-2- Le choix de la presse écrite francophone algérienne -----	68
3-3- Contact de langues et contexte plurilingue -----	68
3-4- Richesse du corpus linguistique -----	68
3-5- Disponibilité du matériau -----	69
4- Démarche et méthodologie-----	69
5- Méthodologie de repérage et d'identification des emprunts -----	69
6- Problèmes théoriques -----	70
7- Difficultés rencontrées dans l'étude des emprunts -----	74
8- Identification et classification des emprunts-----	75
9- Difficultés de transcription des emprunts-----	75
9-1- Problèmes phonétiques -----	75
9-2- Problèmes sémantiques-----	75
10- Choix du corpus et démarche analytique -----	76
10-1- Le quotidien « <i>Le soir d'Algérie</i> » -----	76
10-2- Disposition et contenus du quotidien « le soir d'Algérie »-----	76
11- Autour de la chronique journalistique -----	78
11-1- Caractéristiques de la chronique journalistique -----	79
11-2- Rôle de la chronique dans la presse-----	80
11-3- Pourquoi choisir la chronique « Pousse avec eux ! » ? -----	80
12- La biographie de Hakim LAALAM -----	81
12-1- Caractéristiques de son écriture et style -----	81
12-2- Engagement journalistique et impact -----	82
13- Les unités d'emprunt dégagées du corpus -----	82

13-1-	Tableaux des emprunts lexicalisés -----	83
13-1-1-	Catégorie des Noms -----	83
13-1-2-	Catégorie des verbes -----	86
13-1-3-	Catégorie des adjectifs -----	86
13-1-4-	Catégorie des adverbes -----	86
13-1-5-	Les Interjections -----	86
13-2-	Tableaux des xénismes -----	87
13-2-1-	Catégorie des Noms -----	87
13-2-2-	Catégorie des verbes -----	90
13-2-3-	Catégorie des adjectifs -----	91
13-2-4-	Catégorie des adverbes -----	91
13-2-5-	Les locutions -----	92
13-2-6-	Les interjections -----	93
13-2-7-	Les pronoms -----	93
13-2-8-	Les syntagmes -----	94
14-	Les origines linguistiques des emprunts relevés -----	96
15-	Les catégories grammaticales -----	97
Conclusion	-----	99
Troisième chapitre : Intégration phonétique et graphique	-----	100
Introduction	-----	110
1-	Remarques sur les systèmes phonétiques : français, arabe, anglais et berbère -----	105
1-1-	Le français -----	106
1-2-	L'arabe -----	106
1-2-1.	Arabe dialectal et arabe littéral : différences et similitudes -----	107
1-2-2.	Vocalisme arabe -----	109
1-2-3.	Consonantisme arabe -----	111
1-3-	L'anglais -----	113
2-	Contraintes d'ordre méthodologique -----	114
3-	Maintien de la graphie de la langue source -----	117
4-	Le berbère -----	120
4-1-	La transcription des emprunts au berbère -----	123
5-	Les emprunts à l'arabe sujets d'adaptation graphique -----	126

6-	Les phonèmes inexistantes en français-----	129
7-	Quelques particularités de transcription -----	127
7-1-	Les signes diacritiques -----	129
7-2-	Le redoublement en arabe ou <i>chedda</i> -----	131
7-3-	L'apostrophe comme signe diacritique ou <i>soukoune</i> -----	133
8-	Francisation des mots étrangers-----	135
8-1-	Cas de la consonne fricative épiglottale sourde H -----	135
8-2-	Cas de la consonne fricative vélaire sourde kh-----	137
8-3-	Cas de la consonne fricative emphatique vélaire GH -----	139
8-4-	Cas de la consonne fricative pharyngale « ع » -----	140
8-5-	Cas de la consonne fricative dentale « ث » -----	142
9-	Variation et Hésitation de transcription de certains mots arabes-----	143
	Conclusion -----	145
	Quatrième chapitre : intégration morphosyntaxique -----	147
	Introduction -----	148
1-	Le critère morphosyntaxique dans l'intégration des emprunts linguistiques -----	149
2-	Adaptation morphosyntaxique et/ou intégration morphosyntaxique-----	150
3-	Autour de la morphologie -----	152
4-	Morphologie lexicale et sémantique lexicale : dichotomie ou complémentarité ? ---	153
5-	Les procédés de la formation lexicale -----	153
5-1-	La dérivation-----	155
5-1-1	Dérivation affixale-----	155
5-1-1-1-	La dérivation préfixale-----	155
5-1-1-2-	La dérivation suffixale-----	155
5-1-1-3-	La dérivation multiple -----	155
5-1-1-4-	La dérivation parasynthétique.....	156
5-1-2-	Dérivation non-affixale -----	156
5-1-2-1-	La dérivation régressive -----	156
5-1-2-2-	Conversion ou dérivation impropre-----	157
6-	Les emprunts et le système dérivationnel français-----	157
6-1-	Les formations hybrides -----	158
6-2-	L'emprunt lexical comme source de dérivation-----	159

7-	La dérivation dans la langue source -----	159
7-1-	Système dérivationnel de la langue arabe -----	160
8-	À propos du système dérivationnel anglais -----	161
9-	La formation des dérivés dans la langue source -----	162
9-1-	Dérivation suffixale dans la langue source -----	164
9-2-	La dérivation dans la langue cible -----	164
9-2-1-	Dérivation suffixale -----	165
9-2-1-1-	Suffixation pour la formation des noms -----	165
9-2-1-2-	Formation des noms d'action à base d'emprunts -----	166
9-2-1-3-	Formation des noms d'agent à base d'emprunt -----	168
9-2-1-4-	Formation des verbes par suffixation -----	170
9-2-1-5-	Formation des adjectifs par suffixation -----	170
9-2-2-	Dérivation préfixale -----	171
9-2-2-1-	Ajout des préfixes à des bases verbales étrangères ----	171
10-	Le procédé de la composition -----	172
10-1-	Mot composé soudé -----	172
10-2-	Mot composé avec trait d'union -----	172
10-3-	Mot composé avec espace -----	172
10-4-	Composition savante -----	173
10-5-	Composition populaire -----	173
10-6-	La composition hybride -----	174
11-	Des mots composés d'origine anglaise -----	176
12-	Emprunt de collocations d'origine arabe -----	179
13-	Des mots composés hybrides -----	182
14-	Adaptation syntaxique et catégories grammaticales -----	184
15-	Les emprunts et le système flexionnel français -----	186
16-	La catégorie du genre -----	186
16-1-	Le genre féminin -----	190
16-1-1-	Le genre féminin et ses marques dans la langue source -----	193
16-1-2-	Le genre féminin et ses marques dans la langue cible -----	193
16-2-	Le genre masculin -----	194
16-2-1-	Le genre masculin et ses marques dans la langue source -----	196
16-2-2-	Le genre masculin et ses marques dans la langue cible -----	197
17-	La Catégorie du nombre -----	198

17-1-	Exceptions et irrégularités -----	198
17-2-	Maintien du pluriel de la langue source -----	199
17-2-1-	Pluriel arabe externe -----	200
17-2-2-	Pluriel arabe interne -----	200
18-	La particularité de l'arabe dialectal algérien -----	201
18-1-	Modification de la voyelle interne -----	202
18-2-	Maintien de l'agglutination de l'article arabe à l'emprunt -----	203
19-	La particularité de l'anglais -----	203
20-	Attribution de la marque du pluriel française « s » -----	204
21-	Dualité du pluriel des deux langues -----	204
	Conclusion -----	205
	Cinquième chapitre : intégration sémantique -----	207
	Introduction -----	208
1-	Sémantique lexicale : définition et objet d'étude -----	209
2-	Intégration et/ou adaptation sémantique des emprunts -----	210
3-	Pour une Typologie des emprunts selon l'adaptation sémantique -----	211
4-	Les niveaux d'adaptation sémantique -----	211
4-1-	Connotation et polysémie -----	211
4-2-	Sens particulier ou spécialisé -----	213
4-3-	Évolution sémantique -----	213
5-	Les procédés de changements sémantiques -----	213
5-1-	Spécification sémantique ou changement de sens par restriction -----	214
5-1-1-	Le mot Al Qaïda -----	215
5-1-2-	Le mot h'chouma -----	216
5-1-3-	Le mot drabki -----	217
5-1-4-	Le mot Mouhafedh -----	218
5-1-5-	Le mot Maraboutisme -----	220
5-1-6-	Le mot Dechra -----	221
5-1-7-	Le mot Hallal -----	221
5-1-8-	Le mot Kamis -----	222
5-1-9-	Le mot cheikh -----	223
6-	Généralisation sémantique ou changement de sens par extension -----	224
6-1-	Extension de sens ou polysémie -----	225

6-1-1-	Le mot Barakat -----	226
6-1-2-	Le mot Djihad -----	228
6-1-3-	Le mot Coach-----	229
7-	Changement métaphorique ou métonymique-----	230
7-1-	La métonymie -----	230
7-1-1-	Le mot souk -----	231
7-1-2-	Le mot El Fennan -----	232
7-2-	La métaphore -----	233
7-2-1-	Le mot Ch'kara -----	233
8-	Pour une analyse sémique des emprunts -----	234
8-1-	Les principes de l'analyse sémique -----	235
8-2-	Les étapes pour une analyse sémique des emprunts -----	236
8-3-	Application de la grille sémique -----	237
9-	Amélioration sémantique -----	239
9-1-	Le mot Adhan -----	239
9-2-	Le mot Baraka-----	240
9-3-	Le mot chahid -----	240
10-	Détérioration sémantique -----	241
10-1-	Le mot Emir -----	241
10-2-	Le mot Drabki -----	242
10-3-	Le mot Caïd -----	242
11-	Les emprunts de luxe -----	242
12-	Les emprunts de nécessité -----	244
13-	Les expressions idiomatiques et ironiques -----	245
14-	Les expressions religieuses sous forme des tics du langage -----	247
15-	Les expressions relatives au patriotisme-----	251
16-	Retour d'emprunt ou phénomène de « Réemprunt » -----	252
17-	Calque ou emprunt sémantique ? -----	254
Conclusion -----		256
Sixième chapitre : Du xénisme à l'emprunt : quel(s) mécanisme(s) pour quelle intégration ? -----		258
Introduction -----		259

1- Intégration dans la langue vs intégration dans le discours-----	260
2- Les modalités d'emploi des emprunts -----	262
2-1- Intégration selon les marques typographiques-----	262
2-1-1- La majuscule marquant les premiers emplois -----	263
2-1-1-1- La majuscule initiale -----	263
2-1-1-2- Mise en valeur de la culture d'origine -----	266
2-1-1-3- Disparition de la majuscule -----	267
2-1-2 Les transcriptions des emprunts en forme Italique-----	268
2-1-3- L'emploi des guillemets -----	269
2-1-4- Disparition des guillemets-----	270
2-1-5- Xénismes mis en caractère gras -----	271
2-2- Intégration selon les marques linguistiques-----	272
2-2-1-Nécessité de définition des xénismes -----	274
2-2-2-Lexique bilingue ou tendances explicatives et traductrices-----	275
2-2-3- L'emploi des commentaires-----	277
2-2-4- L'emploi des équivalents français -----	278
2-2-5- Le contexte en tant que critère d'intégration du xénisme-----	279
2-2-6- Explication par anticipation des emprunts et des xénismes -----	281
2-3- Intégration selon les sources lexicographiques-----	282
2-3-1- Les emprunts intégrés dans les dictionnaires-----	282
3- Synthèse -----	306
Conclusion -----	308
Conclusion générale -----	309
Références bibliographiques -----	317

ANNEXES

RÉSUMÉS

Introduction générale

1- Présentation du sujet

La littérature couvrant la notion de « contact de langues » en sciences du langage, aujourd'hui, manquerait presque de place pour accueillir d'autres réflexions abordant la même notion du fait qu'elle fait déjà l'objet de plusieurs recherches. Depuis quelques années déjà où cette notion s'est affirmée, et bien avant, lorsque celle-ci s'entrevoyait au travers d'un bon nombre d'études portant sur les contacts entre population et entre culture où la langue, en milieu, s'érige en canal de transmission d'éléments d'affirmation de la différence et de l'identité.

Tenter de faire le tour de la question du contact des langues reviendrait à faire le tour de plusieurs disciplines, si ce n'est plusieurs champs disciplinaires avec l'armada de concepts et des théories qu'elle est susceptible de broser. L'une des manifestations nombreuses du contact de langues reste celle de l'emprunt, comme l'affirme Dubois J. « *l'emprunt est le phénomène le plus important dans tous les contacts de langues* » (1973/2001 : 177). La problématique de suivre le degré de présence des emprunts dans les systèmes linguistiques du monde s'avère assez usée et se passe presque d'investigation pour se trouver confirmée par une énième observation des états de langues tant les mutations que connaissent les relations internationales rendent compte d'un grand rapprochement entre les pays, les sociétés, les cultures, entre les visions du monde, entre les frontières même géographiques ; la carte géopolitique actuelle du monde se résumerait presque aux frontières d'un « grand village ».

Dans cette question qui concerne les contacts de langues, nous nous consacrerons à l'étude d'un discours aux contours assez particuliers ayant, à son tour, fait l'objet de nombreuses analyses en particulier ces dernières années, sous des approches, certes, variées, mais pouvant toutes se rapprocher autour d'un point central qui les replace dans leur caractère de « discours médiatiques ». Cela en se rendant compte d'un mécanisme de fonctionnement particulier, mais aussi et surtout d'un statut privilégié dans la sphère des discours sociaux du fait de leur diffusion et du rôle qu'ils jouent dans les mutations et les fluctuations qui touchent à la configuration des rapports entre les sujets, leurs représentations, leur lien avec le politique, l'économie, la culture, etc.

Les médias, à leur tête, la télévision, constituent les canaux les plus influents par lesquels sont véhiculées toutes les formes de discours susceptibles d'orienter ou de modifier l'orientation de la pensée collective, des grands positionnements populaires, des moments discursifs qui marquent l'histoire d'une société, d'un État. Celui auquel nous nous intéressons est celui de la presse écrite. Celle-ci, dans un sens général, est connue pour être d'une grande influence sur les orientations que prennent les sociétés modernes dans leurs choix et leurs positions. N'est-elle pas désignée par le quatrième pouvoir ? L'influence de la presse écrite dans la vie sociale peut être suivie et appréhendée au travers d'un certain nombre d'indices. Mis à part les positionnements politico-idéologiques pouvant se dégager de formulations, de mises en discours, de stratégies énonciatives faisant partie des structures des discours, nous ciblerons dans cette recherche un autre aspect, plus « discret », moins affiché de la manifestation des emprunts au sein de la langue qui les accueille. Il y aurait, selon-nous, un rapport assez délicat entre le recours à des formes (lexicales le plus souvent) étrangères, sous des réalisations à chaque fois différentes (xénismes, pérégrinismes, emprunts), auxquelles l'énonciateur assignerait une tâche.

Dans un contexte globalisé où les échanges interculturels sont de plus en plus fréquents, l'analyse des emprunts linguistiques offre un éclairage précieux sur les processus de diffusion linguistique et sur la façon dont les langues évoluent face aux influences extérieures. L'objectif de cette étude est ainsi de comprendre les mécanismes sous-jacents à l'intégration et à l'adaptation des emprunts, en explorant non seulement les dimensions linguistiques, mais aussi les facteurs sociaux et culturels qui influenceraient ce phénomène. De plus, cette analyse permettra de mettre en lumière les implications de ces emprunts dans la construction identitaire des langues et des communautés qui les utilisent.

Ainsi, en scrutant les diverses formes que prennent les emprunts dans le discours médiatique à travers les contextes dans lesquels ils s'insèrent (la chronique), l'étude des emprunts linguistiques nous permet de mieux comprendre les dynamiques de contact entre langues et d'observer de près l'évolution constante des langues dans un monde toujours plus interconnecté.

2- Problématique

La question qui suscite donc notre curiosité et retient toute notre attention trouve ses origines dans les résultats d'un travail de recherche antérieur, en magister, qui nous ont permis de nous faire une idée assez claire de la question de l'intégration des emprunts (mais sous une forme plus précise et sous une approche plus réduite dont la visée était de décrire ce processus sous un angle lexico-sémantique ciblant les aspects d'intégration d'anglicismes dans des revues spécialisées en informatique).

Par ailleurs, dans cette même optique linguistique, plusieurs travaux ont orienté et nourri principalement notre réflexion et notre démarche, dont L. Deroy (1956), Sablayrolles J.F, Gumperz J., etc. Nous nous sommes également inspirés de plusieurs autres travaux pour constituer un arrière-plan de ce phénomène au sein du paysage sociolinguistique algérien à l'image de Chériguen F.

Notre objectif, ici, est de marquer une vision plus approfondie et plus élargie sur ce processus d'intégration à travers une analyse plus ciblée du choix des formes empruntées et d'interroger les mécanismes et les modalités de celui-ci (ce processus d'emprunt) dans le discours de la presse écrite francophone algérienne¹.

Il est évident de rappeler, à cet effet, que l'étude des emprunts linguistiques en français est cruciale pour comprendre comment cette langue s'enrichit et se transforme, tout en reflétant les influences culturelles et sociales qui l'entourent. Pour cela, notre intention est de tenter de répondre à cette question centrale à partir d'un arrière-plan que dessineraient des éléments de réponses à certaines questions subsidiaires visant l'approfondissement de notre sujet de recherche. Nous nous pencherons ainsi sur le trajet des emprunts dans cette langue, tout en essayant de comprendre et de montrer quels sont les facteurs et les modalités (processus) d'adaptation et d'intégration de ces mots étrangers dans la langue française à travers les chroniques *pousse avec eux !* de Hakim Laalam.

¹ En d'autres termes, le parcours de ces lexies serait-il soumis à des processus d'adaptation de par les incompatibilités que pourrait poser les systèmes linguistiques de ces langues en vue de leur intégration.

En effet, dans cette recherche, en plus de rendre compte du procédé de l'emprunt en tant que phénomène issu du contact du français avec les autres langues dans le contexte algérien, nous tenterons d'analyser et d'interpréter les différents modes de fonctionnement de ce fait langagier dans le cadre de la dynamique des pratiques langagières au sein de la presse écrite francophone algérienne. Pour ce faire, cette question s'appuiera sur une possible réponse à certaines questions élémentaires, à savoir : Comment retracer le parcours d'intégration des emprunts dans le discours ? Par quel type d'intégration doit-on passer pour aboutir au maintien de l'unité empruntée ?

Le transfert d'un mot d'une langue à une autre, malgré les différences considérables entre leurs systèmes linguistiques, se fait généralement par plusieurs mécanismes. Tout d'abord, il y a la nécessité de communication entre les locuteurs de différentes langues, souvent dans des contextes de commerce, du savoir, de culture ou de colonisation. Comment se fait donc le passage d'un emprunt d'une langue à une autre malgré les différences considérables des deux systèmes ?

En outre, l'Algérie a une histoire riche et complexe, marquée par des influences arabes, berbères, françaises et plus récemment, anglo-saxonnes. Cette diversité culturelle se reflète dans le langage utilisé dans la presse, où les emprunts peuvent être motivés par des références culturelles spécifiques. Le choix de ces emprunts pourrait également dépendre du public visé. Les journaux peuvent utiliser des termes plus techniques ou spécialisés pour un lectorat averti, tandis que d'autres peuvent opter pour un langage plus accessible. De ce fait, le choix des unités empruntées est-il influencé par la volonté de vulgarisation ou de simplification du discours ? À quel degré ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponse à toutes ces questions, nous jugeons nécessaire de mener cette recherche sous deux angles complémentaires que nous essaierons d'expliquer ici.

3- Approche de travail

L'entreprise sera confiée donc à une double analyse : tout d'abord lexicologique dans laquelle nous tenterons d'expliquer les processus d'adaptation phonétique, graphique, morphosyntaxique et sémantique. Ensuite lexicographique à travers laquelle

nous vérifierons l'aspect de lexicalisation de ces emprunts dans les dictionnaires de la langue française. Le choix des titres de journaux qui vont constituer notre corpus est dicté par certains impératifs :

- Pragmatique, d'abord : dans le sens de respecter la représentativité du corpus, nous choisirons de travailler sur un journal suffisamment diffusé et accessible. Nous avons opté donc pour le quotidien francophone *Le Soir d'Algérie*. De plus, au sein de ce journal, notre choix portera sur la chronique *pousse avec eux !*, du journaliste Hakim Laalam, qui présente un terrain idéal pour notre recherche de par la présence d'emprunts.
- Logistique, ensuite : en ce sens que nous tenterons d'appuyer l'analyse des formes empruntées dans leurs contextes, par une analyse des marques linguistiques et typographiques accompagnant ces unités dans leurs premiers usages jusqu'à leur probable disparition. Nous avons également jugé nécessaire de vérifier leur intégration en français à travers leur lexicalisation dans les dictionnaires.

Dans le cadre de ce travail, nous avons choisi de concentrer notre réflexion sur l'emprunt lexical en langue française, avec l'ambition non seulement d'identifier et de classer ces emprunts, mais de les décrire, de les analyser et de mettre à jour les différents niveaux de leur adaptation et de leur intégration dans la langue d'accueil.

4- Hypothèses de recherche

Toute la dynamique d'adaptation et d'intégration/rejet des emprunts employés dans le discours de la presse écrite francophone algérienne reposerait selon-nous sur un ensemble de mécanismes propres au changement linguistique. En effet, certaines de ces unités d'emprunt dégagées de notre corpus, étant donné leur ancienneté et leur fréquence d'usage élevée, seront intégrées et subiront donc un processus d'adaptation aussi bien au niveau phonique, graphique, morphosyntaxique que sémantique. Par contre, d'autres, probablement plus nombreux, continueront d'être traités comme des termes étrangers, autrement dit, des xénismes.

Il est possible que la nature de notre terrain d'étude, qui se caractérise par le recours à l'emprunt à plusieurs langues, influence leur adaptation. Cela dit, dans les chroniques journalistiques francophones de H. Laalam, les contacts avec l'arabe (classique et dialectal) et avec l'anglais sont respectivement prédominants, ce qui va provoquer la nécessité de porter des changements à plusieurs niveaux linguistiques pour cause des incompatibilités du système linguistique français avec celui des autres langues qui y sont employées. Par ailleurs, les emprunts dits lexicaux (de forme) influencent de manière significative le processus d'intégration et d'adaptation dans la langue française. Ce type d'emprunts pourrait subir des adaptations phonétiques ou morphologiques plus profondes que les emprunts dits sémantiques.

Cependant, l'intégration des emprunts peut être également influencée par des facteurs extralinguistiques et peut dépendre du contexte socio-culturel dans lequel ces mots sont utilisés. On pourrait donc supposer que les emprunts en provenance de la culture anglo-saxonne seront intégrés plus rapidement et de manière plus fluide que ceux issus de la culture et des langues algériennes perçues comme marginales ou moins influentes.

En revanche, il est bien connu que l'intégration des emprunts linguistiques pourrait suivre une évolution temporelle. On pourrait hypothétiquement supposer que les emprunts récents connaissent un processus d'intégration plus lent et progressif, au fur et à mesure que la langue française se familiarise avec ces termes. Cela contrairement aux emprunts anciens, qui auraient été intégrés de manière plus homogène et naturelle dans le système linguistique du français, à tel point qu'ils ne sont plus perçus comme des termes étrangers.

Sur le plan lexicographique, une autre hypothèse pourrait concerner l'impact des politiques linguistiques sur le processus d'intégration des emprunts. Les stratégies menées par des institutions comme l'Académie française ou d'autres organismes régulateurs pourraient ralentir ou orienter le processus de lexicalisation des emprunts en français. Ainsi, il est possible que les termes jugés « inacceptables » par ces institutions

soient, soit évités, soit modifiés, de manière à respecter davantage les normes linguistiques françaises.

En sommes, l'emprunt linguistique en français est un phénomène complexe qui résulte d'une combinaison de facteurs linguistiques, sociaux, culturels et politiques. Les hypothèses formulées ici permettent d'envisager diverses pistes de réflexion pour mieux comprendre comment les emprunts sont intégrés et adaptés à la langue française. Ces processus peuvent varier selon le type d'emprunt, le contexte social, la temporalité, et les attitudes culturelles vis-à-vis de la langue source. Une étude approfondie de ces dimensions permettrait de mieux saisir les mécanismes et les enjeux de l'intégration linguistique dans un corpus qui connaît un nombre important d'emprunts.

5- Plan du travail

Pour mener à bien notre thèse, il est nécessaire d'élaborer un plan qui prendra en charge la subdivision des parties constituant ce travail de recherche et qui sera formé de six (06) chapitres.

Nous allons procéder dans le premier chapitre à un cadrage théorique avec un état de l'art sur la question des emprunts linguistiques. De plus, nous allons prendre le soin de définir certains concepts clés relatifs à ce phénomène, en essayant d'y situer notre sujet de recherche. Nous tâcherons également de décrire la question du contact des langues notamment en Algérie à travers un exposé sur le contexte sociolinguistique algérien et ses caractéristiques ainsi que l'impact de cette situation sur l'usage des langues dans les médias.

Dans le deuxième chapitre, nous exposerons quelques repères d'ordre méthodologique autour de notre sujet de recherche et nous nous pencherons sur notre corpus d'étude ainsi que ses propriétés et ses caractéristiques.

Au sein du troisième chapitre, nous traiterons l'aspect phonétique et graphique des emprunts formant notre objet d'étude. Il s'agit, au fait, d'examiner le processus d'adaptation des sons étrangers au français ainsi que les changements graphiques qui touchent ces lexies empruntées dans les chroniques de H. Laalam.

Concernant le quatrième chapitre, il contiendra une étude morphologique et syntaxique des unités d'emprunt à travers la description de leur mise en morphologie dans le système morphologique français. De plus, nous aurons à montrer et expliquer l'adaptation syntaxique à travers l'attribution des marques grammaticales du français à ces emprunts.

Pour ce qui est du cinquième chapitre, il concernera le traitement sémantique des emprunts constituant notre corpus en expliquant les différents changements de sens qui interviennent dans l'emploi de ces mots au sein du français à travers le discours du chroniqueur.

Enfin, le sixième et dernier chapitre touchera à l'usage des marques linguistiques et typographiques qui accompagnent les emprunts dans leur emploi tout en essayant de montrer leur impact sur l'intégration de ces lexies. Nous procéderons ensuite à un examen lexicographique qui consistera en la vérification de la lexicalisation des unités d'emprunts sélectionnées dans les dictionnaires de la langue française retenus à cet effet.

6- Objectifs de l'étude

Cette étude, qui porte sur un thème très circonscrit dans la presse écrite algérienne, s'est fixé un triple objectif :

- Repérer et identifier les emprunts aux différentes langues dans les chroniques du « *Soir d'Algérie* ».
- Vérifier l'hypothèse selon laquelle les emprunts, avant d'être lexicalisés et intégrés, passent probablement par des processus d'adaptation selon les moules linguistiques de la langue d'accueil.
- Analyser, dans une perspective lexico-sémantique et morphosyntaxique, les différents changements linguistiques (phonétiques/phonologiques, morphosyntaxiques et sémantiques) que subissent ces emprunts dans leur processus d'intégration.

*Premier Chapitre : Cadrage
théorique et état de l'art*

Introduction

Le présent chapitre concerne quelques repères théoriques en relation avec le procédé de l'emprunt linguistique. Nous proposons, en fait, quelques définitions des concepts clés en relation avec ce processus et nous donnerons ensuite un aperçu de quelques travaux ayant été réalisés à ce propos ainsi que les problématiques d'intégration et d'adaptation de ce procédé. En deuxième lieu, nous exposerons certaines définitions de ce phénomène pour pouvoir comprendre les différentes visions des linguistes à ce propos. Puis nous discuterons du statut de ce dernier dans la langue d'accueil afin de mieux cerner la problématique de l'intégration qui constituera un élément majeur dans notre recherche. Nous toucherons, entre autres, aux caractéristiques de l'emprunt linguistique à savoir : sa transmission, sa lexicalisation et son rôle dans la constitution et l'enrichissement du lexique. Dans ce même volet seront débattus quelques points entourant la problématique des emprunts tels que sa motivation, ses causes et sa typologie.

1. Autour de l'emprunt linguistique

L'emprunt linguistique est un domaine de recherche qui a fait l'objet d'une attention soutenue et particulière dans les disciplines des sciences du langage, de la sociolinguistique, ainsi que dans des champs plus appliqués comme la lexicologie et la traduction.

Étant un phénomène linguistique très fréquent dans les langues naturelles, l'emprunt constitue un outil d'enrichissement lexical de ces dernières. Il s'agit, en fait, d'un résultat des langues en contact ; qui répond à des situations de pauvreté lexicale ou à des phénomènes de mode et de luxe. Ce phénomène linguistique est défini par les linguistes comme étant un transfert d'unités lexicales d'une langue à une autre. Selon Derooy, L « *l'emprunt est une forme d'expression qu'une communauté linguistique reçoit d'une autre communauté* ». (1956 : 32)

À travers cette citation l'on comprend que l'emprunt est un processus de transmission des unités linguistiques qui implique plusieurs facteurs. Cela se résume au fait qu'un locuteur d'une langue (A) fasse usage, dans son discours, d'une unité linguistique d'une autre langue (B). C'est tout simplement l'emploi d'une unité lexicale d'une autre origine linguistique qui sera ensuite adoptée avec d'éventuels changements à des degrés différents dans la langue d'accueil. Autrement dit, il s'agit d'une situation où le locuteur d'une langue donnée découvre des concepts qui ne sont pas disponibles dans son répertoire lexical pour dénommer certains objets.

Les différentes approches linguistiques traitent l'emprunt comme étant un fait évident relativement à l'évolution et l'enrichissement de la langue. De ce fait, à l'image de L. DEROY, nombreux sont les linguistes qui se sont penchés sur ce phénomène dans le but de comprendre et d'expliquer ses motivations, son évolution ainsi que son trajet dans les langues d'accueil.

Dans les sociétés modernes, le contact des langues est plus récurrent vu l'évolution des moyens de communication ainsi que l'accessibilité aux nouvelles technologies et leur généralisation.

De ce fait, ce rapprochement ouvre le champ, inévitablement, au phénomène de l'emprunt sous toutes ses formes. Cela veut dire que ce dernier devient une nécessité pour les communautés qui reçoivent les technologies informatiques. Ceci en réponse à un fait de mode, ou face à l'obligation de nommer un objet inconnu, les locuteurs traduisent ou reprennent directement les appellations de ces derniers. Autrement dit, le phénomène de l'emprunt ou l'action d'emprunter répond essentiellement au besoin de dénommer et désigner de nouvelles réalités soit par nécessité ou par snobisme. Sablayrolles J F. écrit à ce propos :

Il est tout à fait légitime de se servir du mot étranger qui dénomme l'objet ou le concept que l'on importe. Les emprunts se font en effet très souvent aux langues qui possèdent des biens ou ont élaboré des produits que les autres ne connaissent pas. Ainsi beaucoup de productions exotiques sont importées avec leurs noms (Kiwi). (2000 : 232-233)

Dans ce contexte, nous rappelons que les langues ne peuvent se suffire à elles-mêmes, elles doivent, en effet, s'enrichir à travers le recours aux autres langues. Pour Deroy L. « *l'emprunt devient presque une nécessité quand il s'agit de désigner des choses proprement étrangères.* » (1956:163). En effet, la motivation principale de l'emprunt linguistique est cette pauvreté lexicale qui s'explique par le besoin des locuteurs de satisfaire la nécessité d'exprimer et de dénommer pertinemment de nouveaux signifiés. Pour WEINRIECH, l'emprunt linguistique consiste en une interférence sous forme de transfert linguistique qui se passe lorsque les langues entrent en contact. Il écrit à ce propos « *Il s'agit d'une interférence lexicale ou grammaticale entre deux langues qui sont en contact, une situation dont laquelle deux ou plusieurs langues sont employées dans un même espace et où de nouvelles réalités doivent être articulées.*» (1953 : 56-57). L'auteur considère que l'usage alternatif des langues en contact par des locuteurs d'une même communauté affecte le comportement langagier de ces derniers, autrement dit, il inclut le recours aux emprunts.

Cependant, l'emprunt, tout comme les autres procédés de formation du lexique, constitue l'une des conséquences qui résultent du contact de deux langues, dont, l'une se trouve dans le besoin d'emprunter des unités lexicales à l'autre qui se trouve à son

tour en suprématie soit, lexicale, socioculturelle, économique, scientifique ou politique par rapport à l'autre. ARRIVE Michel, GADET Françoise et GALMICHE Michel apportent cette extension en affirmant que :

L'emprunt est l'un des processus par lesquels s'enrichit l'inventaire des éléments (essentiellement lexicaux) d'une langue. Il consiste à faire apparaître dans un système linguistique -par exemple le français- un élément issu d'une autre langue, le latin, l'italien et l'anglais. L'emprunt présente (en commun avec l'onomatopée, à vrai dire beaucoup moins productive) la caractéristique de faire apparaître des unités nouvelles sans recourir à des éléments lexicaux préexistants dans la langue. Il se distingue par là des procédés de formation de mots tels que la dérivation ou la composition. (1986 : 244).

2. L'emprunt du point de vue dictionnaire

Les définitions modernistes de l'emprunt linguistique convergent sur le fait que ce phénomène est la résultante du processus d'un contact de langues, car il s'agit de l'utilisation d'une unité ou d'un trait d'une autre langue. Il est sollicité par plusieurs linguistes dans leurs recherches. De ce fait, en lexicographie, ce phénomène linguistique est défini généralement comme procédé qui implique toujours, au moins au départ, une tentative pour répéter la forme ou le trait étranger. Nous allons tenter dans ce qui suit d'exposer les définitions de certains dictionnaires que nous avons consultés.

Selon Le grand dictionnaire terminologique (GDT)² l'emprunt se définit comme : « Procédé par lequel les locuteurs d'une langue adoptent intégralement ou partiellement une unité ou un trait linguistiques d'une autre langue. » Ajoutant à cela : « Le trait linguistique peut être de nature lexicale, sémantique, morphologique, syntaxique ou phonétique. »

² Le grand dictionnaire terminologique, URL : (http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8360843) consulté le 21/ 09/ 2020

D'un autre point de vue³, l'emprunt linguistique se définit comme :

Fait pour une langue d'incorporer une unité linguistique, en particulier un mot, d'une autre langue ; p. méton, l'unité de langue incorporée. Usuels sont les emprunts de vocabulaire, plus rares et souvent contestables ou du moins indirects les emprunts de syntaxe, de flexion, de prononciation.

Toutefois, DEROY L. nous apprend que la langue française, dans un vieil usage, permet d'employer le verbe emprunter avec le sens de « *tirer de, prendre de, recevoir de* » (1956 : 20). Cependant, tirer des mots d'une langue donnée est, selon Martinet, des faits couverts « *par des situations bilingues et des périodes d'interférence* » (1970 : 171).

Cependant, il y a transmission ou transfert d'unités lexicales d'une langue à une autre dans des circonstances telles que le besoin ; mais il y a également une évolution naturelle des langues. Autrement dit, certaines langues « mères » comme le latin ont permis à beaucoup d'autres langues de se former en puisant dans leurs lexiques. Dans ce contexte, certains linguistes parlent d'héritage et non pas d'emprunt. De ce fait, dans le dictionnaire des ressources textuelles et lexicales⁴, cette différence est expliquée comme suit :

Il semble utile de distinguer emprunt et héritage. Par exemple (...) le mot table est issu du latin tabula : on ne peut pas dire qu'il y ait emprunt au latin ; il s'agit d'une évolution normale de la langue, le terme employé est un héritage. Par contre, à des époques diverses, certains mots, surtout des mots savants, ont été empruntés au latin et refaits sur le modèle morphologique français (...) : nullité = emprunt du latin médiéval nullitas.»

³ Centre national de ressources textuelles et lexicales, URL : (<https://www.cnrtl.fr/definition/emprunt>) consulté le 21/09/2020

⁴ Centre national de ressources textuelles et lexicales, URL : (<https://www.cnrtl.fr/definition/emprunt>) consulté le 21/09/2020

Pour l'encyclopédie Larousse⁵ :

L'emprunt est un facteur considérable d'enrichissement lexical. Le vocabulaire français compterait plus de 2 500 emprunts provenant pour une large part de l'italien (plus de 800, surtout aux xvii^e et xviii^e s.) et de l'anglais (environ 700, surtout aux xix^e et xx^e s.). L'intégration à la langue emprunteuse est plus ou moins complète : par exemple le pluriel originel de « dilettante » (des dilettanti) a fini par s'effacer devant le pluriel conforme à la grammaire française (des dilettantes). L'emprunt peut être aussi uniquement sémantique : il accroche à un mot déjà existant une signification nouvelle : c'est le cas pour caravane, dans le sens de « roulotte », qui vient de l'anglais caravan. Le calque, traduction littérale d'une expression étrangère est une autre forme d'emprunt (par exemple lune de miel de l'anglais honey moon). On peut distinguer enfin les emprunts de nécessité tels que cow-boy ou whisky désignant des réalités socioculturelles étrangères et les emprunts « de luxe » qui doublent un mot français déjà existant (night-club pour boîte de nuit). »

Dans son dictionnaire de linguistique, DUBOIS J. propose une définition plus cernée et plus précise de l'emprunt linguistique. Il écrit à ce propos : « *Il y a emprunt linguistique quand un parler A utilise et finit par intégrer une unité ou un trait linguistique qui existait précédemment dans un parler B (dit langue source) et que A ne possédait pas ; l'unité ou le trait emprunté sont eux-mêmes qualifiés d'emprunts* ». L'auteur n'en finit pas sans dire que ce procédé est le résultat des langues en contact et que son usage dépend des besoins langagiers des individus ainsi que leurs représentations sociolinguistiques. Il résume alors cette situation en disant que :

L'emprunt est le phénomène sociolinguistique le plus important dans tous les contacts de langues, c'est-à-dire d'une manière générale toutes les fois qu'il existe un individu apte à se servir totalement ou

⁵ Larousse encyclopédie ? URL : <https://www.larousse.fr/encyclopedie/divers/emprunt/187233> consulté le 20/09/2020

partiellement de deux parler différents. Il est nécessairement lié au prestige dont jouit une langue ou le peuple qui la parle (mélioration), ou bien au mépris dans lequel on tient l'un ou l'autre (péjoration) ».

(Dubois et al., 2002, p 177).

À ces définitions synthétiques de ce phénomène linguistique, il convient d'ajouter quelques éclaircissements sur certains aspects linguistiques de ce phénomène. Cela dit, il est important de distinguer plusieurs types d'emprunts linguistiques relatifs à leur trajet et leur évolution ainsi que leur degré d'assimilation et d'intégration dans la langue d'accueil. Il y a également nécessité de se pencher sur les aspects : morphologique, sémantique et lexicologique des lexies qu'empruntent les langues, ceci dans le but d'examiner les changements subis et les voies suivies par ces emprunts.

3- Du xénisme à l'emprunt : quel trajet pour une intégration dans la langue cible ?

Les processus d'intégration et d'adaptation des emprunts linguistiques sont diversifiés et multiples. Ils peuvent être aussi complexes. En dépit, de l'acte de transfert d'une unité linguistique d'une langue à une autre, il est important de se pencher sur le trajet que pourrait connaître cette lexie empruntée. Il convient de dire donc, qu'il y a un début de l'emprunt, autrement dit, les premiers usages de ce dernier dans la langue emprunteuse. Ensuite, sa propagation, c'est-à-dire, sa diffusion à travers ses emplois répétitifs au sein de cette langue cible.

Rappelons aussi que la fréquence d'usage de ces mots est déterminante pour leur aboutissement et leur intégration. Cela dit, le processus de « *voyage ou d'immigration des mots* » connaît souvent trois étapes selon son degré d'emploi et les marques accompagnant ses apparitions (linguistiques et/ou typographiques).

Après avoir esquissé les grands axes théoriques de la définition de l'emprunt linguistique, nous nous sommes posé la question du statut de l'emprunt face à celui du xénisme et du pérégrinisme. L'enjeu se trouve dans la problématique de l'intégration, car, selon Cheriguene, F, (2002) : « *le statut d'un emprunt (et davantage encore quand il s'agit d'un xénisme) est incertain et peut être remis en question tant que le terme n'est pas intégré au point de devenir une base en langue cible engendrant des dérivés* » (P.

217). Dans cette citation l'auteur parle de « remise en question » d'un terme emprunté dans une langue dans la mesure où l'acceptation de ce dernier n'est pas souvent positive, et elle est relativement déterminante pour le statut et l'évolution de l'emprunt. C'est pourquoi il a mis en exergue dans son analyse le degré d'acceptabilité de ce dernier pour montrer à quel point et à quel moment un terme emprunté s'offre une place dans la langue d'accueil.

Quand on parle de « statut », on sous-entend la distinction entre les différents stades que l'emprunt traverse durant son évolution et le niveau qu'il atteint à une époque bien déterminée. Pour cela, tout travail d'investigation dans le domaine des emprunts linguistiques nécessite une étude diachronique avec un corpus riche en matière des mots étrangers, et prend une période de préférence longue. Par ailleurs, nous avons compris, à travers nos lectures, que les linguistes ont élaboré une terminologie particulière pour l'emprunt. Nous avons cité en haut les termes «pérégrinisme » et « xénisme », sur lesquels nous nous focaliserons dans ce volet afin de cerner le contenu de chacun d'eux, car nous avons jugé utile de délimiter les frontières qui les séparent.

En effet, dans sa thèse consacrée à l'emprunt linguistique, Deroy L, (1956) a procédé à la distinction entre ces deux termes du point de vue de leur durée de vie et de l'usage au sein d'une langue donnée. Il écrit à ce propos :

Au point de vue de l'usage à un moment donné de l'histoire d'une langue, c'est-à-dire de la synchronie, l'emprunt total se présente avec de multiples nuances d'extension. Nous pouvons distinguer deux catégories : les pérégrinismes ou xénismes, c'est-à-dire les mots sentis comme étrangers et en quelque sorte cités (les Fremdwörter des linguistes allemands) et les emprunts proprement dits ou mots tout à fait naturalisés (les Lehnwörter)»
(P, 224).

L'auteur avait, donc, posé cette opposition entre deux catégories qui se distinguent, comme il le dit, par leur « naturalisation ».

En revanche, il n'a pas été aussi précis que cela, car il était plutôt prudent dans ses précisions à propos de leur démarcation dans le lexique en disant que : « *Il n'est pas possible de tracer une limite précise entre les deux catégories, non seulement l'usage*

varie selon les époques, mais, à tout moment il comporte un certain flou » (ibid). Plus encore, il considère les pérégrinismes comme des éléments qui appartiennent souvent aux langues spéciales vu leur statut de passagers et leur faible fréquence dans le discours. Pour cela, il affirme que la naturalisation de l'emprunt (comme corps étranger) est déterminée par sa fréquence d'usage ou sa dictionnarisation. Il propose cette distinction qui consiste à montrer que l'adaptation d'un terme étranger implique un long processus pour passer d'un stade d'évolution à un autre.

Mais d'un autre côté, Chadelat J-M, (2000), a affirmé dans ces définitions des pérégrinismes et des xénismes que « *les pérégrinismes ne sont après que des mots voyageurs ou migrants considérés du point de vue linguistique, en fonction d'une place hypothétique au sein du système susceptible de les adopter* » (P. 104). Ceci dit, avant qu'une unité lexicale soit considérée comme emprunt, elle est d'abord à la recherche d'une place dans la langue d'accueil. Cette conception explique le statut d'un terme emprunté non assimilé ou pas encore accepté dans la langue emprunteuse.

Quant aux xénismes, l'auteur les qualifie comme étant « *des mots étrangers considérés du point de vue des locuteurs en fonction de leurs forme exotique* » (idem). Ils sont à distinguer des emprunts définitifs. Pour Cheriguen, F, l'emprunt est un élément de la langue et le xénisme est considéré comme une unité de discours. De ce fait, il écrit : « *le xénisme est un fait de parole, de discours. Le niveau de la langue n'est atteint que par l'emprunt définitif* » (1989 : 236). De ce point de vue, quand on se penche sur les emprunts du français aux autres langues dans les médias francophones algériens, on constate que la classification de ces derniers repose sur l'observation et l'analyse de leurs particularités, mais aussi sur la distinction entre les différents stades de l'emprunt, à savoir celui du pérégrinisme, du xénisme et de l'emprunt achevé (intégré et attesté).

De son côté, Josette Rey-Debove, qui fait partie des linguistes ayant travaillé sur le phénomène de l'emprunt, définit ce dernier comme étant une entité lexicale qui change d'allure au sein de la langue d'accueil. Elle écrit, à ce propos, ce qui suit : « *l'emprunt lexical au sens strict du terme est le processus par lequel une langue L1, dont le lexique est fini et déterminé dans l'instant T acquiert un mot M2 (expression et contenu) qu'elle n'avait pas et qui appartient au lexique d'une langue L2* ». (1998 : 151). Elle a proposé

ainsi un modèle pour décrire les différentes étapes de ce phénomène linguistique qui permet de mieux comprendre comment un mot ou une expression est intégré dans une langue cible à partir d'une langue source.

Au premier stade, il y a un contact entre les locuteurs d'une langue et ceux d'une autre langue qui peut résulter de divers facteurs, tels que le commerce, la colonisation, les échanges culturels, les sciences ou les migrations. Ce moment est essentiel, car il crée les conditions nécessaires à l'échange linguistique et l'apparition de l'emprunt dans la langue cible. Le deuxième est le stade de sa perception par ses locuteurs qui est influencée par le contexte socioculturel ainsi que les discours métalinguistiques qui affectent la manière dont ces mots étrangers sont considérés. Pour ce qui est du troisième stade, il s'agit des différentes formes d'usage de l'emprunt au sein de la langue cible. Cela dit, ce dernier passe généralement par l'étape des marquages métalinguistiques et typographiques en vue de faciliter sa saisie par les locuteurs et marquer son caractère étranger au sein de son nouvel environnement linguistique. L'auteur précise que cette étape « *est réalisée en discours par trois types de présentations : l'énoncé à verbe métalinguistique (appeler, dire), l'énoncé qui relie M1 et M2 par ou et celui qui juxtapose M2 et M1 ou M2 et une périphrase définitionnelle de M1 (avec ou sans parenthèses)* » (1998 : 159). Il faut préciser que M1 renvoie, dans ce contexte, à l'équivalent, dans la langue cible, de M2 qui est l'emprunt.

Le quatrième stade est l'étape de la normalisation de l'emprunt, c'est-à-dire, il aboutit à son insertion et prend place dans la langue cible à travers son usage courant par ses locuteurs (idem : 163). Il faut signaler, à ce titre, qu'avant d'atteindre ce stade définitif de l'intégration, l'emprunt pourrait subir des modifications (adaptations) d'ordre phonétique, morphologiques, syntaxique voire sémantiques afin de s'accorder aux règles de la langue qui le reçoit.

En sommes, l'emprunt linguistique est un phénomène naturel qui reflète les échanges entre différentes cultures et sociétés. Bien qu'il puisse susciter des débats sur l'intégrité de la langue, il est aussi un outil d'enrichissement et d'adaptation à un monde en constante évolution. Cela fait partie de l'histoire des langues, et son étude permet de

mieux comprendre les dynamiques culturelles et sociales à travers les contacts de langues.

4- L'emprunt en tant que procédé néologique

Dans le cadre de la formation lexicale, l'emprunt est considéré comme étant un procédé néologique qui contribue à l'enrichissement des langues à travers l'adoption des mots, des expressions ou des structures grammaticales d'une autre langue. Ce phénomène se distingue des autres procédés néologiques comme la dérivation ou la composition, par le fait qu'il soit externe à la langue comme le soulignent Jamet D., et Terry A., dans ces propos :

Les matrices internes sont les procédés morpho-sémantiques, syntactico-sémantiques, morphologiques, ou sémantico-pragmatiques qui permettent la création de néologismes en utilisant les ressources propres à une langue. À l'inverse, l'emprunt est la seule matrice externe qui permet la création de néologismes dans une langue A en puisant dans les ressources lexicales d'une langue B ». (2018 : 2).

Il faut rappeler à ce titre que la néologie est le processus par lequel de nouveaux mots ou expressions sont introduits dans une langue. Cela inclut la création de nouveaux termes, mais également l'adoption de mots provenant d'autres langues. L'emprunt linguistique constitue donc une forme néologique dans la mesure où il est synonyme d'introduction de nouvelles unités lexicales dans la langue cible.

Par ailleurs, les deux matrices, interne et externe, permettent à une langue d'enrichir son lexique et répondre aux différents besoins d'exprimer de nouvelles réalités et de nouvelles idées à travers une dynamique qui rentre dans le cadre de la créativité lexicale.

Cependant, les procédés des deux matrices ne sont pas aussi indépendants comme le laissent apparaître leurs différentes définitions. Ils sont, en effet, en étroite relation dans le cadre de la formation des mots. Cela dit, les éléments de la matrice externe ont besoin d'être combinés, dans certains cas, avec ceux de la matrice interne pour créer de nouvelles unités lexicales. Il s'agit alors d'une interconnexion qui rend le

fonctionnement des unités en question interdépendant et cela donne lieu à de nouvelles formations lexicales dites « hybrides ».

5- Pour une typologie des emprunts

L'étude des phénomènes scientifiques pourrait naturellement déboucher à des typologies diverses afin d'approfondir les processus de description et d'analyse de ces derniers. Notre domaine d'investigation qui s'inscrit dans les sciences du langage n'échappe pas aux classifications selon des critères qui seront clairement définis. Selon Wagner R.L : « *Les typologies étaient nombreuses quand il s'agissait d'étude sur le lexique et sur la néologie.* » (Sablayrolles, 2000 : 71). Autrement dit, dans chaque étude linguistique du procédé de l'emprunt, sa catégorisation et sa typologie s'imposent dans la mesure où il existe plusieurs manières et méthodes de les classer. En effet, les lexies empruntées d'une langue à une autre sont traitées en fonction de leurs caractéristiques dans la composante de la langue source ainsi que les différents changements, souvent sous forme d'adaptation, qu'ils subissent dans la langue cible.

Alors, les principaux aspects que les linguistes prennent en considération dans cet examen sont : le lexique, le sens, la syntaxe, la grammaire, la phonétique, la morphologie et la graphie.

Ces typologies par leurs différences et leur nombre sont élaborées pour permettre aux linguistes d'examiner chaque phénomène linguistique selon plusieurs optiques se basant sur ces critères pertinents qui reflètent chacune des spécificités caractérisant chaque type. En effet, essayer d'établir une typologie est une tâche qui nécessite de cerner chaque volet du phénomène analysé avec une progression dans la description et l'interprétation de manière à permettre une meilleure connaissance des faits étudiés.

En ce qui concerne le français utilisé en Algérie, les emprunts portent davantage sur l'aspect lexical, autrement dit, sur l'usage des lexies étrangères plus que les aspects, syntaxique et grammatical. En effet, on emprunte les signifiants (noms) qui sont plus faciles à employer dans le discours ainsi qu'à intégrer dans la langue, contrairement aux structures syntaxiques et grammaticales qui nécessitent généralement des changements

linguistiques selon des normes adéquates au système de la langue d'accueil. Saida Youcefi écrit à ce propos :

On entend par "emprunt" le seul emprunt de mot ou emprunt lexical. Il est en effet le plus fréquent, le plus apparent, le plus largement connu. On ne doit pas cependant oublier que les langues s'approprient aussi des sons, des façons d'accentuer, des traits morphologiques, des sens, des tours syntaxiques. Mais c'est de l'emprunt de mot que procèdent, en réalité, tous les autres, sauf peut-être certaines influences syntaxiques, le mot emprunté apporte avec lui des éléments grammaticaux qui secondairement se développent de façon autonome. C'est pourquoi une étude de l'emprunt doit être, avant tout, lexicologique.» (2009 : 34, 35)

Il est à se demander à présent si le fait d'avoir recours aux emprunts affecte l'ensemble des composantes de la langue ou si, réellement, il n'est qu'une pratique linguistique spécifique au vocabulaire. Cependant, les linguistes pensent que l'emprunt est en mesure de toucher les diverses parties du système d'accueil : phonologie, morphologie, syntaxe, etc. Il reste bien évidemment que l'aspect lexical occupe une place prépondérante. Ce qui se traduit par une situation où le lexique demeure un système en mouvement ouvert sur les paysages socioculturels de la communauté.

En résumé, l'examen de la question des emprunts linguistiques repose principalement sur la définition et la typologie du procédé ensuite viendra l'analyse de ce dernier du point de vue de ses transformations ainsi que sa problématique d'intégration/rejet dans la langue d'accueil. Il se trouve donc que de nombreuses études ont abouti à certaines typologies (parfois différentes) de ce phénomène.

Il faut retenir également que l'identification et la classification des emprunts se basent essentiellement sur leur forme et leur sens dans les deux langues : source et cible. En dépit des critères, syntaxique et phonétique de ces mots étrangers, que certains linguistes considèrent comme étant des types, nous nous baserons essentiellement sur l'aspect du sens et celui de la forme qui englobent tous les autres caractères. De ce fait, les études linguistiques ont montré qu'il y en a deux types principaux qui sont l'emprunt lexical et l'emprunt sémantique.

5-1- Emprunt lexical

L'emprunt lexical est un mot d'origine étrangère qui est adopté formellement dans une autre langue. Certains de ces emprunts sont souvent naturalisés afin de pouvoir être adaptés à la langue d'accueil. D'autres sont transposés tels quels sans changer de forme ni de sens. Cheriguen F. affirme à ce propos que l'emprunt lexical est : « *Une unité de fonctionnement comportant une ou plusieurs parties, toutes susceptibles d'usage syntaxique autonome, il est mis en morphologie (sa seule différence avec le xénisme) parce que passé dans la langue cible, la base lexicale relève de la langue source* » (1989 :). Cela dit, les emprunts les plus fréquents entre les langues font partie des classes grammaticales ouvertes telles que les noms, les adjectifs et les adverbes contrairement aux classes fermées tels que les pronoms, les déterminants et les conjonctions qui sont moins fréquentes ou presque rares selon les études linguistiques.

Par ailleurs, ce qui caractérise essentiellement ce type d'emprunt est sa mise en morphologie dans la langue cible. Il faut préciser également qu'il s'agit d'un emprunt, à la fois, de forme et de sens, autrement dit, c'est un processus de transfert intégral de lexie d'une langue à une autre avec ou sans adaptation.

5-2- Emprunt sémantique

Sous l'influence d'une autre langue, il arrive qu'un locuteur d'une langue donnée attribue un nouveau sens à un contenu sémantique déjà existant et en usage dans cette dernière. Ce que les linguistes appellent d'une manière générale *emprunt sémantique* et d'autres nomment calque sémantique. Il convient alors de distinguer le calque de l'emprunt sémantique, car même si le processus semble similaire, la différence réside dans le fait que le calque se base sur la traduction mot à mot des unités composées et l'emprunt sémantique consiste à désigner un nouveau signifié avec une unité lexicale isolée.

5-3- Calque

Le calque est considéré par les linguistes comme un type, voire une forme de l'emprunt sémantique qui consiste à reproduire un mot en le traduisant dans la langue qui l'emprunte. Cette traduction est dite littérale dans la mesure où le locuteur qui fait

recours à cette reproduction transporte depuis une langue étrangère un contenu sémantique (signifié) en lui attribuant un signifiant correspondant dans sa langue. Kocourek affirme en décrivant ce procédé dans la langue française qu'il s'agit d'une imitation sémantique qui rentre dans le cadre de la formation des mots. Il écrit à ce propos : « *Si l'emprunt ne paraît pas acceptable, la francisation prend une forme plus drastique : on recourt au décalquage (au décalque, au calquage, au calque). On remplace l'emprunt par sa traduction littérale ou par l'imitation autochtone de son type de formation et de motivation* » (1991: 156).

En effet, ce processus peut se résumer au fait qu'un locuteur d'une langue donnée s'inspire d'un mot d'une autre langue en le calquant sous forme d'une traduction littérale qui aura le même signifié que dans la langue source. Dans le même ordre d'idées, LAUGIER illustre ce type d'emprunt comme suit :

Les calques [...], se situent au niveau structurel. Le passage d'une langue à l'autre est plus complexe puisqu'il s'agit de l'emprunt d'une structure qui est en quelque sorte adaptée à l'aide des ressources structuro-lexicales de la langue réceptrice. Ils peuvent être de composition : outlaw/hors-la-loi ; cold war/guerre froide ; redskin/peau-rouge ; ou phraséologique : my name is/ mon nom est ; to put emphasis on/mettre l'emphasis sur ; absolutely yes /tout à fait. Leurs signifiants autochtones les rendent plus difficiles à déceler, mais ils sont présents en grand nombre dans toutes les langues» (2011 : 113).

Cependant, l'emprunt lexical et le calque sont, selon Chekir A. : « *deux phénomènes linguistiques qui ne représentent pas de fonctionnements similaires, n'adoptent pas les mêmes mécanismes de transfert et, par conséquent, n'offrent pas les mêmes procédés de reconnaissance puisque, contrairement à l'emprunt, le calque se manifeste en exploitant les matériaux linguistiques de la langue d'arrivée* » (2018 : 02).

5-4- Les faux emprunts

Selon le grand dictionnaire de terminologie, un faux emprunt se définit comme : « *Unité lexicale constituée d'éléments formels empruntés à une autre langue,*

mais qui n'existe pas comme telle dans la langue source. »⁶. Cela dit, ce type d'emprunts ne se soumet pas au processus de langue fournisseuse (source) et langue emprunteuse (cible) pour cause de son appartenance à langue étrangère, mais aussi son origine qui demeure autre que celle de la langue donneuse.

Sablayrolles et Pfau affirment à ce sujet qu' « *On appelle faux emprunts les créations françaises mettant en œuvre des formants d'origine étrangère et se conformant le plus souvent aux principes de la langue étrangère d'où sont issus ces formants.* » (2008 : 22). Pour illustrer, des termes comme *forcing*, *brushing* et *relooking* sont des faux emprunts, en l'occurrence des termes inexistantes en anglais, mais créés et utilisés en français.

Pour F. GAUDIN et L. GUESPIN, l'usage des emprunts « *tient notamment à leur efficacité dans la désignation. En effet, il faut insister sur le fait que l'emprunt par la langue d'accueil se fait toujours par spécialisation du sens de la langue source, c'est ce phénomène qui permet aux emprunts leur précision sémantique* » (2000 : 297). L'identification des emprunts et leur origine dans un travail de recherche doivent se baser sur plusieurs critères, dont l'aspect sémantique en est un. Or, la pertinence et l'adéquation dans la désignation, par emprunt, dans la langue cible ne sont pas souvent les majeurs soucis des locuteurs. Autrement dit, l'origine (lexicale) d'une unité empruntée n'est pas déterminante dans la faisabilité des emprunts, d'ailleurs, le recours à ce dernier est loin d'être motivé par sa véritable souche dans la langue source. Cela fait que certains mots sont considérés comme de faux emprunts du fait qu'ils soient créés dans la même langue ou qu'ils changent complètement de sens dans la langue d'accueil.

6- Problématique de l'intégration des emprunts

Parmi les multiples problématiques que suscite le phénomène de l'emprunt chez les linguistes, nous avons relevé celles de l'intégration et de l'adaptation. Nous avons choisi de mettre en exergue les frontières qui séparent ces deux concepts, et les raisons qui justifient notre méthode d'analyse dans ce présent travail.

⁶ http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8360776 consulté le 16.03.2018 à 18H00

Par intégration et adaptation des emprunts, nous entendons la francisation de ces mots. À priori, notre objectif s'exprimerait en essayant de répondre à la question suivante : quels critères les lexies étrangères doivent-elles remplir pour intégrer le lexique du français ?

Aborder cette question nécessite au préalable que l'on distingue entre les deux concepts cités ci-dessus. Au-delà de ces deux procédés les emprunts doivent être analysés sur la base d'un certain nombre d'indices linguistiques. D'après Guilbert, L. : *« un mot d'origine étrangère cesse d'être néologique à partir du moment où il est entré dans le système linguistique de la langue d'accueil, c'est-à-dire quand, précisément, il cesse d'être perçu comme terme étranger »* (1975 : 73). Pour l'auteur, il ne faut pas se référer seulement à la seule mention d'un emprunt dans un dictionnaire, bien que cette mention puisse servir d'indication. Il propose, à ce propos, quelques critères permettant de juger du degré d'intégration d'un emprunt dans le système de la langue emprunteuse. Selon ce linguiste, il y a trois principaux indices servant à déterminer l'importance de l'installation d'un terme étranger. Il s'agit d'un examen qui porte essentiellement sur quelques aspects de l'emprunt linguistique tel que les critères phonétiques/phonologiques, morphosyntaxiques et sémantiques.

Ce choix d'analyse se justifie par l'idée d'éclaircir l'assimilation des mots étrangers en tant que des lexies appartenant à un autre système linguistique, au sein de la langue française. Schoon M. affirme à ce propos que *« chaque emprunt linguistique jouit d'une vie en partie triple au sein du lexique de la langue emprunteuse :*

« Les transferts lexicaux issus du contact des langues, variable selon les époques⁸², se manifestent par les emprunts et les calques linguistiques. Les premiers intègrent, plus ou moins complètement en l'état, les traits étrangers, tandis que les seconds n'intègrent qu'une partie des traits étrangers, cela peut concerner un emprunt quant à la formation ou au sens. Ces emprunts posent cependant des problèmes d'intégration sur les plans phonétique, graphique, morphologique et sémantique ». (Béatrice Stumpf, 2010 : 71)

Dubois J. de son côté considère que le passage d'une lexie d'une langue à une autre par emprunt connaît des degrés d'intégration. Il écrit à ce propos :

L'intégration d'un mot emprunté à la langue emprunteuse se fait de manière très diverse selon les mots et les circonstances. Ainsi, le même mot étranger, emprunté à des époques différentes, prend des formes variées. L'intégration, selon qu'elle est plus ou moins complète, comporte des degrés divers : le mot peut être reproduit à peu près tel qu'il se prononce (et s'écrit) dans la langue B ; il y a toutefois généralement, même dans ce cas, assimilation des phénomènes de la langue B aux phonèmes les plus proches de la langue A » (2002 : 178-179).

Ces niveaux d'intégration dépendent du rapprochement qu'il y a entre les systèmes linguistiques, de la langue source ainsi que celui de la langue cible. Il faut préciser dans ce contexte que par système linguistique, nous désignons les aspects suivants : phonétique/phonologique, morphologique, sémantique et syntaxique. L'auteur ajoute à ce propos :

L'absence d'intégration phonétique et morphologique implique la maîtrise des deux systèmes (celui de A et celui de B) et est parfois considérée comme de l'affectation de la part du sujet parlant ; elle peut se produire aussi quand le parler A est submergé par B. À un niveau plus avancé d'intégration, seuls quelques traits très fréquents de la langue B sont maintenus : par exemple les affixes anglais -ing (camping) ou -er (docker). Enfin, l'intégration est totale quand tous les traits étrangers à A disparaissent et se voient substituer les traits les plus voisins ou non de B, avec parfois des rapprochements avec certains autres mots de B : ainsi, le germanique (alsacien) sauerkraut a été intégré en français sous la forme choucroute » (2002 :179).

À ce propos, l'intégration et l'adaptation des emprunts en langue française dans le discours médiatique algérien, que nous comptons examiner dans notre recherche, n'échappe pas à la conception de ces théories ainsi qu'à la vision de ces auteurs.

Généralement, si ce type de discours est particulièrement intéressant pour l'étude des emprunts linguistiques, c'est qu'il constitue un terrain de contacts de langues et discours. Cela renforce notre motivation principale quant au choix de notre corpus.

7- Motivations de l'emprunt linguistique

Depuis les temps anciens, le recours à l'emprunt linguistique s'est imposé comme étant un moyen de communication qui répond à des besoins lexicaux. Cela a permis à l'homme d'entreprendre des échanges socioculturels, commerciaux et politiques avec son entourage. Ces échanges ont permis aussi aux humains de mieux se connaître dans leurs langues et leurs traditions. Comme le dit Bernard Quemada : « *Une langue qui ne connaîtrait aucune forme de néologie serait déjà une langue morte, et l'on ne saurait contester que l'histoire de toutes nos langues n'est, en somme, que l'histoire de leur néologie.* » (1971 : 37).

Par ailleurs, l'emploi des emprunts se fait pour produire de différents effets dans le discours. En plus de la nécessité d'enrichir le stock lexical d'une langue donnée, le recours à ce procédé se fait également pour représenter d'une manière plus claire et plus fidèle une réalité étrangère. Ajoutant à cela les emprunts qui s'imposent avec leurs traits ayant une représentativité sans égal dans la langue cible. En effet, ces mots étrangers nous remettent à la réalité ayant trait aux différents domaines dont la langue d'accueil s'en trouve dépourvue.

MORTUREUX affirme à ce propos que la raison principale du recours à l'emprunt linguistique consiste en la nécessité et le besoin d'exprimer et de désigner de nouvelles réalités étrangères dans la langue emprunteuse. Il écrit : « *En règle générale, l'énonciateur qui emprunte un mot étranger le fait parce que, à tort ou à raison, il a le sentiment qu'aucun mot de sa propre langue ne peut désigner le référent dont il veut parler* » (2001 : 107).

Par ailleurs, l'aspect culturel de l'emprunt n'est pas du tout négligeable dans les études linguistiques portant sur ce phénomène. En fait, le processus de transfert des unités lexicales d'une langue à une autre est aussi motivé par le souci, ou parfois le désir,

de transporter la valeur culturelle acquise et vécue dans la langue source. De ce fait, Hadifi M., affirme que :

En effet, on ne peut pas trouver une culture qui évolue sans contact avec les autres cultures. Or, comme il n'existe pas de cultures pauvres ou de cultures riches, chaque culture apporte aux autres ce qu'elles n'ont pas, et en prend ce dont elle a besoin. Les échanges culturels internationaux sont, à l'heure actuelle, intenses du fait que les populations ne vivent plus guère en autarcie. Ceci a accéléré les relations entre les hommes et donc entre les langues et les cultures du monde. » (2011 :5)

Toutefois, cet échange se fait de plus en plus intense, d'après l'auteur, ce qui fait dire que le voyage des mots d'une communauté à une autre est souvent le résultat du contact des cultures et la volonté de s'ouvrir sur l'autre et d'adopter sa langue et sa culture. Il ajoute à ce propos : *« La conséquence la plus évidente, la plus immédiate et la plus répandue du contact entre les langues est l'emprunt. Lorsqu'une langue importe des mots ou des expressions à une autre langue, ces mots ou ces expressions ne font le voyage qu'avec leurs références, c'est-à-dire leurs représentations dans la langue d'origine. » (2011 : 5).*

Dans le même ordre d'idée, la suprématie d'une langue pourrait influencer sa relation avec les autres langues. Autrement dit, les progrès scientifiques et culturels d'une langue imposent parfois sa domination en termes d'usage et, de fait, devient une langue fournisseuse des emprunts. Leclerc J., écrit à ce propos :

La puissance culturelle d'une langue constitue un autre facteur (non économique) pouvant assurer indéniablement sa vitalité. Le grec et le latin se sont répandus en Occident et sont restés des langues de culture pendant plusieurs siècles même après avoir perdu leur puissance démographique, militaire et économique. Le degré de normalisation d'une langue, le nombre de livres édités ou de publications scientifiques, le nombre et le tirage des journaux, la production cinématographique, la quantité des postes émetteurs et récepteurs de

radio ou de télévision, etc., sont des variables sûres pour mesurer la force culturelle d'une langue. »⁷.

Cela dit, l'expansion d'une langue concerne aussi sa présence dans les lexiques des autres parlers à travers les emprunts linguistiques.

En outre, la notion de l'emprunt lexical n'est pas toujours évidente à saisir du point de vue de sa motivation (Mzoughi I., 2015 : 37). Si cette dernière consiste en le fait de répondre à des besoins de communication des locuteurs, la question qui s'impose, en revanche, est de justifier et d'expliquer le recours aux emprunts dans le cas où la langue cible possède des équivalents de ces derniers.

Dans notre recherche sur les emprunts linguistiques dans la presse écrite francophone algérienne, nous constatons la présence des mots étrangers en dépit de l'existence de leurs équivalents dans la langue française. Cela demeurerait sans explication claire et pourrait être dépendant de la volonté des locuteurs et des journalistes. En outre, dans certains cas d'emprunt, la motivation pourrait s'expliquer par le désir des locuteurs de se démarquer du discours ordinaire de leur langue en favorisant l'usage des emprunts au détriment des équivalents disponibles dans leur lexique.

Aussi, il y a d'autres cas relatifs à l'usage des emprunts dans la presse écrite francophone algérienne dont les journalistes préfèrent utiliser des unités lexicales d'origines différentes, à savoir arabe, berbère, anglaise ou autre..., par le souci de représenter authentiquement la réalité qu'ils abordent dans leur discours. En fait, ces journalistes sont confrontés à une situation multilingue bien qu'ils écrivent en langue française ; autrement dit, ils doivent se conformer, dans certaines situations, à la réalité sociolinguistique algérienne qui renferme plus de deux langues en usage.

8- Autour du débat sur la faisabilité et la nécessité de l'emprunt

Sous un autre angle d'idées, quant à l'impact de ce phénomène langagier sur les langues emprunteuses, en dépit du débat contradictoire qu'il connaît, il est évident de

⁷ LECRERC Jacques, *L'expansion des langues* ; article en ligne, URL : https://www.axl.cefan.ulaval.ca/Langues/2vital_expansion.htm. Dernière mise à jour : 23 août 2018. Consulté le 01/10/2020.

mentionner qu'il est, tout d'abord, porteur d'un enrichissement lexical à l'égard de ces langues. Cela étant dit, car il permet à une langue d'élargir son vocabulaire, souvent en incorporant des concepts ou objets liés à des cultures externes comme le souligne S. Lanseur : « *En effet, l'emprunt est un des procédés de renouvellement du lexique, donc d'enrichissement de celui-ci par des signes linguistiques étrangers* » (2014 : 24).

Cependant, ce fait de langue suscite parfois des controverses, notamment en ce qui concerne la préservation des langues et des identités culturelles. Certains puristes s'opposent à l'usage excessif des mots étrangers tout en plaidant en contrepartie l'emploi de termes autochtones. LAROUSSI Foued (2012 : 145) explique que ce phénomène est, en dépit des divergences,

A toujours joué un rôle capital dans le rapprochement des peuples et des idées, c'est le voyageur qui n'a besoin ni de visa ni de passeport pour franchir la frontière. N'en déplaît aux puristes et autres concepteurs de la langue comme entité inaltérable, les emprunts linguistiques ne sont pas des signes de « contamination » linguistique, mais de vitalité ; ils constituent le véritable moteur du changement linguistique et préservent les peuples des ghettos culturels.

En d'autres termes, bien que les emprunts de nécessité puissent être vus comme un moyen d'enrichir une langue, ils soulèvent également des préoccupations chez certains spécialistes de la langue. En effet, ils considèrent que l'adoption excessive de termes étrangers puisse nuire à la langue maternelle et à l'identité. Ainsi, il convient de dire que les débats autour de la préservation des langues sont souvent liés aux emprunts linguistiques et à leur problématique d'acceptation ou de rejet.

En résumé, l'usage des emprunts linguistiques ne peut se limiter à la seule motivation de répondre au souci d'enrichissement lexical. En effet, les raisons du recours à ce phénomène peuvent être également d'ordre de nécessité ou de luxe. Il témoigne, en outre, de la vivacité des langues à travers les interactions culturelles. Il reflète également, les changements sociaux et culturels au sein des différentes communautés linguistiques et c'est pour cela qu'il est important de comprendre son

fonctionnement et son apport pour accepter et apprécier la richesse et la diversité linguistique à travers le monde.

8-1- L'emprunt de nécessité

Dans les échanges linguistiques, l'emprunt se justifie souvent par le besoin de désigner de nouveaux contenus. À ce propos, Deroy L. (1956 : 137) écrit :

On n'emprunte raisonnablement que ce dont on manque. L'emprunt se justifie normalement par un besoin. Ce qui le montre bien, c'est qu'entre deux groupes sociaux dont l'un possède sur l'autre une supériorité marquée dans un domaine intellectuel ou matériel, il se crée souvent un véritable courant d'emprunts, qui tend à rétablir l'équilibre. L'exemple de l'Irlande est, sous ce rapport, extrêmement suggestif, parce que l'on voit se reproduire à l'époque moderne, vis-à-vis de l'anglais, ce qui avait eu lieu jadis à l'égard du latin.

De ce fait, l'emprunt devient nécessaire quand il y a pauvreté lexicale dans la langue cible.

Pour ce qui est du contexte algérien, plusieurs langues coexistent et sont utilisées parfois en alternance. Ainsi, le contact de ces dernières est naturellement nécessaire pour que les communautés linguistiques algériennes puissent cohabiter. De ce fait, le recours au procédé de l'emprunt est inévitable pour les raisons et les motivations que nous avons abordées auparavant.

Pour mieux éclaircir cette situation, nous dirons que la langue française en Algérie est en confrontation directe avec l'arabe (dialectal et standard), le berbère (avec ses variétés) ainsi que la langue anglaise. Cela dit, le discours francophone des locuteurs algériens n'est pas dépourvu de la présence des emprunts aux autres langues avec qui il coexiste. De ce fait, certains de ces emprunts sont loin d'être facultatifs, autrement dit, ils sont faits par nécessité et généralement par le souci de présenter fidèlement la réalité et la culture de l'autre. Pour cela, Derradji considère que certains emprunts à l'arabe et au berbère "peuvent" recevoir un équivalent en langue française, mais dans certains cas observés, l'équivalent de langue française ne reflète que de manière très imparfaite la

réalité désignée ou le référent dénoté. C'est ce qui fait la nécessité de maintenir la dénomination originelle. (1999 : 73).

Pour Kalmar V : « *Certains emprunts désignent des réalités socioculturelles propres aux Algériens, et que le Français de France ainsi que les autres pays voisins ou les autres pays francophones ignorent. Ces emprunts traduisent des réalités sociales et sont donc indispensables. D'autres emprunts sont les emprunts du domaine religieux ainsi que du domaine de la civilisation arabo-musulmane* » (2014 : 22). Cela veut dire que l'usage des emprunts est souvent relatif à l'aspect socioculturel de la langue fournisseuse, ceci dit, l'aspect référentiel d'une unité empruntée est très important dans son processus d'intégration, car l'existence d'un mot équivalent ne suffirait pas souvent pour véhiculer son caractère socioculturel originel. De ce fait, le maintien de l'unité étrangère constituerait une faveur pour son insertion dans la langue d'accueil.

En revanche, dans certains domaines comme la science et les nouvelles technologies, un autre constat s'impose concernant les emprunts linguistiques. En effet, l'anglais se trouve comme langue fournisseuse des emprunts vu la domination et la suprématie des pays anglo-saxon dans ces domaines. De ce fait, certains locuteurs des autres langues se retrouvent souvent contraints à utiliser des mots anglais dans leurs discours scientifiques pour faire face à l'indisponibilité des unités lexicales appropriées pour dénommer certaines nouvelles réalités scientifiques dans leurs langues.

8-2- Les emprunts facultatifs ou de luxe

Ce genre d'emprunt est très remarquable à l'époque contemporaine. C'est le type le plus contesté par les linguistes, car, pour eux, sa présence est inutile dans la langue d'accueil vu que des équivalents y existent pour dénommer de nouvelles réalités (contenus) empruntées.

Pour Deroy, L, il s'agit d'un emprunt qui n'est pas nécessaire à la langue emprunteuse parce que des possibilités de remplacement y existent telles que l'usage des équivalents et des traductions. Il affirme à ce propos que : « *Faute d'une appellation simple plus appropriée, les linguistes qualifient souvent d'« emprunt de luxe » logiquement inutile et qui a été pris alors qu'une désignation existait ou était possible dans la langue emprunteuse.* » (1956 : 171).

Concernant notre terrain d'étude des emprunts linguistiques, nous pouvons dire que, dans la presse écrite francophone algérienne, ce type d'emprunt existe en dépit de l'existence des équivalents en français. En effet, la réalité sociolinguistique et culturelle algérienne à laquelle sont confrontés les journalistes fait qu'ils se laissent parfois d'utiliser des lexies étrangères au français malgré l'existence des équivalents accessibles aux lecteurs.

Pour Derradji Y. (1999 : 78), la notion d'*emprunt facultatif* est ambiguë parce que :

Si ce type d'emprunt est considéré par les linguistes comme "facultatif" pour notre part nous estimons que l'emprunt est une entité lexicale qui ne peut apparaître et s'intégrer dans la langue d'accueil que lorsque la nécessité de son utilisation pour les circonstances de la communication et de l'intercompréhension, est évidente, autrement dit, s'il n'y avait pas cette nécessité de désigner l'élément référentiel par le mot arabe, l'emprunt n'existerait pas.

Pour discuter cette affirmation, nous dirons que le point de vue de l'auteur à l'égard des emprunts facultatifs se justifie par les exigences de la représentativité et l'authenticité du signifiant par rapport à son signifié (réfèrent) qu'il considère non sans importance dans le processus d'emprunt. Cela dit, attribuer à un contenu d'emprunt un équivalent dans la langue d'accueil implique le degré d'acceptabilité de cette unité par les locuteurs. Cela demeure une question de représentations socioculturelles qui consiste à traduire fidèlement une réalité étrangère même en utilisant un équivalent dans la langue cible. Ainsi, le plus important pour l'auteur est le réfèrent de l'emprunt et non pas sa désignation qui demeure relative aux contextes et aux circonstances de communication. Cela fait, donc, la facultativité du maintien ou de remplacement par des équivalents de certains emprunts lexicaux dans la langue qui les accueille.

Dans le même ordre d'idées, certains linguistes aussi s'opposent à ce genre de procédé. Dans ce cas, Rey Debove écrit : « *On a alors le sentiment que les mots français sont ou doublés ou évincés, que ce qui était tout à l'heure un enrichissement soit à présent une redondance ou une substitution mutilatrice* » (1998 : 174). Cela donc, va

avec l'inutilité de ces termes dans le lexique comme l'a affirmé Deroy. Au définitif, il est important de signaler qu'en dehors du fait du besoin d'enrichir une langue et sa pauvreté lexicale, l'usage du terme étranger ou son remplacement par un équivalent est dépendant de la volonté des locuteurs d'une part et de l'influence des conditions de communication ainsi que l'environnement sociolinguistique et culturel de ces derniers.

En revanche, il est important de soulever les phénomènes de mode et de luxe qui influencent certains locuteurs dans le choix des mots pour dénommer certains objets importés d'un autre contexte sociolinguistique. Ce phénomène est constatable notamment chez les jeunes locuteurs dans leur comportement qui consiste en le désir d'utiliser l'unité étrangère que d'employer un équivalent dans sa langue. Cela s'expliquerait par la volonté d'imiter le contexte socioculturel étranger d'où proviennent l'emprunt et son référent.

Pour ce qui est des journalistes francophones algériens, ces phénomènes sont remarquables dans leurs écrits, mais d'un usage stratégique. Autrement dit, dans certaines situations, ces locuteurs préfèrent employer, dans leur discours journalistique, des emprunts au détriment de leurs équivalents afin de satisfaire une catégorie de lecteurs en fonction des sujets traités. Cela dit, par soucis d'attractivité de leurs lecteurs, ces journalistes préfèrent employer parfois des emprunts en dépit de la possibilité de les remplacer par des termes existants dans leurs langues.

9- Les emprunts dans la presse francophone algérienne : s'agit-il d'une nécessité ?

Dans l'ensemble, le français employé en Algérie est souvent sujet d'emprunts aux langues locales (arabe, berbère). Qu'il s'agisse des textes et lois officiels élaborés en français, ou des différents discours dont celui des médias, il y a des formes d'emprunt qui s'y manifestent.

Tout D'abord, la question que l'on doit se poser : Pourquoi doit-on emprunter d'une langue à une autre ? Et comment pourrait-on expliquer le recours à l'emprunt dans le contexte algérien ?

Par la motivation de passer un message clair à la portée du récepteur, nous sommes amenés à faire appel à des mots étrangers à la langue dont est rédigé le contenu. Ainsi donc, par besoin et dans le souci de traduire une réalité étrangère, l'utilité de puiser des mots dans une ou plusieurs langues étrangères s'avère nécessaire.

Il est évident qu'on emprunte ce dont on manque, ce qui devient alors un besoin. La réalité et la force du besoin linguistique sont à l'origine de tout emprunt.

Dans notre cas, nous allons traiter des emprunts aux différentes langues dans le discours journalistique établis en français. Cet emprunt s'impose dès qu'il nous remet à la réalité ayant trait à l'actualité, la culture, aux traditions et à la religion et dont la langue française s'en trouve dépourvue.

Les locuteurs, au besoin, empruntent des termes ou concepts à la place d'une périphrase, un procédé qui se justifie par « *un souci de clarté [soit par] paresse de l'écrit* » (DEROY L., 1956 : 139).

10- Repérage et identification des emprunts

Dans cette partie, nous rappellerons les critères d'identification des emprunts. En fait, les techniques de repérage de ces derniers pourront se faire aux niveaux écrit et oral. Cependant, dans notre recherche l'aspect écrit est le plus prédominant vu que notre corpus d'étude est tiré de la presse écrite. Mais cela sans pour autant ignorer l'aspect oral des emprunts que nous allons étudier.

Pour Derooy L., il existe quatre critères d'identification des emprunts : « *On peut distinguer quatre sortes d'indices : historiques, phonétiques, morphologiques et sémantiques.* » (1956 : 47). Pour l'indice historique, un linguiste traitant un emprunt ou un locuteur qui l'emploie, devraient retracer son sens étymologique ainsi que son évolution morpho-lexicale dans la langue source pour connaître l'origine de l'unité empruntée ; cela faciliterait également son identification ainsi que son étude. De ce fait, le même auteur enchaîne : « *Le critère historique d'un emprunt, c'est l'histoire de l'élément linguistique emprunté et éventuellement celle de l'objet désigné, dans la mesure où il est possible de les retracer au moyen des textes et des documents archéologiques.* » (Idem).

Pour ce qui est de l'indice phonétique, cela correspond à l'aspect oral des emprunts. Pour rappel, une unité empruntée passe forcément par l'usage dans le discours oral, cela dit, toute incohérence de prononciation d'un mot par rapport à la langue cible signifie que ce dernier est d'une autre origine. Cela conduirait à des processus d'adaptation, d'ordre phonique, de l'emprunt pour que les locuteurs l'emploient aisément. À ce propos, Derooy écrit : « *le critère phonétique, est incontestablement le plus décisif et le plus significatif aux yeux du linguiste. Dans bien des cas, il permet de rectifier le témoignage d'un auteur ou de préciser l'histoire embrouillée d'un mot.* » (1956 : 48).

Par rapport aux indices, morphosyntaxiques et lexico-sémantiques, nous entendons ici les mécanismes linguistiques subis par les lexies étrangères lors de leur transfert dans la langue d'accueil. Certains de ces mécanismes se manifesteraient sous forme d'adaptations au plan morphosyntaxique tel que l'ajout des suffixes et des préfixes, ainsi que l'attribution des marques du genre et du nombre de la langue réceptrice. Ces adaptations touchent également l'aspect sémantique des emprunts avec les différents changements et glissements de sens de ces derniers.

11- Autour du paysage linguistique algérien

Évoquer la situation et le contexte sociolinguistiques algériens dans l'étude des emprunts linguistiques est essentiel, car l'Algérie représente un cas particulier de contact linguistique intensif entre plusieurs langues et cultures. Pour rappel, les emprunts sont un phénomène central dans le contexte d'échanges linguistiques et, dans le cas de ce pays, la situation sociolinguistique, marquée par une histoire complexe de colonisation, de bilinguisme et de diglossie, influence profondément la manière dont les emprunts linguistiques sont adoptés, modifiés et perçus au sein de ces communautés.

Cela dit, la proximité des langues formant le contexte algérien constitue un espace d'échanges sociolinguistiques et culturels qui favorise l'usage des emprunts de manière réciproque entre les différentes communautés constituant la société algérienne.

En ce qui concerne la langue française, de par son histoire dans ce pays, elle constitue une langue fournisseuse d'emprunts aux langues locales. Dans les faits, les locuteurs

algériens s'expriment certes plus en langues dites « populaires ou dialectales », mais leur discours demeure métissé avec le contact permanent du français.

Il faut rappeler que la présence de cette langue en Algérie remonte à 1830, année de la colonisation de ce pays par la France. De ce fait, elle s'est imposée au fil des années dans le paysage linguistique nord-africain et elle est demeurée en usage, même après l'indépendance de toutes les anciennes colonies françaises. Lionel J. (2021 : 68) écrit à ce propos :

Quand la France s'est mise à coloniser le nord de l'Afrique ou la Grande-Bretagne le sud du même continent, ce n'est pas la proximité géographique qui a joué, mais les rapports de force, sinon la guerre. D'ailleurs, beaucoup de mots empruntés servent à désigner des réalités de la guerre ou des réalités locales. Une fois intégré ou assimilé dans la langue d'arrivée, l'emprunt — lorsqu'on peut encore l'identifier — n'est plus perceptible que par des spécialistes, généralement des philologues ou des linguistes. C'est le cas de presque tous les emprunts anciens tirés du latin, du francique, de l'arabe, de l'italien, etc. La question des emprunts linguistiques constitue ainsi un merveilleux reflet des relations multiples que des groupes humains ont entretenues ou entretiennent encore entre eux. Les emprunts reflètent une partie de l'histoire des peuples et des rapports de force passés ou présents, donc également l'histoire de leur langue.

De surcroît, la présence d'une langue, ayant le privilège d'être enseignée et utilisée dans différents domaines administratifs et religieux, fait que cette dernière domine au sein du territoire colonisé et impose également aux autochtones la culture qu'elle véhicule. De ce fait, en décrivant le paysage sociolinguistique algérien, de l'époque coloniale jusqu'à maintenant, il se trouve que la langue française n'a pas disparu de ce contexte après l'indépendance. Bien au contraire, elle est devenue une langue omniprésente dans le discours des Algériens. Cela dit, la situation linguistique en Algérie est le produit de son histoire, de ses cultures ainsi que de sa géographie. Khaoula TALEB IBRAHIMI explique ce contexte algérien en mettant l'accent sur sa

richesse linguistique à travers la présence de trois langues, à savoir le berbère, l'arabe et le français, mais tout en faisant remarquer que cette diversité se révèle parfois conflictuelle. Elle écrit à ce propos :

Le paysage linguistique de l'Algérie, produit de son histoire et de sa géographie, est caractérisé par la coexistence de plusieurs variétés langagières – du substrat berbère aux différentes langues étrangères qui l'ont plus ou moins marquée en passant par la langue arabe, vecteur de l'islamisation et de l'arabisation de l'Afrique du Nord. Dynamique dans les pratiques et les conduites des locuteurs qui adaptent la diversité à leurs besoins expressifs, cette coexistence se révèle houleuse, fluctuante et parfois conflictuelle dans un champ symbolique et culturel traversé de rapports de domination et de stigmatisation linguistique, des rapports aggravés par les effets d'une politique unanimiste, volontariste et centralisatrice qui exacerbe les enjeux d'une problématique identitaire fortement malmenée par les vicissitudes de l'histoire. (2004 : 02)

Ce rapport entre les langues parlées en Algérie, décrit par l'auteure comme « houleux », s'expliquerait par les politiques linguistiques adoptées par l'état algérien après l'indépendance. Autrement dit, la législation et la planification linguistique dans ce pays ont montré une stratégie d'affirmation de l'arabe face au français et au berbère. L'objectif donc de cette décision était d'introduire la langue arabe comme langue d'enseignement et comme langue de fonctionnement des institutions de l'état algérien. Par contre, face à cette situation, il y avait une autre réalité sociolinguistique sur le terrain qui est caractérisée par une dynamique linguistique que les locuteurs algériens avaient hérité des différents contextes historiques qu'avait traversés l'Algérie. Il s'agit, en fait, de la présence du berbère qui est la langue des autochtones de l'Afrique du Nord et de l'Arabe introduit dans cette région avec la diffusion de l'islam ainsi que le français qui s'est imposé durant la colonisation française.

De ce fait, lorsqu'on essaye d'analyser la situation sociolinguistique algérienne, on aperçoit clairement que la question est complexe. Nous pouvons ainsi dire que

l'identité algérienne se caractérise par un pluralisme visant l'unicité, mais qui tend vers une coexistence conflictuelle des langues.

À travers cet aperçu du paysage sociolinguistique algérien nous voudrions montrer la cause majeure de la présence des emprunts dans les différents parlers existant en Algérie. Nous allons donc essayer d'exposer la situation de ces langues, leur histoire, leur statut ainsi que leur influence les unes sur les autres. Il est évident de rappeler que les langues parlées en Algérie sont en permanent contact, ce qui a donné lieu à plusieurs phénomènes linguistiques qui les caractérisent aujourd'hui tels que l'alternance des codes et l'emprunt des mots. Derradji Yacine explique la présence des emprunts dans les langues parlées en Algérie par le besoin d'exprimer et de désigner des réalités dans le vécu de ces locuteurs. Cela s'explique aussi par le souci la pauvreté lexicale des unes et des autres. L'auteur écrit à ce propos :

Pour exprimer un vécu culturel, social, économique, religieux spécifique, le locuteur utilise les mots de sa langue arabe ou berbère dans le système linguistique français et leur applique pour les circonstances de la communication toutes les ressources de la langue d'accueil notamment les règles de dérivations morphologiques, syntaxiques, lexicologiques et sémantiques (préfixation / suffixation / composition / adjonction d'actualisateurs et de déterminants, de marque de genre et de nombre...). Les lexies employées ainsi apparaissent dans le discours oral ou écrit (presse et littératures) et désignent l'univers référentiel du sujet parlant algérien. (1999 : 72)

L'auteur ajoute à ce propos que :

L'emprunt résulte d'une longue coexistence de deux communautés culturelles et linguistiques bien distinctes l'une de l'autre. Quelle que soit la nature de cette coexistence ? Pacifique et/ou conflictuelle, imposée par une colonisation ou par un contact culturel ? Il se produit un échange bilatéral de traits culturels spécifiques aux deux entités qui sera exprimé par "des emprunts réciproques plus ou moins nombreux. (...). Dans notre cas, la langue française et les idiomes locaux se sont enrichis

mutuellement d'apports nouveaux et le français tel qu'il est utilisé en Algérie intègre de nombreuses lexies arabes ou berbères employées quotidiennement dans le discours des locuteurs pour exprimer et dénoter un vécu ou une réalité qui ne peut pas être désignée par une lexie appartenant à la langue française. » (idem).

Le paysage sociolinguistique algérien se compose de trois sphères langagières, il s'agit de l'arabe et de ses variétés, le français et le berbère. Nous allons, dans ce qui suit, faire un aperçu de ces langues.

11-1- La langue arabe

Il existe plusieurs variétés de cette langue : l'arabe dialectal, l'arabe classique et l'arabe moderne dit standard. La langue arabe classique dite « Fusha », (FUSHA), est la forme de la langue utilisée dans le Coran, ainsi que dans la littérature arabe ancienne (poésie, discours, etc.). Il s'agit de la forme des grands textes religieux et littéraires de l'ère préislamique jusqu'à l'époque médiévale. L'arabe classique a une structure grammaticale et un vocabulaire qui restent très proches de ceux du Coran. Il est rarement utilisé dans la conversation quotidienne en Algérie, mais demeure essentiel pour les études religieuses et littéraires.

Quant à l'arabe moderne dit standard, elle est l'évolution de l'arabe classique, qui a été standardisée au 19^e siècle pour être utilisée dans les médias, l'éducation et la communication formelle à travers l'ensemble des pays dits « arabes ». Bien que proche de l'arabe classique sur le plan grammatical et lexical, cette variété a adopté certaines simplifications et évolutions linguistiques pour mieux correspondre aux besoins de la communication moderne. C'est la langue utilisée dans les journaux, les livres, les conférences, les discours politiques et autres formes de communication écrite formelle.

En revanche, cette catégorisation suscite des divergences chez les spécialistes de la question des langues en Algérie. En effet, pour certains, ces variétés (moderne, standard, littéraire) ne constituent qu'une seule langue dite « arabe classique » qui présentent des niveaux de langue (Arezki 2008-2024). Or, la répartition en trois variétés (moderne, standard et classique) est défendue par Khaoula Taleb-Ibrahimi (2004), Abdou El Imam

(2009) et Dourari Abderrezak (2021). En d'autres termes, l'usage du terme "arabe classique" par certains spécialistes est pour désigner la langue telle qu'elle est utilisée dans les textes anciens et religieux, tandis que d'autres optent pour "arabe littéraire" ou "arabe moderne" pour faire référence à la langue standardisée utilisée dans les médias et l'éducation aujourd'hui. Cette distinction peut parfois prêter à confusion, car l'arabe moderne standard est pour la majorité une évolution de l'arabe classique.

Il faut mentionner également qu'elle est la langue nationale et officielle de l'Algérie depuis l'indépendance, elle est réservée à l'usage officiel dans les institutions étatiques. Elle bénéficie également d'un statut et d'une place privilégiés dans la mesure où elle constitue une partie de l'identité nationale algérienne. Il convient de rappeler aussi que la politique de l'arabisation menée par l'état algérien après l'indépendance a fait que son usage couvre tous les domaines administratifs, institutionnels, culturels et littéraires. Elle est également utilisée dans les situations de communication formelles essentiellement écrites, tel que le stipule ZABOUT T : *« cette langue étant perçue et considérée comme composante essentielle de l'identité du peuple algérien est en quelque sorte le ciment de l'unité nationale »* (1989 : 80). Avant d'ajouter que *« son espace d'utilisation s'élargit sans cesse et s'ouvre sur de multiples domaines tels l'informatique, l'enseignement des matières scientifiques, univers autrefois réservé exclusivement à la langue française. »* (Idem).

Bien qu'elle soit la langue de l'enseignement, cette variété est exclue dans tout échange communicationnel du quotidien des Algériens, elle n'est en fait la langue maternelle d'aucun groupe linguistique existant en Algérie. G.GUILLAUME affirme à cet effet que *« sans références culturelles propres, cette langue est aussi sans communauté, elle n'est la langue parlée de personne dans la réalité de la vie quotidienne(...) derrière cette langue "nationale", il n'y a pas de "communauté nationale" dont elle serait la langue tout court, dont elle serait bien sûr la langue maternelle »* (1983 : 11)

Par ailleurs, l'arabe dialectal dit populaire ou *Darja*, est la langue maternelle d'un nombre important de la population algérienne. Elle est considérée comme langue véhiculaire en Algérie. Dans sa forme actuelle, elle constitue le résultat des différentes

étapes de l'histoire de ce pays. Sur le plan lexical, elle est constituée de nombreux mots berbères et particulièrement dans certains domaines comme l'agriculture et la toponymie. Elle est également caractérisée par la présence, dans son lexique, des mots turcs et espagnols hérités des différents occupants de l'Algérie par ces deux pays (espagnol et Ottoman). Il se trouve aussi que le français a laissé un fonds lexical considérable dans ce parler à travers un siècle et demi de colonisation. Ainsi, dans son état actuel, cette variété est utilisée dans les situations de communication informelle, tout à fait orale et dépourvue de toute considération officielle.

Dans le même ordre d'idée, Taleb-Ibrahimi Kh. (2004 : 02) affirme qu'il s'agit d'une variété du registre formée d'une façon hybride à travers l'histoire, elle écrit à ce propos :

Elle est la plus étendue par le nombre de locuteurs, mais aussi par l'espace qu'elle occupe. En Algérie, mais aussi dans le monde arabe, elle aurait tendance à se structurer dans un continuum de registres (variétés langagières) qui s'échelonnent du registre le plus normé au moins normé. (...) Ces dialectes constituent la langue maternelle de la majorité des Algériens et sont le véhicule d'une culture populaire riche et variée ; par leur étonnante vitalité, les parlers algériens témoignent d'une formidable résistance face à la stigmatisation et au rejet que véhiculent à leur égard les normes culturelles dominantes.

11-2- Le berbère

La langue berbère, appelée également tamazight, occupe une place fondamentale dans le paysage sociolinguistique algérien. Considérée comme l'une des langues les plus anciennes de l'Afrique du Nord, elle constitue un élément essentiel du patrimoine historique, culturel et identitaire de l'Algérie. Son évolution, son statut et ses usages témoignent de la complexité de la situation linguistique algérienne, caractérisée par la coexistence de plusieurs variétés linguistiques dans un contexte de plurilinguisme dynamique.

Dans le contexte algérien, la langue berbère est principalement utilisée dans les échanges quotidiens et familiaux au sein des communautés berbérophones. Elle joue un rôle important dans la transmission des traditions, des valeurs culturelles et de la mémoire collective. Longtemps confinée à l'oralité, elle a néanmoins développé une riche production littéraire populaire à travers les contes, les poèmes, les chants et les proverbes qui constituent un patrimoine culturel considérable.

Après l'indépendance de l'Algérie en 1962, la politique linguistique de l'État a privilégié l'arabe classique comme langue nationale et officielle dans le cadre du processus d'arabisation. Cette orientation a contribué à marginaliser la langue berbère dans les institutions officielles, l'enseignement et les médias. Toutefois, les revendications identitaires et culturelles portées par les populations berbérophones ont progressivement conduit à une reconnaissance croissante de tamazight sur la scène nationale.

Cette dynamique a abouti à plusieurs avancées institutionnelles importantes. En 2002, tamazight a été reconnue comme langue nationale dans la Constitution algérienne. Une étape supplémentaire a été franchie en 2016 lorsque la révision constitutionnelle lui a accordé le statut de langue officielle aux côtés de l'arabe. Cette reconnaissance officielle marque une évolution significative de la politique linguistique algérienne vers une prise en compte plus explicite de la diversité linguistique et culturelle du pays.

Du point de vue sociolinguistique, la situation de tamazight s'inscrit dans un contexte de contact permanent avec l'arabe algérien, l'arabe standard et le français. Les pratiques langagières des locuteurs se caractérisent souvent par des phénomènes d'alternance codique, d'emprunt lexical et de mélange linguistique. Ces interactions reflètent la réalité plurilingue de la société algérienne et participent à l'évolution constante des usages linguistiques.

11-3- Le français

Cette langue est considérée comme étrangère en Algérie, mais son usage est d'une grande ampleur dans la société algérienne ainsi que dans les institutions de l'état ; cela

en dépit du fait qu'elle ne bénéficie pas, sur le plan institutionnel, d'un statut particulier. En effet, elle constitue l'héritage d'une colonisation qui a duré cent-trente-deux ans, une période durant laquelle les Français l'ont imposée dans tous les domaines. Après l'indépendance, plusieurs constitutions se sont succédé mais cette langue demeure toujours avec le statut de langue étrangère sans distinction par rapport aux autres langues dont l'usage est beaucoup moins important dans le paysage sociolinguistique algérien.

Quant à son enseignement, il est obligatoire dès la troisième année du cycle primaire. Pour ce qui est de sa place dans la sphère représentationnelle des Algériens, elle représente la langue des sciences et de la technologie pour certains, la langue du prestige pour d'autres et la langue de l'ancien occupant pour une partie de cette communauté.

De ce fait, son enseignement et son usage en tant que langue d'enseignement, particulièrement à l'université, sont souvent sujets de polémique eu égard à sa dualité avec l'arabe classique. Selon F.CHERIGUEN (1997 : 67) :

Cette langue fait partie d'un plurilinguisme depuis presque toujours acquis et pratiqué au Maghreb. En outre n'étant plus perçu comme hégémonique, il bénéficie d'une certaine neutralité. En ce sens, son statut de langue étrangère lui aura servi favorablement. Si elle a perdu d'être majoritairement la langue de l'enseignement, elle a, en contrepartie, gagné à être étendue à une population beaucoup plus grande que par le passé.

Cependant, la présence du français dans le discours des Algériens est remarquable à travers le recours à des emprunts à cette langue et en l'alternant avec l'arabe et le berbère. Il y a lieu de rappeler également l'usage de cette langue au sein des institutions étatiques algériennes qui sont censées utiliser l'arabe classique en tant que langue officielle. Ajoutant à cela que certaines correspondances à caractère formel sont aussi faites en langue française. De ce fait, nous pouvons déduire que cette situation paraît paradoxale à la politique linguistique de l'état algérien, mais cette langue « étrangère » demeure en concurrence avec l'arabe dans tous les domaines.

En revanche, comme nous l'avons écrit auparavant, le contexte sociolinguistique algérien « officiel » ne reflète pas entièrement la réalité des pratiques langagières des Algériens. Cela dit, le contraste se situe dans la négligence, au sein de cette politique, de l'arabe dialectal et du berbère (avec toutes ses variétés), qui ne sont ni enseignés ni reconnus officiellement bien qu'elles soient les langues maternelles de l'ensemble des Algériens. Par ailleurs, cela pourrait être la conséquence du désintérêt des pouvoirs politiques et des linguistes pour structurer ces langues « hybrides » dans le but de les promouvoir et favoriser leur enseignement ainsi que leur usage dans l'administration.

12- Contact de langues en Algérie : entre plurilinguisme, bilinguisme et diglossie

En établissant une distinction entre bilinguisme et diglossie, les linguistes expliquent que, d'une manière générale, le terme bilinguisme est souvent individuel qui tend à utiliser deux langues dans toute sorte de circonstances et partout. Il s'agit également des pratiques langagières d'une société qui impliquent l'usage volontaire de deux langues. Ce phénomène sociolinguistique est considéré par les spécialistes comme facilitateur de l'assimilation et de l'apprentissage d'une troisième voire une quatrième langue. Dubois J. (2002 :66) considère ce fait linguistique comme situation de communication dans laquelle les sujets parlants sont conduits à utiliser alternativement, selon les milieux ou les situations, deux langues différentes. Il s'agit pour l'auteur du cas le plus courant du bilinguisme.

Quant à la diglossie, elle concerne les situations linguistiques où deux langues sont en cohabitation au sein d'une même société dont l'une d'elles se distingue de l'autre par sa formalité et sa supériorité impliquant l'exclusion de l'autre. Cela se résume également à certains critères que Dubois considère comme : « *Coexistence de deux systèmes linguistiques différents, mais proches entre eux et dérivés de la même langue, hiérarchisation sociale de ces systèmes, l'un considéré comme haut, l'autre comme bas, répartition des fonctions (des usages dans la société) de chacune de ces deux variétés.* » (2002 : 148).

Pour ce qui est du plurilinguisme l'auteur explique : « *On dit d'une communauté qu'elle est plurilingue, lorsque plusieurs langues sont utilisées dans les divers types de communication* » (Dubois, 2002 : 368).

L'actuelle situation sociolinguistique algérienne est le fruit d'influences de certains faits historiques qui reflètent l'évolution de la société algérienne donnant lieu à une diversité linguistique et culturelle qui semble montrer une certaine harmonie entre les différentes communautés linguistiques constituant cette société. Cela en dépit des différentes politiques linguistiques unilatérales adoptées depuis l'indépendance. BIANCHINI affirme à ce propos que : « *Les trois pays du Maghreb sont confrontés à un plurilinguisme « endémique » surchargé du phénomène de diglossie, voire triglossie, et de l'alternance codique : les spécialistes parlent d'un espace linguistique qui subit les tensions et les conflits de la présence de quatre à six langues de la Tunisie au Maroc.* » (Bianchini, 2007, p. 3).

Il existe aujourd'hui en Algérie des formes de pratiques langagières qui font remarquer aux linguistes que ce pays est marqué par des situations de plurilinguismes, de bilinguisme et de diglossie. À cet effet, ABBES-KARA nous fait savoir dans sa réflexion sur la situation sociolinguistique de l'Algérie que : « *le paysage linguistique qui se donne à voir en Algérie aujourd'hui, est plurilingue, situation complexe et multiforme où les langues/variétés de langues en contact semblent créer une configuration sociolangagière kaléidoscopique et singulière (français, arabe classique, arabe dialectal et variantes, berbère et variantes)* » (2010 :78).

Cependant, le statut de l'arabe classique et sa place dans la constitution, à l'école et au sein de l'administration témoignent d'une situation de diglossie par rapport à l'arabe dialectal qui est la langue pratiquée au quotidien par les membres de la communauté linguistique algérienne arabophone. Cette variété subit le handicap de l'oralité et l'absence du prestige ainsi que le manque de structuration au niveau linguistique et de l'écrit comme le témoigne BENMAYOUF Y (2002 :02) :

En Algérie, la diglossie est apparue en 1962, à l'indépendance, avec la politique d'arabisation et l'adoption de l'arabe classique comme langue nationale et officielle. Il s'agit d'une situation de coexistence de deux variétés de la même langue, en l'occurrence l'arabe : une variété classique et une variété dialectale qui n'ont pas le même statut, qui sont employées dans des espaces différents, dans des

situations de communication différentes et qui suscitent des sentiments, des attitudes et des représentations différentes.

Concernant le bilinguisme en Algérie, il se trouve que des interactions sociales impliquent l'usage du français aux côtés de l'arabe et du berbère. En effet, les locuteurs algériens optent pour le bilinguisme franco-arabe ou franco-berbère selon les groupes ethniques, les régions, les représentations ainsi que le niveau de scolarité. Ajoutant à cela les situations de communication où ce bilinguisme tend vers un plurilinguisme regroupant ces trois langues, française, arabe et berbère.

Cela donc nous donne un aperçu global sur les langues en usage au sein de la société algérienne ; même s'il est loin d'être exhaustif, il nous renseigne par contre de la diversité de ce paysage sociolinguistique qui est le résultat d'un contact permanent entre plusieurs parlers véhiculés au fil de l'histoire qu'a connue cette région.

Par ailleurs, il faut préciser que ce contact des langues qui marque la situation linguistique en Algérie a donné lieu à des emprunts massifs, des interférences, de l'alternance codique et le calque. Cela explique notre intérêt d'étudier les emprunts linguistiques dans le discours francophone des médias algériens dans la mesure où ce métissage linguistique favorise le recours à ce type de formation lexicale. NEUVEU F., (2004 :80) affirme à ce propos :

On appelle contact de langues une situation dans laquelle, pour des raisons géographiques ou sociologiques, deux ou plusieurs langues sont parlées par un individu ou par une communauté. La science du langage s'intéresse aux effets de cette rencontre des langues et des cultures, notamment aux problèmes liés aux interférences entre les deux systèmes linguistiques susceptibles de se manifester au plan lexical et grammatical »

Autrement dit, les langues en contact engendrent plusieurs changements au plan de la structure des systèmes linguistique.

13- Les médias et le contexte sociolinguistique algérien

L'usage des langues dans les médias algériens est un reflet de la diversité linguistique et culturelle du pays. L'Algérie, en raison de son histoire coloniale, de sa diversité ethnique et de son évolution postindépendance, présente un paysage linguistique assez riche qui se manifeste également dans ses médias. De surcroît, l'arabe et le français sont les deux principales langues de communication dans les médias algériens. Cette situation résulte de l'héritage de la colonisation française (1830-1962) et de la politique linguistique du pays depuis son indépendance.

Pour ce qui est de Tamazight, depuis la révision constitutionnelle de 2002, puis son institutionnalisation en 2016, cette langue a été reconnue comme langue nationale et officielle. Ce fut une reconnaissance importante des différentes identités culturelles du pays, en particulier des populations berbères, de Kabylie, du M'zab, et d'autres régions. Le tamazight est enseigné dans les écoles depuis 1995 et bénéficie d'une chaîne de télévision nationale, d'une autre chaîne qui diffuse depuis la France et de 3 radios dont une radio nationale et deux radios régionales, bien que son usage demeure limité dans la presse écrite et dans les différentes productions littéraires.

Par ailleurs, après l'avènement des médias privés, le paysage sociolinguistique algérien, notamment dans le champ médiatique, a connu des changements, car ces derniers ont contribué à diversifier encore davantage l'usage des langues en Algérie. En particulier, les chaînes de télévision privées et les sites d'information en ligne ont renforcé la présence du français et parfois de l'arabe dialectal ainsi que le berbère dans ce contexte médiatique. Ces médias sont plus souples et moins contraints par les régulations de l'État par rapport aux médias publics.

En outre, il faut signaler, au passage, que le français fait partie des langues en usage dans la sphère médiatique algérienne à travers les médias francophones existant. En effet, cet usage est considéré comme étant particulier dans ce contexte vu la situation du contact avec les autres langues pratiquées en Algérie. Il se manifeste, entre autres, par des formes d'alternance codique et de créativité langagière extrêmement riches dont font partie les emprunts. Cette richesse et cette diversité linguistiques sont rendues possibles grâce à la prise de conscience des journalistes algériens, notamment les

chroniqueurs, de l'importance des enjeux linguistiques et sociolinguistiques dans la création d'un style et d'une identité propres à leur écriture.

Ainsi, les médias en Algérie, qu'ils soient publics ou privés, permettent une certaine diversité linguistique. Les chaînes de télévision, les stations de radio et la presse écrite alternent entre l'arabe standard, l'arabe dialectal, le berbère et le français, ce qui permet d'atteindre un large public. Alors, c'est pour cette raison que notre étude lexicologique sur le phénomène de l'emprunt a fait du discours journalistique francophone son centre d'intérêt afin de pouvoir mettre en évidence les caractéristiques et le devenir de ces mots au sein du français.

En sommes, les médias algériens jouent un rôle crucial dans la diversification des pratiques langagières et suscitent les tensions et les évolutions sociolinguistiques du pays. Cela à travers la diffusion de l'arabe, du français et du tamazight, ils participent à la construction de l'identité nationale tout en facilitant les échanges culturels et politiques. Cependant, les défis liés à la pluralité linguistique, à la standardisation et à la représentativité des différentes langues continuent d'influencer les débats sociaux et politiques, avec des implications importantes pour l'avenir linguistique de l'Algérie.

Conclusion

Dans cette conclusion partielle, nous avons exploré les fondements théoriques qui sous-tendent la question de l'emprunt linguistique. Nous avons d'abord examiné les différentes définitions et typologies des emprunts, en mettant en lumière les distinctions entre les emprunts lexicaux, phonétiques et syntaxiques. Ensuite, nous avons analysé les mécanismes par lesquels ces emprunts se produisent, en tenant compte des facteurs sociolinguistiques, historiques et culturels qui influencent leur intégration dans une langue d'accueil.

Nous avons également souligné l'importance du contexte dans lequel se produit l'emprunt, notamment les interactions entre les communautés linguistiques et les dynamiques de pouvoir qui peuvent favoriser ou freiner l'adoption de nouveaux termes. En outre, les implications de ces emprunts sur l'évolution des langues et sur l'identité culturelle des locuteurs ont été discutées, mettant en évidence le rôle des emprunts comme vecteurs de changement et d'enrichissement linguistique.

Ainsi, ce cadrage théorique nous permet de mieux comprendre les enjeux liés à l'emprunt linguistique et de poser des bases pour les analyses empiriques qui suivront dans les chapitres suivants. En nous appuyant sur ces concepts, nous serons en mesure d'explorer plus en profondeur les cas spécifiques d'emprunts dans notre étude, tout en tenant compte des particularités de chaque langue et des contextes socioculturels dans lesquels ils émergent.

*Deuxième chapitre : Cadrage
méthodologique et description du corpus*

Introduction

Dans le présent chapitre, nous procéderons à un cadrage général du sujet de recherche en proposant une présentation de notre corpus qui permettra d'avoir un aperçu global sur ses caractéristiques et sa diversité. Cette partie fera donc la description des aspects méthodologiques qui entourent notre travail de thèse ainsi que l'explication des méthodes du traitement de notre corpus. Nous parlerons, également, du corpus et de ses spécificités, afin de pouvoir situer notre recherche dans ce champ et mettre en relation cette dernière avec les différentes analyses faites auparavant.

1- Genèse du sujet

Notre réflexion est née d'un constat et d'un questionnement sur le procédé de l'emprunt linguistique, sa nature et sa problématique d'intégration/rejet dans la langue française. Il s'agit aussi de l'approfondissement et de la continuité d'une recherche antérieure que nous avons réalisée sur ce phénomène. En dépit du fait qu'elle ait été menée sur les anglicismes en langue française, elle nous a, en revanche, donné de la motivation et nous a montré la voie pour nous intéresser au français pratiqué dans les médias, particulièrement dans la presse écrite francophone algérienne.

Étant nous-mêmes lecteurs de ces journaux, nous avons pu remarquer le contact des langues dans le discours des journalistes et particulièrement celui des chroniqueurs à travers la présence d'un grand nombre d'emprunts faits à l'arabe populaire et standard ainsi qu'au berbère et à l'anglais. Nous avons constaté également l'usage spontané et fréquent de ces emprunts dans différents contextes au sein de ces écrits, à l'image, à l'occasion des événements socio-politiques, culturels et sportifs.

En effet, après plusieurs lectures et une longue réflexion, nous avons opté pour les chroniques du quotidien francophone intitulé « *le soir d'Algérie* ». Ce journal contient plusieurs chroniques traitant des sujets divers et souvent d'une manière humoristique qui attire les lecteurs, non seulement par cet humour, mais aussi grâce au contenu de ces rubriques et grâce à la présence des langues dites « populaires » dans leur discours. En fait, l'insertion des lexies d'origine arabe, berbère ou autres donne une

certaine originalité dans la construction du sens des chroniques et plonge davantage le lecteur dans le contexte de l'évènement vécu dans la société et traité par le chroniqueur.

Il faut rappeler donc que l'intérêt que nous avons porté aux emprunts dans la langue française a donné lieu d'abord à un mémoire de magistère intitulé : « *Étude lexico-sémantique des anglicismes informatiques dans la langue française : cas des revus informatiques.* ». Ensuite, nous avons voulu élargir notre champ d'études ce procédé dans le contexte linguistique algérien. Pour cela, nous avons considéré que la presse écrite est le terrain idéal pour concrétiser cette recherche et qui a abouti à ce présent travail.

2- Objectif de l'étude

L'objectif primordial de notre recherche est de décrire et d'examiner les emprunts en usage dans les chroniques journalistiques du quotidien francophone *le soir d'Algérie*. Bien plus, nous allons essayer de comprendre le fonctionnement des unités lexicales empruntées par le français aux autres langues à travers ce type de discours. Nous allons également expliquer le trajet de ces emprunts ainsi que les phases de leur adaptation au sein du français pratiqué dans la presse francophone algérienne et dans le domaine dictionnaire français. Par ailleurs, les questions de l'intégration et de l'adaptation de ces emprunts seront le centre de notre étude du point de vue lexicologique, sémantique, phonétique, syntaxique, morphologique et lexicographique.

Autrement dit, nous allons identifier, à travers le traitement de notre corpus, les critères d'adaptation et d'intégration des emprunts dans la langue française en traitant les différents changements qu'ils subissent sur le plan morphosyntaxique, lexico-sémantique et phonétique afin d'intégrer le discours et le lexique français.

Cette recherche vise également à montrer le degré d'intégration de ces emprunts dans la langue française à travers leur attestation au sein des dictionnaires ou leur rejet qui fait d'eux des candidats à l'intégration.

3- Nature de l'étude

3-1- Présentation et description du corpus

Pour constituer notre corpus, nous avons opté pour le discours de la presse écrite. Pour rappel, nous avons choisi le quotidien francophone algérien « *le soir d'Algérie* » que nous lisons presque quotidiennement vu la richesse de ces rubriques et le contact des langues qui ne passe pas inaperçu dans ses articles. Ce journal, disponible en version papier et électronique, dont les archives y sont répertoriées, présente pour nous l'avantage de la présence des emprunts et particulièrement dans les chroniques.

Nous avons procédé au dépouillement de 550 chroniques, de la période allant du mois de janvier 2014 au mois de décembre de l'année 2015. Cette période est caractérisée, en fait, par une situation particulière de l'histoire de l'Algérie à savoir l'instabilité sur le plan sociopolitique et économique. Ajoutant à cela le déroulement de certains événements importants à l'instar de la tenue des élections présidentielles algériennes d'avril 2014 et la coupe du monde de football qui ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des journalistes et des chroniqueurs. Par ailleurs, beaucoup d'autres sujets d'actualité y sont traités à l'image du phénomène des «*Harraga*»⁸, de la corruption etc.

3-2- Le choix de la presse écrite francophone algérienne

Choisir la presse écrite francophone algérienne pour étudier les emprunts linguistiques présente plusieurs avantages, en raison de la spécificité du contexte linguistique et socioculturel de l'Algérie. En effet, plusieurs raisons ont orienté notre choix, nous les exposerons donc dans la suite de ce volet.

3-3- Contact de langues et contexte plurilingue

L'Algérie est un pays où coexistent plusieurs langues : l'arabe (en particulier l'arabe dialectal algérien ou *darija*), le berbère (tamazight), le français et l'anglais. L'usage différencié et parfois alterné de ces langues dans des contextes sociaux distincts,

⁸ Le phénomène de *harraga* désigne les migrants clandestins, qui prennent la mer depuis les pays du Maghreb (Algérie, Maroc, Tunisie, Libye) à bord des embarcations de fortune (bateaux de pêche, bateaux pneumatiques à moteur) ou clandestinement dans des cargos, pour rejoindre illégalement les pays européens.

se manifeste particulièrement dans les médias francophones algériens à travers des phénomènes linguistiques issus de ce mélange. Le français, bien qu'il ne soit pas langue officielle, reste largement utilisé dans la presse écrite, souvent pour s'adresser à un public lettré. Cette situation crée une dynamique de contact linguistique qui favorise les emprunts linguistiques, principalement du français vers l'arabe ou le berbère, mais aussi l'inverse, du berbère ou de l'arabe vers le français. La presse écrite, en tant que support largement consommé, est donc un terrain d'observation privilégié pour analyser ce phénomène linguistique.

3-4- Richesse du corpus linguistique

Les journaux algériens francophones sont un terrain de choix pour observer la variété des emprunts linguistiques, non seulement à l'échelle de la langue générale, mais aussi au niveau du discours contenant également des néologismes et des termes spécifiques à des domaines comme la politique, l'économie, la culture et le sport. Les emprunts peuvent concerner des termes techniques, mais aussi des expressions idiomatiques, des interjections ou des tournures phraséologiques. Cette diversité offre un riche inventaire à analyser sous l'angle des mécanismes de l'emprunt, de l'adaptation des mots étrangers, de leur intégration phonétique et morphologique etc.

3-5- Disponibilité du matériau

Enfin, la presse écrite francophone algérienne offre un large éventail de supports et de sources pour mener des recherches sur les emprunts linguistiques : journaux en ligne, revues, hebdomadaires, etc. Ces sources sont facilement accessibles et offrent des archives riches qui permettent d'observer les tendances à long terme et de les mettre en relation avec des événements sociopolitiques précis.

4- Démarche et méthodologie

Il est évident de mentionner que l'emprunt demeure très fréquent dans les situations de contact de langues et particulièrement dans les cas d'interférences linguistiques. Cependant, les dualités linguistiques donnent lieu très fréquemment à des situations où des langues dominantes deviennent donneuses d'unités lexicales à d'autres langues minorisées dont les locuteurs sont souvent à la recherche de l'enrichissement de

leurs vocabulaires. Ce constat nous a conduits à observer le contexte algérien où l'on trouve un foisonnement de parlers donnant lieu parfois à des phénomènes de créativité lexicale qui ne passent pas inaperçus.

Le français en Algérie emprunte à plusieurs langues algériennes et étrangères. Les lectures faites dans la presse écrite d'une manière générale, et du *Soir d'Algérie* en particulier, nous ont montré que les langues qui fournissent des emprunts sont les langues locales telles que l'arabe algérien et le berbère avec leurs variétés, ainsi que les langues internationales comme l'anglais, l'arabe classique, l'italien et l'espagnol.

Nous avons choisi de travailler sur les chroniques et les contributions du quotidien le *soir d'Algérie* car, comme nous l'avons signalé auparavant, il y a un nombre important d'emprunts. De ce fait, notre démarche se basera sur le repérage et l'identification de ces derniers et ensuite nous procéderons à leur classification selon les types d'emprunts définis au préalable et leurs stades d'intégration.

5- Méthodologie de repérage et d'identification des emprunts

Identifier et repérer un emprunt linguistique dans un corpus d'étude médiatique demande une approche méthodologique rigoureuse et attentive aux spécificités du contexte linguistique et culturel algérien. Nous avons donc adopté une approche manuelle et technique en même temps dans la mesure où nous avons suivi certaines étapes en prenant en compte certains critères d'identification qui nous ont permis de dégager les unités lexicales à analyser comme étant des emprunts linguistiques :

1. Connaissance du contexte sociolinguistique et culturel algérien :

Avant d'identifier les emprunts linguistiques, il est essentiel de connaître le contexte dans lequel ils se sont produits. En effet, les médias peuvent refléter des influences culturelles, sociales et économiques qui varient d'un pays à un autre ou d'un groupe à l'autre. Par exemple, la langue utilisée dans les médias francophones algériens pourrait être fortement influencée par les langues en usage en Algérie, particulièrement ainsi que les autres langues étrangères d'une manière générale. Tandis que dans d'autres contextes (comme la presse hispanophone ou arabophone), des influences différentes peuvent être présentes.

2. Vérification des origines des mots :

Dans l'étude lexicologique des emprunts linguistiques, le traitement d'un corpus médiatique, et particulièrement journalistique, nécessite, de prime abord, de vérifier l'origine des mots qui semblent étrangers à la langue du corpus. Cela peut être réalisé par plusieurs moyens :

a) Analyse du lexique

Cela consiste à examiner, après plusieurs lectures des chroniques, les mots et les expressions qui paraissent inhabituels ou qui n'ont pas d'équivalent direct dans la langue d'étude. Au fait, les emprunts linguistiques peuvent être évidents à première vue, mais certains mots peuvent être modifiés (phonétiquement ou orthographiquement) en s'intégrant dans la langue cible. Nous citons à titre d'exemple les anglicismes intégrés en français et les termes spécialisés d'un domaine. Ajoutant à cela, dans notre cas d'étude, les emprunts à d'autres langues, particulièrement l'arabe, qui fournit beaucoup d'emprunts au français notamment dans le discours médiatique francophone algérien. Il faut mentionner aussi qu'en fonction du contexte et des thématiques traitées par les journalistes, des emprunts peuvent venir d'autres langues, comme l'italien, l'allemand, l'espagnol, etc.

Sur le plan technique, après avoir converti notre corpus du format PDF au format Word, qui dispose d'un dictionnaire français intégré, les lexies qui ne sont pas reconnues par ce dernier sont, automatiquement, soulignées en rouge. Cela dit, ces unités lexicales sont considérées comme étant étrangères au dictionnaire en question, autrement dit, étrangères à la langue française. Ce moyen est considéré comme fiable pour le repérage et l'identification des emprunts. Nous avons également fait appel au logiciel de lexicométrie *lexico-3*, qui nous a permis d'avoir une disposition sous forme d'un répertoire (listing) des unités lexicales constituant les textes des chroniques étudiées. Cela nous a permis aussi d'avoir les fréquences d'usage de toutes les occurrences soumises à ce logiciel.

b) Utilisation des dictionnaires et bases de données linguistiques :

Afin de cerner et d'approfondir notre examen des emprunts linguistiques dans les chroniques journalistiques de H. Laalam, nous avons utilisé des outils linguistiques spécialisés dans la définition des mots et leurs différentes caractéristiques telles que leur étymologie ainsi que les différents aspects : morphologiques, phonétiques/phonologiques, syntaxiques et sémantiques. Ces supports lexicographiques comme les dictionnaires spécialisés ou les bases de données linguistiques (majoritairement électroniques) nous ont aidés dans l'identification des emprunts et nous ont également permis d'accéder aux origines linguistiques de ces unités empruntées ainsi que d'autres propriétés tels que la date de leur apparition dans la langue française, leurs prononciations, les changements de sens qu'ils auraient subis et leur prononciation (cela concerne les emprunts lexicalisés).

Pour cela, nous citons :

A- Le dictionnaire : *Le Grand Robert* qui offre un contenu linguistique et culturel de 150 000 mots et expressions, et environs 500 000 sens. La plus grande nomenclature incluant les mots anciens, littéraires, familiers, techniques, scientifiques, argotiques et régionaux. Il est accessible en ligne à travers la version gratuite *Dico en ligne Le Robert* qui est enrichie de nombreuses ressources qui permet de parfaire l'usage du français et à en explorer son répertoire lexical. Il est disponible sur le lien suivant :

<https://dictionnaire.lerobert.com/fr/>

B- Le dictionnaire : *Larousse* dans sa version numérique, monolingue et bilingue, qui fournit un nombre considérable d'entrées lexicales de la langue française. Il est disponible sur le site : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>

C- Le dictionnaire : *Trésor de la langue française (TLF)*, dans sa version électronique TLFi. Il s'agit d'un dictionnaire des XIXe et XXe siècles en 16 volumes et 1 supplémentaire qui se distingue des autres dictionnaires électroniques existants par la finesse de la structuration des données. Il est caractérisé par une interface simple et conviviale qui offre trois niveaux de consultation : recherche simple, recherche assistée et recherche complexe.

L'utilisateur peut profiter de toutes les ressources croisées du TLF à travers la recherche d'un mot en orthographe approximative (ex. : scultur), tri des différentes acceptions. Recherche d'un mot à l'intérieur d'un champ disciplinaire donné, recherche de séquence comportant ou ne comportant pas telle ou telle partie du discours, affichage et mise en surbrillance de tous les exemples contenant un mot donné, recherche par finale (ex. : trouver tous les noms masculins qui se terminent en -ée), et même faire des requêtes les plus complexes (ex. : visualiser les termes de marine en rapport avec la manœuvre des voiles).

Cette version est accessible à travers le lien : <http://atilf.atilf.fr/>

D- La Base de données lexicographiques panfrancophone (BDLP) disponible sur le site : <https://www.bdlp.org/>

3. Observation de la structure syntaxique et de la morphologie des emprunts :

Certains emprunts ne se limitent pas à des mots isolés, mais concernent aussi des structures grammaticales ou des tournures de phrases (expressions figées, idiomatiques, métaphoriques...). Nous avons, à cet effet, dégagé et examiné certains emprunts sous forme de syntagmes (unités complexes). Voici quelques indices relatifs à ce genre d'expressions :

- Emprunts syntaxiques : Les emprunts peuvent concerner des constructions de phrases. Par exemple, en français, l'emprunt de structures arabes comme l'utilisation des proverbes et des expressions populaires.
- Néologismes : L'utilisation de nouveaux mots ou expressions peut être un indice d'emprunt. Par exemple, des mots comme *toubib* (empruntés à l'arabe *Tabib* pour désigner *médecin*) sont des indicateurs évidents d'emprunts.

4. Repérage des calques et des métaphores

Il est évident de souligner que le discours du chroniqueur Laalam H. se caractérise par l'ironie qui se manifeste à travers des expressions imagées et chargées de connotations. L'auteur recourt alors à des stratégies discursives impliquant l'usage des calques sous forme de traductions véhiculant la charge sémantique de la lexie empruntée dans son contexte d'usage au sein de la langue source. Un calque est d'abord

un emprunt linguistique où la structure de la langue source est transférée dans la langue cible, mais pas le mot en soi. Par exemple :

- Calque lexical : Traduction littérale d'une expression étrangère.
- Calque sémantique : Un mot existant dans la langue cible prend un nouveau sens en raison de l'influence d'une autre langue.
- Calque syntaxique : emprunt de structures grammaticales d'une autre langue.

5. Examen de l'adaptation phonétique et orthographique :

Il est important de mentionner que dans notre cadre de recherche, certains emprunts sont légèrement modifiés pour s'adapter aux phonèmes ou à l'orthographe de la langue d'accueil. Des modifications phonétiques peuvent également être observées, comme dans les emprunts à l'arabe où certains sons inexistants en français peuvent être ajustés selon les règles phonétiques de cette langue cible.

6- Problèmes théoriques

L'étude du phénomène de l'emprunt linguistique implique de prime abord des repères théoriques, de définition et de délimitation des différents concepts liés à ce procédé. Pour ce faire, nous nous sommes basés sur les différentes théories ayant porté sur ce processus ainsi que les travaux de recherche visant sa définition. Il s'agit donc du premier problème rencontré durant cette recherche qui vise tout d'abord à cerner l'aspect théorique avant le volet analytique des emprunts. En ce sens, nous nous sommes rendu compte que la majorité des définitions de ce procédé retiennent le processus du transfert d'une unité d'une langue à une autre, mais certaines d'entre elles divergent sur sa typologie, les critères de sa classification ainsi que les principes de son identification. Il fallait donc retenir les définitions les plus adéquates et les plus précises de notre objet de recherche. Nous avons ainsi opté pour une classification selon la forme et le sens des mots étrangers au français employés dans notre corpus en prenant en considération leurs aspects : lexical, sémantique, morphologique et phonétique dans la langue source.

7- Difficultés rencontrées dans l'étude des emprunts

L'étude et l'analyse des emprunts linguistiques présentent plusieurs difficultés, notamment lorsqu'on examine ce phénomène dans des contextes linguistiques et culturels spécifiques, comme dans les sociétés multilingues. En Algérie, où le français, l'arabe et le berbère coexistent, l'analyse des emprunts peut être complexe à plusieurs niveaux.

8- Identification et classification des emprunts

Il s'agit de l'un des défis majeurs dans l'étude des emprunts qui est leur identification. Certains mots empruntés peuvent avoir été intégrés dans la langue depuis si longtemps qu'ils sont devenus tellement ancrés qu'ils n'apparaissent plus comme étrangers. Cette assimilation rend leur classification et leur étude parfois difficiles, car il devient difficile de savoir si un mot est un emprunt ou un mot natif.

9- Difficultés de transcription des emprunts

9-1- Problèmes phonétiques

L'une des principales difficultés réside dans la transcription phonétique des sons arabes qui n'existent pas en français. L'arabe et le français ont des systèmes phonétiques différents, ce qui rend difficile la restitution exacte des sons arabes dans l'alphabet latin. De ce fait, nous avons fait appel à certains travaux ayant porté sur la question de l'adaptation phonétique des emprunts à l'arabe dans la langue française afin d'avoir une meilleure représentativité des sons arabes durant le traitement des lexies sélectionnées.

9-2- Problèmes sémantiques

Les difficultés sémantiques liées à l'identification et à l'analyse du sens des emprunts sont multiples et peuvent même affecter la compréhension et l'interprétation des textes. Les soucis majeurs que nous avons rencontrés sont relatifs à la signification de certains xénismes qui sont majoritairement issus de l'arabe dialectal et portent parfois des connotations qui ne se traduisent pas directement.

10- Choix du corpus et démarche analytique

Après la lecture et l'examen des différentes rubriques des chroniques de la presse écrite francophone algérienne, notre choix s'est fixé sur celles du quotidien *Le soir d'Algérie*. Il s'agit en fait, de :

- La chronique : *Pousse avec eux !* de Hakim LAALAM qui apparaît quotidiennement.

Ce choix est motivé principalement par la présence des emprunts à l'arabe, au berbère ainsi qu'à d'autres langues telles que l'anglais et l'espagnol au sein de ces rubriques.

10-1- Le quotidien « *Le soir d'Algérie* »

"*Le Soir d'Algérie*" est un quotidien francophone algérien fondé en 1990, juste après la période de réformes qui a permis l'émergence de plusieurs titres de presse indépendants en Algérie. Ce journal est connu pour ses analyses et ses reportages approfondis sur l'actualité nationale, régionale et internationale. Son contenu touche aussi bien à la politique, l'économie, la société, qu'à la culture et au sport.

Ce journal, destiné aux lecteurs algériens et à la diaspora, joue un rôle important dans le paysage médiatique algérien, notamment grâce à sa volonté de couvrir des sujets parfois délicats, comme la corruption ou les questions de gouvernance. Malgré les défis économiques et politiques auxquels fait face la presse écrite en Algérie, *Le Soir d'Algérie* continue d'être publié en version papier et électronique.

10-2- Disposition et contenus du quotidien « le soir d'Algérie »

Le quotidien algérien *Le Soir d'Algérie* est organisé en plusieurs rubriques couvrant un large éventail de sujets d'actualité et de société. Voici une description des rubriques principales et de leur disposition typique :

1. Actualité nationale :

- Disposition : Généralement en première partie du journal, cette rubrique aborde les grandes thématiques politiques, sociales et économiques en Algérie.

- Contenus : Informations sur les décisions gouvernementales, les mouvements politiques, les enjeux sociaux et les faits marquants dans les différentes régions du pays.

2. Actualité internationale :

- Disposition : Souvent après les pages nationales, cette section traite des événements mondiaux importants pour le lectorat algérien.
- Contenus : Analyses des relations internationales, conflits, et faits marquants, avec un accent particulier sur le Maghreb, le monde arabe et l'Afrique.

3. Économie :

- Disposition : Généralement au milieu du journal.
- Contenus : Articles sur l'économie algérienne et mondiale, avec des sujets variés comme l'énergie (en particulier le pétrole et le gaz), les réformes économiques, l'industrie, le commerce et les entreprises locales.

4. Société :

- Disposition : Section figurant dans la deuxième moitié du journal.
- Contenus : Problématiques sociales, santé publique, éducation, jeunesse, conditions de vie, culture populaire et réalités du quotidien en Algérie.

5. Culture et loisirs :

- Disposition : Vers la fin du journal.
- Contenus : Informations sur le cinéma, la musique, le théâtre, la littérature, et les événements culturels, avec une attention particulière à la scène culturelle algérienne.

6. Sports :

- Disposition : Souvent en dernière partie du quotidien.

- Contenus : Suivi de l'actualité sportive en Algérie et dans le monde, avec un intérêt spécial pour le football, très populaire dans le pays. Résultats de matchs, analyses et performances des clubs et des athlètes algériens.

7. Chroniques et opinions :

- Disposition : Dispersées dans le journal ou dans une section dédiée.
- Contenus : Chroniques d'auteurs, opinions et analyses de journalistes ou d'experts sur des sujets divers, souvent en lien avec l'actualité nationale ou les préoccupations des citoyens.

Ainsi, cette structure permet aux lecteurs d'accéder facilement aux sujets qui les intéressent, tout en ayant une vue d'ensemble de l'actualité algérienne et internationale.

11- Autour de la chronique journalistique

La chronique journalistique est un genre d'écriture spécifique dans le journalisme. Elle se distingue par son ton souvent personnel et subjectif. Contrairement aux articles de reportage ou aux nouvelles, qui visent l'objectivité, la chronique est l'espace où le journaliste exprime son point de vue sur des sujets variés, allant de l'actualité politique et sociale à des thèmes plus légers comme la culture ou la vie quotidienne.

Dans ce contexte, nous allons reprendre ce long passage de Sandrine CARVALHOSA (2014 : 2) qui essaie de cerner ce genre d'écriture à travers certaines définitions :

D'après le Grand Dictionnaire Universel du XIXe siècle, il s'agit de « (...) certains articles ou feuilletons, écrits au jour le jour, publiés par les journaux et qui sont pour ainsi dire le reflet heure par heure de la vie courante » ; ce sont des « productions hâtives, oubliées, aussitôt que nées ». Et il précise que « dans ces derniers temps, la chronique s'est glissée dans la plupart des journaux ; elle est devenue un besoin pour le lecteur (...) ». À la fin du siècle, Wogan définit la chronique comme de la nouvelle récente, des bruits de Paris, de ce qui se passe, de ce qui se dit, et le ton spirituel et léger de la conversation française est presque le seul que l'on

emploie pour écrire ces causeries. » Après avoir donné comme modèles de ce genre, « où il faut surtout la grâce et l'esprit », il ajoute que, pour « le chroniqueur populaire des journaux à un sou, d'autres moyens d'action sont indispensables : intéresser, vulgariser, s'occuper, sans en oublier aucune, de toutes les questions agitées dans l'immense fourmilière, voilà sa tâche. » Pour ce faire, « il aura soin de parler un langage que comprennent bien tous ses lecteurs. » (Wogan, 1899 : 182-183) »

Concernant la chronique journalistique dans la presse écrite algérienne, elle occupe une place particulière au sein du paysage médiatique du pays. Elle est un genre qui combine à la fois réflexion, analyse et souvent un point de vue personnel ou subjectif voire critique de l'auteur, tout en restant ancrée dans les préoccupations sociétales et politiques locales. Pour comprendre ce phénomène, il faut se pencher sur plusieurs éléments : son rôle dans le contexte algérien, ses caractéristiques, son évolution et les défis qu'elle rencontre.

11-1- Caractéristiques de la Chronique journalistique

Ton personnel :

La chronique utilise un style d'écriture souvent plus libre, voire informel, qui permet au chroniqueur d'exprimer ses opinions et sa personnalité. Ce ton personnel crée une proximité avec les lecteurs.

Analyse et interprétation :

Contrairement aux articles de pure information, la chronique propose une réflexion ou une analyse. Le chroniqueur prend position, évalue les faits, et tente d'en tirer des conclusions ou des idées nouvelles, encourageant les lecteurs à réfléchir.

Sujets variés :

Les chroniqueurs abordent une grande diversité de sujets, des problématiques politiques aux faits de société, en passant par des thèmes culturels ou même des anecdotes du quotidien. Cela permet de diversifier l'offre d'opinions et d'ouvrir des perspectives différentes sur l'actualité.

Humour et ironie :

Nombreuses chroniques utilisent l'humour, l'ironie, ou la satire pour rendre le message plus percutant. Ces éléments stylistiques sont souvent employés pour dénoncer, critiquer ou souligner des aspects absurdes de l'actualité.

Langue et style :

La presse francophone algérienne se distingue par un mélange linguistique et stylistique. Si le français reste la langue principale de publication, certains chroniqueurs n'hésitent pas à intégrer des éléments de l'arabe ou du berbère dans leurs textes pour renforcer la proximité avec leur public ou pour véhiculer des expressions populaires et idiomatiques. Le style peut osciller entre la rigueur journalistique et un ton plus incisif, ironique, voire sarcastique.

11-2- Rôle de la Chronique dans la Presse

La chronique journalistique joue un rôle essentiel dans la presse, car elle donne de la profondeur aux faits et permet d'interpréter l'actualité. Elle offre aussi aux lecteurs un point de vue, un angle personnel qui peut susciter le débat ou la réflexion. Dans des quotidiens comme *Le Soir d'Algérie*, elle est particulièrement précieuse pour commenter des événements politiques ou sociaux marquants en Algérie, avec un regard parfois critique, mais aussi accessible et humain.

11-3- Pourquoi choisir la chronique « *Pousse avec eux !* » ?

La chronique « *Pousse avec eux !* » du quotidien *Le Soir d'Algérie* est un format très populaire dans la presse algérienne, souvent apprécié pour son ton humoristique et parfois satirique. Elle offre une analyse critique et décalée de l'actualité politique et sociale, avec un style direct et incisif. Voici quelques caractéristiques qui définissent généralement cette chronique :

1. *Ton ironique et satirique* : La chronique se distingue par un ton humoristique, souvent ironique, qui permet de traiter des sujets délicats ou controversés d'une manière accessible et moins formelle.

2. *L'utilisation de l'arabe algérien et du français* : Le style d'écriture est souvent marqué par un mélange de français et d'arabe algérien, ce qui permet de toucher un public plus large et de renforcer le lien culturel avec les lecteurs locaux.
3. *Proximité avec l'actualité nationale* : Les sujets abordés sont ancrés dans l'actualité algérienne, surtout les faits de société, les événements politiques, et les problèmes quotidiens auxquels les citoyens sont confrontés. La chronique attire l'attention sur les dysfonctionnements sociaux et politiques en les traitant sous un angle critique.
4. *Un langage familier et accessible* : Contrairement à certains articles de presse plus formels, la chronique « *Pousse avec eux !* » adopte un vocabulaire simple, parfois familier, qui permet une accessibilité et une compréhension faciles aux lecteurs.

Il faut mentionner au passage que cette chronique se caractérise par un style, propre et s'inscrit dans une tradition d'un journalisme critique en Algérie, celui qui utilise l'humour pour dénoncer les dysfonctionnements sociaux tout en rendant la lecture agréable et accessible.

12- La biographie de Hakim LAALAM

Hakim Laâlâam est un journaliste, chroniqueur et écrivain algérien connu pour son style incisif, satirique et souvent irrévérencieux. Il est principalement reconnu pour sa chronique « *Pousse avec eux !* » publiée dans le quotidien *Le Soir d'Algérie*, où il aborde avec ironie et humour des sujets politiques, sociaux et culturels, souvent liés à l'actualité algérienne et internationale.

12-1- Caractéristiques de son écriture et style

Laâlâam utilise un langage simple, mais percutant, intégrant des mots étrangers au français, pour toucher un large public et faire passer ses messages critiques. Sa plume lui a valu une grande popularité, mais aussi parfois des controverses, car il n'hésite pas à aborder des sujets sensibles ou à critiquer ouvertement les dysfonctionnements politiques.

12-2- Engagement journalistique et impact

Ce chroniqueur est également reconnu pour son engagement envers la liberté d'expression. Par son travail, il défend une vision indépendante du journalisme, critique des abus de pouvoir et des injustices sociales. Son humour permet de traiter des sujets graves de manière plus accessible, tout en encourageant le public à réfléchir sur la société algérienne et ses défis.

13- Les unités d'emprunt dégagées du corpus

Il est pertinent de rappeler qu'un corpus est un ensemble structuré et organisé de textes, de discours, d'images, de données orales ou de toute autre forme d'unités linguistiques ou symboliques. Il se définit de fait comme l'objet concret auquel s'applique le traitement, qu'il s'agisse d'une étude qualitative ou quantitative (BOMMIER-PINCEMIN B. 1999 : 2). Ces données sont collectées, compilées et souvent annotées dans le but de servir de bases de données linguistiques pour des recherches linguistiques, littéraires, sociologiques, informatiques ou d'autres domaines d'étude.

En linguistique, et particulièrement en lexicologie, la notion de corpus est fondamentale. Il s'agit d'une collection systématique et organisée de textes écrits (dans notre cas d'étude) ou parlés, soigneusement sélectionnés pour représenter un phénomène linguistique ou un discours particulier. Il s'agit donc d'un ensemble d'éléments sur lequel se fonde l'étude d'un phénomène linguistique (Dalbera Jean-Philippe, 2002 : 3).

Quant à l'examen de notre corpus qui est, pour rappel, constitué d'un ensemble de chroniques du journaliste H. Laalam, publiées dans le quotidien francophone *Le soir d'Algérie*, nous avons opté pour l'élaboration d'une liste d'emprunts à analyser. En effet, des tableaux permettent de structurer de manière claire et concise l'information. Chaque unité lexicale relevée peut être présentée de façon ordonnée, dans des tableaux spécifiques pour des catégories précises.

Cette présentation est basée, en effet, sur la répartition des unités lexicales sélectionnées en xénismes et emprunts lexicalisés. Dans chaque catégorie, nous

consacrerons un tableau pour chaque classe grammaticale. Il faut mentionner que les mots de la catégorie des emprunts intégrés figurent, au moins, dans l'un des dictionnaires consultés dans le cadre de cette recherche, contrairement aux xénismes, lesquels, leurs apparitions sont limitées aux chroniques de H. Laalam.

13-1- Tableaux des emprunts lexicalisés

13-1-1- Catégorie des Noms

Les emprunts de cette classe grammaticale sont au nombre de 85 unités ; c'est le nombre le plus élevé de la catégorie des termes intégrés. Il faut mentionner que dans cette liste, nous avons jumelé les noms simples et les syntagmes nominaux que nous allons exposer dans les autres contextes d'analyse.

Emprunt	Origine linguistique
Aâbaya	Arabe dialectal
Adhan	Arabe classique
Aïd	Arabe classique
Allah	Arabe classique
Amir	Arabe classique
Baklawas / Baqlawa	Turc
Baraka	Arabe classique
Bendir	Arabe dialectal
Big-bang	Anglais
Bled	Arabe dialectal
Blog	Anglais
Bookmaker	Anglais
Buzz	Anglais
Buzzer	Anglais
Caïds	Arabe classique
Cake	Anglais
Califat	Arabe classique
Chahid	Arabe classique
Charia	Arabe classique
Chéchia	Arabe dialectal

Cheikh	Arabe classique
Chibani	Arabe dialectal
Chorba	Arabe classique
Coach	Anglais
Coran	Arabe classique
Couscous	Arabe classique
Daïra	Arabe classique
Derbouka	Arabe classique
Dey	Turc
Djihad	Arabe classique
Djihadisme	Arabe classique
Djihadiste	Arabe classique
Doberman	Allemand
Droïde	Anglais
Douar	Arabe dialectal
Emir	Arabe classique
Fatwa	Arabe classique
Fellah	Arabe classique
Foot	Anglais
Ghaïta	Arabe dialectal
Gourbi	Arabe dialectal
Guérilla	Espagnol
Hadj	Arabe classique
Hall	Anglais
Harki	Arabe dialectal
Harraga	Arabe dialectal
Henné	Arabe dialectal
Iceberg	Anglais
Imam	Arabe classique
Islam	Arabe classique
Java	Anglais
Jet-set	Anglais
Job	Anglais
Khôl	Arabe classique

Kidnapping	Anglais
Leader	Anglais
M'zab	Arabe dialectal
Mafia	Italien
Maraboutisme	Arabe classique
Mechtas	Arabe dialectal
Mecque	Arabe classique
Meeting	Anglais
Minbar	Arabe classique
Modem	Anglais
Moudjahid	Arabe classique
Muezzin	Arabe classique
Mufti	Arabe classique
Oued	Arabe classique
Parking	Anglais
Punching	Anglais
Putsch	Anglais
Raïs	Arabe classique
Ramadan	Arabe classique
Shit	Anglais
Shopping	Anglais
Sidi	Arabe dialectal
Souk	Arabe classique
Tamazight	Berbère
Tee-shirt	Anglais
Touareg	Arabe classique
Toubib	Arabe classique
Trabendo	Espagnol
USB	Anglais
wali	Arabe classique
wifi	Anglais

13-1-2- Catégorie des verbes

Concernant cette catégorie d'emprunts, nous avons relevé deux verbes lexicalisés qui proviennent de l'anglais.

Emprunt	Origine linguistique
Tchatcher	Anglais
Booster	Anglais

13-1-3- Catégorie des Adjectifs

Nous avons également relevé quatre adjectifs d'origine arabe.

Emprunt	Origine linguistique
Haram	Arabe classique
Halal / Hallal	Arabe classique
Salafiste	Arabe classique
Islamiste	Arabe classique

13-1-4- Catégorie des adverbes

Pour ce qui est de cette classe, nous avons recensé un seul adverbe interrogatif qui provient de l'arabe dialectal.

Emprunt	Origine linguistique
Wesh	Arabe dialectal

13-1-5- Les Interjections

Nous comptons trois interjections qui proviennent de l'arabe dialectal. Elles sont, en fait, lexicalisées en français en gardant la même catégorie grammaticale que celle de la langue source.

Emprunt	Origine linguistique
Inchallah	Arabe classique
Kif-kif	Arabe dialectal
Walou	Arabe dialectal

13-2- Tableaux des xénismes

13-2-1- Catégorie des noms

Nous avons remarqué la prédominance de cette classe dans la catégorie des xénismes avec 101 unités d'origines différentes, comme nous le constatons dans le tableau ci-dessus.

Xénisme	Origine linguistique
Aâmi / Aâmmi	Arabe classique
Al mithak	Arabe classique
Al Qaida	Arabe classique
Babouches	Arabe dialectal
Barrah	Arabe dialectal
Besbes	Arabe dialectal
Ch'kara	Arabe dialectal
Charika	Arabe classique
Chéchia	Arabe dialectal
Chemma	Arabe dialectal
Cherbat	Arabe dialectal
Chouhada	Arabe classique
Choukran	Arabe classique
Cousina	Arabe dialectal
D'hab	Arabe dialectal
Dawla	Arabe classique
Dechra	Arabe dialectal
Derja	Arabe dialectal
Din	Arabe classique
Djahilia	Arabe classique
Djelbabs	Arabe dialectal
Djemaa	Arabe classique
Drahem	Arabe dialectal
Droid	Anglais
Eddaoura	Arabe classique

El Djazair	Arabe classique
El Djeiche	Arabe classique
El fennan	Arabe classique
El flouss	Arabe classique
El ghoul	Arabe classique
El habib	Arabe classique
El Hamlaoui	Arabe classique
El kemmoun	Arabe classique
El Khabar	Arabe classique
El Meknin	Arabe dialectal
El Mouradia	Arabe classique
El para	Arabe dialectal
El virage	Arabe dialectal
El watan	Arabe classique
Ennahda	Arabe classique
Essbô	Arabe classique
Essoura	Arabe classique
Ettourna	Arabe dialectal
F'tour	Arabe dialectal
fatcha	Italien
Fawdha	Arabe classique
Fitna	Arabe classique
Flen	Arabe dialectal
Flouss	Arabe classique
Gandoura	Arabe dialectal
Gosto	Espagnol
Guendriche	Arabe dialectal
H'chouma	Arabe dialectal
H'rouz	Arabe dialectal
Hachia / Hachya	Arabe dialectal
Hachma	Arabe dialectal
Hallaba	Arabe dialectal
Hogra	Arabe dialectal
Ikhwa	Arabe classique

Jedi	Arabe dialectal
K'fen	Arabe dialectal
Kaâba	Arabe classique
Kaddour	Arabe dialectal
Kahoua	Arabe classique
Kalbellouz	Arabe dialectal
Kamis	Arabe classique
Kasma	Arabe classique
Kassaman	Arabe classique
Kemcha	Arabe dialectal
Kodak	Anglais
Kofr	Arabe classique
Kojak	Anglais
Lah'bal/ Lah'bel	Arabe dialectal
Lah'ya	Arabe dialectal
Lala / Lalla	Arabe dialectal
Latey	Arabe dialectal
Lek'dheb	Arabe dialectal
M'semen	Arabe dialectal
Mabrouk	Arabe classique
Madoff	Anglais
Marhaban	Arabe classique
Meknin	Arabe dialectal
Mektoub	Arabe classique
Moubayiaâ	Arabe classique
Moudjahida	Arabe classique
Moudjahidine	Arabe classique
Mouhafedh	Arabe classique
Rabbi	Arabe classique
Rassek	Arabe dialectal
Si	Arabe dialectal
Siwak	Arabe classique
Smah	Arabe dialectal

Syada	Arabe classique
T'bib	Arabe dialectal
T'charek	Arabe dialectal
Team	Anglais
Tikherbichine	Arabe dialectal
Ulaç	Berbère
Wikipedia	Anglais
Yamahoum	Arabe dialectal
Zbel	Arabe dialectal

13-2-2- Catégorie des verbes

Nous constatons que le chroniqueur H. Laalam a employé des xénismes sous des formes verbales différentes. Il a procédé, en fait, à la formation de quatre participes passés dans le moule de la conjugaison française de cette catégorie, cela à partir des noms d'origine arabe (*chouhada et gourbi*) et anglais (*kidnaping et master*). Nous remarquons aussi l'emploi de trois verbes à l'impératif appartenant à l'arabe dialectal dont l'aspect est d'exprimer un ordre (*Arfâa, Bellâa et chekkem*). Il y a également la présence de deux verbes conjugués provenant également de l'arabe dialectal au présent (*N'goul, Nabni*).

Xénisme	Origine linguistique	Forme verbale
Chouhadisés	Arabe classique	Participe passé
Dégourbisé	Arabe dialectal	Participe passé
Kidnappé	Anglais	Participe passé
Arfâa	Arabe classique	Verbe à l'impératif
Bellâa	Arabe dialectal	Verbe à l'impératif
Chekkem	Arabe dialectal	Verbe à l'impératif
N'goul	Arabe dialectal	Verbe au présent
Nabni	Arabe classique	Verbe au présent
Re-masterisé	Anglais	Participe passé

13-2-3- Catégorie des adjectifs

Dans cette classe, nous avons relevé 19 adjectifs d'origine arabe (classique et dialectal). Ces termes ont maintenu leurs graphies et leurs significations originales dans leurs différents contextes d'usage au sein des chroniques étudiées. Cependant, certains d'entre eux ont subi les marques du genre et du nombre françaises.

Xénisme	Origine linguistique
Barda	Arabe dialectal
Batnéens	Arabe dialectal
Cheb	Arabe classique
Chekkam	Arabe dialectal
Chettaha	Arabe dialectal
Drabki	Arabe dialectal
Fahlat	Arabe dialectal
Françaoui	Arabe dialectal
H'nina	Arabe dialectal
H'ram	Arabe dialectal
Harka	Arabe dialectal
Horr	Arabe classique
Khoukhi	Arabe dialectal
Maddahin	Arabe classique
Mouh'taram	Arabe classique
Oujdi	Arabe dialectal
Sahbi	Arabe dialectal
Baâthistes	Arabe dialectal+ français
Chaouias	Arabe dialectal

13-2-4- Catégorie des adverbes

Nous avons recensé sept (07) adverbes dont le sens est celui de la langue d'origine. Il s'agit de la négation pour les termes : *Abadan* (jamais), *Mezel* (pas encore), *Nada* (rien), *Walou* (rien). Ajoutant à cela les adverbes d'opinion de l'arabe dialectal *Bessif* (qu'on le veuille ou non) et *Yek* (d'accord). Nous avons aussi l'adverbe de quantité *Chouia* (un peu).

Xénisme	Origine linguistique
Abadan	Arabe classique
Bessif	Arabe dialectal
Chouia	Arabe dialectal
Mezel	Arabe dialectal
Nada	Italien
Walou	Arabe dialectal
Yek	Arabe dialectal

13-2-5- Les locutions

Ces expressions, que nous avons repérées dans notre corpus, sont sous forme de groupes de mots figés ou relativement stables selon les contextes de leur usage. Il faut mentionner que ces locutions appartiennent, majoritairement, à l'arabe dialectal et constituent des expressions idiomatiques, généralement figées, qui n'ont pas nécessairement un sens littéral (parfois figuré). Elles sont composées, entre autres, de mots individuels dont la signification pourrait changer lorsqu'ils sont combinés à l'exemple de « Biîd echar : *que le mal reste loin* ou *que cela n'arrive pas* ». En revanche, la nature de ces locutions est relative à leurs fonctions dans le discours du chroniqueur, autrement dit, leur catégorisation grammaticale est faite selon la valeur du l'adverbe qu'elles sont supposées remplacer dans l'énoncé.

Xénisme	Origine linguistique	Nature de la locution
Enaâm sidi	Arabe dialectal	Locution adverbiale
Fe'esster	Arabe dialectal	Locution adverbiale
Biîd echar	Arabe dialectal	Locution adverbiale
Book Haram	Anglais+ arabe	Locution adverbiale
Fi sabil allah	Arabe classique	Locution adverbiale
Contra Aâlikoum!	Arabe dialectal	Locution prépositive
Besmah	Arabe dialectal	Locution prépositive
Bla djedha	Arabe dialectal	Locution prépositive
Bla djedhoum	Arabe dialectal	Locution prépositive

13-2-6- Les interjections

Dans les chroniques *pousse avec eux !*, nous avons repéré des interjections provenant de l'arabe dialectal (une, d'entre elles est d'origine espagnole). En effet, ces termes expriment des émotions, des sentiments, des opinions (réactions spontanées) ou une exclamation. Nous avons constaté que ces interjections ont parfois une structure grammaticale complexe et jouent un rôle similaire à celui de la langue d'origine à l'exemple du désarroi, la joie, la colère ou d'autres émotions. En revanche, certaines d'entre elles ont une forme courte et sans relation grammaticale avec les autres mots dans la phrase.

Xénisme	Origine linguistique
Aya sidi !	Arabe dialectal
Barakat !	Arabe dialectal
Hacha	Arabe dialectal
Hachakoum	Arabe dialectal
Kho / Khô	Arabe dialectal
Maâlîche	Arabe dialectal
Olé!	Espagnole
Wallah	Arabe classique
Ya âadjaba	Arabe dialectal
Ya bouguelb	Arabe dialectal
Ya Errab	Arabe dialectal
Ya sahbi	Arabe dialectal
Ya si	Arabe dialectal
Ya sidi	Arabe dialectal
Yaba	Arabe dialectal
Yal khawa	Arabe dialectal
Yel fahem	Arabe dialectal

13-2-7- Les pronoms

Nous avons relevé un pronom personnel d'origine arabe (Ana : je, moi) et un pronom possessif (Dialna : le nôtre).

xénisme	Origine linguistique	Nature du pronom
Ana	Arabe classique	Pronom personnel
Dialna	Arabe dialectal	Pronom possessif

13-2-8- Les syntagmes

Concernant les syntagmes dans la catégorie des xénismes, ils sont moins nombreux (37) que les noms simples et ils ont des origines linguistiques différentes. Nous avons relevé des syntagmes nominaux dont la structure est basée sur un nom (en tête) et d'une extension (déterminant, modificateur). On trouve aussi des syntagmes verbaux dont la structure est faite autour du verbe qui en est la base, suivi d'un autre type de syntagme ou d'un mot simple. Ajoutant à cela la présence des syntagmes adverbiaux avec une structure ayant un adverbe comme tête. Enfin, nous signalons la présence d'un syntagme adjectival d'origine anglaise qui est composé d'un adjectif en tête suivi d'un nom.

xénisme	Origine linguistique	Type de syntagme
New-age	Anglais	Syntagme adjectival
P'tit chwyra	Arabe dialectal+ français	Syntagme adjectival
Abadan de chez abadan	Arabe classique+ français	Syntagme adverbial
Ni din ni mella	Arabe dialectal	Syntagme adverbial
Abou-o-Tourout	Arabe classique+français	Syntagme nominal
Aid el-kébir	Arabe classique	Syntagme nominal
Alhamdoulillah	Arabe classique	Syntagme nominal
Allah ghaleb	Arabe dialectal	Syntagme nominal
Baba Rabbi	Arabe dialectal	Syntagme nominal
Babak	Arabe dialectal	Syntagme nominal
Besmi allah	Arabe classique	Syntagme nominal
Bladi	Arabe dialectal	Syntagme nominal
Dare-dare	Arabe classique	Syntagme nominal
Datashow	Anglais	Syntagme nominal
Dawla islamia	Arabe classique	Syntagme nominal
Echah fel hassadine	Arabe dialectal	Syntagme nominal

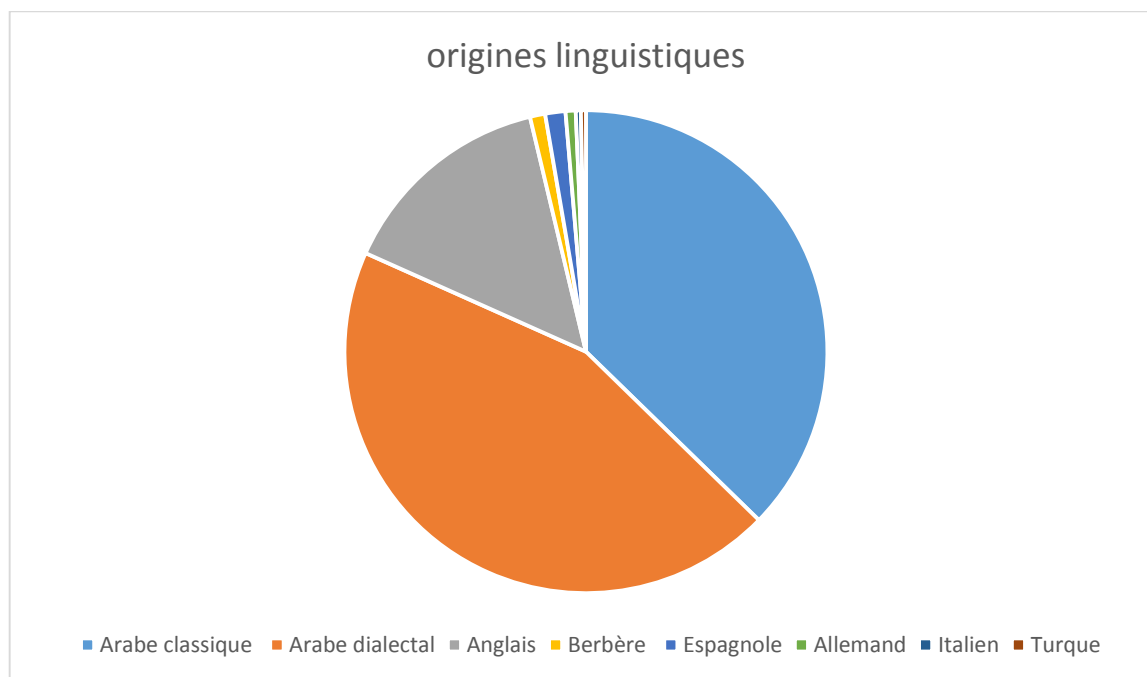
Islem soft	Arabe classique+ anglais	Syntagme nominal
Kassaman bi Allah	Arabe classique	Syntagme nominal
Khouya / Khoya	Arabe dialectal	Syntagme nominal
Love story	Anglais	Syntagme nominal
Mouloud ennabaoui	Arabe classique	Syntagme nominal
Rabbi yester	Arabe dialectal	Syntagme nominal
Rolling stones	Anglais	Syntagme nominal
Sothe by's	Anglais	Syntagme nominal
Zenket lah'bal	Arabe dialectal	Syntagme nominal
Abki yabladi	Arabe dialectal	Syntagme verbal
Chouf! Chouf!	Arabe dialectal	Syntagme verbal
Coming-out	Anglais	Syntagme verbal
Enaal Echitane	Arabe dialectal	Syntagme verbal
Ghadni	Arabe dialectal	syntagme verbal
La yadjouz	Arabe classique	Syntagme Verbal
Ma ghadniche	Arabe dialectal	Syntagme verbal
Rah'djouk	Arabe dialectal	Syntagme verbal
Tab djenanou	Arabe dialectal	Syntagme verbal
Tahya El Djazair	Arabe classique	Syntagme verbal
Tahya ya Didou	Arabe dialectal	Syntagme verbal
Yerhem babakoum	Arabe dialectal	Syntagme verbal

14- Les origines linguistiques des emprunts relevés

Dans cette partie, nous allons présenter les origines linguistiques de l'ensemble des emprunts constituant notre corpus, à savoir 296 unités. Il s'agit, évidemment, de faire une répartition de ces origines selon le nombre d'emprunts appartenant à chaque langue. Nous représenterons également cette subdivision dans un schéma graphique selon les pourcentages obtenus.

En effet, il est important de connaître et de présenter l'origine linguistique des emprunts dans un travail de recherche sur cette question pour plusieurs raisons : méthodologiques, théoriques et pratiques. Cela permet de comprendre en profondeur non seulement le phénomène des emprunts linguistiques, mais aussi les contextes sociaux, historiques et culturels qui façonnent une langue et ses interactions avec d'autres langues. Cette connaissance de l'origine linguistique offre également une meilleure compréhension du contexte de l'emprunt dans la langue source. En dépit de l'aspect pratique, cela permet aussi d'élaborer une approche méthodologique adéquate au traitement de l'emprunt selon les propriétés de sa langue d'origine.

Le nombre d'emprunts le plus élevé au sein de notre corpus est propre à l'arabe dialectal avec 131 unités lexicales, soit un taux de : 43,95%. L'arabe classique vient en deuxième position avec un nombre de 110 emprunts qui représente un taux de 36,91%. Pour ce qui est de l'anglais, nous avons relevé 43 anglicismes employés par le journaliste H. Laalam dans ses chroniques, soit un taux de 14,42%. Notre corpus contient également 04 emprunts à la langue espagnole soit 1,34%. Nous avons repéré, entre autres, 03 emprunts au berbère (variété kabyle) et 03 autres à l'italien soit un taux de 01% pour chacune d'elles. Ensuite de l'allemand avec 02 emprunts soit : 0,67%. En fin, l'italien et du turc présents avec un (01) seul emprunt pour chacune d'elles, soit : 0,33%.



Origines linguistiques des emprunts relevés

15- Les catégories grammaticales

Dans ce volet de notre étude, nous allons rappeler les catégories grammaticales des emprunts que nous avons répertoriés pour l'analyse. Cela semble pertinent et primordial, car il présente plusieurs avantages dans l'étude des différents aspects des lexies empruntées. Il s'agit, bien évidemment, d'éviter les confusions sémantiques que pourraient connaître certains emprunts du fait de quelques significations qui peuvent être légèrement modifiées ou nuancées par rapport à leur sens d'origine. En d'autres termes, identifier la catégorie grammaticale de l'emprunt permet de mieux cerner son champ sémantique.

Cela dit, dans l'étude lexicologique d'un emprunt, la détermination de sa catégorie grammaticale permet d'examiner les mécanismes d'influence linguistique (grammaticale et sémantique). Par exemple, l'emprunt « *haram* » peut être un nom dans certains contextes et adjectif dans d'autres cas. « *Booster* » peut-être un verbe ou un nom d'agent selon le sens de la phrase et son contexte. Cela renseigne sur les processus de lexicalisation et d'intégration des emprunts dans la langue cible, qui peuvent être différents selon sa nature grammaticale.

Nous avons donc obtenu une répartition selon la catégorie grammaticale des emprunts sélectionnés comme suit :

Catégorie grammaticale	Nombre	Taux
Noms	186	62.83%
Adjectifs	23	7.77%
Verbes	8	2.70%
Adverbes	8	2.70%
Locutions adverbiales	5	1.68%
Locutions prépositives	4	1.35%
Interjections	20	6.75%
Participe passé	3	1.01%
Pronoms	2	0.67%
Syntagme nominal	21	7.09%
Syntagme verbal	12	4.05%
Syntagme adjectival	2	0.67%
Syntagme adverbial	2	0.67%

Conclusion

En résumé, le corpus utilisé dans cette étude a été soigneusement sélectionné afin de répondre aux objectifs de notre recherche et de garantir la pertinence des unités d'analyse. Il se compose de 296 emprunts, choisis en fonction de critères précis tels que l'origine linguistique, la catégorie grammaticale, le sens et son évolution, le contexte d'usage, etc. Cette sélection a permis d'assurer une diversité des types d'emprunt et leurs caractéristiques tout en respectant les contraintes méthodologiques de notre recherche.

Les éléments de notre échantillon seront traités selon les critères phonétiques, orthographiques, morphosyntaxiques et sémantiques des emprunts. Notre souci majeur est de répondre de manière optimale aux questions de recherche soulevées dans ce travail. Cette démarche garantit à la fois la rigueur scientifique et la profondeur de l'analyse, en tenant compte des fondements scientifiques relatifs aux études linguistiques.

*Troisième chapitre : Intégration
phonétique et graphique*

Introduction

Après avoir consacré les chapitres précédents au cadre conceptuel et aux notions théoriques et méthodologiques relatives à notre question de recherche, nous allons nous pencher dans le présent chapitre sur l'analyse de l'aspect graphique et phonétique des emprunts que nous avons relevés dans notre corpus d'étude. Il s'agit, en effet, d'une composante essentielle de notre analyse dans le cadre de cette thèse de doctorat.

Nous aborderons alors les processus d'adaptation ainsi que les changements que subissent ces termes d'emprunt dans le discours français des chroniques journalistiques constituant notre objet d'analyse. Cela en explorant les aspects fondamentaux liés aux systèmes phonétiques et graphiques des langues sources de ces emprunts et la langue française qui les reçoit.

Par ailleurs, ce volet revêt une importance particulière au sein de notre travail, car il montre le cheminement, sur le plan graphique, des emprunts étudiés tout en expliquant les différents types d'adaptations qu'ils ont subis afin qu'ils puissent fonctionner sans poser des difficultés aux usagers du français et, éventuellement, intégrer son répertoire lexical. Il contribuera également à donner un aperçu sur la vie de ces emprunts et leur problématique d'intégration/rejet au sein de cette langue. Il fournit aussi des éclaircissements sur la manière dont il se rapporte aux idées et aux concepts présentés dans les chapitres précédents.

En outre, la structure de ce chapitre est la suivante : dans la première section, nous passerons en revue les composantes et les caractéristiques des systèmes phonétiques et graphiques des langues présentes au sein de notre corpus, tout en mettant l'accent sur les similitudes et les différences entre ces derniers. Quant à la deuxième section, elle se concentrera sur la description de l'aspect graphique des emprunts relevés, en analysant les changements qu'ils ont subis sur ce plan et en expliquant aussi les différents procédés d'adaptation mis en œuvre par le chroniqueur Hakim LAALAM dans la transcription des emprunts qu'il a employés dans son discours.

Ce chapitre s'appuiera entre autres sur une variété de sources, y compris les dictionnaires ainsi que les différents écrits et travaux réalisés à propos de la thématique

des emprunts linguistiques et particulièrement sur le traitement phonétique et phonologique de ces derniers. De même, les analyses seront présentées de manière à favoriser une compréhension approfondie de notre sujet.

Pour rappel, l'intégration des mots étrangers dans la langue cible passe parfois par des processus d'adaptation qui faciliteraient leur usage selon leur compatibilité au fonctionnement des systèmes linguistiques de cette langue. Parmi ces systèmes, il se trouve que la graphie des emprunts n'est pas souvent adaptable à celle de la langue d'accueil.

Il faut mentionner que les systèmes phonétiques diffèrent d'une langue à une autre, par voie de conséquence, l'emprunt linguistique est susceptible d'être adapté à la prononciation de la langue d'accueil. En effet, cette adaptation est imposée par les difficultés phonétiques que posent ces mots pour les locuteurs de la langue emprunteuse. Autrement dit, certains emprunts ont des sonorités inconnues pour le système phonétique de la langue d'accueil, c'est la raison pour laquelle ils peuvent être transformés et prendre l'allure de cette langue cible.

Dans la présente étude, nous avons relevé des mots étrangers au français d'origines différentes, mais majoritairement arabes, ceci dans le but de décrire les procédés de leur adaptation et leur intégration dans la langue française. Ce chapitre, sera donc voué à une tentative de description des caractéristiques phonétiques et graphiques des emprunts repérés dans les chroniques « *pousse avec eux* » de *Hakim Laalam*, ce qui permettra d'étudier et de cerner les mécanismes de transcription de ces emprunts dans le discours de ce chroniqueur tout en faisant référence aux dictionnaires de la langue française que nous avons retenus pour vérifier les formes enregistrées par ces derniers dans leurs nomenclatures. Cela concerne évidemment les emprunts lexicalisés au sein de cette langue ; quant aux xénismes n'ayant pas encore intégré le français, nous nous limiterons à faire une description de leur aspect phonétique et graphique selon leurs manifestations dans notre corpus.

Ayant constaté l'emploi de certains emprunts avec des formes différentes au sein de ces chroniques, nous avons donc jugé nécessaire d'avoir des dictionnaires de référence afin de savoir quelles sont les formes retenues officiellement en langue

française. Cela permettra également de cerner leur sens et leurs différents contextes d'usage.

À ce propos, Derradji (1999) souligne que : « *l'écart qui sépare la phonie arabe de la phonie française pour certains sons est tel que l'adoption est rendue difficile par une prononciation et une graphie très souvent fautive* ». Cela dit, la graphie de certaines lexies en langue arabe est remarquablement spécifique quand ces dernières sont transcrites en langue française, du fait que l'articulation de ces emprunts ainsi que leurs timbres vocaliques et consonantiques diffèrent de ceux de la langue d'accueil (le français dans notre cas).

En dépit de l'aspect graphique de l'emprunt, le phénomène de l'oral permet selon Cheriguen, F. la manifestation de la voix, c'est-à-dire du ton, de la hauteur, du timbre, etc. L'auteur rajoute dans ce sillage : « *une langue est, avant tout, parlée. C'est donc le caractère oral qui détermine une langue en tant que telle. Non que l'aspect écrit n'ait pas son importance propre ; mais il ne peut être, au mieux, que la représentation plus ou moins « vivante » de cet aspect oral* » (2002 :57). Dans le même contexte, le linguiste signale : « *une étude minutieuse de l'aspect phonique peut mettre en évidence les variétés de prononciation de tel ou tel autre terme propre à chaque locuteur, ce qui, par conséquent, permet au linguiste de mieux entrevoir les possibilités d'emploi du xénisme, c'est-à-dire de l'emprunt en cours de formation* » (idem). Ce constat met en évidence l'importance de l'aspect phonétique des lexies à étudier pour leur cheminement vers l'emprunt définitif. Mais également, il montre l'intérêt qui doit être porté aux changements phonétiques et graphiques que subissent les emprunts dans la langue d'accueil, car, ils constituent une marque de leur insertion dans le lexique de cette dernière.

En revanche, Fouzia Benzakour, affirme que l'emprunt au français est le résultat de l'impact du contact des langues sur le paysage sociolinguistique des pays du Maghreb (francophones) qui s'explique par les changements et les nécessités relatifs à la modernité. Cela dit, l'adaptation phonétique et phonologique des emprunts à cette langue constitue un processus naturel vu le contraste existant entre les systèmes phonologiques des langues en contact dans cette région. Elle écrit à ce propos : «

l'influence du français apparaît aussi, et peut-être plus encore, dans le lexique où l'arabe moderne emprunte massivement au français les lexèmes en rapport avec la vie moderne occidentale, la science et la technique, en les adaptant à son système phonologique/ phonétique et en les intégrant soit entièrement, soit partiellement, à ses structures morphologiques » (2000 :133).

Il est donc important de souligner que l'adaptation phonétique et graphique consiste en la substitution des sons et des phonèmes de la langue source par d'autres équivalents considérés et sentis comme proches phonétiquement de ceux de la langue cible (emprunteuse). Ces derniers semblent plus appropriés à représenter les phonèmes et les sons « inappropriés » dans cette langue. Dans le même ordre d'idées, Deroys L. affirme que l'adaptation phonétique et phonologique des unités d'emprunt peut se réaliser selon quatre modalités :

« Il y a quatre façons d'adapter la prononciation d'un mot étranger : négliger les phonèmes inconnus ou imprononçables, leur substituer des phonèmes usuels, introduire des phonèmes nouveaux pour donner au mot un air familier, déplacer le ton conformément aux règles de la langue emprunteuse » (1956 : 224).

Étant donné que notre étude consiste en l'adaptation et l'intégration des emprunts lexicaux en français, il nous est indispensable de faire un exposé descriptif des systèmes linguistiques des langues en contact au sein de notre corpus dans le but d'en saisir leur fonctionnement et de mieux comprendre les processus d'adaptation de ces emprunts. Nous prendrons alors soin, dans ce volet phonétique/phonologique, de décrire les propriétés graphiques et phonétiques de chaque langue faisant partie de notre corpus d'étude. Nous nous focaliserons également sur les similitudes et les divergences des différents systèmes graphiques et phoniques de ces langues afin de pouvoir expliquer les changements que subissent les emprunts relevés.

1- Remarques sur les systèmes phonétiques : français, arabe, anglais et berbère

D'un point de vue historique le français est une langue romane, l'anglais est d'origine germanique, tandis que l'arabe et le berbère sont d'origine chamito-sémitique. Il est à noter que le rapprochement, sur le plan phonétique, existe entre le français et

l'anglais plus qu'il l'est entre le français, l'arabe et le berbère. À ce titre, nous essayerons dresser un aperçu des systèmes phonétiques de ces langues afin de pouvoir décrire les procédés phonétiques et phonologiques employés pour l'adaptation des emprunts faits par la langue française à ces trois langues au sein du discours que nous avons exploité.

Pour ce qui est du volet théorique, les deux systèmes phonétiques : français et anglais présentent des différences constatables surtout au niveau de l'articulation des sons. Mettons donc en comparaison ces langues afin de présenter les particularités de chacune d'elles sur le plan phonétique et graphique.

1-1- Le français

La langue française se caractérise par un système phonétique plus riche que celui de l'arabe, il s'agit des voyelles orales dont la colonne d'air emprunte uniquement la cavité buccale et qui sont : /i/, /e/, /ɛ/, /a/, /ɑ/, /y/, /ø/, /ə/, /œ/, /u/, /o/, /ɔ/ ; et des voyelles nasales : un /ɛ̃/ ; en /œ̃/ ; on /ɔ̃/ ; an /ɑ̃/ ; ainsi que les semi-voyelles qui sont au nombre de trois : Y [j] ; w [w] et [ɥ] (comme dans huile). Ce système est composé d'un ensemble de règles régissant ces sons et qui déterminent la prononciation des mots de cette langue (Christian Menier, 2020 : 5).

Autrement dit, ce système comprend donc une composante vocalique qui se caractérise par l'effet produit par la position de la langue comme l'illustre le tableau ci-dessus :

	Voyelles orales antérieures (avant)	Voyelles orales cetrales (milieu)	Voyelles orales postérieures (arrière)
Voyelles fermées	[i] lit	[ə] le, [ø] peu	[u] doux
Voyelles mi-fermées	[e] dé	[y] du	[o] dos
Voyelles mi-ouvertes	[ɛ] mer	[œ] leur	[ɔ] dort
Voyelles ouvertes	[a] la		[ɑ] mâle

Ajoutant à cela les voyelles nasales qui sont le résultat de l'effet produit par l'abaissement du voile du palais ; « *L'abaissement du voile du palais laisse passer une partie de l'air buccal par les fosses nasales. Ceci se passe pour quatre voyelles du français. On les note en ajoutant un signe diacritique, le tilde [ẽ, õ, ã, œ̃]. Le signe phonétique représente la voyelle orale, le tilde la nasalité* » (idem : 6).

Voici donc les voyelles nasales. Cette nasalité est marquée par le signe diacritique [~] :
[ẽ] bain, main, teint, thym, examen

[õ] mon, bombe

[œ̃] un, brun

[ã] an, dent, ambre

1-2- L'arabe

1-2-1- Arabe dialectal et arabe littéral : différences et similitudes

En Algérie, comme dans de nombreux autres pays arabophones, il existe une situation de diglossie entre l'arabe classique (ou littéraire) et les différents dialectes hybrides parlés localement. Cette diglossie est une caractéristique importante du paysage linguistique algérien et dans d'autres régions ayant les mêmes composantes linguistiques.

L'arabe classique est la forme de la langue arabe utilisée dans les textes religieux, littéraires, juridiques et administratifs depuis des siècles. Il est enseigné dans les écoles et est utilisé dans les médias formels tels que les journaux, les discours officiels et les émissions de télévision. L'arabe classique est une langue normée et standardisée, mais elle peut être difficile à comprendre pour les locuteurs natifs de dialectes arabes.

Ces dialectes parlés en Algérie, comme dans d'autres pays, varient en fonction de la région et de la communauté linguistique. Ils sont souvent appelés "arabe dialectal algérien" ou "darija", et ce sont des formes de communication quotidienne. Ils diffèrent considérablement de l'arabe classique en termes de prononciation, de vocabulaire, de grammaire et de structures linguistiques. En effet, ces formes de l'arabe algérien ont également subi l'influence d'autres langues, comme le berbère et le français, en raison

des situations socioculturelles et historiques vécues à travers des siècles comme nous l'avons déjà signalé dans le premier chapitre de cette thèse.

Par ailleurs, la diglossie entre l'arabe classique et les autres dialectes est une réalité linguistique complexe. Les Algériens apprennent généralement l'arabe classique à l'école et sont exposés à cette forme de la langue dans les médias et les contextes formels. Cependant, dans leur vie quotidienne, ils utilisent principalement le dialecte local pour interagir avec leur famille, leurs amis et leur communauté.

Cette situation reflète la division entre la langue standardisée utilisée dans des contextes formels et la langue vernaculaire utilisée dans les interactions informelles.

Sur le plan linguistique, l'arabe classique et l'arabe dialectal partagent une base linguistique commune, mais ils ont évolué différemment en fonction des besoins culturels, sociaux et géographiques. L'arabe classique est plus conservateur et formel, tandis que les dialectes issus de cette langue sont hybrides, plus informels et adaptés à la communication quotidienne.

Sur le plan phonétique, la prononciation de certains sons diffère entre l'arabe classique et ses dialectes. Par exemple, des lettres spécifiques peuvent être prononcées différemment ou même omises dans les dialectes. Cela se traduit également dans la transcription de certains mots issus de l'arabe dialectal en langue française comme nous l'avons observé dans notre corpus.

1-2-2- Vocalisme arabe

Les systèmes, vocaliques et consonantiques, arabes présentent des complexités d'articulation et de prononciation pour les locuteurs francophones, cela donne lieu à des déformations et des transformations vers ce qui est proche ou semblable dans la langue française. Le premier constat qui s'impose dans le traitement de notre corpus est l'élaboration d'un « code » graphique permettant de garder les timbres vocaliques et consonantiques arabes et berbères dans le discours francophone algérien. Cela dit, en dépit de ces divergences phonétiques, le chroniqueur arrive à les résoudre à travers la graphie riche et complexe du français.

La langue arabe standard se caractérise par un système phonétique différent de celui du français. Elle est connue, au fait, par une composante consonantique riche et un vocalisme pauvre qui ne contient que trois voyelles à savoir : les voyelles courtes qui correspondent en français aux voyelles « A », « OU » et « I », qui permettent d'articuler les consonnes contrairement au français qui a un système vocalique plus riche et plus complexe avec les semi-voyelles et les voyelles nasales. Léon P. affirme que : « *les voyelles brèves forment un système plus compliqué du fait qu'elles puissent être brèves ou longues avec les valeurs sémantiques différentes* » (1976 :6). De ce fait, il est donc remarquable que la langue arabe est plus facile à manipuler sur ce point que la langue française. Ainsi, les voyelles courtes arabes se présentent graphiquement comme suit :

- la *fatha* : (ـَ) qui est l'équivalent du son A
- la *kasra* : (ـِ) qui est l'équivalent du son I
- la *damma* : (ـُ) qui est l'équivalent du son OU

Par ailleurs, ce système vocalique se caractérise aussi par la possibilité d'allongement de ces voyelles qui donnent des voyelles dites « longues » (Hassanat M., 2007 : 218-219). Ainsi, elles sont formées à partir de trois lettres appelées en arabe **حُرُوفُ الْمَدِّ** :

- Alif : « ا »
- waw : « و »
- ya : « ي »

Concernant l'arabe dialectal, dit aussi « populaire », il faut rappeler qu'il s'agit d'une langue hybride, qui est une variété de l'arabe littéraire (classique) et du substrat berbère, ainsi que de nombreux emprunts à d'autres langues telles que l'espagnol, l'italien, le français, etc.

Ce dialecte est parlé dans toute l'Algérie avec des variations linguistiques remarquables selon les régions. Il est également assez proche du parler tunisien, marocain et libyen. En outre, ce parler se trouve en situation de diglossie avec l'arabe classique en Algérie, ce qui fait que les emprunts en français que nous avons repérés sont majoritairement d'origine de ce dialecte.

Par ailleurs, son vocalisme se caractérise plus ou moins par les mêmes timbres vocaliques de l'arabe classique avec le maintien des trois voyelles courtes /A/, /I/ et /U/

ainsi que leurs correspondantes longues /A : /, /I : / et /U : /. Néanmoins, il connaît une extension de la durée de la réalisation de ces voyelles donnant lieu à une légère différence de l'arabe littéral en dépassant son allongement (Chériguen, 2002 : 74).

1-2-3- Consonantisme arabe

Avec son système consonantique riche, l'arabe se caractérise par certaines divergences phonétiques avec les autres langues sur le plan de l'articulation des sons (point et lieu d'articulation). En effet, sa structure consonantique est différente de celle du français et cela entraîne évidemment des difficultés de prononciation et d'usage chez ses locuteurs. Par ailleurs, cette différence se situe surtout aux points d'articulation vélaire, uvulaire, pharyngale et laryngale. Ajoutant à cela les phénomènes consonantiques dits emphatiques ou laminaux, c'est-à-dire, prononcés avec le point de la langue et non la pointe (Abu Rub, 2000 : 191). Ces phénomènes sont donc inexistantes dans le consonantisme du français et entraînent, à cet effet, des adaptations phonétiques et graphiques pour un usage plus acclimaté des emprunts.

Nous présenterons donc les propriétés et les caractéristiques de ce système consonantique sous forme d'un tableau incluant un croisement du point et du lieu d'articulation des consonnes arabes tel qu'élaboré par l'auteur Abu Rub (2000 : 1989) :

Mode	Type de phonème		Phonèmes Arabes	Lieux d'articulation
Occlusives	Voisées		ب	Bilabiale
			د	Alvéodentale
	Non-Voisées		ق	Uvulaire
			ت	Alvéodentale
			ك	Postpalatale
			ء	Glottale
	Voisée	Emphatique	ظ	Alvéolaire

	Non-Voisée	Emphatique	ط	Alvéodentale
Fricatives	Voisées		ز	Sifflante
			ذ	Dorsoalvéolaire
			غ	Interdentale
			ع	Uvulaire
	Non-Voisées		س ش ف ث خ ه ح	Sifflante dentale Interdentale Labiodentale Chuinchante palatale Vélaire Glottale Pharyngale
			ص	Dorsealvéodentale
	Voisées	Emphatiques	ض	sifflante Non Interdentale
	Non-Voisées			
Nasales	Voisées		م	Bilabiale
			ن	Alvéodentale
Liquide	Voisées		ل	Dentale
Affriquée	Voisées		ج	Alvéo-palatale
Vibrante	voisées		ر	Apico-alvéolaire
Semivoyelles	Non-Voisées		و	Bilabiale
			ي	Palatale

À travers cet exposé, nous essayons de mettre en évidence les similitudes et les divergences des systèmes phonétiques, arabes et français, ainsi que la graphie adaptée en langue française pour transcrire les phonèmes arabes. De ce fait, notre objectif consiste également à décrire les différentes manifestations graphiques des emprunts ayant subi des remplacements des sons manquant au phonétisme et à la graphie

française. Ces substitutions pourraient ainsi constituer un paramètre linguistique favorisant l'intégration des emprunts dans le lexique du français.

1-3- L'anglais

Bien que l'anglais et le français partagent une base linguistique commune en raison de leur utilisation de l'alphabet latin, il existe des différences significatives dans la prononciation, l'orthographe, la ponctuation, le vocabulaire, et la grammaire. Ces divergences sont souvent le reflet de l'évolution indépendante de chacune d'elles au fil du temps et de leur histoire linguistique distincte. Ajoutant à cela leurs origines distinctes (français parler du midi / anglais parler nordique).

D'un point de vue théorique, les deux systèmes phonétiques, français et anglais, présentent des différences constatables surtout au niveau de l'articulation des sons⁹. Mettons donc en comparaison ces deux langues afin de présenter certaines particularités de chacune d'elles sur le plan phonétique. Dans ce contexte, Malherbe considère que l'anglais « *par sa phonétique et plus principalement par son système de voyelle, est même vraisemblablement la langue la plus éloignée de l'archétype des langues indo-européennes : il comporte une quantité considérable de diphtongues et l'apprentissage de tous ces sons conduit les professeurs d'anglais à utiliser des signes particuliers pour éviter les confusions que provoquerait chez les élèves une orthographe sans logique* » (1983 :148-149). En plus de cette mise au point sur l'anglais, ce linguiste a, par ailleurs, mis en évidence l'aspect phonétique du français en soulignant : « *Quant au système vocalique du français il dispose de cinq voyelles a, e, i, o, u ainsi que l'y, dont le rôle est plus complexe. Du point de vue phonétique, les voyelles du français sont cependant beaucoup plus nombreuses. Ces lettres ne sont que des pièces détachées qui permettent d'écrire d'autres voyelles telles que ai, ou, etc. ce que nous transcrivons par an, on, in... sont également des voyelles dites nasalisées.* » (1983 :42).

Il convient de signaler, à titre comparatif, que les deux langues, anglais et français, ont des similitudes sur le plan phonétique car elles partagent beaucoup de

⁹ Nous reprenons, dans cette partie, et nous essayerons de développer et d'approfondir une étude antérieure que nous avons menée sur l'adaptation phonétique des anglicismes en langue française.

consonnes communes dans leur réalisation articulatoire (mode d'articulation et lieu d'articulation)¹⁰ :

- Les occlusives : [p]/[b], [t]/[d], [k]/[g]
- Les fricatives : [ch]/[j], [f]/[v]
- Les nasales : [m]/[n]
- L'approximante latérale : [l]

Concernant le système vocalique, ces deux systèmes phonétiques présentent certaines différences¹¹ telles que :

- 1) Diphtongues : Les voyelles anglaises se distinguent de celles du français notamment par le grand nombre de diphtongues (voyelles à double timbre), alors que le français standardisé ne contient que des monophthongues (voyelles à timbre simple).
[eɪ] grey, great, sleigh, engage, gauge, etc.
[aʊ] house, plow
[aɪ] my, tide, thigh, buy, etc.
- 2) Les voyelles antérieures arrondies : Le système des voyelles anglaises n'a pas de classe d'antérieures arrondies comme le français.
- 3) L'anglais n'a pas de voyelles nasales alors que le français standardisé en a 4.
- 4) L'existence d'un grand nombre de voyelles qui tendent vers un schwa lorsqu'en position inaccentuée.

Pour ce qui est du système consonantique, celui de l'anglais regroupe une catégorie de consonnes qui n'existent pas en français : les affriquées. Ce sont des consonnes complexes qui commencent comme des occlusives mais pour lesquelles on entend un bruit de friction lors de la phase finale (relâchement), comme pour une fricative.

Ainsi, nous pouvons dire qu'en ce qui concerne l'aspect phonétique, la langue anglaise diffère du français sur le plan de l'intonation et de l'accentuation des voyelles.

¹⁰ <http://perso.numericable.fr/anglaisetdyslexie/dyslexieetanglais/comparaison/phonetique.htm>

¹¹ Christian Guilbault : <https://www.sfu.ca/fren270/index.html>

En français, l'intonation tend plus à monter. C'est d'autant plus le cas dans les énoncés non-achevés et dans les questions formulées à l'affirmative tandis que la finalité et les questions commençant par un mot interrogatif ont une intonation descendante. En anglais, la tendance est au contraire à l'intonation descendant. Par ailleurs, en exposant certains emprunts que nous avons relevés, nous allons constater et illustrer quelques particularités distinctes des deux systèmes. » (Rigault Marie, 2020 : 30)

À propos de l'aspect graphique, qui est le noyau de cette analyse, les similitudes et divergences, sur ce plan, entre ces deux langues sont principalement liées à la graphie utilisée, à la prononciation des lettres, à l'orthographe des mots et à la ponctuation. En effet, elles partagent un alphabet latin de base avec 26 lettres dont certaines peuvent être utilisées différemment, par exemple, la lettre "y" est souvent utilisée comme une voyelle en français, mais elle peut être une voyelle ou une consonne en anglais. (Guilbault Ch : idem)

Concernant les emprunts, les deux langues ont emprunté des mots l'une à l'autre, créant ainsi des similitudes lexicographiques, mais sur le plan phonétique leur prononciation n'est pas identique dans plusieurs cas, eu égard aux divergences qu'elles connaissent et que nous avons citées plus haut.

2- Contraintes d'ordre méthodologique

Il faut mentionner au passage qu'à défaut de la disponibilité d'un corpus oral pour notre étude, et dans le but d'être transparent sur les limitations de notre recherche, nous avons proposés des alternatives pour compenser ces lacunes qui consistent en l'absence de données à caractère oral pour pouvoir approfondir cette analyse sur l'intégration et l'adaptation graphique et phonétique des emprunts. Cela donc inclut l'utilisation d'une autre source référentielle pour notre investigation qui est les dictionnaires.

Il y a lieu de rappeler également que le corpus que nous avons exploré n'est tout simplement pas enregistré, et cela constitue un véritable obstacle à l'analyse phonétique et phonologique des emprunts linguistiques. Autrement dit, notre objet d'étude est, exclusivement, à caractère écrit, c'est ce qui nous contraint à nous baser sur l'aspect

graphique de ces unités lexicales étudiées tout en asseyant de toucher, dans les cas du besoin, à l'aspect phonique de ces emprunts.

Concernant les mots d'emprunt à l'anglais que nous avons repérés dans les chroniques, il est évident de signaler que l'aspect phonétique de ces lexies n'est perceptible qu'à travers leur phonologie, c'est-à-dire, leurs formes telles que transcrites par le chroniqueur *Hakim Laalam*. Étant donné que notre travail, dans cette partie, consiste à dégager les cas d'adaptation des sons, et vu le caractère écrit de notre objet d'étude, nous avons estimé nécessaire d'avoir sur le terrain les représentations phonétiques des anglicismes sélectionnés pour l'analyse au sein de cette source dictionnaire orale retenue à cet effet¹². En fait, cette dernière peut représenter quasiment un modèle d'une langue parlée, inscrite, ou plutôt refléter d'une façon matérielle la prononciation ainsi que la transcription phonétique des anglicismes pris de notre corpus. Il faut mentionner tout de même que le recours aux moyens auditifs contribuera à rendre authentique cet objet d'étude du point de vue phonétique.

Pour rappel, l'adaptation graphique, qui constitue essentiellement l'objet de ce présent chapitre, est étroitement lié à l'aspect phonétique des emprunts. Il est remarquable, de prime abord, que le constat principal de ces descriptions faites, consiste en le fait que la graphie des mots empruntés, du moins au sein de notre corpus d'étude, tendent à se stabiliser selon les codes orthographiques propres à la langue anglaise.

3- Maintien de la graphie de la langue source

De ce fait, la quasi-totalité des emprunts à l'anglais, qui ne sont pas très nombreux dans les chroniques de H. Laalam, a gardé leur graphie de la langue d'origine et cela malgré les écarts existants entre les deux systèmes phonétiques, français et anglais. Cela signifie que, contrairement à l'arabe qui présente une graphie nettement différente de celle du français, l'orthographe anglaise s'est imposée à travers ses emprunts dans le français et cela en les gardant tels qu'ils y sont transcrits.

Observons donc au sein du tableau suivant les anglicismes que nous avons repérés dans les chroniques dépouillées ainsi que leur transcription phonétique qui

¹² ¹² <https://www.larousse.fr/dictionnaires/anglais-francais/new-/597427>

reflète le maintien de leur prononciation originale. En revanche, nous tenons à rappeler, dans ce cas, de la difficulté à démontrer l'adaptation de la prononciation dans la langue cible du fait que nous n'avons pas de support audio. Nous nous contenterons, à cet effet, d'exploiter seulement l'aspect graphique.

Anglicisme	Valeur en API
Team	[tim]
New age	[nuw aʒ]
Kidnaping	[kidnapɪŋ]
Meeting	[mitɪŋ]
Big Bang	[bigbãg]
Shirt	[ˈʃɜ:t]
iceberg	aɪsbɜːg
shooping	[ˈʃɒpɪŋ]
love	[lʌv]
story	[ˈstɔ:ri]
buzz	[bʌz]
usb	[jysb]
modem	[modɛm]
droid	[drɔɪd]
android	[ændrɔɪd]
leader	[ˈli:də]
sotheby's	[ˈsəθəbiz]
shit	[ʃɪt]
punching	[ˈpantʃɪŋ]
booster	[ˈbu:stə(r)]
parking	[pɑːkɪŋ]
holliwood	[ˈhɒliwɒd]
book	[ˈbʊk]
jet	[ˈdʒet]
set	[ˈset]

foot	['fʊt]
coach	['kəʊtʃ]
data show	['dætə ʃəʊ]
Buzzer	['bʌz.r]
Bookmakers	['bʊkmeɪkər]
Coming out	['kʌmɪŋ aʊt]
Blog	['blɒg]

Il faut rappeler que l'adaptation et l'intégration graphique et phonétique des emprunts à l'anglais dans une langue donnée dépendent largement de la langue en question. Cependant, en langue française, il existe quelques tendances générales qui sont observables au sein de notre corpus.

Concernant la transcription des anglicismes, que nous avons relevés, ils conservent tous la graphie d'origine qui reflète la prononciation anglaise. Nous citons, à titre d'exemple, les mots : *shopping*, *buzz*, *Android*, *leader*, *Sotheby's*, *book*, *bookmakers*, *data show* etc. En effet, ces mots peuvent être prononcés de manière similaire à l'anglais étant donné qu'aucune modification n'a été portée à leur orthographe qui demeure propre à la langue source. Il faut mentionner également que cela est explicable par le fait que l'anglais est une langue connue par les locuteurs français et francophones car elle est enseignée à l'école.

Ce qui est remarquable aussi dans la transcription des anglicismes au sein des chroniques, que nous avons consultées est bien l'usage courant de certains emprunts dans leurs formes anglaises au lieu des formes francisées à l'image de *Blog* à la place de *Blogue*. Autrement dit, malgré l'existence des autres formes françaises élaborées, parfois spécialement, pour remplacer ces vocables anglais, les locuteurs optent pour la graphie originelle. Nous aborderons, en fait, cette problématique avec plus de détails dans un autre volet qui prendra en charge la question de la lexicalisation de ces derniers en langue française, mais il nous semble que l'intégration de chacune des deux variétés n'est pas remise en cause, car l'usage de ces termes dépend de la volonté du locuteur.

Toutefois, certains sons ou syllabes pourraient être modifiés ou omis pour mieux s'adapter à la phonologie de la langue française, mais on constate que l'auteur préfère

garder l'originalité de ces anglicismes. Par exemple, le terme *blog* est adapté en modifiant la syllabe finale en français pour donner *blogue*. Ajoutant à cela l'accent tonique qui pourrait être déplacé pour correspondre aux schémas toniques du français et dans certains cas, des sons supplémentaires peuvent être ajoutés pour faciliter la prononciation des mots anglais en langue française. Toutefois, ce qui est remarquable également dans l'emploi de ces anglicismes, d'une manière générale, chez les locuteurs du français, est cette volonté d'en éviter les modifications graphiques pour que, probablement, les empreintes culturelles et linguistiques anglo-saxonnes soient visibles à travers cela.

Cela dit, les adaptations varient d'une langue à une autre et d'un locuteur à l'autre au sein même de la même langue. En dépit des contraintes phonologiques que présentent les deux langues, française et anglaise, les anglicismes ont tendance à imposer leurs propriétés phonétiques et graphiques au sein de la langue d'accueil pour, en conséquence, s'y intégrer au mieux. Comme le signale Sablayrolles : « *La tendance est néanmoins actuellement de reproduire plus fidèlement les sons de la langue source que par le passé : les assimilations du type redingote ou paquebot (riding-coat et packet-boat) sont, sans doute définitivement, révolues. Et la meilleure connaissance de langues étrangères, en particulier de l'anglais, qui fournit la grande majorité des emprunts actuellement, tend à faire plus respecter la prononciation d'origine. Mais des déformations, même minimales, ne manquent néanmoins pas de se produire.* » (2020 :5)

Il faut mentionner également que l'anglais est favorisé par son usage et sa présence dans le monde entier à travers les avancées et la suprématie des pays anglophones dans plusieurs domaines. Cela véhicule, par ailleurs, des phénomènes de luxe et de tendances qui facilitent l'intégration des anglicismes dans les autres langues.

4- Le berbère

Le berbère, également connu sous le nom de « *Tamazight* », est une famille de langues originaire d'Afrique du Nord, avec des dialectes parlés principalement au Maroc, en Algérie, en Tunisie, en Libye et dans d'autres parties de cette région.

Selon S.Chaker : « *Tamazight (nom berbère de langue) couvre une aire géographique immense : toute l'Afrique du Nord, le Sahara et une partie du Sahel ouest-africain. Mais les pays principalement concernés sont, par ordre d'importance démographique : le*

Maroc (35 à 40 % de la population globale), l'Algérie (25 % de la population), le Niger et le Mali ». (2008 :04)

Bien qu'il existe plusieurs dialectes berbères distincts, ils partagent certaines caractéristiques phonétiques communes. Voici quelques-unes des fonctionnalités notables :

- 1- **Consonnes** : concernant le système consonantique, les langues berbères ont généralement un riche inventaire de sons consonnes. Ils comprennent les arrêts, les fricatives, les affriquées, les nasales et les liquides. Certains dialectes peuvent avoir jusqu'à 35 phonèmes de consonnes. Des exemples de consonnes courantes incluent /p/, /t/, /k/, /b/, /d/, /g/, /f/, /s/, /ʃ/, /m/, /n/, /l/, /r/ et /j/. Selon S. Chaker (2008/8), il ne s'agit que d'un système « minimum », que la comparaison interdialectale permet de postuler comme étant commun et primitif à tous les systèmes dialectaux particuliers attestés. Il ajoute à ce propos que :

Les systèmes phonologiques effectifs peuvent être beaucoup plus riches et divers : en plus des phonèmes empruntés à l'arabe (principalement les consonnes pharyngales /ħ, e/ et certaines emphatiques) et de la tendance à la spirantisation évoquée ci-dessous, les phénomènes de « mouillure » (palatalisation*) et de labio-vélarisation*, plus ou moins étendus, contribuent à donner à chaque parler une identité phonétique, voire phonologique particulière. Ce système fondamental « berbère » s'organise autour de quelques grandes corrélations : la tension, le mode de franchissement, la voix, la pharyngalisation, la nasalité ». (ibid)*

En somme, ce système consonantique se caractérise par un fonctionnement articulaire partiellement différent des autres langues comme le fait remarquer Lacey M.O (2000 : 116), en mentionnant qu'il comporte un grand nombre de consonnes qui peuvent être réparties et classées de plusieurs façons possibles : selon leur lieu d'articulation, leur degré d'amplitude, ou leurs propriétés articulatoires. En effet, l'auteur précise que les consonnes se caractérisent à ce niveau par une constriction totale ou partielle (dans ce cas, plus importante que pour les voyelles) de ce passage. C'est cet étranglement de l'écoulement du flux d'air qui produit l'élément de bruit spécifiant physiquement les consonnes. De ce fait, les consonnes se définissent en fonction des

différents lieux où se forme cet obstacle de constriction (zones de dispersion articulatoire) et de la manière de le franchir liée à la fois à la qualité de cette constriction (degré d'amplitude : palatal neutre vélaire, fermeture totale ou partielle avec écoulement oral ou nasal, etc.) et aux propriétés mêmes de ces articulations (sonorité, labialité, tension, emphase, etc.

2- **Les voyelles** : pour ce qui est du système vocalique, les langues berbères ont généralement un système à trois voyelles composé de /a/, /i/ et /u/. Cependant, les inventaires de voyelles peuvent varier d'un dialecte à l'autre, certains dialectes ayant des sons de voyelle supplémentaires. Les voyelles peuvent également être courtes ou longues, et la distinction de longueur peut être phonémique, ce qui signifie qu'elle peut changer le sens d'un mot (El Idrissi M., 2017). Ainsi, nous avons relevé certaines spécificités de ce système qui sont les suivantes¹³ :

- Harmonie des voyelles : Certains dialectes berbères présentent une harmonie des voyelles, dans la mesure où elles ont tendance à s'harmoniser en fonction des caractéristiques spécifiques qu'elles présentent telles que le dos ou la rondeur. Cela signifie que les voyelles d'un mot peuvent avoir une qualité similaire.
- Certains dialectes berbères comportent des consonnes éjectives qui sont produites en créant une accumulation de pression d'air dans le tractus vocal, puis en la relâchant d'un coup. Les éjectifs se trouvent généralement dans les dialectes amazighs parlés dans les montagnes de l'Atlas.
- Accent mis sur les sons pharyngés : les langues berbères utilisent souvent des consonnes pharyngées, qui sont produites avec une constriction ou un mouvement à l'arrière de la gorge. Ces sons ajoutent une qualité distincte à la prononciation berbère.
- Réduction des voyelles : Dans certains contextes, les dialectes berbères peuvent présenter une réduction des voyelles, où certaines voyelles deviennent plus centralisées ou affaiblies. Ceci est particulièrement visible dans les syllabes non accentuées.

¹³ Synthèse faite autour de certains travaux portant sur le système phonétique de la langue berbère dont les références sont citées en bibliographie.

En somme, ces caractéristiques peuvent varier entre les différents dialectes berbères et qu'il peut y avoir des variations importantes au sein de la famille linguistique elle-même. Les caractéristiques ci-dessus fournissent un aperçu général des caractéristiques phonétiques du berbère, mais des dialectes spécifiques peuvent avoir des caractéristiques supplémentaires ou différentes.

De ce fait, dans le contexte du contact des langues, les spécificités de chacune d'elles engendrent la nécessité de s'adapter au système de l'autre ou, dans le sens inverse, adapter les unités empruntées dans son système.

Par ailleurs, cette langue dans sa forme scripturale standard, comprend des représentations graphiques spécifiques, en caractère latin, de certains sons à l'exemple du graphème /C/ qui renvoie au son [ʃ] et de /gh/ qui représente le son [r] du français contemporain.

4-1-La transcription des emprunts au berbère

Avant d'exposer les emprunts au berbère que nous avons répertoriés au sein de notre corpus, nous allons, tout d'abord, présenter dans le tableau suivant¹⁴ les transcriptions usuelles indiquant les notations francisées des phonèmes berbères et que même l'auteur H. Laalam a utilisées dans ses transcriptions de ces emprunts.

¹⁴ Nous avons fait référence aux travaux de F. Cheriguen (2002 : 23).

Phonème berbère	Equivalent francisé	Valeur en API
À	a, e	a
i	i	i
u	ou, o	u
e bref	e	e
w	ou	w
b	b	b
m	m	m
n	n	n
l	l	l
k	k, c, q	k
q	k, c, q	q
r	r	r
ṛ	r	r emphatique
ɣ	gh, rh, r', r	R
x	kh	x
h	h	h
ḥ	h	ḥ
d	d	d
ɖ, ɗ, d aspirant	dh, d	ɗ, ɗʰ
t	t	t
θ, t aspirant	th	θ
ɛ, tʰ	t	t emphatique
t	ts, tz	ts
s	s, ç	s
ʃ, sʰ	s, ç	s emphatique
c	ch	ʃ
č	tch	tʃ
j	j	ʒ
g	g	g
ğ	dj, j	dʒ
y	y	j
ε	aa, âa	ʕʰ
z	z	z
ẓ	z	zʰ, z emphatique
z,	dz	dz

Tableau de l'alphabet berbère et de ces équivalents francisés

Dans notre corpus d'étude, les emprunts au berbère ne sont pas nombreux. Nous avons relevé trois occurrences qui sont transcrites en caractère latin qui est utilisé par

les berbérophones. De même, le chroniqueur Hakim Laalam a gardé la même graphie de ces mots dans ses textes et cela sans les adapter entièrement à la transcription française.

Nous avons donc repéré la lexie d'origine berbère *Ulac* qui signifie « *il n'y a pas* », ou encore « *Rien* ». En effet, cette unité lexicale est employée couramment par la communauté berbérophone comme formule de négation, et il en va de même pour son usage dans le discours constituant notre objet d'étude. Cette graphie était utilisée également dans le slogan « *ulac smah ulac* » lors des événements de kabylie en 2001. Par ailleurs, ce qui est constatable est le fait qu'elle garde ces propriétés orthographiques telles qu'en berbère. Cela dit, l'auteur a maintenu la graphie originelle *ulac* correspondant à sa prononciation dans la langue source qui est [ulaʃ]. Cet emprunt présente donc des particularités phonétiques et graphiques étrangères à la langue française dont l'auteur n'a pas marqué dans son usage. De ce fait, la transcription littérale en langue française serait comme suit : (*oulache*), conformément à sa prononciation en berbère. Notre corpus ne nous a pas offert l'opportunité de savoir s'il y a des variétés graphiques potentielles ainsi que sa prononciation, mais les dictionnaires et les sources en ligne que nous avons consultées nous ont fourni son élocution et sa transcription selon l'API.

Par ailleurs, la prononciation du son [a] dans la lexie *ulac* est longue. Il n'est pas entièrement similaire avec le « a » du français, car cette longueur en berbère consiste en le fait qu'il soit plus postérieur et la langue est reculée. En revanche, sa transcription en français dans le discours de *Laalam* n'a pas connu de modifications, mais il faut noter que les locuteurs berbérophones marquent naturellement cette longueur. Nous avons donc relevé deux occurrences de ce xénisme dans l'extrait suivant :

« *Je suis un abruti arc bouté à une seule certitude : Ulac dialogue ! Ulac !* ».

Concernant le son guttural berbère « c » ([ʃ] en API), dans l'unité *ulac*, son équivalent en français est la graphie « *ch* ». Cela montre que l'auteur a maintenu la transcription de ce phonème en caractère latin du berbère.

Il faut mentionner également que les lettres et les combinaisons de lettres choisies par les locuteurs dans la transcription de certains emprunts au berbère dans la langue française reproduisent des sons similaires à la langue emprunteuse et particulièrement le dialecte kabyle. À ce titre, nous citerons le mot « *Tamazight* », que nous avons repéré dans notre corpus d'étude, et qui s'écrit en caractère latin sous la forme « *tamaziyt* ». En effet, le son [ɣ], qui est l'équivalent du [ʁ] fricatif français a été remplacé par la combinaison des deux lettres « g » et « h » dans ce mot que les locuteurs berbérophones utilisent souvent.

En sommes, étant donné que les adaptations graphiques des emprunts au berbère dans le français dépendent de divers facteurs, notamment de la manière dont le mot est prononcé, ces dernières peuvent varier en fonction de l'objectif de la transcription et de la cohérence avec le système phonétique de cette langue cible. Autrement dit, cela pourrait être relatif à la nature du contexte de l'usage de l'emprunt ainsi que le public visé (destinataires) par l'auteur.

5- Les emprunts à l'arabe sujets d'adaptation graphique

Le processus de la réception des mots étrangers dans une langue donnée nécessite, comme nous l'avons déjà mentionné, des aménagements et des adaptations phonétiques et graphiques. Dans ce cas, les transformations que subissent les mots d'emprunt sont souvent provoquées par l'incompatibilité des systèmes phonétiques et graphiques des langues sources et emprunteuses. GANNIER Odile explique que : « *Les difficultés phonétiques peuvent se combiner, d'abord par une mauvaise perception du son, puis une transcription aléatoire dans la langue d'accueil, puis par des déformations successives si le mot entre dans la langue et y est acclimaté* » (2010 :9) ; cela dit, comme dans tous les autres aspects linguistiques, les emprunts peuvent, et souvent « doivent », s'acclimater aux sons ainsi qu'à la graphie des phonèmes de la langue qui les reçoit.

Autrement dit, les locuteurs de la langue cible sont amenés souvent à substituer certains sons et phonèmes des lexies étrangères à ceux qui leur semblent incompatibles et/ou inexistantes dans leur langue afin de les adapter à l'articulation, à la prononciation et à la graphie de leur système linguistique. Selon Sablayrolles (2020 : 5) :

Les systèmes phonologiques et la phonétique des langues sont différents et la prononciation des emprunts hésite entre deux extrêmes : la reproduction de la prononciation originale ou l'assimilation complète au système de la langue emprunteuse, avec toutes sortes de solutions intermédiaires. Le plus souvent, sauf pour des bilingues complets qui optent plus ou moins consciemment pour une prononciation sourciste ou cibliste, les sons se rapprochent de ceux de la langue cible.

À cet effet, le même constat a été fait au sein de notre corpus, où des emprunts aux langues pratiquées en Algérie à savoir : l'arabe (avec ses deux formes), le berbère (particulièrement le dialecte kabyle), ainsi que l'anglais, ont subi, des transformations sur le plan phonétique et graphique. En effet, en décrivant le processus de ces changements que subissent les termes d'emprunts dans les chroniques constituant notre objet d'analyse, nous avons constaté que le journaliste H. Laalam procède souvent, dans la transcription, en langue française, des mots empruntés aux autres langues et majoritairement à l'arabe dialectal algérien, à des substitutions des phonèmes représentant des sons inexistant dans cette langue. Il s'agit évidemment de les rendre réalisables en employant, soit des phonèmes proches (phonétiquement) des sons arabes, ou en faisant appel à des signes connus et déjà employés dans le discours francophone algérien.

Par ailleurs, les particularités et les propriétés que présentent la phonétique et la graphie arabes engendrent de multiples adaptations qui faciliteraient la prononciation et la transcription des mots de cette langue. En sommes, Cheriguen F. illustre que la graphie d'une langue n'est que la représentation de son aspect oral ; il écrit : « *une langue est, avant tout, parlée. C'est donc le caractère oral qui détermine une langue en tant que telle. Non que l'aspect écrit n'ait pas son importance propre ; mais il ne peut être au mieux, que la représentation plus ou moins « vivante » de cet aspect oral* » (2002 :57).

Il est donc nécessaire de rappeler et de préciser que les locuteurs francophones algériens sont souvent amenés à s'adapter à l'usage d'un code particulier qui consiste à acclimater les phonèmes arabes ou autres au système phonétique français. De ce fait, ils

procèdent généralement à la translittération de ces derniers par des constituants graphiques français.

Concernant notre étude de l'aspect phonétique et graphique des emprunts réunis dans notre corpus, nous avons constaté que leur graphie est adaptée de façon à ce qu'elle soit compatible à leur prononciation en langue française. Il s'agit alors des mots d'emprunt à l'arabe, dans leur majorité, qu'avait employés l'auteur H. Laalam dans ces chroniques et qui portent des sons inexistants dans le système phonique du français. Nous avons donc procédé à la description et à l'explication de ces changements et des procédés d'adaptation phonique et graphique qu'ont subies ces emprunts selon la graphie de toutes les langues employées par l'auteur et selon les notations francisées dont se l'auteur, voire, ainsi que la majorité des francophones algériens dans la transcription des mots d'origine arabe. Nous allons ainsi présenter dans le tableau suivant ces différentes transcriptions établies par Cheriguen F. (2002 : 24) et que nous considérons comme la représentation la plus fiable parce qu'elle englobe tous les sons et les graphèmes arabes ainsi que leurs équivalents francisés et leur valeur en API. Nous tenons à préciser que nous avons tenté d'ajouter certains signes que nous n'avons trouvés dans la présentation de l'auteur notamment en API.

Notation arabe Caractère arabe	Notation francisée Caractère usuel	Valeur en API
أ	a, e	/a/, /ʔ/
إ	i	/i/
و	ou	/u/
ا long	a	/a :/
ي long	i, y	/i :/
و long	ou	/u :/ , /w/
ب	b	/b/
ت	t	/t/
ث	th	/θ/
ج	dj, j	/d/, /d͡ʒ/
ه avec point souscrit	h	/ħ/
خ	kh	/x/
د	d	/d/
ذ spirant	dh, d	/d/, /ð/
س	s	/s/
ش	ch	/ʃ/
ص avec point souscrit	s, ç	s emphatique, /s ^ɛ /
ض	dh	d emphatique, /d ^ɛ /

ط	t avec point souscrit	t	t emphatique, /tʕ/
ع	‘	aa	/ʕ/ /ʕ/
غ	rh, gh	rh, gh, r', r	/R/, /ɣ/
ل	l	l	/L/
م	m	m	/m/
ن	n	n	/n/
ف	f	f	/f/
ق	q	k, c, q	/q/
ك	k	k, c, q	/k/
ر	r	r	/r/
ز	z	z	/z/
ه	h	h	/h/

Tableau de l'alphabet arabe et de ces équivalents francisés

Ainsi, nous avons répertorié, dans le tableau qui suit, ces lexies empruntées par le chroniqueur en les classifiant selon la nature du changement effectué, autrement dit, selon le phonème substitué.

6- Les phonèmes inexistants en français

Lexie	Transcription en arabe	Sujet d'adaptation	Équivalent en arabe
Al Qaïda	القاعدة	Q ou K	ق
Kasma	قسمة		
Zenka / zenket	زنقة		
Kamis	قميص		
Baklawas/ Baqlawa	بقلاوة		
Kalbellouz	قلب اللوز		
Kassaman	قسما		
Maknin	مقنين		
Kaïd / caïd	قائد -قايد		
Istikrar	استقرار		
Al Qaïda	القاعدة	ï (ɛ en API)	ع
L'Aïd	العيد		
El iïb	العيب		
Daïch / Daech	داعش		

charïa	شريعة	Dj	
Moutaâ	متعة		
Djihad	جهاد		
Adjaba	عجاجة		
Djournouaâ	جمعة		
Zawadj	زواج		
Yadjouz	يجوز		
Djellaba	جلابة		
Djeddek	جدك		
Allah	الله	H	هـ
Kahoua	قهوة		
Moudjahid	مجاهد		
Lah'bal	لهبال		
Drahem	دراهم		
Yemahoum	يماهم		
Chouhada	شهداء		
Dialhoum	ديالهم		
Houma/ Houm	هو-ما-هم		
Hogra	حقرة	H	ح
Hachma	حشمة		
Hacha	حاشا		
H'chouma	حشومة		
Tahya	تحيا		
Mouh'taram	محترم		
Mouhafedh	محافظ		
Haram	حرام		
Chettaha	شطاحة		
Sahbi	صاحبي		
Fellah	فلاح		
Hallaba	حلاية		

Meddahin / Meddahat	مداحين-مداحات		
H'ram	حرام		
Bess'mah	بسماح-بالسماح		
H'nina	حنينة		
Hachya	حاشية		
Hallal	حلال		
H'rouz	حروز		
Hamdoulilah	حمد لله		
El Hadj	الحاج		
Rahma	رحمة		
Yarham	يرحم		
Harraga	حراقة		
Marhaban	مرحبا		
Tibhirin	تبيحيرين		
H'dida	حديدة		
Lehzam	لحزام		
Hachakoum	حشاكم		
Raïs/ Rais	رايس-رئيس	ï, i	ء
Djazair/ Djazair	جزائر-جزاير		
Macha'allah	ماشاء الله		
Incha'allah	انشاء الله		
Enaâl, inaâl	انعل	aâ, a (? en API)	ع
Djemaâ, Djoumouaâ	جمعة		
Maâlliche	ماعليش		
Arfaâ	ارفع		
Aâdjaba / Adjaba	عجاجة		
Aâmi	عمي		
Zaâma	ز عما		
Alikoum	عليكم		

Baâthiste	بعثيست		
El Aârem	العارم		
Enaâm	انعام		
Ghaleb	غالب	Gh	غ
Ghaïta	غيطة		
El Ghoul	الغول		
Ghaïta	غيطة	ï, y	ي
El djeïch	الجيش		
Khouya	خويا	Kh	خ
Khawa / Khaoua	خاوة		
Ikhwa	اخوة		
Khoukhi	خوخي		
Cheikh	شيخ		
Khabar	خبر		
Makhzen	مخزن		
Adhan	اذان	Dh, d	ذ
Mouhafedh	محافظ	d	ظ
Baâthiste	بعثيست	Th	ث
Mithak	ميثاق		
Thawra	ثورة		

7- Quelques particularités de transcription

7-1- Les signes diacritiques

Les signes diacritiques dans les formes d'emprunt linguistique sont des marques ou des accents ajoutés à des lettres pour indiquer des modifications de prononciation, de signification ou de structure grammaticale. Lorsqu'une langue emprunte des mots ou des expressions d'une autre langue, elle peut parfois conserver les signes diacritiques d'origine pour maintenir l'authenticité phonétique ou s'adapter à la prononciation correcte.

Voici quelques exemples de signes diacritiques couramment utilisés en langue française dans les formes d'emprunt linguistique :

- **Accent aigu (´)** : Utilisé pour indiquer l'accent tonique sur une syllabe particulière.
- **Tréma (¨)** : Placé sur une voyelle pour indiquer qu'elle doit être prononcée séparément de la voyelle précédente.
- **Cédille (¸)** : Utilisé sous la lettre "c" dans des langues comme le français pour indiquer une prononciation douce, comme dans le mot "garçon". Lorsque ce mot est emprunté, la cédille peut être conservée pour maintenir cette prononciation spécifique.
- **Tilde (~)** : Employé sur certaines lettres pour indiquer une nasalisation.
- **Accent grave (`)** : Comme l'accent aigu, l'accent grave peut être utilisé pour indiquer l'accent tonique dans certaines langues.

En effet, l'utilisation des signes diacritiques dans les emprunts linguistiques dépend de la volonté de préserver la prononciation et l'orthographe d'origine. Cela peut également être influencé par les normes orthographiques de la langue d'accueil et la familiarité des locuteurs avec ces signes diacritiques.

Concernant le phénomène des signes diacritiques en langue arabe, également appelés "tachkil", ce sont des marques ajoutées aux lettres de l'alphabet arabe pour indiquer la prononciation correcte des mots. Dans cette langue, les voyelles sont généralement omises lors de l'écriture, mais les signes diacritiques sont utilisés pour spécifier la vocalisation correcte d'un mot. Voici quelques-uns des signes diacritiques couramment utilisés en langue arabe :

- **Fatha (َ)** : Indique un "a" bref.
- **Damma (ُ)** : Indique un "u" bref.
- **Kasra (ِ)** : Indique un "i" bref.
- **Sukun (◌ْ)** : Indique l'absence de voyelle.
- **Shadda (◌ّ)** : Indique une double consonne.
- **Madda (◌◌◌)** : Indique une prolongation de la voyelle "a" au début d'un mot.

- **Hamza (ء)** : Une lettre avec un point au-dessus ou en dessous, représentant une glottale ou une pause de la voix.

Ces signes diacritiques sont utilisés pour aider à la lecture correcte du texte, en particulier dans les cas où la voyelle n'est pas évidente à partir du contexte ou lorsque des règles grammaticales spécifiques sont appliquées. Cependant, dans de nombreux textes arabes, les voyelles peuvent ne pas être indiquées du tout, et le lecteur doit alors déduire la prononciation à partir du contexte et de sa connaissance de la langue.

Dans le cadre des emprunts linguistiques à l'arabe, les signes diacritiques ne sont pas conservés en français tels qu'ils sont. Autrement dit, les phonèmes arabes portant ces signes sont transcrits en français de manière à ce que le ton ou le phénomène indiqué par le signe diacritique soit gardé et représenté selon les dispositions de la graphie française.

Au sein de notre corpus, nous avons relevé certains emprunts à l'arabe montrant des transcriptions particulières qui sont significatives d'un ton ou d'une articulation nécessitant d'être manifestée à l'écrit. Nous avons donc pris le soin de vérifier la prononciation ainsi que la graphie de ces unités dans la langue source et nous avons déduit qu'elles sont porteuses de signes diacritiques. Cela confirme le processus d'adaptation, sur le plan graphique, pratiqué par le chroniqueur H. Laalam dans la transcription des mots arabes portant des signes diacritiques. Nous allons alors exposer ces cas dans la partie suivante.

7-2- Le redoublement en arabe ou « chedda »

Le dédoublement de lettres en langue française se réalise avec la juxtaposition de deux lettres identiques comme dans le mot « formelle »,

En langue arabe, ce dédoublement de lettres est marqué par l'usage du signe diacritique appelé Chedda (ّ). Il est à noter que ce symbole est propre à l'alphabet arabe.

Systèmes de consonnes doubles : Les deux langues utilisent des consonnes doubles pour marquer des distinctions phonétiques. Par exemple, en français, les mots comme "belle" et "bête" montrent cette caractéristique, tandis qu'en arabe, les mots comportent souvent des consonnes doubles pour indiquer des variations de prononciation.

Ce phénomène est présent au sein des emprunts que nous avons relevés dans notre corpus et leur transcription en français montre une reproduction du dédoublement consonantique connu en langue arabe. Il s'agit en effet de marquer une particularité phonétique qui consiste à prolonger l'articulation et la prononciation de certaines consonnes. À travers cela, l'auteur a gardé le timbre phonique des lexies empruntées en utilisant le même processus afin de faciliter leur prononciation dans la langue d'accueil mais aussi faciliter leur adaptation ainsi que leur intégration.

• **Les cas relevés :**

Lexé	Transcription en arabe	Sens
Djeddek	جَدَّك	Ton grand père
Allah	الله	Dieu
Chettaha	شَطَّاحَة	Danceuse
Fellah	فَلَّاح	Agriculteur
Bessmah	بِالسَّمَّاح	Pardon
Hallaba	حَلَّابَة	Spéculateurs
Meddahin	مَدَّاحِين	Méditant
Harraga	حَرَّاقَة	Clandestin
Djellaba	جَلَّابَة	Robe
Kelbellouz	قَلْب اللوز	Gâteau oriental
Kassaman	قَسَمَّا	Hymne national algérien

Il faut mentionner que ces mots sont transcrits par le chroniqueur H. Laalam tel qu'ils sont prononcés en arabe dialectal algérien qui diffère de l'arabe classique sur le plan phonétique. Nous constatons, à travers leur transcription en français, qu'il y a tendance à les acclimater en les adaptant au système phonétique du français bien qu'il ne dispose pas de certains phonèmes provenant de l'arabe sous ses deux formes. En effet, l'auteur, à l'image des locuteurs francophones algériens, en ayant recours à beaucoup d'emprunts, tente de transposer les mêmes caractéristiques phoniques de ces derniers qui sont des xénismes dans leur majorité tout en essayant également de les mettre dans le moule de la phonétique et de la graphie françaises. Cela dit, des emprunts tels que

Hallaba, chettaba, meddahat, djeddek, bessmah, Kelbellouz ont subi un dédoublement de consonnes afin de maintenir la même prononciation qu'en arabe, mais ils n'ont pas encore de reconnaissance sur le plan lexical en langue française car ils demeurent encore des xénismes candidats à l'intégration. Il faut mentionner, entre autre, que, dans le mot *Kelbellouz*, la lettre doublée provient, probablement, de la recononctre de l'article arabe « *el* » et du mot « *Louz* » qui commence par la même lettre.

En revanche, les emprunts tels que *Dellaba, Allah, Fellah et Harraga* ont déjà été lexicalisés dans cette langue.

7-3- L'apostrophe comme signe diacritique ou « soukoun »

Le mot "*soukoun*" (سُكُون) en langue arabe représente un signe diacritique utilisé dans l'écriture de cette langue pour indiquer l'absence de voyelle courte (court silence vocalique) sur une lettre, rendant cette lettre sourde, c'est-à-dire absence ou suppression de voyelle. Ce signe, ou cette marque graphique, sont symbolisés par un petit cercle placé au-dessus de la lettre concernée en arabe.

Dans la transcription en langue française, cette marque graphique n'a pas d'équivalent direct, car il s'agit d'un élément spécifique à l'écriture arabe. Cependant, il est souvent omis lors de la transcription, car la vocalisation précise d'un texte en arabe n'est pas toujours nécessaire dans tous les contextes. Parfois, dans des contextes didactiques, on peut utiliser des diacritiques pour indiquer la vocalisation correcte, mais dans la plupart des cas, les textes arabes sont transcrits en français sans les diacritiques tels que ce signe du *soukoun*.

En revanche, on trouve en français le "tréma" qui a presque le même rôle orthographique que le signe diacritique "*soukoun*" de l'arabe. Le tréma est utilisé pour indiquer la séparation des sons dans les mots où deux voyelles se suivent et doivent être prononcées séparément. Cela permet d'éviter que les voyelles se combinent en un seul son. Il est principalement utilisé pour éviter les liaisons et les combinaisons de voyelles qui se fondraient en un seul son. Cela ressemble à la fonction du "*soukoun*" en arabe, qui empêche la liaison de certaines lettres et la fusion de sons en cas d'absence de ce signe diacritique. Ainsi, dans sa transcription en arabe, il est placé au-dessus d'un

phonème pour indiquer que lorsque la syllabe est fermée, la consonne qui la ferme ne porte aucune voyelle.

En sommes, si la marque du *soukoun* en langue arabe est un signe diacritique indiquant l'absence de voyelle courte, il se trouve qu'en transcription française, il est généralement omis pour des raisons de simplicité et d'adaptation à l'alphabet latin.

Au sein de notre recherche, il faut rappeler que les chroniques de H. Laalam sont des textes standards écrits en français et caractérisés par la présence de beaucoup d'emprunts à d'autres langues et principalement à l'arabe dialectal algérien. De ce fait, nous avons repéré certaines lexies arabes portant l'apostrophe comme signe diacritique représentant leur vocalisation au sein de ce parler. Il s'agit, dans ce cas, d'une petite pause vocalique ou une fermeture signifiant l'absence ou la suppression d'une voyelle. Voici donc dans ce qui suit une liste d'emprunts provenant de l'arabe populaire algérien employés par le chroniqueur en utilisant l'apostrophe pour marquer la fermeture vocalique de certaines syllabes de ces mots dans la langue source.

• **Les cas relevés :**

Emprunt	Transcription en arabe	Sens
F'tour	فطور	Petit déjeuner, déjeuner ou rupture du jeûne pendant le carême (le sens diffère selon les régions)
N'goul	نقول	Je dirai
H'rouz	حروز	Objet de sorcellerie
H'nina	حنينة	Tendre
Mouh'taram	محترم	Respecté
H'chouma	حشومة	La honte
Bess'mah	بسماح	Vous êtes pardonnés
H'ram	حرام	Péché
Lah'bal	لهبال	La folie
Ch'tih	شطيح	La danse
H'rira	حريرة	Soupe
Ch'kara	شكارة	Sachet / filet
M'zab	مزاب	Les mozabites
H'dida	حديدة	Objet en acier ou en métal

T'bib	طبيب	Médecin
-------	------	---------

La transcription des exemples d'emprunts ci-dessus montre que l'auteur a utilisé l'apostrophe comme signe diacritique pour marquer un phénomène vocalique propre à l'arabe dialectal et qui consiste en cette fermeture vocalique ou encore une petite pause comme nous l'avons évoqué auparavant. Autrement dit, le chroniqueur a gardé le timbre vocalique de ces emprunts à travers cette représentation orthographique qui favoriserait l'acclimatation de ces derniers dans le système phonétique et phonologique du français.

Il faut signaler, entre autres, que ces emprunts ne portent pas ce signe orthographique qu'est l'apostrophe en arabe classique. Ils sont prononcés et transcrits avec la syllabe complète en portant la voyelle indiquée.

Nous tenons à préciser que, dans la présentation des lexies empruntées relevées dans les chroniques de Hakim Laalam, nous avons gardé leurs transcriptions telles qu'il les a orthographiés. Cependant, nous avons pris le soin d'en faire une description de leur prononciation selon le système de la langue arabe ainsi que les procédés d'adaptation de leur graphie en langue française.

8- Francisation des mots étrangers

8-1- Cas de la consonne fricative épiglottale sourde H

L'adaptation du phonème /H/ arabe en langue française pose certaines difficultés sur le plan articulatoire, car le son représenté par la lettre h en arabe n'a pas d'équivalent exact en français. Cependant, les locuteurs français et francophones ont recours aux différentes approches disposées par le système phonologique du français pour le prononcer.

Il faut rappeler que la lettre « h » en langue française représente deux réalisations phonétiques, il s'agit du [h] muet et du [h] aspiré. Le premier n'a pas de valeur phonétique, autrement dit, il n'a aucune conséquence sur la prononciation. Aussi, au début d'un mot il permet la liaison et l'élision avec le mot qui le précède. Pour ce qui est du h aspiré, il est prononcé comme une légère consonne fricative glottale sourde qui ne permet ni la liaison ni l'élision.

En langue arabe, classique et dialectale, il y a deux formes équivalentes du phonème /h/ français. Il s'agit premièrement du son [ح] comme dans *Hallal, sahbi, fellah, hacha, hogra* qui est une consonne fricative épiglottale sourde dont le symbole en alphabet phonétique international est [H]. Son mode d'articulation est fricatif, car elle est produite en contractant l'air à travers une voie étroite au point d'articulation, causant de la turbulence. Concernant son point d'articulation, il est épiglottal, vu qu'elle est articulée avec l'épiglotte contre le pharynx. Pour ce qui est de sa phonation, elle est sourde, parce qu'elle est produite sans la vibration des cordes vocales. Il s'agit également d'une consonne orale, ce qui signifie que l'air sort uniquement par la bouche.¹⁵

Barbot (1981 : 422), affirme que ce son est parmi les plus fréquents en arabe et qu'il est également, le premier appris par les enfants dès leur plus jeune âge : « *Elles sont fréquentes dans le langage enfantin, et l'on suivra Fergusson suggérant que [ħ] et [ʕ], souvent considérés comme les sons les plus exotiques, ne sont pas seulement des phonèmes très fréquents en arabe, mais peut-être de ceux appris le plus tôt par l'enfant.* ». En revanche, en dépit de son acquisition et son apprentissage dans la langue arabe, ce son est sujet de difficultés articulatoires qui nécessitent une échappatoire pour sa prononciation en ayant recours à sa substitution dans les mots empruntés par le français. Cette adaptation phonétique demeure une nécessité pour les locuteurs français utilisant des mots arabes contenant ce son.

Deuxièmement, il y a le son [و] qui est prononcé comme un son glottal, cela veut dire que la gorge est fermée brièvement pour le produire tel que dans le mot arabe "هو" [huwa]. Au fait, il est similaire au son anglais [h] dans « *hip-hop* ». Sa transcription en français se réalise avec la lettre *h* et sa prononciation varie en fonction du contexte linguistique des locuteurs.

En général, les sons [و] et [ح] en arabe, qui sont des sons de souffle ou de respiration, sont souvent omis ou remplacés par un *h* aspiré en français. Cependant, les adaptations de ces phonèmes varient d'un locuteur à un autre selon leur familiarité et leur connaissance de la langue arabe ainsi que leur propre accent.

¹⁵ Nous avons fait recours dans cette partie aux cours de phonétique disposés durant notre cursus de magister pour dégager les caractéristiques articulatoires de certains sons arabes et français.

Sur le plan graphique, l'adaptation de ces deux phonèmes en français se fait souvent par la lettre *h*, en revanche, la difficulté se pose au niveau de leur prononciation pour les locuteurs natifs du français vu que cette langue ne dispose pas d'équivalents de ces sons.

Par ailleurs, notre corpus d'étude nous a fourni des emprunts à l'arabe contenant ces sons qui sont transcrits par l'auteur par la lettre *h* comme : *allah*, *wellah*, *moudjahid*, *lah'bal*. En effet, ce dernier a suivi le même processus de représentation et d'adaptation graphique de ces phonèmes adoptés par les locuteurs du français en contact avec l'arabe. Ainsi, du point de vue scriptural, ces unités d'emprunts que nous avons relevées illustrent le processus d'adaptation phonologique pour le phonème /h/ dont la graphie demeure la même pour les deux sons arabes [ه] et [ح]. Cette forme d'adaptation consiste donc en leur substitution par les sons les plus proches en langue française.

8-2- Cas de la consonne fricative vélaire sourde kh

L'adaptation du son [خ] de l'arabe en français fait partie des processus d'intégration des emprunts linguistiques présentant des sons inexistant dans le système phonétique de cette langue. Étant donné que ce son est une consonne fricative sourde, ce qui signifie qu'il est produit en frottant l'arrière de la langue contre le palais mou, sa prononciation ainsi que sa transcription nécessitent une adaptation phonétique et graphique de la part des locuteurs français. Cela dit, sur le plan phonologique pour approximer ce phonème en français, on trouve généralement l'usage de la graphie « kh » et rarement « r » comme représentations graphiques du son arabe [خ].

Ce fait est également remarquable dans notre corpus à travers les unités d'emprunt que nous avons repérées. Il s'agit au fait des lexies d'origine arabe : *Khawa*, *Khouya*, *Ikhwa*, *Khoukhi*, *Cheikh*, *Khabar* et *Makhzen*. En effet, le chroniqueur H. Laalam a employé la combinaison des lettres « kh », qui est souvent utilisée en français pour reproduire le son arabe [خ]. En outre, l'adaptation de ce dernier varie en fonction de l'origine du mot emprunté ainsi que la familiarité des locuteurs avec la langue source. Par ailleurs, la transcription choisie pourrait également dépendre du contexte et des préférences de l'auteur et des autres locuteurs.

Il faut rappeler, à cet effet, qu'il n'y a pas de règles strictes pour la transcription du son [خ] en langue française, de ce fait, la variabilité de ses transcriptions est courante dans les emprunts, et celle choisie par l'auteur de notre corpus est exclusivement « kh ».

En revanche, notre recherche sur l'origine de cette graphie ainsi que les conventions permettant son usage en langue française nous a permis d'affirmer que certains documents encyclopédiques tels que *L'Encyclopédie de l'Islam (EI, en anglais : Encyclopædia of Islam)* et celui de l'Organisation Internationale de Normalisation (International Organization for Standardization) ont élaboré une série de normes pour la translittération des caractères arabes en caractères latins (MAMMERI, M.F, 2022 : 161). En effet, leur objectif était :

Celui de rendre leur contenu plus accessible aux non spécialistes (élèves des niveaux secondaire et collégial, le grand public et même des universitaires non initiés à la translittération) et bénéficier ainsi d'une large audience, certains documents écrits en latin (journalistiques, encyclopédiques...) adoptent une translittération implicite (donc non normalisée) où aucun marquage distinctif utilisant des diacritiques n'est utilisé pour les mots d'origine arabe ». (Idem).

L'auteur Mammeri M.F, rajoute et précise à ce propos que cette normalisation vise essentiellement les écrits en dehors des situations formelles :

D'une manière générale, ce type de translittération est recommandé pour les communications écrites des mots et syntagmes arabes dans les rédactions non académiques et est même pratiquée en histoire littéraire comme alternative à la DIN 31635 utilisée dans les études académiques en linguistique. Ce type de translittération utilise uniquement : — des caractères latins minuscules et majuscules ; — des digrammes : th (ث), kh (خ), dh (ذ), sh (ش), (gh (غ) ». (2022 : 162).

Par ailleurs, l'origine des translittérations faites des sons arabes inexistants en français, dans le contexte maghrébin en général et algérien en particulier, pourrait remonter jusqu'à l'époque de la colonisation française (NISSABOURI A., 2006 : 128-

130). Cela dit, l'administration coloniale était confrontée à la transcriptions des toponymes et des anthroponymes locaux en français en procédant à des modifications (adaptations) sur le plan graphiques de ces mots. PERRIN Emmanuelle explique ce phénomène en précisant : « *L'alphabet latin étant généralement insuffisant (l'alphabet arabe compte 29 lettres avec la hamzaï), on augmente le nombre de caractères en créant des digrammes – groupe de deux lettres représentant un seul son (gh, kh) –, en utilisant des lettres en capitale, en ajoutant des caractères grecques, des signes diacritiques* ». (2016 : 2).

8-2- Cas de la consonne fricative emphatique vélaire GH

Dans la langue arabe, et particulièrement dans certains dialectes arabes, apparaissent des sons sans équivalent dans la prononciation de la langue française. Comme nous l'avons mentionné auparavant, les locuteurs ont recours à certaines formes graphiques créées à cet effet. Ces transcriptions servent principalement à la notation de mots empruntés (à l'arabe entre autres) pour les écrire avec l'alphabet français. Parmi les sons concernés, l'on trouve le [ġ] sous la forme [ɣ] en API.

En effet, la translittération de ce son arabe en français n'est pas constante. D'une manière générale, l'on trouve différentes graphies telles que « g », « ġ » ou « gh ». Il faut donc rappeler qu'une langue si différente comme l'arabe n'aura pas toujours une correspondance phonétique et phonologique parfaite pour chaque son du français ou vice versa. Ainsi, cette lettre correspond à un son que la langue française ne contient pas dans son répertoire et son système phonétique.

Il faut souligner également que, dans la translittération du son [ġ], l'utilisation de la lettre R à la place de GH ne reproduit pas fidèlement la prononciation de ce son, parce que sa prononciation ne se réalise pas de la même façon par les Algériens et les Français. Ce qui peut causer des erreurs de prononciation. Cette lettre est généralement réservée au son /R/ (Cheriguen, 2021 : 31).

Nous pouvons constater à partir des données présentées dans notre corpus que ce son apparait dans certaines unités d'emprunts employées par le chroniqueur H. Laalam. Par ailleurs, nous retenons que la graphie employée par ce dernier pour transcrire ce son

est la combinaison des deux lettres « GH ». Il s'agit en effet de la forme utilisée par la majorité des locuteurs.

En revanche, ce qui est remarquable, est le fait que la majorité des formes scripturales représentant les sons arabes inexistants en français prennent le son français le plus proche avec l'ajout de la lettre « h » en formant une combinaison de deux lettres comme le montre les emprunts suivants : *Ghaleb*, *Ghaïta*, *El Ghoul*.

8-3- Cas de la consonne fricative pharyngale « ɣ »

Le son représenté par la lettre arabe ɣ est généralement transcrite en alphabet latin avec *aa* ou encore *ai*. C'est un son spécifique à l'arabe. Il s'agit, au fait, d'une fricative pharyngale voisée dont le lieu d'articulation est similaire à celui de la consonne [h] citée précédemment et c'est une caractéristique unique de nombreux parlers arabes. Cela dit, lors de sa production, la racine de la langue est fortement repoussée vers l'arrière et se rapproche de la paroi postérieure du pharynx. Pour ce qui est du passage de l'air, il est considérablement rétréci avec une forte friction ainsi que la vibration des cordes vocales. Selon Boff (1981 :174), le lieu d'articulation de cette consonne est toujours pharyngal et qu'il se situe au niveau laryngo-pharynx.

En effet, ce son n'a pas d'équivalent dans de nombreuses langues occidentales, il peut sembler étrange ou difficile à prononcer pour ceux qui ne sont pas familiers avec les sons pharyngaux et particulièrement la langue arabe. Il est souvent décrit comme un grondement profond et guttural. Selon les spécialistes de la phonétique arabe, ce son peut influencer la voyelle précédente en la rendant plus courte ou en modifiant sa qualité. Par exemple, il peut rendre la voyelle précédente plus courte et plus tendue (Al-Ani, 1970 : 62). Il faut signaler également que sa prononciation exacte peut varier d'un dialecte à un autre dans les pays où l'arabe est en usage. Dans certains dialectes, il peut être omis ou prononcé différemment.

Ainsi, prononcer correctement le son ɣ peut être difficile pour les locuteurs non natifs de l'arabe, car il est assez éloigné des sons présents dans de nombreuses autres langues à l'exemple du français qui fait partie de notre objet de recherche.

Concernant sa réalisation graphique en langue française, elle est souvent instable. Elle varie, en fait, d'un locuteur à un autre, d'une communauté à une autre et d'un domaine à l'autre. Il se trouve qu'il n'y a pas de phonèmes appropriés dans cette langue pour transcrire ce son arabe. Ses usagers utilisent des graphèmes différents selon leurs connaissances des deux systèmes graphique et phonétique du français et de l'arabe ainsi que leur volonté (choix du graphème). Il convient même de dire qu'en dépit du symbole représentant le son [ɣ] en alphabet phonétique international (^ɪ), les locuteurs français et francophones trouvent le moyen de l'adapter en employant une combinaison de lettres telles que : *aâ, aî, aa, ai, îî, ae* ou des voyelles seules comme *a* ou *i*.

Par ailleurs, nous avons constaté, dans les recherches que nous avons effectuées sur les différentes réalisations de ce son, que le graphème *aâ* est la forme la plus employée dans la transcription des noms d'origine arabe, notamment des toponymes. Cheriguen F. déclare à cet effet que le son [^ɪ], [ɣ] : « est souvent transcrit par un redoublement de la lettre *a* avec un accent circonflexe, sur le premier ou le second » (2021 : 36)

Dans les termes que nous avons relevés dans notre corpus, on remarque bien une différence dans la réalisation phonologique de ce son. Ainsi, l'auteur a employé plusieurs procédés graphiques pour transcrire ce son figurant dans les mots d'origine arabe qu'il a employés. En effet, il y a lieu de noter ici qu'étant donné que le système vocalique arabe est triadique, dans la mesure où il ne connaît que trois voyelle, les différentes réalisations phoniques du son ɣ en français sont des prolongements des trois voyelles : A, I et U. Cheriguen F., précise à ce propos que les autres réalisations de ces trois voyelles, malgré leurs différences phoniques, ne sont que des variantes de ces trois phonèmes vocaliques qui se prononcent avec quelques différences (prolongement vocalique et vibration des cordes vocales dans notre cas) (2002 : 93).

Le tableau suivant montrera ces emprunts avec leur transcription en API afin de saisir le type d'adaptation graphique subi par ces derniers :

Lexie	Sens
Enaâl, inaâl	Blasphème, Damnation
Djemaâ, Djoumouaâ	Vendredi
Maâliche	Ce n'est pas grave
Arfaâ	Lève
Aâdjaba / Adjaba	Quel miracle !
Aâmi	Mon oncle
Zaâma	Tu crois ? (!)
Alikoum, aâlikoum	Sur vous
Baâthiste	Courant islamiste
El Aârem	Nom propre
Enaâm	Oui
Qaida qaïda	Organisation extrémiste
El aâr	La honte
El iïb	La honte, défaut
La charîa	Les sciences (lois) islamiques
El moutaâ	Le plaisir
Daech	Organisation extrémiste
L'aîd	Fête religieuse

Il faut noter que ce son est peu courant en français et n'apparaît généralement que dans des emprunts linguistiques ou des noms propres d'origine arabe. Par conséquent, le fait qu'il n'y ait pas d'équivalent exact en français fait que l'on trouve ces différentes manières qui sont utilisées pour représenter ce son lorsque cela est nécessaire.

8-4- Cas de la consonne fricative dentale « ث »

Il s'agit d'une fricative interdentale non voisée, la consonne arabe "ث" est transcrite en alphabet latin comme "th" et se prononce comme la lettre "th" dans l'anglais "think" ou "bath". Son articulation se base sur la pointe de la langue qui touche légèrement les dents supérieures lorsqu'elle est prononcée. Cette lettre, "ث", est une consonne assez courante en arabe et se trouve dans de nombreux mots de la langue. Elle est distincte de la lettre "س" (sin), qui a un son similaire à la lettre "s" en français.

En revanche, ce son n'a pas d'équivalent exact dans la langue française. C'est un son fricatif interdental, comme expliqué précédemment. En français, il peut être difficile de trouver une correspondance parfaite, car ce son n'est pas couramment utilisé dans la langue française standard que ce soit en France ou dans les pays francophones.

Cependant, l'adaptation phonétique et graphique de ce phonème arabe en français pourrait varier en fonction du contexte et de la méthode d'adaptation choisie par les locuteurs. Généralement, sa graphie est choisie selon sa proximité phonétique avec les sons français. En effet, il est, le plus souvent, substitué par la consonne « t » qui est considérée comme son approximation la plus proche en langue française, ceci en combinaison avec le « h », ce qui donne la forme « th ».

Cela donc peut être vu dans des mots relevés dans le discours médiatique du chroniqueur H. Laalam que nous avons exploré tels que : *Baâthiste*, *Mithak*, *Thawra*. Par ailleurs, cette transcription ne dépend pas seulement de la préférence de l'auteur, car il s'agit également d'une translittération commune de ce son.

Cependant, cette adaptation n'est pas parfaitement fidèle au son arabe "ث", car le français n'utilise pas ce son de manière distincte. En revanche, en approchant la prononciation de cette manière, il se pourrait qu'il y ait rapprochement du son arabe ث en langue française pour être compris dans un contexte où le locuteur parle en français tout en utilisant des mots ou des noms arabes contenant cette lettre.

9- Variation et hésitation de transcription de certains mots arabes

En français, la variation et l'hésitation dans la transcription de certains mots d'origine arabe sont le résultat de certains facteurs linguistiques et phonétiques. Il faut rappeler, entre autres, que sur le plan historique, la transcription de l'arabe en alphabet latin a été fortement influencée par les périodes de colonisation, notamment en Algérie. La France a été en contact avec des populations arabophones et berbérophones durant plusieurs siècles, et l'usage de la transcription a évolué en fonction des besoins pratiques ayant connu beaucoup de fluctuations et de déformations.

Cependant, sur le plan phonétique, il est évident de signaler que l'arabe et le français étant des langues très différentes sur le plan phonétique, plusieurs sons en arabe

n'ont pas d'équivalents directs en français, rend leur transcription hésitante et incertaine. Ainsi, cet impact, nous l'avons constaté également chez le chroniqueur H. Laalam dans la transcription de certains emprunts. Nous avons donc repéré certaines variations comme :

Darbouka / derbouka

Khoya / khouya

Fatwa / fetwa

Toubib /T'bib

En outre, dans ce cas on ne peut ignorer la volonté de l'auteur de varier certaines transcriptions dont la motivation est d'être le plus fidèle aux variétés linguistiques de l'arabe.

Conclusion

L'intégration phonétique et phonologique des mots étrangers dans une langue donnée peut varier en fonction de la nature de la langue source ainsi que ses caractéristiques et ses particularités phonétiques et graphiques. Dans l'étude de l'adaptation des emprunts linguistiques, une transcription phonétique préalable de ces derniers s'avère nécessaire pour représenter les sons étrangers à la langue emprunteuse de manière authentique. Cela permettra, en outre, de constater les divergences et les similitudes de ces sons selon les prédispositions des systèmes phonétiques et phonologiques des langues sujettes du phénomène de l'emprunt.

Par ailleurs, il faut signaler que le phénomène d'adaptation graphique des emprunts est souvent considéré comme une nécessité qui est due au fait que la langue d'origine présente des sons qui n'existent pas dans la langue cible. Il est donc question de simplifier ces sons en utilisant des équivalents proches dans cette dernière.

Notre étude de l'aspect graphique des lexies empruntées dans les chroniques, *pousse avec eux*, de H. Laalam a montré des cas d'adaptation qui consistent en une harmonisation graphique de ces emprunts qui sont faits à l'arabe, dans ces deux formes : dialectale et classique, ainsi que l'anglais et le berbère. De ce fait, les particularités graphiques de ces unités étrangères ont été étudiées tout en se basant sur les systèmes phonétiques de ces langues sources du point de vue de leur production et de leur articulation. Cela donc nous a permis de mettre en lumière les changements phonologiques subis par ces mots et qui sont au fait le résultat des différences existant dans le fonctionnement de chaque système phonétique des langues étudiées.

Nous avons également constaté, à travers cette étude phonétique et phonologique des emprunts, que le chroniqueur a adopté les formes graphiques, des sons étrangers au français, les plus utilisées et les plus répandues chez les locuteurs de cette langue. Il est remarquable, aussi, qu'il a fait appel à beaucoup d'emprunts aux langues citées ci-haut, et majoritairement à l'arabe, en conservant leur prononciation. Cela est constatable à travers leur orthographe dans son discours en langue française et en dépit des sons inexistants dans cette dernière, où l'auteur a été contraint de les adapter à son système graphique.

Il faut mentionner, aussi, que la correspondance des graphèmes français avec les phonèmes arabes, anglais et berbères qui n'ont pas d'équivalents directs en caractère latin se réalise souvent selon des conventions adoptées par la plupart des locuteurs du français. Il est remarquable toutefois, que certains phonèmes français sont la reproduction approximative (au niveau phonétique) des sons et des lettres auxquels ils correspondent. De ce fait, le processus d'adaptation phonologique se fait en dépit des convergences phonétiques entre les langues, et cela favoriserait et accélérerait l'intégration des emprunts.

L'intégration graphique des emprunts relevés dans notre corpus est une étape importante dans notre projet de recherche. Car, en dépit de leur évolution sur le plan phonologique dans la langue d'accueil, leur intégration dans les dictionnaires demeure l'ultime stade du trajet de ces emprunts dans la langue d'accueil.

Nous pouvons dire qu'à travers ces procédés d'adaptation et d'acclimatation phonologiques, les xénismes qui n'ont pas encore intégré le lexique français auront davantage de possibilités d'être lexicalisés dans la langue française.

Quatrième chapitre : Intégration morphosyntaxique

Introduction

Il est important de rappeler que l'emprunt lexical fait partie intégrante de l'évolution d'une langue. Le français, comme toutes les langues, s'est enrichi au cours de son histoire par l'adoption de mots issus des autres langues. Si l'intégration phonétique, phonologique et sémantique des emprunts a fait l'objet de nombreuses études, leur intégration morphosyntaxique, soit leur adaptation aux règles grammaticales et morphologiques de la langue d'accueil, est un phénomène moins exploré.

Pourtant, comprendre comment les emprunts s'insèrent dans le système morphosyntaxique du français et comment ils se plient à ses règles de fonctionnement est essentiel pour analyser en profondeur le processus d'enrichissement lexical. Dans ce chapitre, nous nous pencherons spécifiquement sur l'intégration morphologique et syntaxique des emprunts en français contemporain. Nous nous intéresserons donc aux catégories grammaticales des emprunts repérés dans le corpus ainsi que les différents changements d'ordre morphosyntaxiques qu'ils ont subis au sein du discours du chroniqueur Hakim LAALAM, publiées dans le quotidien *Le soir d'Algérie*.

Par ailleurs, ce qui nous incite à nous intéresser à cet aspect, est le fait d'avoir constaté au sein de notre objet d'étude des termes d'emprunt montrant des indices morphosyntaxiques propres à la langue française. Nous avons donc jugé nécessaire d'explorer ces mots et d'en dégager les changements qu'ils ont subis afin de comprendre davantage leur fonctionnement dans le discours constituant notre corpus en particulier, et au sein de la langue française, pour ce qui est des emprunts intégrés. Nous nous sommes alors posé la question sur l'impact des échanges linguistiques au niveau de l'aspect cité plus haut. Autrement dit, le transfert d'une lexie d'un système linguistique à un autre, n'impose-t-il pas souvent des changements morphosyntaxiques pour que les unités empruntées s'adaptent au fonctionnement de cette langue ?

Nous étudierons parallèlement les procédés morphologiques utilisés pour adapter les emprunts à la structure du français, qu'il s'agisse de suffixation, de préfixation ou de compositions. Nous verrons également comment les emprunts se comportent syntaxiquement en français en ce qui a trait à leur catégorie grammaticale, leur genre,

leur nombre, ou encore leur combinaison avec d'autres mots au sein de l'énoncé à travers ces chroniques.

En effet, l'étude de cet aspect morphosyntaxique nous permettra également de mieux comprendre les mécanismes d'enrichissement lexical du français et d'appréhender les particularités de son système linguistique.

1- Le critère morphosyntaxique dans l'intégration des emprunts linguistiques

L'adaptation et l'intégration morphosyntaxiques des emprunts linguistiques en français constituent un domaine fascinant qui témoigne de l'évolution dynamique de cette langue. Nous essaierons d'explorer dans ce chapitre les mécanismes complexes par lesquels les emprunts, qu'ils soient d'origine arabe, anglaise, ou d'autres langues, s'adaptent aux moules morphologiques et aux structures syntaxiques du français.

En revanche, ce processus d'intégration va au-delà de la simple incorporation de nouveaux mots dans le lexique ; il englobe également des ajustements au niveau des formes grammaticales, des accords, et des constructions syntaxiques. À travers l'analyse approfondie de divers exemples relevés du corpus, nous chercherons à comprendre comment le français, en tant que langue vivante, assimile et adapte ces emprunts tout en préservant son identité linguistique distinctive. Au fil de ce chapitre, nous montrerons les opportunités d'intégration que pose cette adaptation morphosyntaxique, offrant ainsi un éclairage précieux sur la richesse et la flexibilité du français contemporain.

Autrement dit, nous aurons à examiner les modalités morphologiques afin de rendre compte de la structure des unités d'emprunts relevées. Ces mécanismes consistent alors en toute modification de forme ayant touché ces emprunts à travers la flexion qui est la combinaison régulière d'un radical et d'un affixe permettant un emploi grammatical de la lexie dans la phrase. Ajoutant à cela la dérivation et la composition qui permettent la formation de nouveaux radicaux à partir de radicaux déjà existants (Polguère A., 2003 : 60).

2- Adaptation morphosyntaxique et/ou intégration morphosyntaxique

L'adaptation morphosyntaxique des emprunts linguistiques fait référence au processus par lequel des mots ou des éléments linguistiques provenant d'une langue étrangère sont modifiés pour s'ajuster à la structure morphologique et syntaxique de la langue qui les emprunte. Cela se produit généralement lorsque des termes étrangers sont intégrés dans une langue donnée, et des ajustements sont nécessaires pour les rendre conformes aux règles grammaticales et morphologiques de la langue d'accueil. Selon Deroy, L. (1956: 234) :

On peut dire qu'un emprunt est tout à fait entré dans l'usage quand il se prête à la dérivation ou à la composition au même titre qu'un mot autochtone [...]. Quand un mot étranger présente dans la langue emprunteuse de telles marques de vitalité et de productivité [...] il est un membre définitivement adopté de la famille. C'est le dernier et suprême degré de l'emprunt.

Cela dit que cette adaptation est nécessaire, car les langues ont des structures grammaticales différentes, et les emprunts doivent être modifiés pour s'intégrer correctement dans la langue d'accueil.

En d'autres termes, ce processus d'adaptation consiste aussi en quelques changements et modifications d'ordre morphologique, grammatical et syntaxique qui touchent les unités lexicales empruntées dans le but de leur donner l'allure du système linguistique de la langue emprunteuse et les rendre conformes à son fonctionnement. Voici donc quelques-uns de ces critères :

1. Attribution des catégories de genre ou de nombre : Dans certaines langues, comme le français, les substantifs ont un genre grammatical (masculin ou féminin) et un nombre (singulier ou pluriel) spécifique. Quand un mot étranger s'introduit dans une autre langue, il peut être nécessaire de lui modifier le genre ou le nombre pour qu'il corresponde aux normes de la langue emprunteuse. Il faut mentionner aussi que dans la catégorie du nombre, l'arabe différencie le singulier, le duel et le pluriel alors que le français ne connaît que le singulier et le pluriel.

2. Sur le plan morphologique, il y a adaptation des emprunts au système dérivationnel de la langue d'accueil à travers l'intégration des préfixes et des suffixes locaux. Autrement dit, des préfixes ou des suffixes peuvent être ajoutés aux mots empruntés pour les rendre conformes à la structure morphologique de la langue cible. Par exemple l'unité lexicale arabe « *Djihad* », empruntée par plusieurs langues, dont le français, est devenue productive dans cette dernière en donnant lieu à d'autres mots dérivés tels que « *djihadiste* » et « *djihadisme* ». Cependant, il faut mentionner que les emprunts à l'arabe peuvent conserver des affixes arabes tels que "al-" (l'article défini en arabe) ou des préfixes et suffixes arabes.
3. Ce critère concerne également la composition de nouveaux mots à la base des unités empruntées, ce qui est appelé par les linguistes : la composition hybride, c'est-à-dire, une partie du mot formé est d'origine étrangère propre à la langue source.
4. Sur le plan syntaxique, le procédé de l'emprunt peut entraîner des changements dans l'ordre des mots étant donné que les langues ont des schémas et des chaînes syntaxiques différents. Cet ordre peut être recomposé et réajusté de façon à se conformer aux normes syntaxiques de la langue emprunteuse et y représenter ainsi pertinemment la structure de la phrase. Par exemple, en arabe, l'ordre de la phrase verbale commence par la chaîne : verbe + sujet + complément, contrairement au français qui a une structure canonique qui fonctionne avec le sujet en première position suivi du verbe et du complément. En effet, ce contraste se produit généralement dans l'emprunt des verbes et la traduction des expressions figées ou d'autres expressions imagées. (Youssef S. (2012 : 79).
5. L'accord : les normes d'accord diffèrent d'une langue à une autre. En langue française, les mots doivent s'accorder en genre et en nombre, alors qu'en arabe, à titre d'exemple, le système de genre et de nombre est moins complexe. De ce fait, les mots arabes qui sont empruntés par le français peuvent être adaptés aux règles d'accord de cette dernière pour fonctionner correctement.

6. Inflexion des adjectifs : étant donné que le français est une langue flexionnelle, les emprunts à certaines langues agglutinantes, voire flexionnelles pourraient être modifiés. Ainsi, les adjectifs tout comme les articles peuvent nécessiter des ajustements pour s'harmoniser avec le nom qu'ils modifient.

3- Autour de la morphologie

Étant une branche de la linguistique qui étudie les structures internes des mots d'une langue ainsi que les normes qui régissent la formation de ces mots, la morphologie se penche sur la façon dont les éléments plus petits, dits morphèmes, se combinent pour former des unités complexes. Ces derniers vont alors constituer des unités minimales de sens, et ils peuvent aussi être des préfixes, des suffixes, des racines, etc. (Swiggers P., 2000 : 1-2)

Cette branche s'intéresse également aux variations des formes des mots, du point de vue des processus flexionnels à travers les changements de la forme des mots pour indiquer des variations grammaticales comme le temps, le genre, le nombre, ou de dérivation avec la formation de nouveaux mots en ajoutant des affixes. En effet, elle explore la structure et la formation des mots dans une langue, fournissant ainsi des informations sur la façon dont les mots sont construits et comment ils interagissent pour créer du sens (idem).

Dans le même ordre d'idées, cette branche est considérée comme étant l'étude qui permet d'expliquer et d'écrire l'aspect formel des mots tout en prenant en charge les changements de sens qui s'opèrent à travers ses opérations de formation lexicale. Il est ainsi question pour nous de procéder dans ce volet à l'analyse des emprunts relevés du point de vue des changements de forme qu'ils ont subis ainsi que leur fonctionnement au sein de la langue française, car :

Il s'agit donc de l'étude des morphèmes, qui s'occupe de la variation de chaque mot dans l'énoncé pour découvrir, à partir de cette variation, un sens nouveau. Une langue dont les mots ne varient pas (ou sont invariables) comme le vietnamien n'a pas de morphologie proprement dite. Par contre, le français possède une morphologie abondante qui

contribue à former le sentiment linguistique des sujets parlants (des francophones). (Truong Quang Đê, 2014 : 33)

4- Morphologie lexicale et sémantique lexicale : dichotomie ou complémentarité ?

La morphologie lexicale est une branche de la linguistique qui étudie la structure interne des mots d'un point de vue sémantique. Il s'agit entre autres d'une analyse purement morphologique qui fait appel à la limite du sens (unités minimales de significations) pour expliquer l'aspect formel des mots. Elle vise ainsi à mettre en lumière le rapport entre la forme morphémique des mots et leur sens. Toutefois, il est important de marquer la limite entre cette dernière et la sémantique lexicale qui se concentre sur l'étude du sens des mots et de leur signification. Elle vise, au fait, à comprendre comment les mots acquièrent leur sens, comment ils interagissent les uns avec les autres, et comment ils sont organisés dans des réseaux sémantiques. Elle essaie également de décrire le sens des mots et de mettre en évidence les relations lexicales entre les lexies.

5- Les procédés de la formation lexicale

5-1- La dérivation

La dérivation est un procédé morphologique de formation et d'enrichissement lexicaux. Il s'agit de l'adjonction d'affixes à l'unité lexicale de base appelée " radical " afin de constituer de nouvelles unités complexes. Ce procédé se fait par l'ajout des suffixes après ou des préfixes avant cette base. En d'autres termes, cette affixation désigne l'élément annexé au segment de base dans un mot. Elle implique donc l'existence d'un noyau morphologique et lexical auquel viennent s'ajouter des éléments satellites qui dépendent de ce noyau. Pour Georges YOUNES, il s'agit d'« *une formation d'un nouveau mot d'un autre mot. Cette formation est souvent faite par l'ajout d'un affixe* (1985 : 155). Il y a lieu de préciser dans ce cas que l'ajout d'un suffixe implique un changement de catégorie grammaticale, mais l'ajout de préfixe agit surtout sur le sens parce que la catégorie reste la même.

En morphologie, la dérivation par suffixation et par préfixation se distingue de la flexion dans la mesure où le premier procédé consiste en la formation d'autres formes lexicales, alors que le deuxième est une variation morphologique dans le cadre de la syntaxe. Les flexions ne changent ni la catégorie, ni le sens du mot. Polguère A. indique que : « *La dérivation permet de « passer » d'une lexie à une autre. On peut caractériser les différents types de dérivation en fonction des écarts sémantiques et grammaticaux qui existent entre les lexies que ces dérivations mettent en relation* ». (2003 :62)

Dans le même ordre d'idées, Cheriguen F., (1989 : 39) définit la dérivation comme étant une unité de fonctionnement de plusieurs parties. Il n'y a pas d'autonomie syntaxique de toutes les parties (différence avec le composé). Pour l'auteur, la base lexicale relève de la langue. La dérivation est donc sans rapport avec la langue source. Il y a mise en morphologie parce que le dérivé est formé dans la langue même. Exemple : chaînon, enchaînement, impossible, etc.

On peut ainsi dire que la dérivation est une sorte de relation entre lexies qui sont sujettes de mécanismes de forme permettant la formation de nouvelles unités lexicales.

Par ailleurs, la notion de dérivation est, dans certains contextes, une conséquence de l'intégration des emprunts. En d'autres termes, on peut considérer ce procédé comme étant un processus qui découle des influences et des échanges linguistiques résultant de l'intégration des mots d'autres langues. Il s'agit également, de la façon dont ces unités d'emprunt peuvent devenir des bases pour créer de nouveaux mots ou expressions dans la langue d'accueil.

En effet, nous illustrerons dans ce volet ce phénomène lexical à travers certains emprunts qui sont des formes dérivées des bases lexicales étrangères. Cela témoigne de la créativité (productivité) lexicale de ces mots étrangers qui sont, non seulement adoptés, mais également transformés et enrichis dans le français.

5-1-1- Dérivation affixale

La dérivation affixale est un procédé de formation de mots qui est marqué morphologiquement par l'ajout des affixes (préfixes ou suffixes) à un radical ou à une base existants pour créer un nouveau mot avec un sens dérivé.

Il existe plusieurs types de dérivation affixale :

5-1-1-1- La dérivation préfixale

Qui se caractérise par l'ajout d'un préfixe à une base lexicale. Le préfixe est un affixe qui se place devant cette base.

5-1-1-2- La dérivation suffixale

Il s'agit d'un procédé qui consiste en l'ajout d'un suffixe à la fin d'un radical. Par rapport au préfixe, il se caractérise par le fait d'engendrer souvent un changement de la catégorie grammaticale de cette base. Contrairement au préfixe, qui agit sur le sens de la base, le suffixe permet la catégorisation grammaticale du dérivé sans modifier le sens de la base.

5-1-1-3- La dérivation multiple

Dans la dérivation multiple, le nouveau mot est formé par l'ajout successif de plusieurs affixes (suffixes ou préfixes) :

Exemples : Exportation : ex+port+ation. Dégraissage : dé+grais+age

5-1-1-4- La dérivation parasynthétique

Ce type de dérivation se distingue des deux précédents par l'ajout de préfixes et de suffixes, simultanément, à une base. La dérivation d'un mot comme *dégeler* peut être décrite comme adjonction successive d'un suffixe et d'un préfixe (Gardes-Tamine, 1988 : 188) :

1. Suffixation : *gel* + *-er* → *geler*
2. Préfixation : *dé-* + *geler* → *dégeler*

— ou bien :

1. Oréfixation : *dé-* + *gel* → *dégel*

2. Suffixation : *dégel* + *-er* → *dégeler*

5-1-2- Dérivation non-affixale

Elle se fait soit par suppression d'un suffixe ou par recatégorisation.

5-1-2-1- La dérivation régressive

Elle est aussi dite *inverse* ; il s'agit de la suppression d'un suffixe à partir d'une base lexicale à l'image du verbe *Jeter* qui donne le nom *jet* par suppression de l'élément *-er*.

La tendance théorique actuelle est à ne pas mettre les flexions (marques de genre, nombre, désinences verbales et cas des déclinaisons) dans le même groupe que les préfixes et suffixes, dans la mesure où les premières sont variables et les seconds sont constants. *Porter* - *port* ; *chanter* - *chant* ; *demeurer* - *demeure*. (Gardes-Tamine, 1988)

5-1-2-2- Conversion ou dérivation impropre

La conversion, aussi appelée dérivation impropre ou dérivation transcatégorielle, est un procédé de formation de mots qui consiste à changer la classe grammaticale d'un vocable existant, sans ajouter d'affixe dont le but est de créer un nouveau sens dérivé du premier avec un transfert de catégorie grammaticale. Mathieu Goux écrit à ce propos :

La conversion (que l'on appelait autrefois dérivation impropre) est une force puissante en langue, qui consiste à faire évoluer la catégorie grammaticale d'un mot (et donc, selon la même logique discutée plus haut, sa distribution) sans changement morphologique particulier. Cette conversion se réalise, généralement, en employant un vocable dans un autre contexte syntaxique, ce qui s'accompagne d'un transfert de propriétés grammaticales plus ou moins complet : c'est ce que l'on a par exemple dans le cadre des « noms épithètes » (une phrase choc, la fée électricité), où un substantif est employé dans un cadre adjectival. (2020).

Ainsi, certains noms sont issus de la conversion¹⁶ :

- De participes passés : *une arrivée, une battue*,
- D'infinitifs : *le rire, le devoir*,
- D'adjectifs : *le froid, un bleu, un portable*.

De même, certains adjectifs sont issus de la conversion :

- De participes passés ou présents : *fatigué, décidé, amusant*,
- De noms : *orange, marron, bidon* (une promesse bidon), *chouette* (une chouette soirée), *culte* (une série culte).

Certains adverbes sont également issus de la conversion d'adjectifs comme *fort* ou *cher*. On considère aussi comme une conversion le passage d'un nom ou d'un adjectif dans la catégorie des verbes, même si ce passage est alors marqué par l'ajout d'une terminaison verbale : *analyse* → *analyser* - *récolte* → *récolter*.

En revanche, la conversion s'oppose à la dérivation propre où l'affixation marque explicitement le changement de classe grammaticale.

6- Les emprunts et le système dérivationnel français

6-1- Les formations hybrides

Rappelons que le français est une langue dynamique qui évolue continuellement grâce à des procédés de formation lexicale divers. Cette créativité qui se fait soit à l'intérieur ou à l'extérieur de cette langue permet de l'enrichir sur le plan lexical, morphologique et sémantique. Toutefois, certains procédés internes tels que la dérivation et la composition sont impactés dans certains cas par les procédés externes tels que la néologie et l'emprunt. Plus précisément, les emprunts peuvent affecter le système dérivationnel en introduisant de nouvelles bases lexicales, ou racines dans la langue emprunteuse. Il en va de même pour la composition qui intervient dans la formation de nouvelles unités lexicales composées à la base d'emprunts.

¹⁶ Le Robert Dico en ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/guide/la-derivation-morphologique-en-francais>

L'hybridation est employée également en linguistique pour désigner un procédé de formation lexicale par dérivation ou par composition. Elle permet en effet de créer de nouveaux mots à base d'emprunts. Ainsi, certains emprunts deviennent des bases dérivationnelles productives dans la langue emprunteuse. Concernant leurs catégories grammaticales et leur fonctionnement syntaxique, les hybrides suivent les mêmes normes de dérivation et de composition. Ce procédé permet donc d'intégrer lexicalement et sémantiquement des emprunts d'où l'apparition de nouvelles significations.

Ces combinaisons sont appelées alors « les formations hybrides », qui se caractérisent par la présence d'un élément étranger et qui contribuent à la création de nouveaux mots dans la langue emprunteuse. Ces unités formées constitueraient probablement des éléments lexicaux par leur intégration et leur lexicalisation au sein du répertoire lexical de la langue qui les reçoit. En revanche, Sablayrolles J.F considère que « *les hybrides mettant en jeu un élément français et un élément étranger sont à priori de facture française* ». (2008 : 23). Cela signifie qu'un mot issu d'une formation hybride, soit par dérivation ou par composition, intégrera forcément la langue d'accueil.

Cependant il existe des hybrides lexicaux et des hybrides syntaxiques que Dubois et al (2012 : 235) définissent comme étant des mots composés dont les constituants sont empruntés à des racines de langues différentes. Dans ce contexte, il est évident de mentionner que lorsque la néologie interne par dérivation et composition dans une langue donnée ne suffit pas toujours pour créer les termes nécessaires, les locuteurs ont recours à la formation des dérivés et composés par emprunts.

6-2- L'emprunt lexical comme source de dérivation

Pour rappel, l'emprunt linguistique peut être une source de dérivation lexicale, c'est-à-dire, il peut fournir des bases lexicales qui subissent ensuite des processus de dérivation afin de s'ajuster aux structures phonologiques, morphologiques et syntaxiques de la langue d'accueil.

Cependant, dans notre examen des unités empruntées au sein de notre corpus d'étude, nous avons constaté qu'un contraste existe, sur le plan de la dérivation lexicale,

entre le système français et ceux des langues d'origine des emprunts à savoir l'arabe, le kabyle et l'anglais. Il est donc remarquable que certains emprunts aient déjà subi le processus de dérivation dans la langue source et ils l'ont gardé tel qu'il est dans le français, car le processus de l'emprunt touche le mot entier et non le lexème. Il y a lieu de signaler également que le système dérivationnel des langues chamitosémitiques se base sur la racine et les schèmes de dérivation qui est différent de celui du français.

À cet effet, certains éclaircissements sur le fonctionnement du procédé de la dérivation dans les langues qui fournissent les emprunts dans notre étude sont nécessaires afin de comprendre et d'expliquer certains changements relevés dans les emprunts recensés.

7- La dérivation dans la langue source

7-1- Système dérivationnel de la langue arabe

Les procédés dérivationnels, comme nous l'avons mentionné précédemment, diffèrent d'une langue à une autre, de ce fait, l'emprunt est souvent susceptible de provoquer des changements en portant les marques dérivationnelles ou flexionnelles de la langue d'accueil. En revanche, nous avons remarqué au sein de notre corpus que certains de ces emprunts ont déjà été sujets de dérivation dans leurs langues d'origines.

Pour rappel, la dérivation lexicale en langue française diffère de celle propre au système de l'arabe qui est basée sur la racine et les schèmes de dérivation.

Voici quelques éléments clés du système dérivationnel arabe :

1. **Racine** : La plupart des mots en arabe sont dérivés à partir de racines trilitères, constituées de trois lettres à l'exemple de la Racine : كتب (k-t-b) qui signifie "écrire" et son dérivé : مكتوب (maktoub) signifiant "écrit". Ces racines portent souvent un sens de base, et la dérivation se fait en ajoutant des lettres pour exprimer différentes nuances de sens. Mais il existe aussi de la dérivation à la base de racines unilitère, bilitère, quadrilitère, quinquilitère. (Mohamed Meliani : 2018 : 197-198).

2. **Le schème** : il s'agit d'une structure fixe ou un moule qui est appliqué à la racine pour former différents mots. Pour (Larcher, Pierre, 2008 : 86-87), un mot ne peut en effet être analysé en une racine et un schème que pour autant qu'il puisse être associé à d'autres mots de même racine, mais de schème différent d'une part, de racine différente mais de même schème d'autre part. Racine et schème (et c'est un autre effet de la lecture de Saussure) sont explicitement traités comme des *signes*. La racine a pour signifiant « les éléments formels qui la constituent » et pour signifié « le concept plus ou moins précis, commun au groupe ». Le schème a pour signifiant « [sa] forme même » et pour signifié « la valeur grammaticale commune à chacun des mots rangés sous ce schème ». L'auteur précise que : « *Dans la mesure où le schème est doté d'une valeur explicitement reconnue comme grammaticale, on peut considérer que la racine est dotée d'une valeur implicitement reconnue comme lexicale* » (idem).

8- À propos du système dérivationnel anglais

Le système dérivationnel de l'anglais est très productif et complexe. Il permet, en effet, la formation de nouveaux mots à partir de bases lexicales existantes (internes) grâce à l'ajout de préfixes et de suffixes, ainsi que par d'autres processus dérivationnels internes. Voici, dans ce qui suit, quelques caractéristiques du système dérivationnel de l'anglais :

- **Préfixation** : L'anglais utilise de nombreux préfixes pour former de nouveaux mots. Par exemple, le préfixe "un-" peut être ajouté à "do" pour former "undo" (défaire), ou "re-" peut être ajouté à "do" pour former "redo" (refaire).
- **Suffixation** : Les suffixes sont également couramment utilisés en anglais pour former de nouveaux mots. Par exemple, le suffixe "-able" peut être ajouté à "comfort" pour former "comfortable" (confortable), ou le suffixe "-tion" peut être ajouté à "act" pour former "action" (action).
- **Conversion** : L'anglais permet la conversion de mots d'une catégorie grammaticale à une autre sans changer leur forme. Par exemple, "book" peut être à la fois un nom "a book" et un verbe "to book".

- **Dérivation zéro** : Certains mots en anglais n'ont pas besoin de préfixes ou de suffixes pour changer de catégorie grammaticale. Par exemple, "water" peut être à la fois un nom et un verbe sans changement de forme.

Dans l'ensemble, le système dérivationnel de l'anglais est presque similaire à celui du français. En effet, il est flexible et permet la création de nouveaux mots de manière efficace, ce qui contribue à l'enrichissement constant de son vocabulaire.

9- La formation des dérivés dans la langue source

Pour rappel, la dérivation en langue arabe (dite : الاشتقاق) est basée sur des shèmes qui s'ajoutent à la racine et chacun apporte une nuance de sens particulière comme le nom d'action, le nom d'agent, le participe, l'adjectif ou le lieu. Pour illustrer ce procédé dérivationnel dans cette langue, nous citons quelques cas, repérés dans notre corpus, où des emprunts provenant de l'arabe ayant déjà subi de la dérivation au sein de cette dernière.

Lexie	Signification	Préfixe	Origine
Leh'bal لهبال <i>« Si la candidature de Amar se confirme, les dernières barrières nous séparant du monde de «Lah'bal» auront enfin volé en éclats ».</i>	La folie	Le (déterminant agglutiné, masculin singulier)	Arabe dialectal
Bouguelb بوقلب <i>« Parce que j'peux aussi entrer dans le détail des troupes. Et alors là, imagine un instant que les moustiques arabes fassent enfin jonction avec les moustiques chaouias et kabyles. Ya Bouguelb ! »</i>	Courageux	Bou (possédant une qualité) et guelb (coeur)	Arabe dialectal

✓ **Remarque à propos de certains cas :**

Bess'mah بسماح « Dites-moi seulement : dans mon pays, qui a encore le pouvoir de dire, d'annoncer à cette «Hachya», à ce clan, à cette famille «si c'est votre avenir judiciaire qui vous pousse à cet acharnement sur votre patriarche, Ya Sidi Bess'mah ! »	avec pardon	Be (au moyen de, avec) (préposition agglutinée)	Arabe dialectal
Moubayâa مبايعة «Elle nous contraint très intelligemment- il le lui reconnaître à la suivre dans cette sorte de Moubayiaâ indirecte ».	Proclamation	Le schème est : mou ---âa	Arabe classique
M'semmen مسمن « une question enduite de trahison comme un m'semen d'Akbou est enduit d'huile et de margarine jumelées sur le dos de mon cholestérol ».	Crêpes feuilletée (spécialité culinaire du maghreb)	M' (mou en arabe classique) (participe adjectif)	Arabe dialectal

- Bess'mah, (بسماح, بالسماح en arabe classique) (bi-be) : Ce schème signifie, dans cet exemple, « avec » « avec le pardon », en revanche, il peut indiquer dans d'autres contextes un instrument ou un moyen.
- M'semmen, مسمن, on ajoute généralement ce préfixe pour former des participes passés ou des adjectifs en langue arabe dont le sens est celui de faire subir quelque chose ou faire acquérir une qualité ou une forme.

9-1- Dérivation suffixale dans la langue source

Le procédé de la dérivation diffère d'une langue à une autre comme nous l'avons mentionné auparavant, en revanche, certains systèmes sont plus ou moins proches à l'image de l'anglais et du français. Concernant la langue arabe, dans ces deux formes, elle contient des particularités, qui divergent du français, sur le plan de la formation des dérivés comme le montre les exemples suivants :

Lexie	Signification	Shème/ suffixe	Origine
Drabki درابكي <i>« Dieu dans quelles profondeurs abyssales sommes nous tombés pour que nous en soyons arrivés à considérer l’Empastillé et le Drabki comme deux vedettes en concurrence effrénée au TOP 50 ! »</i>	Percussionniste	i, ي	Arabe dialectal
Chekkem شكام <i>« Ah ! Le visage qui fleure bon la trahison. Un vrai visage de «Chekkem». Pas une ride, ou si peu. Faut dire que l’air des Länder, ça conserve vachement ».</i>	Espion / traître	em/م	Arabe dialectal
Françaoui فرنساوي <i>« nous recommandons sobrement, amicalement et gentiment à nos amis «françaouis» de s’en remettre à la loi des urnes, d’accepter la république Bleu Marine »</i>	Français	i, ي	Arabe dialectal
Chibani شيباني <i>« Comment en appeler à la génération postindépendance lorsqu’on passe son temps à pousser un fauteuil roulant sur lequel est assis un Chibani qui lui-même passe le sien de temps entre le Val-de-Grâce et les Invalides ? »</i>	Père	i, ي	Arabe dialectal
Shopping <i>« Cinq ans de prolongation de baignade pour nous ! Cinq ans d’autres appartements</i>	Faire des achats	ing	anglais

<i>dans d'autres avenues prestigieuses, de shoppings chez Vuitton ou Cartier ».</i>			
Punching <i>« Il y a aussi Sellal. Alors lui, je ne sais plus ! Il est Premier ministre ? Il est le nouveau roi du stand-up ? Il est le punching-ball de Saâdani ? »</i>	Perforation	ing	anglais
Rolling <i>« Mais que voulez-vous ! Regardez les Rolling Stones ! Ils étaient en concert la semaine écoulée en France ».</i>	Roulement	ing	anglais

Remarque

Dans les emprunts ci-dessus, pour ceux qui ont une origine arabe, il s'agit des noms d'agent indiquant des métiers (drabki), des qualités (chekkam), ou des origines (françaoûi, chibani). Les shèmes arabes ont des formes particulières qui peuvent être formées d'une seule lettre. Il faut mentionner, à ce propos, qu'en arabe dialectal ces chèmes varient selon le sens du mot dérivé. Par ailleurs, dans les chroniques de H. Laalam, ces dérivés n'ont pas subi de modifications, ils ont gardé, entre autres, la forme de leur langue source. Le processus de leur intégration, dans ce cas, n'est pas aussi favorable que celui des emprunts ayant épousé les moules morphologiques du français.

Concernant les mots d'origine anglaise, ce sont des noms d'action, formés dans cette langue source avec l'ajout du suffixe « ing » qui sert à construire des noms de cette catégorie.

9-2- La dérivation dans la langue cible

9-2-1-Dérivation suffixale

La dérivation suffixale hybride consiste, comme nous l'avons mentionné précédemment, à ajouter à un mot d'une langue source un suffixe pour la formation d'un nouveau mot engendrant un nouveau sens. Notre corpus nous a offert des cas similaires

présentant des formes obtenues à partir d'outils appartenant à deux langues différentes. Il s'agit des bases lexicales arabes ou anglaises adjointes à des suffixes français.

9-2-1-1- Suffixation pour la formation des noms

L'analyse des unités d'emprunt, que nous a fournies notre corpus, montre des cas de formations hybrides par la voix dérivationnelle. Il s'agit, au fait, du jumelage de certaines lexies arabes à des suffixes d'origine française, ce qui a donné de nouveaux mots dont le sens est généralement relatif à celui de l'emprunt initial. Il faut mentionner que les emprunts à l'anglais que nous avons relevés n'ont pas subi ce processus de dérivation hybride, car ils ont maintenu les mêmes suffixes de la langue d'origine.

9-2-1-2- Formation des noms d'action à base d'emprunts

Concernant cette sous-catégorie de noms, nous avons relevé certains emprunts construits de façon hybride en joignant des suffixes à des unités d'emprunts arabes ayant des catégories différentes (noms, verbes et adjectifs). Par ailleurs, il faut rappeler que sur le plan sémantique les unités dérivées n'ont pas changé de sens, elles ont gardé la même charge sémantique que celles empruntées, à part la modification qui consiste parfois à exprimer une extension de sens.

Il est pertinent de rappeler que dans cette catégorie, la dérivation hybride par suffixation n'a touché que les emprunts à l'arabe. En revanche, ceux d'origine anglaise ont gardé la même structure morphologique et sémantique dans le discours de H. Laalam qui constitue notre objet d'analyse. Voici alors les unités d'emprunt sujettes de suffixation que nous avons relevées :

Lexie	Signification	Suffixe	Origine
Maraboutisme « Une télé qui guérit des cas désespérés, j'ai aussitôt pensé au charlatanisme et autres maraboutismes de bouches de métro parisien ».	Relatif à « marabout » qui désigne un saint dans les pays musulmans	isme	Arabe classique
ch'karisation	Nom dérivé du mot arabe (ch'kara : sac)	Iste	Arabe dialectal

« qu'importe d'ailleurs le prénom juste avant, et à la dernière minute, pirouette ! Elle se contente de planter ses jolis crocs dans les gambettes de simples ministres, accusés d'être derrière la « <i>ch'karisation</i> » outrancière de l'Algérie ».	employé dans le discours populaire en arabe dialectal algérien pour qualifier les détournements de l'argent public		
--	--	--	--

9-2-1-3- Formation des noms d'agent à base d'emprunt

En langue française, cette catégorie concerne, généralement, les noms dérivés, parfois d'un nom ou d'un verbe. Il s'agit de désigner la personne ou la chose qui fait l'action ou qui agit. En grammaire française, le nom d'agent est dérivé en ajoutant un suffixe à la base lexicale. Pour ce qui est des emprunts de ce type de nom que nous avons repérés dans notre corpus d'étude, ils expriment (ou désignent) sémantiquement le nom d'entités (généralement des personnes) assumant l'action exprimée par un radical verbal ou nominal dont ils dérivent par le procédé de l'hybridation.

Nous exposerons donc, dans le tableau suivant, ces unités d'emprunt désignant des noms d'agent :

Noms	Suffixe	Sens	Origine
Ch'kayriste « parce que dans ce jeu politique, ils ont eu l'intelligence d'associer au plus haut niveau des bagarras, des <i>ch'kayristes</i> qui n'ont même pas la culture du consensus mafieux ».	Iste	Opportuniste (materialiste)	Arabe dialectal
Baathiste « Les gardiens du temple arabo- <i>baathiste</i> saupoudrés de poils à barbes sont trop occupés ! »	Iste	Partisan du parti Baath	Arabe classique Nom propre

Guévariste <i>« En retour, ce sont les «bons islamistes à la cause tellement guévariste» qui ont trouvé esplanade à la mesure de leur combat ».</i>	Iste	En relation avec les idées de « che » guevara	Argentine Nom propre
Putschiste <i>« Des quidams qui se passionnent pour le nouveau coup d'Etat que s'apprête à commettre une coalition contre un autre putschiste notoire ».</i>	Iste	Personne organisant ou participant à un putsch	Allemand
Islamiste <i>« Mais n'y a-t-il plus aucune possibilité de se protéger de ce genre de salissures, de se nettoyer le visage et le corps, qu'il faille aujourd'hui nous faire passer pour normal, pour logique de faire alliance avec un islamiste qui prône et appelle à l'amnistie générale ? »</i>	Iste	Personne qui prône l'islam comme idéologie	Arabe classique
kidnappeur <i>« Alors, comment croyezvous que les garnements de 2014 vont réagir lorsqu'ils vont se retrouver non pas face à Boutef', mais plutôt devant Sellal, Belkhadem, Ouyahia, Saâdani, Bensalah, Benyounès, et que l'animateur-kidnappeur en charge de leur groupe leur crierà : «Allez ! Allez ! Les enfants on applaudit le Président-candidat ».</i>	Eur	Personne qui enlève illégalement une personne de force, généralement pour exiger de l'argent en échange de sa libération.	Anglais

Il faut préciser que les mots exposés dans le tableau ci-dessus ont connu, respectivement, l'ajout de suffixes français mis à part le nom anglais « kidnappeur » qui a subi la substitution du suffixe anglais « er » par celui du français « eur » tout en gardant la catégorie du nom d'agent. Il est à signaler que le procédé de suffixation dans ce cas reflète la créativité lexicale des emprunts au sein du français et constitue un indice de leur intégration dans cette dernière.

9-2-1-4- Formation des verbes par suffixation

Pour rappel, la suffixation en français est un procédé courant qui sert à former de nouvelles lexies dont des verbes à partir d'autres mots, généralement des noms ou des adjectifs. Nous avons, dans ce cas, considéré la formation des verbes par suffixation, l'ajout des désinences verbales françaises à des unités lexicales d'origines étrangères et de catégories grammaticales différentes. Cette créativité lexicale est très fréquente dans le discours français et notamment chez les chroniqueurs francophones à l'image de H. Laalam. Nous allons donc illustrer ce procédé de formation, dans le tableau suivant, à travers les emprunts relevés du discours de ce journaliste :

Verbe	Désinence	Sens	Origine
Tchatcher <i>«La leader du PT a affirmé qu'elle avait discuté 30 minutes avec le chef de l'Etat, en marge de sa prestation de serment. Parenthèse à ce propos : voilà un Président capable de tchatcher une demi-heure avec une dame et incapable de lire dix p'tits feuillets de son discours, quelques minutes auparavant ».</i>	er (premier groupe)	Discuter longuement, bavarder	Anglaise
Booster <i>« que tu te cales bien à ta chaise pour éviter la scoliose, que tu tailles ton crayon ou que tu allumes ta machine, que tu chausses tes lunettes si tu es binoclard, que tu trempes tes</i>	er (premier groupe)	Stimuler	Anglaise

<i>lèvres dans ta tasse de café ou de thé pour te booster un peu les neurones »</i>			
Kidnapper <i>« Certains parents, deux ou trois psychopédaogues dénonçaient cette pratique, mais en gros, ça passait, c'était comptabilisé dans la colonne «folklore algérien». Mais là, cette année, ce n'est plus pareil. Les gosses, on va les kidnapper comme d'hab', on va les aligner en rangs d'oignons sur la chaussée, comme d'hab ».</i>	er (premier groupe)	Enlever, retenir, saisir	Anglaise
Dégourbisé <i>« Il faut déterrer nos morts, déloger Katia Bengana, Djaoût, Benhamouda et tous les autres de leurs tombes, parce qu'indus occupants d'un espace public à récupérer. Comme on a «dégourbisé» on peut tout aussi bien «décimetiériser».</i>	é (participe passé)	Démolir les constructions anarchiques	Arabe dialectal

Remarque :

Ce qui est remarquable dans cette illustration est le fait que certaines de ces unités comme « *dégourbisé* » soient créées (unités néologiques) par l'auteur à partir des noms empruntés à l'arabe et à l'anglais. Il faut préciser également que ses suffixes (sous forme de désinences verbales) permettent de former des verbes tout en conservant un lien sémantique avec le mot de base (qui est l'emprunt), ce qui est un trait commun dans la formation des mots en français.

Il faut mentionner donc que ces désinences françaises ajoutées aux emprunts, constituent un indice de leur adaptation et de leur intégration du fait de leur productivité au sein du français.

9-2-1-5- Formation des adjectifs par suffixation

La suffixation est, pour rappel, un procédé courant en français pour former des adjectifs à partir des noms, des verbes ou d'autres adjectifs. Ainsi, nous avons constaté, dans les chroniques de H. Laalam, l'emploi de certains adjectifs formés à la base d'emprunts avec l'adjonction des suffixes français. Sur le plan sémantique, les mots obtenus sont relatifs au sens initial des unités empruntées. Nous avons donc relevé le terme « *Hollywoodien* » qui renvoie à tout ce qui provient de Hollywood (centre historique des studios de cinéma aux USA). Ajoutant à cela l'usage du suffixe « *ien* » qui indique une idée d'origine et qui sert à former des adjectifs, des noms d'habitants, des noms de langues dérivés d'un nom propre géographique...etc.

Nous avons également repéré le mot « *ramadanesque* », relatif à ramadan qui est un mot d'origine arabe désignant le mois saint du jeûne chez les musulmans. Cette lexie dérivée à travers l'ajout du suffixe « *esque* », qui sert à former des adjectifs indiquant une caractéristique, une ressemblance, une qualité, généralement à partir d'un radical issu d'un nom propre, revêt les caractéristiques propres à ce mois sacré.

On constate alors que cette formation hybride permet de nuancer ou spécialiser le sens du mot de base en y apportant une orientation et une extension sémantique avec le suffixe.

En sommes, au sein de notre corpus d'étude, il est remarquable qu'en dépit des emprunts ayant gardé les suffixes de la langue source, les suffixes de fréquent usage dans les lexies formées en langue française à la base des emprunts sont le suffixe : *iste* et *eur* pour la formation des noms d'agent. Ajoutant à cela le suffixe *isme* dans la formation des noms d'action.

9-2-2- Dérivation préfixale

Après avoir mis en exergue le principe de formation dérivationnelle par préfixation, nous allons essayer de l'illustrer à travers les emprunts relevés du discours constituant notre corpus. Il s'agit, au fait, d'unités ayant subi l'ajout de préfixes pour constituer d'autres unités dont le rapport sémantique dépend toujours de l'unité empruntée.

9-2-2-1- Ajout des Préfixes à des bases verbales étrangères

La dérivation préfixale, dans ce que nous offre notre objet d'étude, connaît des préfixes, qui sont ajoutés à des verbes (d'origine étrangère), dont le sens est la négation, la privation ou la séparation. Chose que nous notons à travers l'exemple « *dégourbisé* » qui est construit à la base de l'emprunt à l'arabe « *gourbi* » qui renvoie au sens d'une habitation précaire, défavorisée et en désordre.

Nous avons également relevé le verbe « *remasterisé* » qui signifie une reproduction numérique d'une image ou d'une vidéo avec une meilleure qualité. En fait, ce terme est employé par le chroniqueur comme dérivé du mot anglais *master* qui a produit le verbe *masteriser* en français. Le processus employé dans ce cas est l'ajout du préfixe « *re* », qui véhicule le sens de répéter ou reproduire, à ce verbe dans le but de former un autre verbe dont le rapport est toujours avec le sens de la répétition.

Il faut rappeler que les lexies obtenues par préfixation appartiennent à la catégorie grammaticale de la base contrairement à celles formées par suffixation qui sont des noms dans leur majorité. Il s'agit au fait, de néologismes créés à la base des emprunts en réponse à des contextes provoquant des besoins de dénomination, d'appellation et de description. Cela donc permet d'affirmer que la dérivation lexicale des emprunts est une manifestation de leur adaptation constante, mais aussi, de l'évolution des langues à travers le contact avec d'autres mots. Ces processus de dérivation contribuent à l'enrichissement lexical tout en permettant, à moyen et à long terme, l'intégration harmonieuse des emprunts dans le répertoire lexical de la langue d'accueil. Nous reviendrons à la fin de ce travail sur le statut lexicographique des unités constituant notre corpus et discuter de leur lexicalisation et leur intégration dans la langue française.

10- Le procédé de la composition

La composition est un procédé de formation des mots où deux ou plusieurs mots ou lexèmes autonomes sont combinés pour en créer un nouveau, qui possède un sens distinct de ses éléments constitutifs. Ce processus est courant dans de nombreuses langues, y compris le français. Selon ESSONO J.M, la composition est : « *un processus morphologique qui forme, par association de lexèmes, des unités lexicales complexes*

pouvant figurer de façon autonome dans une phrase et susceptible de fonctionner comme un élément simple et indépendant » (1998 : 113).

Le mot composé a, généralement, un sens spécifique qui peut ne pas être immédiatement déductible de la simple addition des significations des mots composants. Pour Dubois : « *la composition consiste en la formation d'une unité sémantique à partir d'éléments lexicaux par eux-mêmes une autonomie dans la langue* » (2002 : 106).

Sur le plan formel, ce procédé lexicologique se manifeste en langue française par trois caractéristiques¹⁷ :

10-1- Mot composé soudé : Les éléments sont fusionnés sans espace ni trait d'union, comme dans *girouette, portefeuille, bonhomme*.

10-2- Mot composé avec trait d'union : Les éléments sont séparés par un trait d'union, comme dans *arc-en-ciel, coffre-fort*.

10-3- Mot composé avec espace : Les éléments sont séparés par un espace, mais fonctionnent comme une unité, comme dans *bateau mouche*.

En revanche, sur le plan étymologique, le français a hérité du latin et du grec plusieurs mots qui sont formés soit de manière savante ou populaire (Lehmann A, Martin Berthet F., 2018 : 223-243). Cela fait que le procédé de la composition dans cette langue connaît la même typologie selon l'origine le sens des mots dans les deux langues. On peut citer alors :

10-4- Composition savante

Utilise des éléments d'origine grecque ou latine. Par exemple :

- Télévision (*télé-* : loin, *vision* : vue)
- Automobile (*auto-* : soi-même, *mobile* : qui bouge)

Il faut signaler que ce type de mots n'avaient pas subi de grandes modifications au sein du français (la dernière syllabe pour certains d'entre eux) et sont généralement employés dans les domaines scientifiques.

¹⁷ Le Robert DICO en ligne : <https://dictionnaire.lerobert.com/guide/la-composition-morphologique-en-francais>

10-5- Composition populaire

La composition populaire assemble des mots français : *autoradio, aigre-doux, pomme de terre*.

En revanche, les mots de cette catégorie avaient subi des modifications (des déformations) dans l'ensemble des syllabes (il y en a qui ne gardent que leurs racines). Il s'agit, en effet, des mots transmis de génération en génération par la voie orale.

10-6- La composition hybride

La composition hybride est un procédé de formation des mots dont les éléments combinés proviennent de langues différentes. Cela signifie que le mot résultant est composé de parties issues de plusieurs langues, généralement à la base des emprunts faits par une langue donnée. Ce type de composition est courant dans les langues modernes, en particulier dans les domaines scientifique et technique. Kortas J décrit les mots composés hybrides comme étant un jumelage d'unités lexicales d'origine linguistique différente. Il affirme à ce propos que :

« L'hybride lexical est défini comme un néologisme issu principalement d'une hybridation, considérée comme un processus spécifique de créativité lexicale, qui combine les mécanismes de dérivation et d'emprunt direct. Ce processus se réalise par l'adjonction d'un élément allogène (mot plein lié, confixe ou affixe), emprunté directement à une langue A, soit à une base indigène, soit à un élément allogène venant directement d'une langue B. Le français emprunte aussi des hybrides à d'autres langues dans lesquelles ils sont formés en vertu de mécanismes hybridogènes analogues ». (2009 :533)

Les mots composés que nous retrouvons dans notre corpus sont ceux dits hybrides parce qu'ils contiennent un élément d'origine étrangère. Mais nous avons également repéré des mots composés dont la totalité des éléments est d'origine étrangère. Ils sont donc formés soit de manière simple, juxtaposés ou séparés par un trait d'union.

Par ailleurs, ces composés s'expliquent par leur emploi dans le discours du chroniqueur Laalam H. dont l'utilité est d'exprimer des situations et des contextes particuliers relatifs aux thématiques des chroniques et cela pousse parfois l'auteur à des manipulations dans la morphologie de certains mots.

Les mots composés que nous avons repérés dans les chroniques étudiées sont majoritairement d'origine anglaise suivis des composés arabes. Le reste, ce sont des composés hybrides que le chroniqueur a créés et employés relativement à des situations précises de l'actualité algérienne et internationale ainsi que de la vie sociopolitique et culturelle des Algériens. Nous allons donc présenter dans les tableaux ci-dessus ces mots composés et leurs caractéristiques :

11- Des mots composés d'origine anglaise

L'emprunt des mots composés à l'anglais est un phénomène linguistique courant dans de nombreuses langues, y compris le français. Ce processus consiste à adopter des expressions ou des mots composés anglais directement ou avec quelques adaptations phonologiques, orthographiques ou morphologiques. Il faut rappeler que les mots composés sont particulièrement intéressants, car ils peuvent combiner plusieurs éléments pour former un sens spécifique.

Concernant cette catégorie d'emprunts, nous avons remarqué qu'il s'agit de la plus dominante dans les chroniques étudiées. Il est clair que le chroniqueur emploie des emprunts selon le contexte et les sujets abordés ainsi que le besoin. Ces mots composés sont empruntés tels quels sans aucune modification. Il s'agit des termes techniques, technologiques ou issus du jargon des affaires, du luxe, de la mode ou relatifs à certains sujets relatifs à la modernité. Il faut mentionner que l'auteur a employé ces emprunts composés selon leur forme dans la langue anglaise, autrement dit, il y a des composés qui sont attachés, d'autres avec espacement et d'autres avec un trait d'union, comme l'illustre le tableau suivant :

Composé	Type de composition	Sens
New-age : <i>« J'en rajoute un pour la route : NON ! Et ensuite, lorsque j'ai rempli toutes ces conditions, lorsque j'ai montré pattes blanches devant le Nouveau Jury de la zen attitude et le clan New-Age de la non-agression ».</i>	Trait d'union	Nouvel-âge : courant spirituel moderne qui prend son essor durant la deuxième partie du XX ^e siècle et caractérisé par une approche individuelle et éclectique de la spiritualité et de la sexualité.
Big-bang : <i>« Drame! Séisme! Big-bang! Catastrophe ! Vague bleue ! Nous avons eu droit à tous les «superlatifs» pour qualifier la victoire du Front National français aux européennes ».</i>	Trait d'union	Grand-Boum : est un modèle cosmologique utilisé par les scientifiques pour décrire l'origine et l'évolution de l'Univers.
Tee-shirt <i>« Il est vain ensuite de venir coller des étiquettes sur les tee-shirts des manifestants ».</i>	Trait d'union	De l'anglais <i>tee</i> , prononciation de T, et <i>shirt</i> , chemise qui signifie un Maillot en coton, à manches courtes.
Love story <i>« Le ciel est bleu, les mouettes chantent la bande son de Love Story et tout va bien entre ce beau monde-là. Saâdani ? ».</i>	Espacement	Histoire d'amour : titre d'une chanson d'Indila.
Wikipédia <i>« que va-t-elle penser aujourd'hui d'un ex-futur Premier ministre directeur de campagne qui s'en prend au Culicidae, nom scientifique du Namouss, lui-même classé dans l'ordre des Diptères, sous-branché des Nématocères, merci Wikipédia ?! »</i>	Forme attachée	Wiki, qui signifie « rapide » en hawaïen et Encyclopedia, qui renvoie à toutes les sciences.
Bookmakers <i>« Tu crois que le scoop du moment, ce sont les paris déjà lancés par les bookmakers barbus pour savoir combien de jours encore tiendra la ministre de l'Education nationale avant que les</i>	Forme attachée	Celui qui fait métier d'accepter les paris à la cote dans

<i>sabres et le musc ne donnent l'assaut fatal à son bureau ?</i>		les courses de chevaux et qui les inscrit sur un livre.
Coming-out « <i>Que ces origines étaient amazighes. Précisant dans la foulée de ce coming-out qu'elle était arabe musulmane</i> ».	Trait d'union	<i>Coming</i> : arrivé. <i>Out</i> : hors des limites, dépassées, hors service. Sens du composé : Révélation publique par une personne de son homosexualité.
Jet-set « <i>Et de voir toutes ces stars de la scène, de la télé, du chant, de la politique, du livre et de tout ce que comptent les jet-set française et mondiale regroupées là, sur cette prestigieuse esplanade</i> »	Trait d'union	<i>Jet</i> : avion à réaction. <i>Set</i> : manche. Sens du composé : Ensemble des personnalités de la vie mondaine internationale habituées à voyager en jet.
Rolling stones « <i>Mais que vous ! Regardez les Rolling Stones ! Ils étaient en concert la semaine écoulée en France. Et s'ils ont bien enchaîné quelques vieux tubes</i> ».	Espacement	« <i>Les pierres qui roulent</i> », groupe de rock.
Doberman « <i>Le Front et la nécessaire transition du Doberman vers le Videur ! Ouf ! Le DRS récupère ses prérogatives de police judiciaire</i> ».	Forme attachée	« <i>Chien de gendarme</i> » ; une race de chiens allemands.
punching-ball « <i>Il y a aussi Sellal. Alors lui, je ne sais plus ! Il est Premier ministre ? Il est le nouveau roi du stand-up ? Il est le punching-ball de Saâdani ?</i> »	Trait d'union	Ballon, maintenu par des liens élastiques, utilisés pour exercer la vitesse et les réflexes d'un boxeur à l'entraînement.

12- Emprunt de collocations d'origine arabe

L'emprunt de mots composés à l'arabe est un phénomène linguistique qui reflète les échanges culturels, commerciaux et historiques entre les peuples arabophones et d'autres communautés linguistiques. En français, ces emprunts sont souvent le résultat de contacts prolongés avec le monde arabe, notamment durant la période médiévale, la

colonisation, et à travers les échanges commerciaux et culturels ainsi que l'évolution scientifique et technologique à l'époque actuelle. Dans les chroniques de H. Laalam, nous avons trouvé des emprunts sous forme de collocations transparentes transcrits en français tout en gardant l'allure de la langue arabe sur le plan de la prononciation et du sens. En effet, leurs formes de transcription est similaire à celle de la langue arabe selon qu'ils sont attachés ou séparés. Ce qui est remarquable, au fait, est le trait distinctif qui consiste en la présence de l'article défini *al- el* (le/la), qui est souvent fusionné avec le mot suivant pour constituer une forme composée comme le montre les unités d'emprunts que nous avons répertoriées dans le tableau suivant :

Emprunt	Type de rattachement	Sens
Alhamdoulilah <i>« Les experts estiment que les réserves entrevues sont en mesure d'assurer une pérennité des rentrées hydrocarbures pour les 30 prochaines années, merci, Alhamdoulillah !»</i>	Forme attachée	Expression en arabe employée dans la religion musulmane en guise de louanges à Dieu. Alhamdou الحمد : louanges Lillah لله : à Dieu
Kalbellouz <i>« Il y a ceux qui pestent toute la journée contre les chauffards, contre les commerçants truands, contre les odeurs de kalbellouz trop entêtantes »</i>	Forme attachée	Gâteau oriental préparé à la base du blé, de sirop et d'amandes. Kalb قلب : cœur Ellouz اللوز : amandes
Aïd-el-Kebir <i>«Demain l'ambassadrice vient te dire que l'Aïd-el-Kebir doit être avancé d'un mois, que vas-tu lui répondre ? « non, madame ! Ce n'est pas le moment ! La yadjouz !(...) ».</i>	Séparés par l'article défini arabe « el »	Fête religieuse chez les musulmans dont le rituel consiste à sacrifier des moutons Aïd عيد : fête El kebir الكبير : grand
Allah Ghaleb <i>« Manque de bol, quelques heures à peine après cette grave accusation, un supporter de Bouteflika assassinait à l'arme blanche un</i>	Espacement	Expression populaire en arabe dialectal qui veut dire « Que Dieu bénisse ». Allah : الله

supporter de Benflis dans la localité côtière de Staoueli ! Allah Ghaleb ! »		Ghaleb : غالب
Souk el fellah <i>« le drame qui nous guette au coin de la rue sans Souk El-Fellah. Maintenant, je me vois contraint de vous quitter ».</i>	Séparés par l'article défini arabe « el »	Littéralement en français : marché du paysan. Supermarché, grande surface commerciale créée après l'avènement de la Révolution agraire et qui comprend des rayons d'alimentation générale, de fruits et légumes, d'habillement, d'électroménager. Souk : سوق El fellah : الفلاح
Zaouadj El Moutaâ <i>« Il est encore loisible de dire non, de refuser «Zaouadj El Moutaâ des affaires» ! Le reste, tout le reste – restes y compris – ne peuvent représenter à mes yeux les capitaines d'industrie au sens où je l'entends ».</i>	Article défini arabe « el »	Zawadj : mariage El moutaâ : le plaisir

Discussion :

Il est important de mentionner qu'en langue arabe, la morphologie est principalement dérivationnelle et utilise des racines, majoritairement, trilatérales (trois consonnes) à partir desquelles, différents mots peuvent être construits, et qui peuvent être transformés par le biais de schèmes, comme nous l'avons mentionné précédemment. En plus de la dérivation interne des mots, cette langue utilise également des combinaisons de mots qui apparaissent régulièrement ensemble, mais qui ne forment pas de nouveaux mots. De ce fait, ce procédé ne correspond pas à celui de la composition en langue française, dans la mesure où, dans les combinaisons de mots en arabe, ces derniers gardent leur signification indépendante, mais lorsque combinés, ils créent une

expression (parfois figée) largement reconnue dans le discours (Ben Smain Smail, 2022 : 582-584).

Il s'agit donc, d'association de mots qui apparaissent couramment sans en créer un autre. En revanche, il faut préciser que : « *De telles associations s'opposent intuitivement à des expressions complètement figées comme (pomme de terre) ou (nid d'ange), pour lesquelles le sens du tout est difficilement prédictible à partir du sens des parties : l'interprétation sémantique ne se fait pas de façon compositionnelle. Ces expressions s'opposent également à des associations complètement libres du type (argument intéressant), (envie de chocolat), dont le sens est non seulement analysable mais aussi prédictible. On caractérise souvent les collocations par le fait que le sens est transparent en réception (il se « devine »), alors que, pour un locuteur non natif, il est difficile de produire les lexèmes adéquats* ». (Tutin A. et Grossmann F., 2002 : 7)

Ainsi, dans cette optique, nous considérons les exemples ci-dessus, comme étant des collocations transparentes qui forment des expressions courantes dans le discours des locuteurs arabophones. Il s'agit donc de termes qui apparaissent fréquemment ensemble sans que leur signification soit évidente à partir des significations individuelles de ces mots comme l'indique ROSARIO C, BRINCAT J, FRANKWALT M. : « *Sur le plan sémantique, la collocation est une structure à cooccurrence restreinte où les éléments ont un statut différent (dissymétrie des composants). En partant de ce dernier aspect, le concept de dissymétrie des composants, qui se lie parfaitement avec celui de l'aspect binaire, se base sur l'inégalité de statut de la part des deux composants où la base (l'élément autosémantique) garde son sens et le collocatif (l'élément synsémantique) change son sens en fonction de la première* » (2013 : 200).

13- Des mots composés hybrides

L'emploi des emprunts dans la formation des mots composés hybrides est, pour rappel, un phénomène linguistique où un mot est formé en combinant des éléments de deux langues différentes. Ces mots résultent d'une interaction linguistique où une partie du mot provient d'une langue d'accueil et l'autre partie est empruntée à une autre langue, ou vice versa. Les mots composés hybrides illustrent la manière dont les langues

évoluent et s'influencent mutuellement, souvent en réponse à des besoins socioculturels, économiques, ou technologiques.

Dans le cas du discours des chroniques analysées, la formation de mots composés hybrides par H. Laalam touche l'arabe et l'anglais en même temps. Autrement dit, l'auteur a formé des composés dont l'origine de chaque élément est différente de l'autre. En effet, nous avons constaté qu'il a formé des termes en combinant des éléments arabes avec des éléments français et parfois anglais. Ces emprunts hybrides reflètent la volonté du chroniqueur à représenter fidèlement la réalité des sujets traités.

Par ailleurs, ces mots composés hybrides sont souvent utilisés pour introduire de nouveaux concepts ou pour désigner des phénomènes spécifiques qui n'avaient pas de terme propre dans la langue d'accueil tel qu'illustré dans le tableau suivant :

Emprunt	Type de rattachement	Sens
Boko Haram : <i>« La capitale française voulait rendre hommage et se solidariser avec les 261 lycéennes nigérianes enlevées il y a plus d'un mois par les islamistes intégristes de Boko Haram ».</i>	Espacement	حرام: péché Boko : beaucoup
P'tit chwia : <i>« Faire comme il le fait si bien de l'humour, c'est chouette, mais en le faisant ainsi, de manière très professionnelle, certes, assidue, certes, presque acharnée, certes, ne grignote-t-il pas un p'tit chwia sur son temps de « ministre de notre intérieur à nous» ? »</i>	Espacement	شويا : un peu, peu, tout petit P'tit : Petit
Islam soft : <i>« Prêcher l'islam soft dans les salons algérois qui comptent et pratiquer le péché, le kôfr et le haram</i>	Espacement	اسلام: islam Soft : allégé, doux

sur chaque parcelle d'un tracé d'autoroute censé relier l'est du pays à son ouest ».		
Ghaïta-Band <i>« Mais ils s'en foutent, les «opinionneurs internationaux» que l'Algérie veuille accélérer son processus de développement et de sortie de crise à dos de fauteuil roulant, et au son d'un Ghaïta-Band »</i>	Trait- d'union	Groupe de musiciens qui jouent à la flute.

Discussion :

Nous constatons que ces formes d'emprunts composées proviennent de différentes langues et constituent une combinaison d'éléments ayant des catégories grammaticales différentes. En fait, la forme lexicale hybride « Boko Haram » est un nom propre attribué à une organisation islamiste d'une idéologie extrémiste. Donc, « Boko » est un néologisme qui est une déformation de l'adverbe français « beaucoup », combinée à l'adjectif d'origine arabe « Haram » qui signifie « péché ».

Concernant l'expression « p'tit chwyā », qui est courante en arabe dialectal algérien, il apparaît que son sens est compréhensible à partir de celui des deux composants à savoir : l'adjectif français *petit* et l'adverbe d'origine arabe *chwyā* qui signifie *peu*. Il s'agit également d'un sens qui peut être saisi à partir des autres éléments de la phrase. Ceci, lui permet donc d'apparaître comme étant une collocation transparente.

Il en va de même pour l'expression « Islam soft » qui est la combinaison du nom d'origine arabe « islam (religion) » et de l'adjectif anglais « soft » qui signifie « allégé, doux », dont le sens n'est pas opaque est compréhensible à partir du verbe « prêcher ». Il y a lieu de signaler également, que l'emploi de ces collocations montre des indices d'adaptation morphosyntaxiques, en étant déterminées avec des articles français, et contextualisées sans procédés explicatifs.

Pour ce qui est du mot composé « Ghaïta-Band », il s'agit de la combinaison de deux noms, respectivement d'origine arabe et anglaise, qui semble former un nouveau

mot qui désigne un groupe de musiciens jouant à la flûte. Il faut préciser, par ailleurs, que la distinction entre une collocation et un mot composé

14- Adaptation syntaxique et catégories grammaticales

Il est important de rappeler que l'adaptation syntaxique des catégories grammaticales des emprunts est un processus par lequel les mots empruntés à une langue étrangère sont intégrés dans la langue d'accueil, en étant ajustés pour correspondre aux règles grammaticales et syntaxiques de cette langue. Ce processus est crucial pour assurer la fluidité et la cohérence de la langue d'accueil, permettant ainsi aux locuteurs de manipuler les emprunts comme s'ils faisaient partie intégrante de leur propre langue. D'ailleurs, Guilbert considère que ce sont « *les critères morpho-syntaxiques et sémantiques qui décident de l'installation durable d'un terme étranger dans une langue* » (Cheriguen, 2002 : 42)

En outre, lorsqu'un système emprunte une lexie d'un autre système, il arrive souvent que cette dernière s'adapte aux caractéristiques syntaxiques du système d'accueil ; c'est-à-dire, elle est susceptible d'épouser ses marques linguistiques telles que le genre, le nombre et la flexion. Ce sont d'ailleurs des critères ou des marques d'adaptation, d'acceptabilité, voire d'intégration pour certains emprunts dans la langue cible. Ce sont alors de tels phénomènes, repérés au sein de notre corpus, que nous allons essayer d'analyser dans la suite de ce chapitre.

15- Les emprunts et le système flexionnel français

La flexion en linguistique désigne les variations de forme qu'un mot subit selon certaines catégories grammaticales comme le genre, le nombre, la personne, le temps, etc. Elle permet, dans le cas des emprunts, de modifier un mot tout en conservant son lexème (racine ou radical) et sa catégorie grammaticale à l'exemple de l'ajout de la marque du pluriel à un nom comme les exemples suivants : « ***Des moudjahidines et des moudjahidates sont trainés dans la boue et leur combat réduit à des couinements de grabataire en mal de petits four et de thé le 5 juillet et 1er novembre*** ». Ou une terminaison à un verbe à l'image de : « *Mais là, cette année, ce n'est plus pareil. Les*

gosses, on va les kidnapper comme d'hab', on va les aligner en rangs d'oignons sur la chaussée, comme d'hab.' » .

Par ailleurs, la flexion est présente dans les langues synthétiques et particulièrement flexionnelles comme le français. Elle s'oppose, en revanche, à l'agglutination où chaque indice grammatical correspond à un affixe à l'image de la langue arabe. Elle se distingue ainsi de la dérivation qui forme de nouveaux mots par l'ajout des affixes tel que nous l'avons montré auparavant.

Dans cette partie de notre étude, nous nous penchons sur la flexion, car nous avons un corpus qui est constitué d'emprunts appartenant à des catégories grammaticales différentes et ayant des propriétés morphosyntaxiques et grammaticales propres à leurs langues d'origine. De ce fait, nous comptons analyser ces unités d'emprunt du point de vue de leur nature grammaticale, ainsi que leurs catégories de nombre et de genre : dans leurs langues sources et en français selon leur usage par le chroniqueur H. Laalam.

Il est à préciser qu'il existe deux types principaux de flexion : la flexion nominale (ou déclinaison) et la flexion verbale (ou conjugaison). En ce qui concerne la première, elle se réfère aux substantifs (noms et pronoms), aux adjectifs et d'autres parties de discours qui indiquent généralement des caractéristiques telles que le genre et le nombre. Pour ce qui est de la conjugaison (désinences verbales, aspects verbaux), elle concerne les verbes et indique des informations telles que le temps, le mode, l'aspect, la personne et le nombre. En somme, il s'agit en tout d'un moyen par lequel une langue indique et exprime des relations grammaticales à l'intérieur des phrases en modifiant la forme des mots.

En ce qui concerne la flexion dans la thématique des emprunts que nous traitons dans le cadre de ce travail, il faut préciser, de prime abord, que les langues ne sont pas toutes flexionnelles, cela engendre naturellement des divergences dans les marques grammaticales de chaque langue. Par exemple, l'anglais a une flexion verbale relativement limitée par rapport à d'autres langues, dont le français, et utilise davantage des constructions auxiliaires pour exprimer certaines nuances temporelles. D'autres

langues, comme l'arabe, utilisent des méthodes différentes, à savoir l'agglutination, comme l'ajout de particules, pour indiquer des informations grammaticales.

Par ailleurs, lorsqu'un mot est emprunté d'une langue à une autre, il peut subir des modifications de flexion pour s'adapter aux règles grammaticales de la langue d'emprunt. Par exemple, un nom emprunté peut être fléchi pour indiquer le pluriel ou un verbe peut être conjugué selon les règles de la nouvelle langue.

En revanche, certains emprunts peuvent conserver leur forme originale sans subir de modifications de flexion importante. Cela dépend souvent du degré d'intégration du mot dans la nouvelle langue et des similitudes grammaticales entre les deux langues.

En résumé, les deux concepts (emprunt/ flexion) peuvent interagir lorsque des mots empruntés subissent des ajustements de flexion pour s'adapter à la grammaire de la langue d'accueil.

En langue française, la flexion des emprunts linguistiques dépend souvent de la nature du mot emprunté ainsi que la volonté de ses locuteurs. D'ailleurs, nous avons remarqué une certaine instabilité dans l'emploi de certains emprunts quant aux normes d'accord en genre et en nombre ainsi que l'usage des déterminants. Autrement dit, certains emprunts sont fléchis conformément aux règles grammaticales du français contrairement à d'autres qui ne portent pas de marques (de genre ou de nombre) ou gardent celles de la langue source.

Nous allons donc essayer, dans ce qui suit, de démontrer l'intégration morphosyntaxique des emprunts que nous avons répertoriés, à travers des cas reflétant les attributions des catégories du genre et du nombre ainsi que les différents changements flexionnels subis par ces derniers.

16- Catégorie du genre

Nous allons, à présent, discuter des emprunts ayant connu la catégorisation du genre dans le discours des chroniques que nous avons étudiées. Mais avant cela, il faut préciser que le genre est un aspect central dans l'adaptation des mots empruntés, particulièrement dans les langues où les noms sont distingués par leur genre, comme le

français. Le genre grammatical se réfère à la classification des noms en *masculin* et *féminin* (et parfois en neutre). Lorsqu'un mot est emprunté d'une langue qui n'attribue pas de genre aux noms (comme l'anglais) ou qui a un système de genre différent, ce mot doit être intégré dans le système grammatical de la langue d'accueil. Pour Dubois :

Le genre est une catégorie grammaticale reposant sur la répartition des noms dans des classes nominales, en fonction d'un certain nombre de propriétés formelles qui se manifestent par la référence pronominale, par l'accord de l'adjectif (ou du verbe) et par des affixes nominaux préfixes suffixes ou désinences casuelles, un seul de ces critères est suffisant. (1994 : 88)

Lorsqu'un emprunt se fait d'une langue à une autre, l'attribution du genre féminin ou masculin pour ce dernier se présente soit telle qu'elle est dans la langue d'origine, ou bien, elle subit les normes de la langue d'accueil. En revanche, il faut mentionner que le choix de l'attribution du genre aux emprunts n'est pas souvent facile à expliquer. Cheriguen F. (2002 : 75) fait remarquer que certains emprunts gardent le genre de la langue source, alors que des hésitations sont remarquables chez certains auteurs quant à l'emploi du masculin ou du féminin avec les emprunts.

Dans la langue française, le genre est marqué par plusieurs procédés :

- Soit par la présence de l'article qui est déterminé par le nom. Autrement dit, c'est toujours l'article qui suit le genre du nom et pas le contraire.
- Soit la marque du genre est suffixée à la lexie.
- Ou bien c'est le contexte grammatical qui détermine le genre de la lexie, c'est-à-dire, cette dernière s'accorde avec les autres unités de la phrase.

Pour ce qui est de notre cas d'étude, nous avons remarqué qu'au sein de la langue cible, le genre des emprunts relevés est marqué souvent par la présence de l'article qui les précède pour les déterminer. Il s'agit, en fait, du procédé le plus employé par le chroniqueur H. Laalam dans ses textes. Ajoutant à cela l'emploi (le maintien) des articles arabes dans certains cas.

16-1- Le genre féminin

Le genre féminin dans les langues à genre grammatical, comme le français, est l'une des deux principales catégories utilisées pour classer les noms, les pronoms ainsi que d'autres catégories grammaticales comme les adjectifs et les déterminants. Ce genre s'oppose au genre masculin et joue un rôle central dans l'accord des mots. Au fait, chaque langue a ses propres caractéristiques et ses procédés pour marquer le féminin et c'est pour cette raison que l'adaptation et l'intégration des emprunts au féminin nécessitent souvent d'être marqués dans la langue emprunteuse selon ces marques ou celles de la langue donneuse.

16-1-1- Le genre féminin et ses marques dans la langue source

En arabe, le genre féminin est une caractéristique grammaticale centrale qui influence la morphologie et la syntaxe des phrases. L'arabe, dans ses deux variétés : standard et dialectal, est une langue avec deux genres grammaticaux : masculin et féminin.

En effet, la plupart des noms féminins en arabe se distinguent par des marques morphologiques spécifiques, la plus courante étant la **taâ al marbouta** التاء المربوطة (ة / ة), qui se trouve à la fin du mot. Ainsi, notre corpus nous a fourni des unités d'emprunts à l'arabe au féminin qui se terminent par cette marque (ة / ة) dont l'auteur H. Laalam a transcrit en français selon leurs caractéristiques phonétiques et morphologiques en arabe. En effet, l'indice de leur intégration est l'attribution de l'article français (pour la majorité de ces unités empruntées). Ce qui est remarquable également est que ces lexies n'ont pas changé de genre dans ses chroniques, comme nous pouvons l'observer dans les exemples suivants :

➤ **Fitna** فتنة

« *L'homme de la paix retrouvée provoque **la Fitna** là où son nom est tout simplement prononcé, balbutié* ».

➤ **Kasma** قسمة

« *Quoi, Saâdani ? Mais Saâdani, c'est rien. Au pis, il est fou, et alors, il faut l'interner dans la Kasma FLN de Bordj Badji Mokhtar, avec ordre pour lui d'en repeindre la façade tous les jours du mois d'août, entre midi tapante et 15 heures 30, jamais au-delà* ».

➤ **Dawla** دولة

« *Noooooon, je ne peux pas croire qu'il ne l'ait pas fait exprès de domicilier sa société rue de la Bienfaisance. Ah ! La bienfaisance ! La Dawla algérienne tellement bienfaisante et généreuse !* »

➤ **Eddawra** الدورة

« *El Virage ! Ettourna ! Eddaoura ! Gaz de schiste. Sur cette question sensible, nous devrions connaître dans les toutes prochaines heures la position officielle du... FIS !* »

➤ **Charia** شريعة

« *Peut-être aurions-nous été plus heureux avec des commissions gaies ? Ou alors des commissions strictement basées sur la Charia, et donc pas mixtes du tout* ».

➤ **Djahilia** جاهلية

« *(...) Ils sont déjà dans la « Djahilia ». L'ont-ils quittée un jour !* ».

➤ **Essoura** السورة

« *(...) et je tiens avant le départ des ouvriers chinois, à prendre The cliché ! La photo ! Essoura ! Eh oui ! Depuis le temps où ils sont chez nous, en Algérie, j'aurais dû le faire plus tôt (...)* ».

➤ **Fawdha** فوضة

« *(...) Ne poussez pas ! Il y a des personnes âgées parmi vous. Des malades. Non ! Pas de "fawdha" ! Nous allons faire ça de manière organisée(...)* ».

➤ **Kaâba** كعبة

« *(...) Non ! Qu'on se le dise sur la Kaâba, tout va bien entre Alger et Riyad (...)* ».

➤ **La Moudjahida** مجاهدة

« (...) *La combattante, la moudjahida Annie Steiner, principale rédactrice d'une foultitude de textes de lois de l'Algérie indépendante(...)* ».

Par ailleurs, nous remarquons que la marque du féminin en arabe la **taâ al marbouta** (ة / هـ) التاء المربوطة dans la finale de ces emprunts est remplacée par le phonème « a ». Bien que, dans la langue source, la prononciation de cette marque au féminin connaît des fluctuations, le chroniqueur a attribué un seul moule (a) à toutes unités concernées.

Concernant cette question de l'attribution du genre aux emprunts faits à l'arabe dialectal, nous constatons que l'auteur a adopté le même principe que celui appliqué aux emprunts à l'arabe classique. Cela dit, il a maintenu la substitution de la marque du féminin arabe (ة) par le phonème français (a) dans la finale de ces emprunts, comme nous pouvons l'observer dans les exemples suivants :

➤ **Hogra** حقرة

« *Vahid ne peut plus faire l'impasse sur la sélection de Abdekka au sein du groupe mondialiste qui ira nous représenter au Brésil. S'il ne le retient pas dans les 22, ça serait de la Hogra, injuste* ».

➤ **H'chouma** حشومة

« *Dans quelques heures à peine, l'emblème de cette R.B sera hissé sans honte et même montré fièrement comme le fil conducteur de la «gouvernance» à venir. Plus de brides. Plus de muselières. Plus de limites. Plus de restrictions. Plus de h'chouma* ».

➤ **Derbouka** دربوكة

« *Les oracles du Mouh'Taram Si Amar, non seulement je n'en ris pas, mais en plus je les écoute religieusement, je les bois littéralement. Oui, M'sieur ! T'es mieux informé, toi, que Si Amar ? Tu t'y connais mieux que lui en prospective politique ? Lui, il jongle avec la prospective politique, économique, sociale tout en jouant de la derbouka* ».

➤ **Chettaha** شطاحة

« Surtout pas en ce moment où le junky de l'Ouest s'agite comme s'il n'avait pas eu sa dose. Il doit venir vite cet édito qui allumerait **la «Chettaha»** sinon, tout le monde va penser qu'il est désormais loisible de s'essuyer les pieds et de s'essorer les chaussettes sur des services devenus paillassons ».

➤ **Dechra** دشرة

« Des jours et des mois. Et puis, il s'est présenté devant des télés et des micros, il a dit «je vais balancer des vacheries sur l'homme le plus puissant de **la Dechra**, ouvrez-moi la porte !» et les portes, toutes les portes, même celles commandées électroniquement à distance, se sont miraculeusement ouvertes ».

➤ **Chkara** شكارا

« Le trabendo. Le marché couvert. Le marché sauvage et informel. Le paiement par chèque. **La chkara**. La liberté d'expression. L'interdiction des rassemblements de plus de deux personnes ».

➤ **Chéchia** شاشية

« Avant de chercher des poux sous la Kippa, occupe-toi de la propreté de **ta chéchia**».

➤ **Gandoura** قندورة

« (...) proclamer la deuxième république de sous le costard trompe-l'œil de Mokri et de sous **la gandoura** de Djaballa

➤ **Kemcha** كمشة

« (...) Celui qui les lui fera encore pour lui, pour ses enfants le chantier d'une prison assez vaste pour contenir 40 millions de bavards potentiels, moins **la "kemcha"** du palais(...) ».

Pour ce qui est des emprunts à l'anglais dans les textes examinés, il faut dire qu'ils sont moins nombreux que ceux faits à l'arabe. Il est également important de signaler qu'en anglais, contrairement au français, la grande majorité des noms ne sont pas intrinsèquement associés à un genre. C'est-à-dire, elle n'attribue pas

systématiquement un genre grammatical aux noms, et il n'y a pas de distinctions de genre pour les adjectifs ou les verbes. Cela signifie donc que les adjectifs, articles et autres modificateurs ne changent pas selon le genre du nom.

Cependant, le genre dans cette langue est principalement exprimé à travers les pronoms personnels lorsqu'il s'agit de se référer à des personnes ou des animaux ayant un genre spécifique. Il se manifeste principalement à travers les pronoms et quelques noms spécifiques.

16-1-2- Le genre féminin et ses marques dans la langue cible

En français, lorsque des mots étrangers sont empruntés, leur genre doit être attribué, car dans cette langue, à la différence de certaines autres langues, le genre grammatical (masculin ou féminin) n'est pas facultatif. Le processus d'attribution de cette catégorie, notamment du féminin, aux mots empruntés peut se faire selon plusieurs critères à savoir leurs formes, leurs terminaisons et leurs sens.

En revanche, dans notre corpus, nous avons constaté que les emprunts au féminin ont tous gradé leur catégorie originelle. Cela est marqué souvent par la détermination (emploi des déterminants) qui montre clairement le genre de ces unités d'emprunt. Cependant, certaines de ces lexies ne sont pas déterminées (employées sans déterminants), mais gardent toujours le féminin comme genre et cela est constatatable à travers leurs significations dans le contexte de la phrase à l'image des mots arabes suivants :

- **Niya** النية (personne naïve et généreuse dans ce contexte) : « (...) *D'abord, Hassan Terro, puis, Hassan Taxi, celui qu'il a pris pour rentrer chez lui après cinq jours de détention, je ne sais pas s'il y aura Hassan **Niya** ! Mais y a des chances(...)* ».
- **Lah'ya** (لحية en arabe dialectal) (الحياء en arabe classique) qui signifie : pudeur ou timidité : « (...) *avec cette ferrailleuse hors pair que de s'attaquer à sa vie privée, à ses habitudes de consommation et sa liberté de ton qui ne "cadre pas avec **lah'ya** (...)* ».

- **Ch'kara** شكارا qui signifie : sac : « (...) *Tu es chez toi partout, mais de mois en mois chez toi...*, pays des députés-**ch'kara** qui osent le conseil pédagogique à une ministre-docteur en savoir !(...) ».
- **Fawdha** فوضى qui signifie désordre : « (...) *Ne poussez pas ! Il y a des personnes âgées parmi vous. Des malades. Non ! Pas de “fawdha” ! Nous allons faire ça de manière organisée(...)* ».
- **Henné** حنة (colorant à base de plante) : « (...) *lorsqu'une autre femme une autre dame, la ministre du savoir, est venue nettoyer “Maison Education” des odeurs de musc, de khôl et de barbes teintées au henné qui y traitent depuis si longtemps(...)* »

Il est important de mentionner que cette absence de la détermination en genre féminin constitue un indice d'adaptation de ces unités d'emprunts dans le discours du chroniqueur H. Laalam. En revanche, leur intégration définitive en français dépendrait de leur fréquence d'usage ainsi que la volonté des locuteurs.

En outre, les déterminants jouent un rôle clé dans l'expression du genre des unités d'emprunts lorsqu'ils sont intégrés dans la langue cible. Ils sont souvent les indicateurs grammaticaux qui révèlent si un emprunt est perçu comme masculin ou féminin dans une langue donnée. Il faut rappeler que dans des langues comme le français ou l'arabe, où le genre grammatical est omniprésent, le déterminant précède généralement le nom et l'accorde en genre et en nombre.

Il est également important de préciser qu'en français, les articles définis (*le, la, les*), les articles indéfinis (*un, une, des*), ainsi que les déterminants possessifs (*mon, ma, mes, leur, etc.*) et démonstratifs (*ce, cette, ces, etc.*) indiquent le genre du mot auquel ils se réfèrent. Les emprunts aux autres langues sont souvent assignés à un genre masculin ou féminin, en grande partie grâce à l'utilisation des déterminants.

En effet, le processus de catégorisation en genre féminin des mots étrangers est observable au sein de notre corpus à travers l'attribution des différents déterminants comme l'atteste les exemples suivants :

➤ Attribution de l'adjectif possessif

- « (...) *une contrée de primitifs qui et coupent des mains devant des écoles et se grattent la panse lorsque leurs rots bruyants et gras agitent **leurs aâbaya** précieuses ? (...)* ».
- « *Avant de chercher des poux sous la Kippa, occupe-toi de la propreté de **ta chéchia***».
- « (...) *Si Paris- plage –Tel-Aviv t'indispose à ce point Khouya, vends ton appart et rentre chez nous ruminer **ta “chemma”** et ta rage de chasseur d'étoile de David(...)*»

➤ Attribution de l'article indéfini

- « (...) *c'est tout de même intrigant de ne pas avoir droit à **une fatwa** contre les pétards de Mouloud Ennabaoui (...)*».

➤ Attribution de l'article défini

« (...) *une autre voix phonétiquement accréditée, à “se rassembler “ autour de la privation de l'unité nationale et à aider à la fin de **la fitna**(...)* ».

« (...) *Ceux avec qui vous remplissez ces “bilans glorieux“ sont la rançon de **la hogra**, de la mal vie, du désespoir et du vide conjugués(...)* ».

« (...) *proclamer la deuxième république de sous le costard trompe-l'œil de Mokri et de sous **la gandoura** de Djaballa* »

Il est évident donc d'affirmer que ces marques françaises du genre féminin attribuées aux xénismes dans les chroniques examinées, sont la conséquence de la nécessité de les adapter aux normes morphosyntaxiques françaises dans le discours afin de les intégrer.

Cependant, certains xénismes que nous avons repérés dans notre corpus ont gardé le déterminant féminin de la langue source, à savoir, l'article défini arabe (*el*) à l'image des exemples suivants :

- « *Il est encore loisible de dire non, de refuser «Zaouadj **El Moutaâ** des affaires» ! Le reste, tout le reste – restes y compris – ne peuvent représenter à mes yeux les capitaines d'industrie au sens où je l'entends* ».

- « *Limogé par le club turc de Trabzonspor, Vahid Halilhodzicb pourrait revenir entraîner en Algérie. Abdekka l'aurait personnellementbappelé et lui aurait fait une offre ferme : entraîner le onze..... de Bir **El Zorna**, en division pré-honneur !* »

En effet, cette instabilité dans la détermination des emprunts d'origine arabe par le chroniqueur signifie que ceux qui ne portent pas les marques du genre françaises ne sont pas intégrés morphosyntaxiquement.

16-2- Le genre masculin

16-2-1- Le genre masculin et ses marques dans la langue source

Le masculin est considéré comme le genre par défaut dans de nombreux contextes, et ses marques grammaticales sont claires à la fois pour les noms, les adjectifs et les verbes. Le genre masculin en arabe joue un rôle important non seulement dans la structure des phrases, mais aussi dans l'accord entre les différentes catégories grammaticales. Contrairement au genre féminin, qui a souvent des marques morphologiques distinctes, comme nous l'avons mentionné auparavant, le genre masculin en arabe ne nécessite généralement pas de modification spécifique. Un nom ou un adjectif au masculin apparaît dans sa forme simple, sans ajout d'uffixes particuliers. Quant aux verbes, ils s'accordent en genre avec le sujet. Le masculin, étant le genre par défaut, est exprimé sans suffixe ou affixe particulier dans la conjugaison au singulier. Les verbes au passé et au présent changent de forme selon que le sujet est masculin ou féminin. Il en va de même pour les pronoms personnels et les adjectifs, qui sont également genrés en arabe, et les formes masculines diffèrent des formes féminines.

Pour ce qui est de l'anglais, qui constitue la deuxième langue qui fournit des emprunts, après l'arabe, dans notre corpus, il convient de rappeler que le genre grammatical n'a pas le même rôle systématique que dans des langues comme le français ou l'arabe. L'anglais, tel que nous l'avons indiqué précédemment, est principalement une langue sans genre grammatical obligatoire pour la plupart des noms. Cependant, il existe des traces de genre liées au masculin, surtout dans les pronoms personnels et certains noms spécifiques. Concernant les verbes et les adjectifs dans cette langue, ils ne varient

pas selon le genre. Qu'il s'agisse d'un sujet masculin, féminin ou neutre, la conjugaison verbale reste identique.

16-2-2- Le genre masculin et ses marques dans la langue cible

Le genre masculin, tout comme le féminin, est essentiel dans le système grammatical français, et il s'applique également à l'emprunt de mots étrangers. En effet, l'attribution de ce genre aux emprunts en français suit divers critères, souvent basés sur des aspects morphologiques, sémantiques, et d'usage. Cependant, lorsque les emprunts sont faits par un bilingue, cela suppose naturellement que celui-ci connaît le genre des mots dans la langue source. Contrairement à des emprunts faits par des monolingues ou des auteurs qui ne connaissent pas la langue-source, la chance d'attribuer un genre différent de celui que le mot a dans sa langue d'origine est grande.

Au sein de notre objet d'étude, nous avons repéré des unités d'emprunts du genre masculin employées par le chroniqueur H. Laalam avec des marques différentes à savoir les différents déterminants français selon le contexte d'usage. Il faut préciser qu'après notre examen de ces unités empruntées par cet auteur, nous avons déduit qu'elles ont toutes gardé le genre masculin, celui attribué dans la langue source. Il faut rappeler également que l'attribution de ce genre peut aussi se faire par analogie sémantique. Les mots empruntés qui appartiennent à une catégorie sémantique généralement masculine dans la langue d'origine sont souvent classés dans cette catégorie de genre à l'image des mots génériques.

Nous allons donc répertorier dans le tableau qui suit les emprunts au masculin dans les chroniques que nous avons étudiées et nous allons voir leurs marques de détermination au masculin :

Attribution du déterminant français	Maintien de l'article arabe	Lexies sans déterminant
Le team	El amir	Sidi
Le djihad	Ennahdha	Raïs
Le djihadiste	El meknin	Drabki
Le djihadisme	El djeïch	Dinars

Le salafiste	Al mithak	D'hab
Le big-bang	El fennan	Chahid
Le buzz	El fellah	Besbes
Le buzz	El hamlaoui	Caid
Le kofr	El flous	Harki
Le punching-ball	El kemoun	Hadj
Le bled	El virage	/
L'aïd	El khabar	/
L'imam	El para	/
Le Kamis	El kebir	/
Le wali	El habib	/
Le bendir	El watan	/
Le califat	Ennahar	/
Le douar		/
Le f'tour		/
Le harraga	/	/
Le grand jeddi	/	/
Un toubib	/	/
Un chibani	/	/
Un couscous	/	/
Un tee-shirt	/	/
Un shopping	/	/
Un buzzer	/	/

A partir de cette classification, il convient de mentionner que les emprunts faits par H. Laalam ne sont pas tous adaptés de la même manière quant à l'attribution de la marque du genre masculin. En effet, certains de ces mots portent des déterminants français à savoir l'article défini (le) et indéfini (un) ce qui permet de dire qu'ils sont intégrés sur le plan morphosyntaxique. D'autres ont gardé, en revanche, l'article arabe qui est transcrit en français dans les deux formes : *el* et *al*. Pour ce qui est du reste de ces emprunts, il est employé sans déterminants dans la forme masculine à l'image de

l'exemple suivant : « (...) *Je n'aimerais pas être pris de court, rater ce moment magique, passer pour une buse qui dormait alors que sous l'impulsion de celui qui n'a jamais menti à son peuple durant toute sa carrière, le régime a enfin décidé d'arrêter "Lek'dheb" (...)* ».

Par ailleurs, concernant ces mots étrangers qui n'ont pas épousé les marques du masculin français, leur processus d'intégration ne se ferait pas de la même manière dans la mesure où ceux qui ont gardé l'allure de la langue d'origine ne seront pas intégrés aussi rapidement et aussi facilement que ceux qui sont intégrés avec l'attribution des déterminants français.

Concernant les emprunts à l'anglais, en dépit de leur neutralité dans cette langue, ils ont adopté les marques du genre masculin avec des articles français dans le discours de notre chroniqueur.

En outre, certains xénismes sont réalisables dans les deux formes : masculine et féminine à l'image du mot : *Bagarra* et *ch'kayriste* dans l'extrait suivant : « (...) *parce que dans ce jeu politique, ils ont eu l'intelligence d'associer au plus haut niveau **des bagarras, des ch'kayristes** qui n'ont même pas la culture du consensus mafieux (...)* » ; qui ne portent pas d'ailleurs de marque de genre dans le discours des chroniques étudiées.

18-La catégorie du nombre

La catégorie du nombre (singulier/pluriel) des emprunts dans une langue d'accueil est un aspect clé de leur adaptation morphologique. Dans les langues où le nombre grammatical est marqué, comme le français, l'arabe, ou l'anglais, les emprunts sont adaptés aux règles locales pour le singulier et le pluriel. Le processus de pluralisation peut être influencé par des facteurs tels que la structure du mot dans la langue source, la régularité des règles de pluriel dans la langue d'accueil, ou même des usages spécifiques issus de conventions et de la volonté des locuteurs.

Il faut noter, entre autres, qu'il y a une différence entre le genre qui est une catégorie intrinsèque obligatoire, dans la mesure où les mots doivent la porter et elle est

inscrite même dans les dictionnaires, alors que le nombre constitue une simple variation, dictée par l'usage du mot dans la phrase.

En langue française, la formation du pluriel est généralement régulière, et les emprunts suivent souvent les règles générales du pluriel français. Cependant, certaines exceptions ou plutôt flottements existent, notamment pour les mots empruntés à des langues qui ont des systèmes de pluralisation différents, comme l'anglais ou l'arabe.

Pour rappel, la règle générale du pluriel des noms en français est l'ajout d'un -s au singulier, ajoutant à cela certaines exceptions comme l'ajout de la marque *-aux* ou *-eux* selon la forme finale du singulier. Cela s'applique aussi aux emprunts, sauf exception spécifique.

17-1- Exceptions et irrégularités

Certains emprunts conservent leur forme plurielle de la langue source, ou suivent des modèles plus spécifiques.

- **Emprunts à l'anglais :** Les mots empruntés à l'anglais dans les chroniques étudiées portent la marque du pluriel française.
- **Emprunts à l'arabe :** L'arabe (standrad et dialectal) a un système complexe de pluralisation, notamment avec des pluriels réguliers et des pluriels internes ou "cassés" (*pluriel brisé*). Les emprunts, en fonction de leur intégration en français, peuvent suivre le schéma de cette dernière.

Concernant les manifestations de cette catégorie au sein de notre corpus d'analyse, en dépit de l'adaptation des marques du pluriel françaises dans leur majorité, certaines divergences sont à signaler surtout pour les langues qui n'ont pas le même système grammatical. Alors, contrairement au français qui oppose le singulier au pluriel, la langue arabe ajoute à ces deux aspects la dualité.

L'analyse qui va suivre montrera qu'il y a une instabilité dans la formation du pluriel des lexies empruntées par l'auteur H. Laalam. Certaines d'entre elles ont gardé le pluriel de la langue d'origine et d'autres ont épousé la marque du pluriel française -s-

17-2- Maintien du pluriel de la langue source

Le maintien de la marque du pluriel de la langue arabe dans les emprunts en français est un phénomène relativement rare, mais nous avons relevé des cas spécifiques, surtout lorsqu'il s'agit de termes culturels, religieux ou géographiques provenant du contexte algérien. Contrairement à l'anglais, où les formes plurielles peuvent être parfois conservées, les emprunts à l'arabe en français suivent généralement les règles de pluralisation françaises. Cependant, certains pluriels arabes peuvent être maintenus dans des contextes particuliers à l'image des cas que nous allons exposer.

Il est évident de rappeler la complexité du pluriel en langue arabe standard qui connaît deux procédés de pluralisation dits, interne et externe.

17-2-1- Pluriel arabe externe

Pour ce qui est du pluriel externe masculin, il se réalise par l'addition, à la lexie au singulier, de la marque suivante [i : n] (quand le mot est en position d'objet) ou [u : n] (quand le nom est en position du sujet) comme :

- **Hassadine** حسادين (singulier : Hassad حساد : jaloux) : « Abdelaziz Premier marchand sur la flotte, ça va en boucher des coins de bouche. Echah fel **hassadine** pour rester dans le ton et le bréviaire des meetings de Sellal ! »
- **Meddahine** مداحين (singulier Meddah مداح : chanteur des fêtes populaires) : « Ceux qui entendent le son strident du buzzer savent alors que c'est à eux d'entrer en jeu. Ces **Meddahin**, ces hérauts ont pour mission d'afficher l'addition, la douloureuse ».
- **Moudjahidine** مجاهدين (singulier Moudjahid : مجاهد : combattants) : « Interrogé par des confrères, le ministre des **Moudjahidine** a affirmé que la décision revenait à Abdekka, précisant dans la foulée que le Raïs n'avait pas encore tranché ».

L'auteur a employé ces lexies d'origine arabe en les transcrivant selon l'allure vocalique de cette langue et en maintenant la même forme, c'est-à-dire, sans l'attribution

de la marque du pluriel française. Il semble que le chroniqueur vise une représentation la plus fidèle au contexte des thématiques traitées.

Concernant le féminin du pluriel externe, il est formé avec l'adjonction du suffixe [a : t] à la forme singulière comme :

- **Moudjahidate** مجاهدات (singulier مجاهدة : combattantes) : « *Des moudjahidines et des **moudjahidates** sont trainés dans la boue et leur combat réduit à des couinements de grabataire en mal de petits four et de thé le 5 juillet et 1er novembre* ».
- **Fahlate** (singulier فحلة : audacieuses) : « *On dira ce qu'on l'on voudra, mais « la poule qui a pondu » Tata Louisa Fahla de chez les **Fahlate** !* ».
- **Cherbat** (singulier شربة : jus à base de citron) : « *C'est un article sur les résultats du bac paru dans ... Le Soir d'Algérie. On y apprend ainsi que «les deux premiers lauréats» à l'épreuve du baccalauréat en milieu carcéral sont des candidats détenus dans le cadre de ...l'affaire Sonatrach 1 ! Voilà ! C'est ce qui a déclenché le flux de mémoire, comme on verserait à flots **des cherbat** sur un plateau de kalbellouz à sa sortie de cuisson* ».

Par ailleurs, nous avons constaté certaines fluctuations quant à l'attribution de la marque du pluriel française à ces emprunts employés par le chroniqueur. Cela dit, dans les contextes de leur usage, certains d'entre eux portent, à titre d'exemple, le « S » et d'autres non. Il s'agirait, probablement, d'une hésitation de la part du journaliste, ou du fait de se contenter du pluriel de la langue source.

17-2-2- Pluriel arabe interne

Cette catégorie du pluriel en arabe est formée à travers la modification de la morphologie interne (radical, racine) des mots. Elle se fait par l'introduction d'une voyelle longue de forme singulière du mot et la modification d'une voyelle à l'image de :

- **Chouhada** شهداء (singulier chahid شهيد martyr) : « *Comme le mandat ! Et ça ose venir te bassiner la tête à longueur de meetings sur la nation fière, sur l'Algérie des hommes, sur la propreté, sur la Syada, la souveraineté du pays du*

*million et demi **de chouhada**, et autres gavages d'oies que nous sommes devenus ! »*

En somme, nous remarquons dans certains cas spécifiques, surtout pour des mots liés à la culture, à l'histoire, à la religion ou des termes techniques, le pluriel arabe est conservé dans le français à travers le discours de H. Laalam. Cependant, cette pratique est très limitée et concerne principalement des mots qui sont encore étroitement associés à leur contexte d'origine (algérien). D'ailleurs, ces pluriels sont souvent complexes, ce qui rend leur intégration difficile dans des langues comme le français.

18- La particularité de l'arabe dialectal algérien

La formation du pluriel en arabe algérien est un mélange de règles irrégulières héritées de l'arabe classique et ses moules de pluriels internes. Elle intègre également des influences linguistiques diverses, notamment du français et du berbère, ce qui donne lieu à une pluralisation complexe et variée. Les emprunts suivent parfois des règles spécifiques ou conservent leur forme originale. Ce système de pluralisation dégage parfois des particularités dues à des facteurs sociolinguistiques selon les différentes régions d'Algérie.

18-1- Modification de la voyelle interne

Nous avons repéré dans notre corpus des formations du pluriel de certains emprunts dont les voyelles internes sont modifiées ou supprimées. Il existe de nombreux schémas du pluriels en arabe dialectal et qui varient en fonction du mot à l'exemple de :

H'rouz (pluriel) : « *Je ne peux pas faire montre de démocratie, de proximité discursive avec des promoteurs de la boucherie, avec les encadreurs de la mort de mon pays, avec ceux dont le projet était d'arracher des frontons de mes villes et villages le drapeau vert et blanc frappé du croissant et de l'étoile rouges pour le remplacer par des chiffons verts ou noirs griffonnés de **H'rouz** !* ». (Singulier : Herz)

Drahem (pluriel) : « *Lorsque le sang se sera convenablement remis à circuler dans les gambettes, il faudra revenir à l'ESSENTIEL ! Oui, l'essentiel ! L'argent. **Drahem**. El Flouss. El Kemmoun ! Yamahoum !* » (Singulier : Dirham)

M'kanen (pluriel) : « *Mon Dieu ! Une battue de chardonnerets ! Des rafles de **m'kanen** à l'échelle de tout le pays* ». (Singulier : Meknin).

Zawalia (pluriel) : « *Non à la double peine contre nos frères ! Solidarité avec **zawalia** !* ». (Singulier : Zawali).

On constate donc, qu'en plus de la formation du pluriel interne, il y a certaines formes irrégulières qui obéissent à des moules du pluriel différents dans l'arabe dialectal algérien. Dans le premier cas : *H'rouz* (du singulier Herz), il s'agit du maintien de la racine (HRZ) et la suppression de la voyelle « e » ainsi que l'introduction de la voyelle prolongée « ou ». Il s'agit, en effet, d'un moule courant dans la formation du pluriel dans ce parler. Pour ce qui est du deuxième cas : *Drahem* (du singulier *Dirhem*) et *M'kanen* (du singulier Meknin), c'est un autre schéma employé dans le même parler et qui consiste à supprimer la première voyelle du mot et mettre la consonne qui la précède ainsi que la dernière consonne du mot en silence vocalique, dit en arabe *soukoun*.

Ce qui est remarquable alors, dans l'emploi de ces xénismes au sein du discours de H. Laalam, est le maintien de la même forme originel, sans intégrer les marques du pluriel françaises. Cela montre davantage l'allure morphosyntaxique de la langue d'origine de ces mots et risque, probablement, de retarder leur intégration.

18-2- Maintien de l'agglutination de l'article arabe à l'emprunt

L'agglutination de l'article arabe à la première consonne d'une lexie est un phénomène linguistique caractéristique de la langue arabe. L'article défini "al-" (ال) s'agglutine à la première consonne d'un nom pour indiquer la définition, mais cette agglutination varie selon la nature de la première consonne du mot. Autrement dit, ce que l'on appelle en langue arabe standard les consonnes solaires et les consonnes lunaires.

En effet, dans cette langue, il faut rappeler que les consonnes sont divisées en deux groupes principaux lorsqu'il s'agit de l'agglutination de l'article défini : les consonnes solaires (الحروف الشمسية) et les consonnes lunaires (الحروف القمرية). Cette distinction affecte la manière dont l'article "al-" est prononcé et écrit devant un nom. C'est-à-dire, lorsque le mot commence par une consonne lunaire, l'article "al-" est

clairement prononcé et la consonne initiale du mot reste inchangée. Il n'y a pas d'assimilation de la première consonne. En revanche, quand le mot commence par une consonne solaire, l'article "al-" s'assimile à la première consonne du mot, et cette consonne est doublée. L'article "l" n'est plus prononcé distinctement, et la première consonne est articulée deux fois.

Nous avons donc constaté dans les chroniques de H. Laalam la présence de certaines lexies d'origine arabe dont l'article est agglutiné à la première consonne de cette dernière. Nous citons :

- **Eddawra** الدورة: « *El Virage ! Ettourna ! Eddaoura ! Gaz de schiste. Sur cette question sensible, nous devrions connaître dans les toutes prochaines heures la position officielle du... FIS !* »
- **Essoura** الصورة “la photo” : « *Et je tiens avant le départ des ouvriers chinois, à prendre The cliché ! La photo ! Essoura ! Eh oui ! Depuis le temps où ils sont chez nous, en Algérie, j'aurais dû le faire plus tôt* ».

Il faut mentionner que les exemples pris ici sont issus de l'arabe standard mais la règle grammaticale citée en haut est appliquée même en arabe populaire algérien. En effet, l'adaptation en français, dans ce cas, consiste en la transposition de l'article arabe à travers l'introduction de la voyelle « e » comme initiale de l'emprunt et le dédoublement de la consonne qui la suit.

19- La particularité de l'anglais

Ayant repéré des emprunts au pluriel, d'origine anglaise, dans les chroniques de H. Laalam, nous avons jugé nécessaire de les exposer et de discuter de cette catégorie grammaticale à la fois dans le système anglais et à travers leur forme dans le discours constituant notre objet d'étude.

Il faut rappeler de prime abord que la formation du pluriel dans cette langue est généralement régulière, mais il existe aussi quelques exceptions et irrégularités. En effet, les marques du pluriel y sont principalement morphologiques, affectant la terminaison des noms, mais elles peuvent aussi inclure des changements internes au mot.

Cela dit, la règle la plus courante pour former le pluriel en anglais consiste à ajouter le morhème –s- ou -es- au nom singulier selon sa lettre ou sa syllabe finale. Ajoutant à cela quelques formes irrégulières qui consistent à changer la voyelle interne pour former le pluriel, mais aussi quelques noms qui forment leur pluriel en ajoutant –en-. Ainsi que certaines formes invariables des noms qui ont la même forme au singulier et au pluriel.

Pour ce qui est des emprunts à l'anglais que nous avons répertoriés dans les textes du chroniqueur, ils ont tous épousé la marque du pluriel française avec l'ajout du -s- et l'emploi des déterminants. Nous citerons :

- **Les tee-shirts** : « *L'Algérie s'affranchit et pousse la barrière symbolique, celle qui l'a toujours séparée de l'Autre. Elle l'avait fait sporadiquement avant. Elle l'institue maintenant en mode d'expression ritualisé face à l'enfermement et la castration du dire imposée par votre régime. Il est vain ensuite de venir coller des étiquettes sur **les tee-shirts** des manifestants* ».
- **Les bookmakers** : « *Tu crois que le scoop du moment, ce sont les paris déjà lancés par **les bookmakers** barbus pour savoir combien de jours encore tiendra la ministre de l'Education nationale avant que les sabres et le musc ne donnent l'assaut fatal à son bureau ?* »
- **Les Rolling-stones** : « *Regardez **les Rolling Stones!** Ils étaient en concert la semaine écoulée en France. Et s'ils ont bien enchaîné quelques vieux tubes, ils n'ont pas dédaigné intégrer à leur répertoire des ballades irlandaises* »

20- Attribution de la marque du pluriel française « s »

Notons, cependant, qu'en dépit des fluctuations que nous avons signalées auparavant par rapport à la marque du pluriel des emprunts faits par l'auteur, la majorité d'entre eux portent la marque française de cette catégorie. Ils sont donc adaptés à travers l'adjonction du –s- à la fin du mot tels les emprunts définitivement intégrés (souks, fellahs...). En voici des exemples :

Bendirs, Casemates, Baathistes, Chorbass, Minbars, Moudjahidates, Chouhadas, Babouches, ch'kayristes, Djellabs, Emirs, zawalias, moudjahidines, Harkis, Douars.

21- Dualité du pluriel des deux langues

Il est évident de mentionner que certains des emprunts cités en haut portent à la fois la marque du pluriel de la langue d'origine et celle de la langue française. Autrement dit, l'auteur adjoint la marque « s » aux lexies qui sont déjà au pluriel dans la langue d'origine à l'image des exemples suivants :

Chaouias, Moudjahidates, Chouhadas, zawalias, moudjahidines

En revanche, d'autres emprunts employés dans notre corpus ne portent aucune marque morphologique au pluriel, c'est-à-dire qu'ils ne changent pas de forme au pluriel dans la langue cible. Cela demeure une exception chez le journaliste, bien que certaines formes ne soient pas difficiles à franciser à l'image de l'exemple suivant :

Harraga : « Victoire écrasante du FN en France. Alger exprime son inquiétude face au danger imminent d'une... vague de **harraga** français sur ses côtes ! »

En somme, la catégorie du nombre dans la langue d'accueil influe directement sur la manière dont les emprunts sont intégrés dans le système grammatical de cette langue. En français, les emprunts suivent souvent les règles locales de pluralisation, mais des exceptions et des formes irrégulières peuvent apparaître, influencées par les conventions de la langue source ou l'usage (volonté du locuteur). Le nombre des emprunts peut être régulier, irrégulier, ou même invariable, selon la langue et le contexte d'utilisation.

Conclusion

En guise de conclusion pour ce chapitre, il est remarquable qu'à travers l'étude morphosyntaxique des emprunts employés par le chroniqueur H. Laalam, nous affirmons que ces mots montrent une variété d'adaptations morphologiques et syntaxiques pour s'intégrer dans la structure de la langue française. Ces adaptations visent à rendre les mots arabes et anglais utilisables dans le contexte linguistique français et francophone.

Nous avons en fait observé plusieurs mécanismes à l'œuvre lors de cette intégration. Il est donc clair que les adaptations morphologiques rendent souvent les emprunts conformes au système dérivationnel et compositionnel français. Notre analyse a montré que le chroniqueur H. Laalam a mis en œuvre, dans ses chroniques, des ajustements morphologiques et syntaxiques pour permettre l'incorporation des emprunts. En effet, certains de ces derniers ont subi l'ajout des préfixes et des suffixes français et cela a permis de les rendre conformes aux moules morphologiques du français. Aussi, nous avons constaté que ces ajouts ont permis d'avoir de nouvelles significations relatives aux emprunts ainsi que d'autres catégories grammaticales en dépit de celles acquises dans la langue source. Il faut signaler, à ce propos, que la suffixation a servi pour la formation des noms d'action, des noms d'agent, des verbes ainsi que des adjectifs à partir des bases empruntées.

Pour ce qui est du procédé de la composition, nous avons constaté, à travers cette étude morphosyntaxique, que l'auteur a employé des formes composées d'origines différentes. Il s'agit, pour ce qui est de l'arabe, d'expressions sous forme de collocations transparentes qui sont courantes dans le discours et généralement figées. Concernant les mots composés d'origine anglaise, le chroniqueur les a employés avec les mêmes formes et les mêmes charges sémantiques que celles acquises dans cette langue source. Nous avons également répertorié des mots composés hybrides formés, chacun, d'un lexème français et d'un autre d'origine, soit arabe ou anglaise.

Sur le plan syntaxique, il faut noter que la majorité des emprunts employés par H. Laalam ont subi les marques du genre et du nombre françaises qui consistent en leur

détermination selon leurs catégories (masculin, féminin, singulier et pluriel). Cependant, nous avons observé certaines exceptions dont une partie de ces mots étrangers a gardé les marques grammaticales initiales. Autrement dit, certains de ces derniers, particulièrement arabes, ont maintenu les indices du genre et du nombre de leur langue d'origine y compris les déterminants.

Il faut signaler également certaines fluctuations quant à l'attribution de ces marques par l'auteur, dans la mesure où quelques uns des emprunts relevés apparaissent parfois sans indices grammaticaux français. Cela est considéré comme étant une tendance vers l'intégration de ces mots.

En outre, l'objectif de l'adaptation morphosyntaxique est de faciliter l'intégration fluide des emprunts linguistiques dans le discours, en préservant leur compréhensibilité, tout en respectant les normes grammaticales du français. Ce processus varie, comme nous l'avons constaté au sein de ce chapitre, considérablement en fonction des langues impliquées et des conventions linguistiques spécifiques à chacune d'elles.

En somme, le critère morphosyntaxique des emprunts en usage dans le discours du chroniqueur H. Laalam a montré les différentes manières de les adapter sur le plan de la forme et de la norme et qui sont relativement indiscociables du critère sémantique que nous allons traiter dans le chapitre suivant.

*Cinquième chapitre :
Intégration sémantique*

Introduction

Dans le présent chapitre, nous nous pencherons sur le traitement des emprunts dans les chroniques journalistiques de H. Laalam du point de vue sémantique. Autrement dit, nous traiterons les unités étrangères employées par cet auteur selon leurs caractéristiques sémantiques dans leurs langues d'origines, mais aussi au sein du contexte discursif de ce journaliste, ainsi que dans la langue française d'une manière générale.

Par caractéristiques sémantiques, nous visons l'analyse des propriétés relatives aux significations de chaque unité d'emprunt relevée, ajoutant à cela les différents changements de sens qu'elles subissent dans la langue d'accueil à travers les chroniques étudiées. Il est également important de décrire les différents flottements sémantiques perçus dans les textes de notre chroniqueur relativement aux différents contextes sociolinguistiques, religieux, culturels, sportifs etc., qui y sont traités.

Cependant, nous allons essayer de décrire et d'interpréter les différentes charges sémantiques des mots étrangers dans les écrits de notre journaliste en faisant référence à des langues sources et cela comparativement à la langue française.

Cette étude portera également sur les différents procédés sémantiques et discursifs mis en œuvre par cet auteur dans l'emploi des lexies empruntées au sein de ses chroniques. Il est ainsi évident de traiter les différents glissements sémantiques que subissent ces mots étrangers, ainsi que les procédés employés par l'auteur pour prévenir et résoudre les ambiguïtés potentielles dans la compréhension et l'interprétation par les locuteurs de ces emprunts.

1- Sémantique lexicale : définition et objet d'étude

Considérée comme étant une branche de la linguistique moderne, la sémantique étudie le sens et la signification des mots dans la langue et leur interprétation au sein du discours. En d'autres termes, elle s'intéresse à l'analyse et l'interprétation du sens véhiculé par les éléments du langage, qu'il s'agisse de mots, de phrases ou de textes entiers. Dubois Jean déclare à propos de cette branche que : « *Même si la langue est le lieu privilégié de la manifestation de la signification, l'avènement de la sémantique qui a le sens pour objet a été tardif* » (2002 : 418). Cela donc met en évidence l'importance et l'apport de la sémantique dans les études linguistiques d'une manière générale et lexicologiques d'une façon particulière.

Cela dit, toute unité lexicale, faisant partie du répertoire linguistique d'une langue donnée, est porteuse de charges sémantiques susceptibles d'être interprétées selon différents contextes discursifs et potentiellement exposés à des changements et des modifications de sens dans des situations de contact de langues. En d'autres termes, dans le cas des emprunts linguistiques, la sémantique, à travers ses théories et ses outils d'analyse, est appelée à expliquer, décrire et interpréter les significations de ces mots dans la langue d'origine ainsi que dans la langue emprunteuse.

En ce qui concerne notre étude de l'adaptation et de l'intégration des emprunts dans le discours du chroniqueur H. Laalam, l'aspect sémantique n'est pas à négliger. Il s'agit d'un processus important à travers lequel nous aurons à connaître les différentes caractéristiques sémantiques de ces lexies empruntées ainsi que les modifications de sens qu'elles auraient subies dans les textes analysés. De ce fait, il est pertinent de se pencher également sur le sens véhiculé par les unités relevées ainsi que l'interprétation de leurs significations dans la langue française à travers le discours de notre auteur.

En somme, cette discipline s'intéresse à l'étude d'une langue ou des langues considérées du point de vue de la signification à travers des théories tentant de rendre compte des structures et des phénomènes de la signification dans une langue ou dans le langage.

2- Intégration et/ou adaptation sémantique des emprunts

L'intégration sémantique des emprunts linguistiques est un processus complexe dans lequel les mots ou expressions empruntés à une langue source sont adaptés et intégrés dans une langue d'accueil. Ce procédé va au-delà de la simple adoption d'une forme lexicale : il implique également une adaptation des sens, des connotations et des usages du terme dans la nouvelle langue. Christiane LOUBIER affirme à ce propos que :

On peut dire qu'il y a conformité ou adaptation d'un emprunt sur le plan sémantique si le système linguistique du français, par différents procédés (métaphore, métonymie, extension de sens), permet l'ajout d'un emprunt dans un champ sémantique, sans toutefois introduire de brouillage avec d'autres dénominations apparentées à cet emprunt et, surtout, sans entraîner la disparition d'une différenciation lexicale importante. (2011 : 50)

En effet, Ce type d'adaptation consiste également en la manière dont un mot emprunté acquiert des significations dans la langue d'accueil, qui peuvent être les mêmes, proches, ou différentes de celles qu'il avait dans la langue source. Ces significations peuvent se transformer en fonction des besoins linguistiques, culturels, ou sociaux des locuteurs de la langue d'accueil.

En ce qui concerne notre étude de l'aspect sémantique des emprunts dans le discours de H. Laalam, nous allons procéder à l'examen du sens des lexies relevées tout en vérifiant si des modifications sémantiques se présentent ou non dans leur passage de la langue donneuse à la langue française à travers les chroniques étudiées. En outre, il est évident de constater si ce transfert linguistique ferait perdre à ces unités d'emprunt totalement (ou partiellement) leur sens d'origine, ou demeure-t-il tel qu'il était dans la langue source. Selon Cheriguen (2008 : 128) : « *En Algérie, quand un locuteur maîtrise l'usage des trois langues, il lui arrive souvent de faire appel [...] à un mot arabe quand son discours réfère aux domaines moral et religieux, même si le locuteur s'exprime en français* »

En revanche, quant à la problématique de l'intégration de ces emprunts employés par l'auteur, notamment sur le plan sémantique, nous tenons à rappeler qu'il s'agit d'étudier dans ce volet leur adaptation selon leurs caractéristiques sémantiques à travers leur usage dans notre corpus. Pour ce qui est de leur lexicalisation, nous allons y revenir dans le dernier chapitre de ce travail.

3- Pour une typologie des emprunts selon l'adaptation sémantique

L'adaptation sémantique des emprunts peut prendre différentes formes, selon que les sens originaux sont conservés ou modifiés. De ce fait, les lexicologues font remarquer que la transmission des emprunts lexicaux n'inclue pas seulement la forme, mais aussi le sens de ces mots ainsi que d'éventuelles modifications contextuelles qui pourraient toucher ces derniers dans la langue qui les reçoit.

Il y a lieu donc de distinguer, en premier lieu, l'emprunt direct qui se produit lorsque l'unité lexicale empruntée garde son sens d'origine tel qu'il est dans la langue d'accueil. En deuxième lieu, il y a des emprunts qui conservent une partie de leurs sens d'origine, mais en acquièrent de nouveau dans la langue d'accueil. Ces mots pourraient développer des sens secondaires ou connotations spécifiques à leur nouveau contexte. Troisièmement, on évoque la catégorie d'emprunts qui prennent un sens complètement différent dans la langue d'accueil par rapport à la langue source. Ce phénomène pourrait se produire à cause des différences socio-culturelles ou de la réinterprétation d'un terme dans son nouveau contexte.

4- Les niveaux d'adaptation sémantique

L'adaptation sémantique peut se faire à plusieurs niveaux :

4-1- Connotation et polysémie

Certains emprunts acquièrent de nouvelles connotations ou des nuances sémantiques supplémentaires dans la langue d'accueil, parfois en fonction du contexte social ou de l'évolution culturelle et scientifique des communautés. Ils peuvent aussi devenir polysémiques, c'est-à-dire avoir plusieurs significations.

Dans ce sens, la connotation qui touche les emprunts n'est pas à distinguer de celle connue d'une manière générale. Elle pourrait, en effet, concerner un sens ou des sens supplémentaires des unités d'emprunt, ou des significations cachées qui pourrait être interprété selon les différents contextes discursifs et énonciatifs. KERBRAT-ORECCHIONI, C. (1977 : 18), explique que ce procédé sémantique et énonciatif est souvent relatif à une extension sémantique dans un contexte particulier. Elle écrit donc à ce propos :

on parle de connotation lorsqu'on constate l'apparition de valeurs sémantiques ayant un statut spécial parce que leur nature même est spécifique : les informations qu'elles fournissent portent sur autre chose que le référent du discours et / ou parce que leur modalité d'affirmation est spécifique : véhiculées par un matériel signifiant beaucoup plus diversifié que celui dont relève la dénotation, ces valeurs sont suggérées plus que véritablement assertées, et secondaires par rapport aux contenus dénotatifs auxquels elles sont subordonnées.

Par ailleurs, le sens connotatif de certains emprunts que nous avons repérés dans notre corpus d'analyse, nous a révélé qu'il est souvent référentiel à des contextes bien précis qui renvoient à des thématiques d'actualité qui sont traitées par le chroniqueur. C'est ainsi que la saisie de leurs différentes charges sémantiques, qu'elles soient connotatives ou dénotatives, dépendent souvent de la connaissance du contexte de leur emploi.

Nous avons donc relevé des lexies qui ont connu un élargissement dans leurs significations à travers des connotations ciblées, cela après avoir connu une seule signification au sein de la langue source. Nous allons voir des exemples qui illustrent ce type d'influence sémantique à travers deux procédés différents, ceux de la restriction et de l'extension de sens.

- Exemple : Le mot *Emir* en français peut désigner un chef de tribu ou dirigeant d'un pays (sens original), mais il peut aussi avoir une connotation plus péjorative, désignant un chef terroriste.

4-2- Sens particulier ou spécialisé

Les mots empruntés dans des domaines techniques ou spécialisés, comme les sciences, la technologie ou la médecine, ne sont pas nombreux dans les chroniques de LAALAM. Cependant, les emprunts, notamment à l'arabe dans le domaine religieux ainsi que les mots reflétant la réalité socioculturelle et politique algérienne conservent souvent un sens proche de leur sens original, car ils répondent à un besoin précis et objectif. Ils s'intègrent donc de manière plus fidèle. Queffélec (2000 : 294) constate à ce propos que « *les emprunts à l'arabe dans les Français d'Afrique du Nord conservent une partie de leur polysémie originelle* ».

- Exemple 1 : Le mot *Chahid* en français, emprunté à l'arabe, garde son sens précis lié à la révolution. Mais en arabe, il a le sens de « martyr » dans une guerre sainte (relatif à la religion)
- Exemple 2 : Le mot *Ramadan* emprunté à l'arabe est lié à la religion musulmane.
- Exemple 3 : Le mot anglais *Shopping*, a gradé son sens original en français, celui lié aux achats.

4-3- Évolution sémantique

Les emprunts peuvent aussi évoluer au fil du temps et acquérir de nouveaux sens en fonction des changements sociaux et culturels dans la langue d'accueil.

- Exemple : Le mot *souk*, emprunté à l'arabe, a évolué, initialement dans cette langue pour désigner non seulement un marché, mais aussi le désordre et l'anarchie. Cet emprunt a transporté les mêmes connotations dans le français. Il a donc un aspect relatif au désordre apparent lors des marchés.

5- Les procédés de changements sémantiques

Les procédés de changements sémantiques des emprunts dans une langue d'accueil sont des mécanismes qui modifient le sens des mots ou des expressions étrangers, avant ou après leur adoption. Ces changements peuvent être graduels ou immédiats, et dépendent de divers facteurs sociaux, culturels et linguistiques. Voici les

principaux procédés de changements sémantiques des emprunts que nous avons dégagés de notre corpus :

5-1- Spécification sémantique ou changement de sens par restriction

La spécialisation sémantique se produit lorsque le sens du mot emprunté se restreint dans la langue d'accueil à un des sens du mot dans la langue source. En d'autres mots, un terme qui avait plusieurs sens dans la langue source (polysémique) devient plus spécifique dans la langue d'accueil. Ainsi, au sein de la communauté réceptrice, le mot assume un seul sens selon le contexte dans lequel ce dernier a été emprunté. Autrement dit, il ne véhicule pas forcément toutes les significations de la langue source d'autant plus qu'elles ne sont pas toutes connues par les locuteurs de la langue d'accueil.

À ce propos, les chroniques de Laalam H., que nous avons traitées, ont montré que l'emploi des lexies, d'origine arabe, anglaise et berbère, garde, au moins, un des sens utilisés dans la langue source. En effet, après avoir exploité plusieurs sources (dictionnaires et autres contextes) pour saisir, davantage, les significations des unités d'emprunts relevées, nous avons remarqué que certaines d'entre elles sont employées au sein du discours de notre chroniqueur dans un sens précis et relatif aux thématiques abordées par ce dernier. Pour cela, il est évident d'exposer certaines de ces lexies afin de montrer ce processus de changement de sens dans le discours francophone du journaliste.

Il faut rappeler, entre autres, que nous avons, durant notre examen de l'aspect sémantique des emprunts, utilisé des dictionnaires retenus à cet effet. Il s'agit, pour la langue arabe¹⁸ et de l'anglais¹⁹, du dictionnaire en ligne « Al Maâni » « المعاني » qui est une source enrichie dans plusieurs langues. Concernant le français, nous avons utilisé : *le Robert Dico en ligne*, *Larousse en ligne* et le *TLFi (trésor de la langue française informatisé)*. Notre objectif consiste à vérifier le sens primitif de ces lexies dans la langue d'origine et celui attribué par le chroniqueur dans ses textes, comparativement au sens des dictionnaires. Il faut préciser également que nous n'y avons trouvé que les

¹⁸ <https://www.almaany.com/ar/dict/ar-ar/>

¹⁹ <https://www.almaany.com/en/dict/en-en/>

emprunts lexicalisés et totalement intégrés dans la langue française. Pour ce qui est des xénismes, n'ayant pas encore intégré le lexique français, nous avons effectué différentes recherches pour dégager leurs sens. Mais nous avons également fait référence à notre connaissance des répertoires linguistiques de ces langues qui ont fourni des emprunts constituant notre corpus d'étude.

Alors, dans le cas de ce processus de restriction ou de spécialisation sémantique, il s'agit de certaines lexies ayant un ou plusieurs sens dans la langue d'origine, mais qui en adopte un seul dans un contexte particulier au sein du discours de H. Laalam et dans le français d'une manière générale. De plus, nous avons remarqué que tous les sens des emprunts en question ont été importés des langues sources. En d'autres termes, ces mots ont véhiculé leur propre sens, celui retenu ou attribué lors de leur usage dans le discours de la langue emprunteuse.

Les exemples qui suivent vont illustrer davantage ce procédé sémantique :

5-1-1- Le mot Al Qaïda

Selon le dictionnaire Larousse, ce mot (qui signifie *base* en arabe) désigne un réseau terroriste islamiste créé en 1988 par l'homme d'affaires d'origine saoudienne Oussama Ben Laden.

Par ailleurs, il faut mentionner que cette lexie provient de la racine arabe : ق-ع-د (q-âa-d), qui est liée à l'idée de "s'asseoir" ou "s'établir". Ainsi son dérivé "Al-Qaïda" (القاعدة) signifie littéralement "la base" ou "le fondement" en langue arabe. Par ailleurs, dans son sens étendu et dans un contexte plus large, il peut signifier une règle ou un principe fondamental, une fondation ou un socle, mais également une base militaire ou un camp d'entraînement. Ajoutant à cela certains usages dans d'autres contextes au sein de cette langue comme en grammaire, "qawa'id" (pluriel de qaida) qui désigne les règles grammaticales.

Pour ce qui est du choix de ce nom pour l'organisation de « *Oussama ben Laden* », il aurait été choisi en référence à l'idée d'une "base" ou d'un "fondement" pour les opérations militaires « djihadistes ». Cela donc a fait de ce mot un nom propre désignant cette ladite organisation.

En effet, cette connotation, relative au contexte politique du mouvement mené dans le cadre des attentats commis un peu partout dans le monde au nom de la religion, s'est imposée comme étant la charge sémantique majeure et référentielle de ce mot, d'où l'idée du nom propre. D'ailleurs, son nom a été emprunté dans beaucoup de langues.

Concernant l'emploi de ce terme par le journaliste Laalam H., nous constatons que c'est toujours dans le même contexte et avec le même sens. De ce fait, du moins dans le discours de ce dernier, cette lexie connaît une restriction sémantique, qui s'accompagne d'un changement de catégorie du nom commun au nom propre, qui consiste à faire référence uniquement à cet ergonyme et se séparer de toutes les autres significations connues dans la langue source.

Exemple : « *Lorsqu'il s'attribue sans vergogne la victoire sur le GSPC et sur Al-Qaïda, Bouteflika commet un faux. Il contrefait l'histoire contemporaine de l'Algérie en lutte contre l'intégrisme* ».

Dans ce contexte, l'auteur évoque la lutte de l'Algérie contre cette organisation en évoquant le président Bouteflika à travers sa politique.

En somme, cette étymologie et cette évolution de sens du terme Al-Qaïda, montrent comment un mot ayant un sens neutre à l'origine a pris une connotation particulière dans le contexte politique international.

5-1-2- Le mot h'chouma

C'est une lexie employée en arabe dialectal parlé en Algérie, au Maroc et en Tunisie. Il s'agit d'une forme dérivée de la lexie arabe « *hichema*, حشمة » qui a le sens de timidité, pudeur, respect et dignité²⁰. En revanche, cette dernière a connu des modifications sur le plan morphologique et sémantique en adoptant la forme diminutive *h'chouma* qui exprime le sens de la gêne, l'embarras et la honte. Il s'agit, en effet, d'une spécification sémantique de la première forme (*hichema*) avec un large emploi notamment dans les milieux populaires et dans le discours humoristique.

²⁰ Selon la Base de données lexicographiques panfrancophone (BDLP) : <https://www.bdlp.org/>

Par ailleurs, nous avons relevé ce mot (*h'chouma*) dans le discours du chroniqueur H. Laalam avec la même signification à savoir la honte et la pudeur. Ce qui est remarquable, au fait, est l'usage direct, c'est-à-dire, sans explication ni traduction de ce terme par l'auteur, parce qu'il connaît sa langue source et il s'adresse à un public bilingue. Mais aussi, le processus du changement de sens, ou cette restriction a été adoptée sans passer par le sens initial pour faire référence à ce glissement. Voici donc le passage dans lequel est cité cet emprunt :

Exemple : « (...) *par un comité d'experts linguistes indépendants avant de les poster vers l'Italie et les autres endroits du monde et d'avoir la **H'chouma** en courrier retour (...)* ».

5-1-3- Le mot **drabki**

Ce terme est un nom d'agent qui provient de la langue arabe et qui signifie « percussionniste », ou « personne qui frappe sur le tambour ». Il s'agit également d'un dérivé du mot arabe « *darbouka* » qui, selon le dictionnaire *Larousse* désigne : « *un Tambour en poterie du Maghreb et du Moyen- Orient, tendu d'une peau que l'on frappe avec les mains. (Il est utilisé au Maghreb et au Moyen-Orient.)*. Contrairement l'unité « *darbouka* » qui figure dans les dictionnaires de la langue française, la lexie « *drabki* » n'est pas encore citée, du moins, par ceux que nous avons consultés. En revanche, certains sites²¹ présentent ce mot « *drabki* » comme étant l'entrée qui renvoie à la personne qui joue de la « *darbouka* ».

Par analogie, nous avons repéré ce mot dans les chroniques de H. Laalam, mais dans un sens connoté. Cela dit, dans son contexte d'usage, il ne s'agit pas de l'instrument ou de n'importe quelle personne qui le manipule, mais, en référence à une personnalité politique algérienne qui est connue comme étant un percussionniste d'une troupe musicale à une certaine époque. En outre, celui qui n'est pas accoutumé à cette rubrique, interprètera sans doute cette lexie dans son sens généralisé et ce n'est qu'en lisant la

²¹ La Base de données lexicographiques panfrancophone (BDLP) : <https://www.bdlp.org/>

totalité du texte de la chronique qu'on puisse saisir le sens dénoté. Voici donc les passages dans lesquels est cité cet emprunt :

Exemple 1 : « *La nouvelle a fait l'effet d'une bombe dans tous les cabarets qui comptent, dans les salles des fêtes et dans le site de référence, Drabki.DZ. Passé la «dépitation»— à ne pas confondre avec la députation — de voir son champion incapable de briguer un 4e mandat, Amar l'artiste a osé ! Oui ! Il va se porter candidat à la présidence de la RADP !* »

Exemple 2 : « *Dieu dans quelles profondeurs abyssales sommes-nous tombés pour que nous en soyons arrivés à considérer l'Empastillé et le Drabki comme deux vedettes en concurrence effrénée au TOP 50 !* »

À travers cet exemple, on comprend que les jeux de mots employés par le chroniqueur ne se font pas indépendamment des glissements sémantiques de certaines unités lexicales « clés » dans l'énoncé à l'image de cet emprunt « *drabki* ». Autrement dit, le véritable sens (celui qui est dénoté) n'est pas saisissable en dehors de la chaîne des mots constituant l'énoncé et du contexte d'énonciation abordé par l'auteur.

5-1-4- Le mot Mouhafedh

Il s'agit d'un adjectif (parfois nom par substitution) d'origine arabe classique qui est polysémique. Selon les dictionnaires arabes²², ce mot (محافظ) a plusieurs sens, en fonction du contexte dans lequel il est utilisé :

- **Sens 1** : Gouverneur : C'est l'une des significations les plus courantes. Un "mohafedh" est un fonctionnaire d'État responsable de la gestion administrative d'une région, appelée mohafadha (محافظة), qui est l'équivalent d'une province ou d'un gouvernorat dans de nombreux pays arabes. Par exemple, en Tunisie ou en Égypte, un "mohafedh" est l'autorité administrative la plus élevée dans une région.
- **Sens 2** : Conservateur : Dans un autre contexte, "mohafedh" peut désigner quelqu'un qui est conservateur, c'est-à-dire une personne qui tend à préserver

²² <https://www.almaany.com/ar/dict/ar>.

les traditions et qui est attachée aux valeurs ou pratiques anciennes, par opposition aux idées ou comportements plus modernes.

- **Sens 3 : persévérance :** Cette unité lexicale peut également faire référence à la persévérance et la résistance, c'est-à-dire, à la personne qui maintient un seul rythme ou une seule conduite.

Le sens précis dépend donc du contexte social ou politique dans lequel le terme est utilisé.

En revanche, en Algérie, ce mot est employé dans un sens politique pour désigner le poste du responsable d'une section (محافظة, mouhafadha) au sein du parti politique FLN (Front de Libération National). Cette dénomination est, au fait, propre au contexte politique algérien qui s'est inspiré probablement du modèle égyptien. Ajoutant à cela quelques usages dans les secteurs sécuritaires comme la police qui l'emploie pour désigner le poste du commissaire principal de police.

Par ailleurs, ce mot apparaît dans le discours des chroniques de H. Laalam, en reprenant le sens politique du terme qui désigne les responsables des sections au sein du FLN. Il faut préciser qu'aucune mention (explication, traduction...) n'a été émise par l'auteur pour préciser le sens de cette lexie. Cela dit que cette dernière est largement connue et employée dans le contexte sociolinguistique algérien. En contrepartie, elle est méconnue du contexte sociolinguistique et politique français et elle n'apparaît pas dans les dictionnaires de français. Autrement dit, cette unité empruntée par le chroniqueur n'a pas franchi le stade du xénisme pour intégrer le lexique français, car ses usages sont limités au contexte politique algérien. Il faut également noter qu'il n'y a pas d'équivalent direct pour ce mot arabe au sein du français vu que les statuts politiques sont largement différents dans les deux pays.

De ce fait, il est évident de préciser que le changement de sens connu par ce mot consiste en le fait de se séparer de ses sèmes et de ne garder que celui cité plus haut. Cette restriction ou spécification est dictée par le contexte politique algérien qui favorise l'emploi de ce terme comme le montrent les propos du chroniqueur dans les exemples suivants :

Exemple1 : « Bientôt en librairie, l'autobiographie tant attendue du **Mouhafedh** de Neuilly-sur-Seine sobrement intitulée... Century **21** »

Exemple 2 : « Mais alors, sur les 48 mouhafedh plus leur patron d'Alger, qui parle couramment le langage des signes ? »

Exemple 3 : « Amar est un parti qui vient de s'auto-interdire de parler, dont les 48 mouhafedh ne parlent pas le langage des signes. »

5-1-5- Le mot Maraboutisme

Ce terme renvoi à un phénomène religieux et socioculturel propre à certaines régions d'Afrique du Nord et de l'Afrique de l'Ouest, notamment dans les pays où l'Islam a une forte influence. Il désigne un ensemble de pratiques et de croyances centrées autour de la vénération des *marabouts*, des figures religieuses considérées comme des saints ou des érudits islamiques. Ces marabouts jouent souvent un rôle de guide spirituel, d'enseignant et de médiateur entre la population et le divin.

Quant à l'étymologie²³ de ce mot, elle remonte à la racine arabe RBT (ربط) qui est à rapprocher du verbe lier. Pour *Mourabit*, il s'agit de soldats qui surveillent les frontières fragiles de l'état islamique et qui luttent contre les intrusions des ennemis (Romains, Byzantins, etc.) Eddawla el Mourabitya en Afrique du Nord.

Selon le TLF (trésor de la langue française en ligne), il s'agit d'un substantif masculin qui correspond à un courant de l'islam maghrébin et africain caractérisé par le culte des marabouts. « Le culte des saints (...) qui caractérise le maraboutisme va d'une conception très spirituelle des rapports de l'homme avec Dieu jusqu'à la thaumaturgie la plus grossière (Encyclop. univ. t. 10 1971, p. 470). — [maRaButism]. — 1^{re} attest. 1963 (Lar. encyclop.); de marabout, suff. -isme* ».

En effet, les marabouts sont souvent perçus comme ayant un pouvoir spirituel particulier. Ils sont reconnus pour leur piété, leur savoir religieux, et leur capacité à accomplir des miracles. Dans certaines communautés, ils sont aussi des guérisseurs ou des conseillers comme l'indique le dictionnaire Larousse (en ligne) : « Allégeance

²³ <https://www.universalis.fr/encyclopedie/maraboutisme/>

collective et culte d'un clan ou d'une tribu à un marabout, qui est supposé lui apporter sa bénédiction (baraka) ».

Mais à l'époque actuelle, ce mot a tendance à connaître un glissement (restriction) sémantique, dans certains pays, qui le rapproche du charlatanisme comme l'illustrent les propos du journaliste H. Laalam dans cet exemple :

Exemple : *« Une télé qui guérit des cas désespérés, j'ai aussitôt pensé au charlatanisme et autres maraboutismes de bouches de métro parisien ».*

Il faut mentionner que ce mot « maraboutisme » est intégré au français à travers sa lexicalisation au sein des dictionnaires ainsi que son large emploi sans marques linguistiques d'explication ou de traduction. Mais son sens au sein des différentes pratiques discursives tend vers une spécification péjorative visant certaines pratiques spirituelles révolues ou malhonnêtes.

5-1-6- Le mot Dechra

En arabe dialectal, cette unité lexicale désigne traditionnellement un petit village ou hameau, généralement situé en zone rurale ou montagneuse dans les pays d'Afrique du Nord, notamment en Algérie. C'est un terme utilisé principalement dans les régions berbérophones et arabophones pour évoquer des communautés villageoises souvent éloignées des grands centres urbains.

Dans le contexte sociopolitique algérien, ce mot a tendance à connaître une spécification pour désigner seulement les villages de Kabylie avec, dans certains cas et chez certains locuteurs, une connotation stigmatisant ces habitants. D'ailleurs, H. Laalam a utilisé ce mot pour désigner cette région sans pour autant y porter un jugement de valeur :

Exemple : *« Et puis, il s'est présenté devant des télés et des micros, il a dit «je vais balancer des vacheries sur l'homme le plus puissant de la Dechra, ouvrez-moi la porte!»*

5-1-7- Le mot Hallal

Le mot hallal (حلال en arabe) signifie littéralement "permis" ou "licite" en langue arabe standard. Il est utilisé pour désigner tout ce qui est autorisé selon la loi islamique.

Ce terme est souvent employé pour décrire des pratiques, des actions ou des produits qui sont conformes aux principes de l'Islam. En effet, cette lexie est principalement connue pour son usage dans le domaine alimentaire. Un aliment est considéré comme « *halla* » s'il respecte les règles alimentaires de l'Islam, comme l'abattage rituel pour la viande ou l'interdiction de consommer des produits interdits, tels que le porc ou l'alcool.

Par ailleurs, l'emploi de ce terme, surtout en occident, est de plus en plus réservé aux domaines alimentaires pour désigner ce qui est permis de consommer conformément aux rituels islamiques. Cette restriction de sens fait perdre à cette unité d'emprunt au sein du français les autres propriétés sémantiques qu'elle a connues en langue arabe qui est sa langue emprunteuse.

Dans le même ordre d'idées, nous avons constaté que ce mot apparaît avec la même spécification sémantique au sein des chroniques de H. Laalam. Il s'agit, au fait, de désigner ce qui est permis à consommer selon la religion islamique, comme l'indique l'exemple suivant :

Exemple : « (...) *je bois du thé **halla** et je dors à poignes fermés, le cauchemar républicain est enfin terminé ! (...)* ».

5-1-8- Le mot *kamis*

Le *Kamis* (ou *qamis*) est un mot d'origine arabe standard qui désigne un vêtement traditionnel porté par les hommes dans plusieurs pays musulmans. C'est une longue tunique qui couvre tout le corps, généralement jusqu'aux chevilles, avec des manches longues et un col simple ou sans col. Cet habit est porté pour des raisons culturelles, religieuses ou par confort, et il est particulièrement courant dans les régions du Moyen-Orient, d'Afrique du Nord et subsaharienne, ainsi que dans certaines parties de l'Asie du Sud.

En outre, ce mot apparaît dans les dictionnaires français (à l'exemple du *Petit Robert* et de *Larousse*) et y constitue une entrée qui a le même sens que celui cité ci-dessus. Cela dit, cette lexie constitue un emprunt intégré en français à travers cette lexicalisation ainsi que son large usage dans cette langue.

En revanche, le sens de cette unité lexicale a connu une certaine spécification sémantique durant les années 1990 et jusqu'à présent pour désigner uniquement les tenus des sympathisants du parti politique *FIS* appelés également « *les frères musulmans* » ou « *les afghans* » qui sont reconnaissables à travers ce type d'habillement.

À travers l'exemple relevé dans notre corpus, nous remarquons que l'auteur emploie ce terme « *Kamis* » suivie d'un autre mot d'origine arabe (*Khôl en l'occurrence*) pour évoquer les pratiques vestimentaires et physiques de cette catégorie de personnes comme le montre le passage suivant :

Exemple : « (...) *Il était impossible de se désamarrer de la bêtise travestie en kamis et en yeux soulignés au khôl lorsque Roger a débarqué en Algérie (...)* ».

5-1-9- Le mot cheikh

C'est un mot emprunté à l'arabe standard *chaykh* (شيخ), qui signifie « vieillard ». Chez les musulmans, il renvoie au titre donné à certains personnages vénérables, à des cadis, à des chefs de tribu. Il a aussi le sens d'enseignant en arabe dialectal.

Selon le dictionnaire *Larousse*, cette entrée lexicale constitue un nom masculin d'origine arabe qui est polysémique avec trois sens.

- 1. Chez les musulmans, terme de respect qui s'applique aux savants, aux religieux et à toutes les personnes respectables.
- 2. Au temps de l'administration coloniale française au Maroc et en Algérie, chef de village, chef de fraction de tribu.
- 3. Dans les confréries religieuses islamiques (*tariqa*), guide spirituel.

En effet, il est souvent utilisé comme titre de respect dans les communautés arabophones et dans tout le monde musulman. Il a donc été emprunté et intégré dans diverses langues, notamment le français, où il conserve une signification similaire liée au leadership ou à l'autorité. Dans certains endroits, notamment en Afrique du Nord francophone, *cheikh* peut également désigner un musicien ou un chanteur populaire ou un maître de genres musicaux traditionnels comme le *rai* et le *chaâbi*.

Dans ce sens, nous avons relevé l'emploi de ce mot au sein de notre corpus dans un sens connotatif spécifique dans la mesure où le chroniqueur lui a attribué une signification inversée :

Exemple : « *Je verrais bien Cheb Anouar. Ou plutôt Cheikh Anouar* ».

Dans cet extrait, nous remarquons l'usage du mot arabe « *cheb* » qui signifie « jeune » et qui désigne un titre artistique attribué au chanteur du style *raï*, parallèlement au mot « *cheikh* ». Cela dit, l'auteur a employé ce dernier dans le sens connu au sein du domaine musical maghrébin. Il faut préciser que ce journaliste sous-entend que le chanteur du *raï cheb Anouar* n'a plus l'âge de chanter comme avant et devrait se consacrer à des sujets autres que l'amour.

6- Généralisation sémantique ou changement de sens par extension

La généralisation sémantique, ou l'extension de sens se produit lorsqu'un mot qui avait initialement une signification restreinte ou spécifique, voire monosémique, s'élargit pour inclure des significations plus générales ou plus larges. Ce phénomène sémantique est connu pour de nombreuses raisons, comme l'évolution socio-culturelle et l'économie de la langue. Blank, A (1999 : 86), explique ce processus en disant que : « *l'innovation lexicale est due au fait qu'un locuteur veut exprimer un concept qui n'est pas encore lié à un signe linguistique ou bien qu'il veut exprimer d'une façon différente un concept pour lequel il dispose déjà d'un mot, mais qui ne lui paraît pas convaincant ou adéquat dans un contexte pragmatique concret* »

En outre, ce changement de sens par extension se produit également lorsqu'un mot est utilisé dans un contexte différent de son sens original (primitif), généralement en raison d'une analogie ou d'une similarité entre deux concepts. Cela résulte souvent d'un usage métaphorique, où un terme est appliqué à quelque chose de nouveau en raison d'une ressemblance.

Par ailleurs, l'extension de sens des emprunts linguistiques se produit lorsque des mots empruntés à une autre langue subissent une modification de leur signification dans la langue d'accueil ; souvent à travers des extensions sémantiques ou des réinterprétations contextuelles. Ce processus est particulièrement intéressant, car il

combine l'impact du contact entre les langues avec la dynamique de changement sémantique interne de la langue emprunteuse.

Pour L. Guilbert (1975 : 97), on ne peut considérer un terme comme définitivement introduit dans le système lexical de la langue d'accueil que si le terme recouvre « *une disponibilité sémantique qui lui permet d'assumer le rôle de signifiant de plusieurs signifiés* ». Autrement dit, un mot emprunté peut bénéficier d'une portée plus large dans la langue d'accueil qu'il n'en avait dans la langue source. En revanche, cette unité d'emprunt pourrait changer de sens partiellement ou totalement pour s'adapter aux besoins de communication dans le nouveau contexte culturel. Elle pourrait être également réinterprétée à travers des associations métaphoriques ou analogiques qui étendent son champ sémantique.

6-1- Extension de sens ou polysémie

L'emprunt peut acquérir de nouvelles significations dans la langue d'accueil, créant une polysémie. Cela signifie que le mot emprunté peut avoir plusieurs sens selon les contextes d'utilisation. Le processus d'extension permet à un mot d'embrasser des sens secondaires ou figurés.

Au sein de notre corpus d'analyse, nous avons relevé des unités d'emprunts employées par le chroniqueur H. Laalam dans un sens large, autre que celui connu dans la langue arabe et au sein du discours général des arabophones. En effet, le glissement sémantique par élargissement est remarquable à travers les différentes acceptions de certains termes acquises au fil du temps et avec l'évolution des différents contextes : socio-culturels, politiques...etc.

Cependant, nous avons procédé à l'interprétation du sens des lexies relevées dans le discours du contexte des chroniques que nous avons étudiées, ensuite nous avons fait appel aux dictionnaires de langue selon l'origine du mot pour vérifier leur sens primitif et le comparer aux autres sens trouvés.

6-1-1- Le mot Barakat

La forme lexicale arabe بركات (*barakāt*) est le pluriel de بركة (*baraka*) qui signifie littéralement "bénédictions". Il a une connotation religieuse et spirituelle dans plusieurs contextes, surtout dans les cultures musulmanes. En effet, dans un usage moderne et populaire, ce terme peut aussi prendre un sens plus large, dans certains contextes pour désigner toute forme de "chance" ou "bienfait". Il est également utilisé dans des formules de politesse ou des souhaits pour quelqu'un, comme pour bénir une nouvelle entreprise ou célébrer un heureux évènement.

En revanche, dans le contexte sociolinguistique algérien, cette forme lexicale, en arabe dialectal, est employée dans un sens complètement différent de celui cité plus haut. Il s'agit d'une lexie qui renvoie littéralement à l'expression française "ça suffit". Elle est souvent utilisée de manière informelle pour dire à quelqu'un d'arrêter ce qu'il fait ou ce qu'il dit, ou que quelque chose a suffisamment duré ou a été faite. Exemple : Si quelqu'un mange trop ou parle trop, on pourrait dire : "*Barakat !*" pour dire "C'est bon, arrête" ou "Ça suffit !".

Cependant, dans une autre connotation, ce mot se rapproche de l'expression populaire algérienne «*Fiha baraka* » qui aurait le même sens que celui cité plus-haut (ça suffit). Il y a aussi l'expression «*Barka* » utilisée en kabyle, pour dire «*arrête* ». En effet, cette expression est devenue célèbre pendant le conflit interne algérien en 1963 après le soulèvement et la rébellion des militants du FFS (Parti des Forces Socialistes) sous la direction de Hocine Ait-Ahmed. Cela a suscité donc la réaction des algériens en utilisant le slogan : (سبع سنين بركات) ; *qui veut dire sept ans de guerre, maintenant, ça suffit !*).

Dans un autre contexte, ce mot avait pris une autre connotation pour désigner un mouvement politique et citoyen algérien né en 2014 dans le contexte des élections présidentielles, lorsque le président Abdelaziz Bouteflika brigua un quatrième mandat. Ce mouvement a émergé pour dénoncer la situation politique du pays, l'absence de démocratie, et pour appeler à des réformes profondes et au changement politique en Algérie.

Ainsi cette lexie "*Barakat !*" est devenue un slogan qui symbolise le ras-le-bol d'une partie de la population algérienne face au statu quo politique de leur pays.

De ce fait, un glissement sémantique par élargissement a touché ce terme pour être employé par les locuteurs algériens, et repris même par la presse internationale avec cette nouvelle acception. En d'autres termes, bien que cette lexie soit employée avec l'acception sémantique initiale qui veut dire "*Ça suffit !*", le contexte d'usage ainsi que le signifié ne sont pas les mêmes, car le référent est devenu un mouvement politique.

Par ailleurs, cette unité lexicale a été employée par le chroniqueur H. Laalam dans le contexte du mouvement politique algérien en faisant allusion à ses deux acceptions avec une certaine ironie comme nous le constatons dans l'extrait ci-dessus :

Exemple 1 : « *Le ministre de l'Intérieur menace les manifestants anti-4e mandat : «Maintenant... **Barakat !**»*

Dans ce cas, l'auteur évoque les manifestants du mouvement « Barakat » sans le citer, mais il emploie juste après ce terme pour signifier « ça suffit ! ».

Il en va de même pour le passage suivant où le journaliste attribue à « barakat » le sens de « ça suffit ! » :

Exemple 2 : « ***Barakat** les alliances contre nature ! Pour faire barrage à Abdekka, je ne suis tout de même pas obligé d'embrasser sur la bouche... »*

Toutefois, dans les exemples qui suivent, le chroniqueur a employé le mot « barakat » pour désigner le mouvement politique contestataire en question.

Exemple 3 : « *Pour ne pas être en reste, les jambes et les têtes aussi se sont tendues, violemment tendues. Bagarre générale. Et pas l'ombre d'un membre de **Barakat** dans la salle. Nada ! »*

Exemple 4 : « *soudain tout à coup un rassemblement de **Barakat** au cœur d'Alger ne se transforme pas comme les autres fois en vaste rafle policière ».*

Exemple 5 : « *Les uns s'époumonant à lancer «**Barakat**» et les autres, en face leur répondant «Mazel ! »*

6-1-2- Le mot « Djihad »

Cette unité lexicale propre à l'arabe classique (standard) est définie dans le dictionnaire Larousse comme étant : Nom masculin provenant de l'arabe *djihād*, qui signifie : effort, combat sur le chemin de Dieu). Ce dictionnaire fournit également d'autres significations :

- 1. Effort sur soi-même que tout musulman doit accomplir contre ses passions. (Il est considéré par le prophète Muhammad comme le « djihad majeur »)
- 2. Combat pour défendre le domaine de l'islam. (Il est qualifié de « djihad mineur ».)

Par ailleurs, au sens large du terme, ce mot renvoie en langue arabe à plusieurs sens et interprétations, dont les principaux sont :

1. Sur le plan spirituel : Dans l'islam, il désigne l'effort spirituel et moral qu'un musulman entreprend pour se rapprocher de Dieu et lutter contre ses propres passions et défauts. C'est souvent appelé le "grand djihad".
2. Effort personnel : Plus largement, il peut signifier tout effort intense pour atteindre un but noble ou surmonter des difficultés.
3. Lutte armée : Dans certains contextes, il peut désigner une guerre menée au nom de l'islam, soit défensive pour protéger les musulmans, soit offensive pour propager la religion. Cette interprétation est souvent appelée le "petit djihad".

En revanche, même si la majorité des musulmans met l'accent sur son sens spirituel et pacifique, l'usage contemporain de ce terme est fréquemment associé, notamment dans les médias occidentaux, à certains groupes extrémistes qui se proclament islamistes et qui l'utilisent pour justifier des actes de violence au nom de la religion.

Exemple1 : « *Que dire alors dans ce cas précis ? Ce n'est plus de la traduction, c'est du Djihad !* »

Exemple2 : « *Tu prends le chemin du djihad en Syrie ?* »

À ce propos, cet emprunt prend un sens élargi dans les chroniques du journaliste Laalam H. ; il l'a, en effet, associé au sens contemporain, celui du combat au nom de Dieu et de la religion musulmane mené par certains groupes extrémistes (*exemple2*). Ajoutant à cela le sens de l'effort personnel pour atteindre un objectif (*exemple1*). Cette restriction n'est pas propre à ce journaliste, car, étant un emprunt intégré et lexicalisé en français, cette lexie *Djihad* est largement employée dans la majorité des pays dans le sens indiqué (combat). Cela étant dit, Il faut tout de même préciser que l'interprétation de ce mot varie considérablement selon les courants de l'islam et les contextes historiques, culturels et sociopolitiques des différents pays.

6-1-3- Le mot Coach

En français, le mot anglais *coach* a vu son sens s'élargir au fil du temps, intégrant de nouveaux aspects qui n'étaient pas présents dans son usage initial en anglais. Selon le dictionnaire *Le robert dico en ligne*, cet anglicisme désigne au sens vieilli en anglais : Automobile à deux portes et quatre places. → coupé. *Des coaches* ou *des coaches* (pluriel anglais).

Ensuite, il a connu un élargissement vers le sens de : Personne chargée de l'entraînement d'une équipe, d'un sportif. Ajoutant à cela le sens de : Professionnel qui accompagne une personne, une équipe, pour l'aider à développer ses aptitudes, à atteindre ses objectifs.

Cependant, lors de son emprunt en français, ce mot a d'abord été utilisé dans le même contexte pour désigner une personne qui encadre et guide les athlètes ou les équipes sportives, soit le sens strictement lié au sport. Ensuite, il élargit son sens pour s'appliquer aux domaines du développement personnel, du bien-être et du coaching de vie. Le mot en est venu à désigner un accompagnateur ou un conseiller personnel qui aide les individus à atteindre leurs objectifs personnels ou professionnels, bien au-delà des aspects purement sportifs. Ainsi, un *coach de vie* ou un *coach en bien-être*, sont devenus des usages courants, exprimant l'idée de guidance et de soutien dans des aspects divers de la vie.

De plus, cette unité lexicale s'est également enrichie d'une connotation qui renvoie au soutien moral et psychologique, ce qui n'est pas forcément le cas en anglais où le mot reste souvent plus technique. Il faut mentionner aussi son usage dans les domaines économiques et de marketing (lié aux affaires) où ce mot est associé à l'accompagnement au développement des compétences, au leadership et à la gestion de carrière au sein d'une entreprise.

Par ailleurs, l'emploi de cet anglicisme est remarquable dans les chroniques de H. Laalam. Il est, en effet, relié au sens de « entraîneur » en football, et parfois avec des connotations au sens de dirigeant politique tel qu'on l'observe dans les exemples ci-dessus :

Exemple 1 : « *On ne peut pas garder un entraîneur qui est aveugle à ce point. Tout **coach** sensé, compétent et qui souhaite gagner la prochaine coupe du monde par 5 à 0 face au pays hôte, le Brésil, se doit d'intégrer de facto dans son équipe Abdekka* ».

Exemple 2 : « *Que l'on peut être patron d'un pays, mais pas le boss des **coachs** de toute la planète* ».

7- Changement métaphorique ou métonymique

7-1- La métonymie

La métonymie est un procédé sémantique où le sens du mot change par association avec un élément proche du sens original (Lecolle M. 2003 : 31). Selon le dictionnaire Le Robert DICO en ligne²⁴, il s'agit d'une : « *Figure par laquelle on exprime un concept au moyen d'un terme désignant un autre concept qui lui est uni par une relation nécessaire (cause et effet, inclusion, ressemblance, etc* ». Dans le cas des emprunts, cela se produit souvent lorsque le mot emprunté est associé à une caractéristique particulière et acquiert un nouveau sens par cette association. De plus, le changement de sens par métaphore ou métonymie est un processus dynamique dans l'évolution des langues. Il permet d'élargir le sens d'un mot ou d'en créer de nouveaux à partir de ceux qui existent déjà, souvent en s'appuyant sur des associations culturelles, cognitives ou visuelles.

²⁴ <https://dictionnaire.lerobert.com/definition/metonymie>

En revanche, la particularité des exemples tirés de notre corpus est qu'ils ont connu ce processus de changement préalablement dans la langue source et ils l'ont gardé même au sein du français, notamment pour les emprunts intégrés. Observons ces cas :

7-1-1- Le mot souk

C'est un mot d'origine arabe qui signifie : « *marché* ou *jour du marché* ». Il est défini par le dictionnaire *Larousse* (en ligne) comme étant nom masculin qui désigne :

- 1. Marché, dans les pays arabes ; lieu où se tient le marché.
- 2. Familier. Lieu désordonné.

Pour retracer le passage de cet emprunt de l'arabe à la langue française, il est important de rappeler le glissement qu'il a connu dans son trajet. En effet, il s'agit d'un exemple intéressant d'emprunt linguistique dont le sens a évolué au fil du temps en français.

1. Sens d'origine en arabe

Pour rappel, dans la langue arabe, selon le dictionnaire arabe « Al Maani »²⁵, le mot سوق (**sūq**) est un nom qui désigne : « *rue aux nombreuses boutiques* », « بَازَار : سوق » un marché ou un bazar, un lieu où les marchandises sont échangées, souvent en plein air, et où règne une certaine agitation commerciale. Ce sens est très concret et se rapporte à un espace physique. En fait, selon la même source, en langue arabe, cette lexie a plusieurs acceptions qui sont toutes relatives à l'idée de « transaction commerciale ».

2. Le passage à la langue française

Ce mot a été emprunté, selon les dictionnaires, au XIXe siècle à travers les contacts entre la France et les pays arabophones, notamment dans le cadre de la colonisation et des échanges commerciaux en Afrique du Nord. Initialement, il a conservé son sens d'origine, c'est-à-dire un marché oriental traditionnel, souvent associé à des villes commerciales.

²⁵ <https://www.almaany.com/fr/dict/ar-fr/souk/?c=Tout>

3. Évolution sémantique : désordre et confusion

Avec le temps, en français, le mot souk a pris une connotation plus figurée, principalement par métonymie, en passant du sens de marché à celui de désordre ou de grande agitation. Cela s'explique par la manière dont ces marchés sont perçus dans l'imaginaire collectif : des lieux souvent bondés, bruyants et chaotiques.

De ce fait, ce changement de sens peut être vu comme une métonymie, où la caractéristique perçue de l'agitation ou du désordre dans les marchés a pris le dessus sur l'idée de marché elle-même.

Par ailleurs, dans le discours du journaliste H. Laalam, l'emploi de cet emprunt semble courant et familier, il est principalement utilisé dans son sens figuré de "désordre" comme le montre l'exemple suivant :

« (...) *Le tourisme au kilo. A là crée **Le souk** ! Le Bazard ! Et c'est ça qu'est censé nous aider à amortir le choc de la baisse du prix du pétrole ?(...)* ». (Le Soir d'Algérie du 29/09/2015).

En outre, l'idée du désordre qui caractérise le sens de ce mot « souk » est à rapprocher également du sens figuré du mot « bazar », comme nous le constatons dans l'exemple ci-dessus. Par ailleurs, ce deuxième sens (désordre) proviendrait, probablement, d'un réemprunt du même mot « souk », cette fois-ci à partir de l'arabe dialectal.

En somme, cette évolution sémantique reflète un glissement vers une image plus abstraite et négative. Elle montre, au fait, un processus de changement sémantique typique : emprunt d'un mot avec un sens concret et géographique (marché oriental), puis extension de son sens à un contexte figuré (désordre). Ce glissement est influencé par des perceptions culturelles et par des métonymies qui associent le chaos perçu dans les souks au désordre en général.

7-1-2- Le mot El Fennan

Il en va de même pour le xénisme « el fennan » dans lequel le chroniqueur H. Laalam emploie cette lexie arabe qui signifie « *artiste* » en français, pour désigner un homme

politique qui est connu auparavant comme étant percussionniste de métier. Cependant, la connotation du mot « *el fennan, artiste* » dans le contexte de la chronique consiste, par métonymie, en les pratiques, les comportements ainsi que le discours politiques de ce dernier tel qu'on le constate dans les extraits suivants :

Exemple1 : « *Dans tous les douars, dans tous les bouges bien et malfamés, le rêve est enfin permis. Grâce à **Amar El Fennan**, tous les apprentis percussionnistes se prennent enfin à y croire. C'est possible, Ya Bouguelb !* »

Exemple 2 : « *En clair, je ne me réjouis pas une seconde du dégomme de **Amar El Fennan**, car le système de cooptation, de désignation et de promotion qui a permis son incestueuse ascension est toujours là* ».

7-2- La métaphore

La métaphore est un autre procédé sémantique où un mot acquiert un nouveau sens en raison de sa similitude avec une autre idée ou concept (Kleiber G., 1994 : 35-36). Pour ce qui est des emprunts linguistiques, cela leur permet de développer un sens figuré dans la langue d'accueil, ou parfois, transporter ce sens figuré tel qu'il est depuis la langue source. Ainsi, nous avons relevé l'exemple suivant :

7-2-1- Le mot Ch'kara

En arabe dialectal algérien, le mot "ch'kara" (ou parfois écrit "chkara") fait référence à un sac ou un sac en plastique, mais son sens est souvent étendu de manière métaphorique. Dans un contexte familier et informel, "ch'kara" est utilisé pour désigner des liasses d'argent ou de grands montants d'argent liquide transportés physiquement, souvent dans un sac de poubelle noir. Cette expression a des connotations liées à la corruption ou aux transactions financières opaques, car elle sous-entend l'idée de manipuler de grosses sommes en dehors des circuits officiels.

Nous retrouvons alors ce mot dans les chroniques de H. Laalam avec des connotations métaphoriques renvoyant généralement à la corruption et aux détournements de l'argent public. Ajoutant à cela les différentes transactions

commerciales informelles qui échappent aux contrôles financiers. Voici quelques passages de son emploi :

Exemple 1 : « **La Ch’kara** de flouss, le sac d’argent, c’est la valeur sûre. Avec la **Ch’kara**, tu ne perds plus ton temps à savoir ou à t’interroger sur qui va succéder à la **Ch’kara** une fois la Ch’kara morte. **La Ch’kara** de flouss ne meurt jamais ».

Exemple 2 : « La **Ch’kara** ne sait pas ce que c’est que de tomber malade. **Une Ch’kara** victime d’un AVC, ça ne s’est jamais vu ! Qu’il soit bénin, petit, mini, moyen, grand ou gigantesque, l’AVC est étranger au monde de **la Ch’kara** ».

Dans les deux extraits ci-dessus, l’auteur attribue à ce xénisme, « ch’kara », respectivement et de manière figurative, la qualité d’immortel et d’invulnérable. La métaphore donc consiste à associer à ce mot le caractère d’éternel en lui attribuant le sens d’un pouvoir extraordinaire dans les deux contextes.

Exemple 3 : « Aujourd’hui, ces mêmes procédures se sont étendues, pour devenir en quasimajorité appliquées aux «businessmen», aux «hommes d’affaires», aux fortunes qui ont éclos dès 1999. **La Ch’kara** est devenue le synonyme de laissez- passer, de sésame miracle pour ces nouvelles stars de la vie algérienne ».

À travers cet exemple, on constate l’emploi métaphorique du mot « ch’kara » à travers son rapprochement, par l’auteur, du sens et des qualités de « sésame » et de « laisser-passer » qui sont relatifs, respectivement, aux capacités miraculeuses de guérison et d’autorité.

8- Pour une analyse sémique des emprunts

Pour l’approfondissement de notre approche de l’étude sémantique des emprunts linguistiques que nous avons sélectionnés, nous allons faire appel à la méthode d’analyse sémique (dite aussi componentielle) afin de mettre en évidence ces glissements de sens de ces unités empruntées.

L’analyse sémique ne se place pas sur le terrain de la référence - elle a une visée strictement linguistique, et particulièrement sémantique, en développant une approche du sens intralinguistique et référentielle. Il s’agit d’une conception, selon laquelle le sens

d'un mot dépend de ses relations avec d'autres termes. Elle est fondée sur la notion de valeur définie par Saussure (Cours de linguistique générale, deuxième partie, chap. 4, « La valeur »). Selon F. Saussure (1997 : 296) « *la langue est un système dont tous les termes sont solidaires et où la valeur de l'un ne résulte que de la présence simultanée de l'autre* ».

Ce modèle d'analyse s'est développé à la fin des années 1960, période du structuralisme où les linguistes ont songé à appliquer au sens les méthodes de l'analyse phonologique : ils postulaient l'existence du principe d'isomorphisme = une analogie de structure entre le plan de l'expression (les signifiants) et le plan du contenu (les signifiés). De la même manière que le phonologue décrit le système (structural) des oppositions phonologiques, le sémanticien est conduit à différencier, au sein d'un ensemble lexical donné, les sens des mots les uns par rapport aux autres en procédant à l'analyse du signifié en traits distinctifs (LEJARCEGUI GUTIÉRREZ, 1986 : 92-96).

Par ailleurs, les dénominations d'*analyse sémique* et *analyse componentielle* sont équivalentes, seulement leur origine est différente :

- L'analyse sémique : européenne (pratiquée par B. Pottier, A.-J. Greimas, E. Coseriu).
- L'analyse componentielle : américaine (représentée par J.-J. Katz et J.-A. Fodor).

Il s'agit donc d'une méthode de décomposition du sens d'un mot en unités minimales de signification appelées *sèmes*. Ces sèmes sont les traits sémantiques qui, combinés, constituent le sens global d'un mot dans un contexte donné (GALISSON R., 1970 : 112/113). En d'autres termes, l'analyse sémique cherche à identifier et à catégoriser ces traits afin de mieux comprendre le sens précis d'un mot et de le comparer avec des termes similaires.

8-1- Les principes de l'analyse sémique

A- **Sèmes** : Ce sont les unités minimales de signification qui composent le sens d'un mot. Par exemple, le mot *agriculteur* peut se décomposer en sèmes comme, *paysan, laboureur, propriétaire agricole, apiculteur...* Chaque sème représente un aspect particulier du mot.

➤ **Classification des sèmes** : On distingue souvent deux types de sèmes :

- **Sèmes génériques** (ou archisèmes), qui expriment des caractéristiques générales partagées avec d'autres mots appartenant à la même catégorie. Par exemple, *coach* est un sème générique pour *moniteur*, *guide*, *sélectionneur*, *formateur* etc. Il est partagé, en fait, avec d'autres personnes pratiquant le métier de *coaching* (dans le sens de diriger) sous toutes ses formes et qui sont, à leur tour, des **sèmes spécifiques** qui expriment des traits propres au sème générique en question, différenciant, ainsi, ce mot des autres.

B- **Sémème** : C'est une réunion de sèmes. C'est l'unité sémantique dont le lexème est la couverture physique.

8-2- Les étapes pour une analyse sémique des emprunts

A- *Identification des sèmes du mot dans la langue source* : Avant de s'intégrer dans la langue d'accueil, le mot emprunté possède un certain nombre de traits sémantiques dans la langue d'origine. Si l'on reprend l'exemple de l'emprunt *Souk*, on constate qu'il pourrait se décomposer en sèmes tels que : *marché*, *lieu où se tient le marché*.

B- *Étude des transformations dans la langue française* : Lors de l'emprunt, certains sèmes peuvent être conservés (élargis), supprimés ou remplacés. Ainsi, ce terme *souk* dans le français a acquis un sème supplémentaire, celui de *bruit*, *anarchie* et *désordre* (en référence à la présence massive sans organisation des gens dans un lieu), qui n'est pas aussi prégnant dans la culture d'origine.

➤ Autres exemples d'analyse

Nous allons reprendre dans ce cas l'anglicisme *coach* qui, pour rappel, a été emprunté avec le sens original, celui de « *personne qui guide ou entraîne dans le domaine sportif de haut niveau* »²⁶. Cependant, il a acquis de nouveaux sèmes dans le domaine du développement personnel et du bien-être, où il peut désigner : « *Conseiller professionnel qui cherche à développer les performances d'un salarié, d'un acteur, d'un chef d'entreprise, etc* » (idem). En effet, c'est un sens qui est peu marqué dans la langue

²⁶ <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/coach/16732>

anglaise d'après les dictionnaires²⁷. Concernant son étymologie²⁸, ce mot a connu certaines fluctuations durant certaines époques avant d'être emprunté par le français. Cela dit, sa forme anglaise est dérivée du français *coche*, d'abord au sens de « carrosse, voiture », puis en argot universitaire « répétiteur, entraîneur » en passant par *coach manager*, gestionnaire du parc automobile d'un groupe musical, qui s'est ensuite adjugé d'autres fonctions. Il s'agit, bien évidemment, dans ce contexte d'un élargissement de sens à travers l'acquisition de nouveaux sèmes par cette lexie en langue française.

Par ailleurs, il existe certaines recommandations officielles françaises²⁹ qui proposent d'employer certains équivalents français de cet anglicisme « coach » selon les domaines d'usage, à l'image de « mentor » dans le secteur économique, « entraîneur » dans le domaine sportif, « répétiteur » dans celui du spectacle et tuteur dans les universités.

8-3- Application de la grille sémique

L'application de la grille sémique dans une analyse sémantique des emprunts linguistiques, constituant notre objet d'étude, permet de détailler les modifications de sens subies par ces mots au cours de leurs emplois dans les chroniques de Laalam H. ainsi que leur potentielle intégration dans la langue française. Il faut rappeler donc que la grille sémique sert à identifier les traits sémantiques (ou "sèmes") qui composent le sens d'un mot. En étudiant ces sèmes, on peut analyser comment le sens d'un terme emprunté est modifié, amplifié, connoté ou réduit pour s'intégrer aux structures linguistiques et culturelles de la langue d'accueil.

En outre, nous allons illustrer notre étude par la grille de B. Pottier qui a développé les méthodes de l'analyse sémique dans sa célèbre analyse de l'ensemble des sièges (« Vers une sémantique moderne », *Travaux de linguistique et de littérature de Strasbourg*, II. 1964, p. 107-137).

²⁷ <https://www.almaany.com/en/dict/en-en/coach/>

²⁸ Centre national de Ressource Textuelles et Lexicales : Url : <https://www.cnrtl.fr/definition/coach>

²⁹ Journal officiel électronique authentifié n° 0169 du 22/07/2005 / Url : <https://www.legifrance.gouv.fr/download/pdf?id=NFP-zF-1mggwV16GnVpma7zRGJSrKQssEz8t2EFYsz8=>

Exemple de l'emprunt *Souk*

Sème sémème	Marché	Lieu du marché	Jour du marché	Lieu commercial	Lieu agité bruyant	désordre
<i>Souk</i>	+	+	+	+	+	+
<i>Bazar</i>	+	+	-	+	+	+
<i>Magasin</i>	+	-	-	+	+ (-)	-

Exemple de l'anglicisme *coach* :

Sème sémème	<i>Entraîneur</i>	<i>Accompagnat -eur</i>	<i>Conseiller</i>	<i>instructeur</i>	<i>Tuteur</i>
<i>Coach</i>	+	+	+	+	+
<i>Moniteur</i>	+	+	-	+	+ (-)
<i>Guide</i>	+	+	+	-	+ (-)
<i>Sélectionneur</i>	+	-	-	+	-
<i>Formateur</i>	+	+	+	+	+
<i>Dresseur</i>	+	-	-	+	+

En revanche, il est évident de préciser, dans ces grilles, que les sèmes sont pris comme étant des n'est-il pas induit par les mots présents dans la phrase

À travers cette démonstration, nous visons à montrer l'évolution du sens de certains emprunts dans la langue française. En effet, le croisement des sèmes et des sémèmes permet de savoir quelles sont les charges sémantiques épousées par les emprunts dans leur vie au sein du lexique ainsi que dans les pratiques discursives de la langue d'accueil. Il faut mentionner que le signe (+) signifie que le sème se réalise dans le sens du sémème. Au sens contraire, le signe (-) veut dire que le sème ne se réalise pas dans le contexte sémantique du sémème.

En sommes, la grille sémique est un outil efficace pour décomposer les changements sémantiques des mots, d'une manière générale, et des emprunts

linguistiques en particulier. Elle met en évidence comment le sens d'un mot peut être restructuré pour répondre aux besoins culturels et linguistiques spécifiques des locuteurs de la langue d'accueil.

9- Améliorations sémantiques

Il s'agit de valoriser le signifié d'un mot en lui attribuant une connotation positive dans le discours. Autrement dit, c'est une connotation d'un mot qui, dans un contexte particulier, renvoie à une charge sémantique valorisante d'une personne ou d'une chose étant donné qu'elle possède des traits sémantiques qui lui font prendre de la valeur. (Morozova L., 2011 : 76-81).

Dans la thématique des emprunts, cette particularité sémantique est constatable à travers la valeur significative du mot qui est transportée d'une langue à une autre selon les aspects socioculturels de la langue source (SCHWARZE Ch., 2001 : 28-37). Elle désigne également le processus par lequel un mot emprunté acquiert une connotation plus positive dans la langue d'accueil par rapport à son sens d'origine.

Nous avons considéré certaines unités d'emprunts au sein de notre corpus comme étant portantes de connotations valorisantes dans leur contexte d'usage. De ce fait, nous allons essayer de les mettre en lumière à travers les exemples suivants :

9-1- Le mot **Adhan** qui signifie "appel à la prière", dans :

« Et à l'approche de l'Adhan, les bons musulmans que nous sommes sont allés se remplir la panse, respecter le rituel de la chorba ».

En effet, ce mot d'origine arabe classique a une connotation positive dans la culture musulmane. C'est l'appel lancé depuis la mosquée pour inviter les fidèles à accomplir les cinq prières quotidiennes. L'*adhan* est un moment de spiritualité qui rappelle aux croyants de se tourner vers Dieu, peu importe où ils se trouvent ou ce qu'ils font.

Dans ce passage du chroniqueur, la valorisation de ce terme d'emprunt consiste en le fait qu'il soit associé à l'appel à la prière pendant le mois de Ramadan. Car, l'auteur sous-entend ici que les jeûneurs ne respectent pas cet appel à la prière, mais pensent

plutôt à manger. Il s'agit donc d'une ironie autour de l'*Adhan*, en dépit de son caractère sacré.

9-2- Le mot Baraka qui signifie "bénédiction" dans :

« *En vérité faut arrêter de reprocher à un mec sur lequel une baraka incroyable, une bénédiction de contes de fées carabosse s'est abattue* ».

Le terme "baraka" est un mot d'origine arabe classique qui se traduit généralement par "bénédiction". Son sens et ses valeurs varient selon le contexte culturel et religieux qui est souvent relatif à l'idée d'une présence divine ou d'une influence positive qui confère une forme de protection ou de prospérité.

Selon les dictionnaires consultés, le mot *baraka* signifie également :

- Le Petit Larousse en ligne : *influence bénéfique qu'exercent certains personnages révéérés de l'islam, ou certains objets sacrés.*
- Le Robert Dico en ligne : « *chance, bonheur, bonne étoile, bonne fortune, heureux hasard* »

Dans l'exemple ci-dessus, le chroniqueur a employé cette lexie avec ironie dans le sens de la bénédiction pour évoquer une force divine donnant de la chance et de l'énergie positive.

En revanche, dans l'extrait qui suit : « *Parce qu'ici, en Algérie, il y a une baraka qui pèse de tout son poids pour que les choses ne bougent pas, ne changent pas* » ; l'auteur a employé cette lexie avec un sens connoté (contraire) pour évoquer une force divine qui empêche le changement et la réussite. Cela dit, le sens de cet emprunt dans l'exemple sous-entend que cette influence divine est positive, mais dans un contexte négatif.

9-3- Le mot chahid : qui signifie "martyr", dans :

« *Comment le parti de Si Larbi, chahid torturé par la France peut être dirigé aujourd'hui par un ancien animateur de fêtes* ».

Ce mot d'origine arabe désigne une personne qui a perdu la vie en martyr, souvent pour défendre sa foi, ses convictions ou une cause juste. Dans l'islam, cette lexie

« *chahid* » est particulièrement honorée, considéré comme ayant atteint un statut élevé dans l'au-delà en raison de son sacrifice. Le terme peut également être utilisé dans des contextes politiques pour désigner ceux qui ont combattu pour la liberté ou l'indépendance. En résumé, ce terme évoque à la fois l'idée de sacrifice, de dévotion et de mémoire collective.

Dans les dictionnaires français que nous avons consultés, cette unité lexicale (emprunt lexicalisé), renvoie à :

- Larousse en ligne : mot arabe signifiant *témoin, martyr* :

- Chez les musulmans, celui qui témoigne de sa foi (chahada) par la prière et par son sang.

La valorisation sémantique de l'emprunt « *chahid* » est riche et complexe, enracinée dans des contextes, culturels, historiques et religieux. Ce terme véhicule des valeurs religieuses et patriotiques qui consistent en des sacrifices extrêmes pour la religion et la patrie.

Par ailleurs, nous retrouvons l'emploi de cet emprunt chez le chroniqueur H. Laalam pour désigner un ancien combattant et chef historique de la révolution algérienne, mort torturé pendant la révolution.

10- Détérioration sémantique

À l'inverse de l'amélioration sémantique, la détérioration sémantique se produit lorsqu'un mot emprunté acquiert une connotation négative stigmatisant une personne ou une chose dans la langue d'accueil, ce qui altère son sens initial. Observons les exemples suivants :

10-1- Le mot Emir

Du singulier Emir, qui, dans un sens primitif en arabe, renvoie à un chef de tribu, acquiert une autre acception de « chefs terroristes sanguinaire » à l'image de cet extrait :

« Mais je ne puis accepter que de jeunes émirs sanguinaires comme Ouyahia qui ont reconnu à maintes reprises, dans des interviews-fleuves avoir abattu de sang-froid de jeunes moudjahidines désarmais du GIA».

10-2- Le mot Drabki

Qui veut dire “joueur de derbouka “dans : « On a beau rire sur le moment se gausser du fait qu’un Drabki délivre ainsi, en prime, l’oracle joue à la Madame Irma ».

Ce mot, d’origine arabe, est employé par le chroniqueur avec une charge connotative négative dans la mesure où il désigne un homme politique algérien controversé au sein de la scène politique algérienne.

10-3- Le mot Caïd

Ce mot désigne en arabe un chef militaire ou chef de tribu. Selon le dictionnaire Larousse (en ligne), ce mot d’origine arabe signifie :

- A- Chef militaire dans les pays arabes.
- C- Populaire. Mauvais garçon qui impose son autorité à d’autres ; chef de bande.
- D- Familier. Homme remarquable dans sa spécialité, puissant dans son milieu.

Par ailleurs, pendant la période de la colonisation française de l’Algérie, ce terme désignait les chefs représentant les tribus algériennes au sein de l’administration et de l’armée françaises. La charge sémantique négative est héritée du contexte de la révolution pendant laquelle les *Caïds* étaient considérés comme étant des traîtres de la cause algérienne. Voici l’extrait où le journaliste H. Laalam a employé cet emprunt dans un sens qui renvoie au contexte de la révolution algérienne.

« Ce vieil extenué devant les meutes des bédouins, caïds avait pris une longue inspiration avant de s’engloutir dans les pages poussiéreuses d’une histoire officielle ».

11- Les emprunts de luxe

Les "emprunts de luxe" sont des emprunts linguistiques intégrés à une langue pour des raisons esthétiques ou symboliques, souvent sans réelle nécessité pratique.

Contrairement aux "emprunts nécessaires" qui comblent des lacunes lexicales (termes techniques, scientifiques, etc.), les emprunts de luxe sont choisis pour des raisons de prestige, de style, ou pour ajouter une nuance discursive connotative.

En effet, ce type d'emprunts est courant dans les langues influencées culturellement, économiquement ou politiquement par d'autres langues prestigieuses à l'image de l'anglais qui fournit beaucoup d'emprunts de ce genre. Par exemple, le français a emprunté de nombreux termes à l'anglais, comme *cool*, *business*, *showroom* ou *shopping*. Il s'agit, souvent, de l'influence de la mode et de la modernité.

Au sein des chroniques que nous avons étudiées, nous avons repéré des mots d'origine anglaise et arabe qui sont employés par le chroniqueur *Laalam* sans qu'il y ait réellement nécessité de les emprunter sur le plan lexical. C'est-à-dire, le journaliste pouvait employer des termes français équivalents de ces emprunts, mais le contexte d'emploi de ces derniers montre qu'il s'agit d'un usage volontaire qui consiste à refléter la réalité socioculturelle de la langue d'emprunt comme le montre les extraits suivants :

- **New-Age** : « *Nouveau Jury de la zen attitude et le clan New-Age de la non-agression* »
- **Tee-shirt** : « *Il est vain ensuite de venir coller des étiquettes sur les tee-shirts des manifestants* ».
- **Le team** : « *Donner le change, quoi ! Entre deux bourdes mortelles pour le clan Boutef, une vraie gentillesse, une franche initiative de campagne qui donne l'impression que le team bosse dans le bon sens* ».
- **Toubib** : « *Mettez-vous à la place de ce pôvre toubib* ».
- **Coach** : « *Tout coach sensé, compétent et qui souhaite gagner la prochaine Coupe du monde par 5 à 0 face au pays hôte, le Brésil, se doit d'intégrer de facto dans son équipe Abdekka* ».
- **Bookmakers (agent, organisateur de paris)** : « *Tu crois que le scoop du moment, ce sont les paris déjà lancés par les bookmakers barbus pour savoir combien de jours encore tiendra la ministre de l'Éducation nationale avant que les sabres et le musc ne donnent l'assaut fatal à son bureau ?* »

- **Tchatcher (discuter longuement)** : « Parenthèse à ce propos : voilà un Président capable de tchatcher une demi-heure avec une dame et incapable de lire dix p'tits feuillets de son discours, quelques minutes auparavant ».
- **Booster (encourager, stimuler)** : « Que tu chausses tes lunettes si tu es binoclard, que tu trempe tes lèvres dans ta tasse de café ou de thé pour te booster un peu les neurones et que tu entreprends enfin de tracer les premières lettres de commentaire sur la composante de cette «équipe gouvernementale ».
- **Leader** : « Approche débilante qui pose comme postulat que le gnome était le seul leader intégriste en hibernation dans le pays ».
- **Shopping (achats)** : « Cinq ans d'autres appartements dans d'autres avenues prestigieuses, de shoppings chez Vuitton ou Cartier, et de «Papa, j'ai besoin de 200 mille euros pour refaire la peinture de la Ferrari» ! »
- **Love (amour) et Story (histoire)** : « Le ciel est bleu, les mouettes chantent la bande-son de Love Story et tout va bien entre ce beau monde-là. Saâdani ? »

12- Les emprunts de nécessité

Les emprunts de nécessité sont des mots ou expressions qu'une langue adopte d'une autre parce qu'elle manque d'un équivalent pour désigner un concept, un objet, ou une idée nouvellement introduite dans sa culture. Ce phénomène se produit souvent lorsqu'une société est exposée à des innovations technologiques, des objets exotiques, ou des institutions inédites venant de cultures étrangères. Il s'agit entre autres du besoin lexical de dénommer de nouveaux contenus sémantiques inexistant dans la langue d'accueil. Lanseur S. (2014 : 33) souligne à ce propos que : « *Il y a lieu aussi de signaler la difficulté de transmettre une réalité dans une langue étrangère, même pour les auteurs qui ont une grande maîtrise de celle-ci. En effet, la langue véhicule une culture propre à elle et ne peut exprimer fidèlement une autre culture qui n'est pas la sienne* ».

En effet, si l'on prend les termes : *Emir, Djihad, Caïd, hogra, f'tour, djellaba, douars, couscous, chouhada, Kalbellouz, mouhafedh, harki*, on constate que le chroniqueur semble ne pas trouver des équivalents exacts et précis pour désigner le fait évoqué et remplacer l'emprunt par un équivalent qui prendra en charge le sens exact,

celui qui est véhiculé depuis la langue source et reflètera fidèlement la réalité et le contenu exprimé dans le contexte de l'emprunt.

13- Les expressions idiomatiques et ironiques

Nous avons constaté dans les chroniques de H. Laalam l'emploi de certaines expressions d'origine arabe (généralement l'arabe dialectal algérien) dont le sens véhiculé se caractérise par l'ironie. Il s'agit des expressions populaires employées dans le discours quotidien des Algériens qui sont reprises par l'auteur dans un sens ironique mais portant des connotations visant des réalités sociopolitiques.

Pour rappel, l'expression ironique dans le discours repose sur un décalage entre le sens littéral des mots et l'intention réelle de celui qui parle. Elle implique souvent un contraste entre ce qui est dit et ce qui est sous-entendu, permettant au locuteur de transmettre une critique, un humour, ou une attitude sarcastiques de manière indirecte. C'est ce qui caractérise, d'ailleurs, le discours du chroniqueur dont l'ironie est renforcée par l'utilisation de l'exagération qui connote une certaine frustration. De plus, ce dernier atténue ses propos pour faire ressortir le contraire alors que la situation est désastreuse à l'exemple de :

- **Baba Rabbi (la père Dieu) :** *« N'allais-je pas choquer cet honorable vieillard au crépuscule de sa vie en lui annonçant ainsi, brutalement, sur le bord d'un trottoir mouillé, que le soleil, tout comme la pluie, nous ne le devons pas à Sidi Rabbi, mais au nouveau Baba Rabbi, un Terrien aux pouvoirs extraordinaires, voire terrifiants »*

Dans cet extrait, le chroniqueur ironise autour du mot « Rabbi : Dieu » qui le qualifie de « Baba : mon père » au lieu de « Sidi : mon seigneur » qui est un titre honorifique. En effet, cette expression « sidi rebbi », qui provient de l'arabe dialectal, est courante et très employée dans la culture maghrébine et particulièrement en Algérie. Elle véhicule, en fait, une connotation spirituelle, mais, dans un usage plus informel, des gens l'utilisent pour exprimer, selon le contexte, des louanges à Dieu, ou dans des situations de difficultés ou de détresse. Cependant, l'emploi de « Baba » par l'auteur, sous-entend qu'il s'agit d'une autorité et d'un pouvoir extrême, plus élevé que celui de « Sidi ».

- **Ya bouguelb** : « Grâce à Amar El Fennan, tous les apprentis percussionnistes se prennent enfin à y croire. C'est possible, Ya Bouguelb ! »

L'expression « Y a bouguelb » provient de l'arabe dialectal, spécifiquement algérien. Elle peut se traduire, littéralement, par « Oh ! Celui qui a un cœur solide, fort », elle est employée souvent, dans sens figuré, pour exprimer un étonnement ou pour décrire une situation qui évolue d'une manière inattendue. Son emploi dans l'extrait ci-dessus, peut évoquer une excitation (locution interjective) qui est exprimée par l'auteur de manière ironique.

- **Arfâa Rassek Ya ba** (oh ! père, relève ta tête) : « La candidature pour un 4^e mandat pourra toujours compter sur le soutien d'une belle alliance. Celle entre une danseuse du ventre et un félon, déserteur de l'ANP. Ne manque à cette noble coalition que le commanditaire de l'attentat du boulevard Amirouche. Arfaâ Rassek Ya Ba ! »

L'expression « Arfâa Rassek Ya ba » signifie : Oh ! Père, lève ta tête ; est courante en arabe dialectal algérien. Elle s'emploie dans des contextes amicaux et dans des discours familiers pour encourager quelqu'un et l'inviter à se redresser et à avoir plus de confiance en soi. Dans cet extrait, son usage par le chroniqueur est ironique mais dans la mesure d'exprimer un mécontentement suite au quatrième mandat du président Bouteflika.

- **P'tit chwyâ (un petit peu)** : « C'est bien que Sellal, Ouyahia et Belkhadem sabotent les rêves de la fratrie Bouteflika d'un nouveau mandat, mais qu'ils y mettent un peu les formes, qu'ils scénarisent un p'tit chouia leur démolissage et qu'ils commettent de temps à autre, juste pour donner le change, des appuis réels au candidat sortant »

« P'tit chwyâ » est une expression informelle qui signifie « un petit peu » et qui est utilisée pour exprimer des demandes de quantité modérée, ou de légèreté dans des conversations amicales. Le chroniqueur H. Laalam l'a utilisée, dans l'extrait ci-dessus, pour exprimer (exiger) une nécessité de modération et de rigueur dans les actes politiques de certains responsables algériens.

- **Contra Aâlikoum !** : « *C'était l'âge sombre du Front. Sa période rebelle. Son côté farouchement «Contra allikoum !».*

L'expression « Contra Aâlikoum » signifie : « contre vous ! » et provient de l'arabe dialectal algérien. « Aâlikoum » est une variation de l'arabe classique « Aâlykoum عليكم » signifiant « sur vous » ou « à votre rencontre ». Quant à « contra », il provient du français « contre ». Dans ce contexte, son emploi par l'auteur est relatif à la politique du parti algérien FLN dont il rappelle son époque des décisions unilatérales en opposition à ses rivaux.

- **Tahya ya didou (vive didou)** : « *Transition du mandat assis, vers le mandat couché. Tahya El Djazaïr ! Tahya Ya Didou ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue* ».

Cette expression provient du titre d'un film algérien réalisé 1971, qui raconte l'Algérie indépendante avec réalisme et poésie. En effet, « Tahya » signifie « vive ou longue vie » et « Didou » est le surnom d'un personnage dans ce film. Le sens profond de cette expression renvoie à l'expression de la prospérité, de soutien et d'affection malgré l'échec et la misère en algérie. Ce sémantisme est donc courant dans le contexte sociopolitique algérien tel qu'il est exprimé par le chroniqueur dans le passage ci-dessus pour décrire le contexte controversé du quatrième mandat de Bouteflika.

14- Les expressions religieuses sous forme des tics du langage

Les emprunts et expressions issus du contexte religieux occupent une place importante dans de nombreuses langues, témoignant des interactions entre langues et cultures, souvent liées à des périodes d'influence spirituelle, coloniale, ou culturelle. Nous avons relevé dans le discours du chroniqueur Laalam H. des expressions populaires algériennes relatives à la religion, mais qui connaissent un large emploi dans les pratiques langagières des Algériens au point de sortir parfois de leur charge lexicale pour devenir des expressions ordinaires ou des tics du langage à l'exemple des expressions suivantes :

- **Insha'Allah** : (ou " **Inchallah** " en arabe populaire ; إن شاء الله) signifie littéralement "Si Dieu le veut" ou "Dieu voulant". Elle est utilisée pour exprimer

l'espoir que quelque chose se réalise dans le futur, mais en rappelant que tout dépend de la volonté divine (de Dieu). C'est une expression courante dans les pays arabes et au sein de la communauté musulmane en général, souvent employée pour parler de projets, d'aspirations ou même de simples souhaits pour l'avenir, avec une reconnaissance de l'incertitude inhérente au futur.

Il s'agit, en effet, du même contexte sémantique dans lequel H. Laalam a employé cette lexie d'origine arabe comme le montre l'extrait suivant :

Exemple : « *Mais, cette espérance d'une Tata retrouvant enfin la vue prochainement, inch'Allah, ne peut m'empêcher de m'interroger : c'est quoi le «machin» qui lui barre la vue au point de lui interdire de prononcer ce nom et ces prénoms ?* »

- **Rabbi yestar** : C'est une expression propre à l'arabe dialectal parlé en Afrique du Nord, notamment en Algérie, en Tunisie et au Maroc. Elle signifie littéralement "Que Dieu nous protège" ou "Que Dieu nous préserve". Elle est souvent utilisée pour exprimer la peur ou l'espoir d'être épargné d'un malheur, d'un danger ou d'une situation difficile. On peut la traduire par "Que Dieu nous protège" dans un contexte où quelqu'un espère éviter une mauvaise nouvelle ou une circonstance fâcheuse. Cependant, à travers son emploi courant dans le discours, cette expression s'est détachée du contexte religieux et constitue un tic du langage. D'ailleurs, c'est dans le même sens que le chroniqueur H. Laalama l'a employée dans les exemples suivants :

Exemple 1 : « *Rabbi Yestar ! C'est l'heure pour moi de vérifier la qualité et l'efficacité de ma gousse d'ail ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue* ».

Exemple 2 : « *Parce que si c'était le cas, à vos planches, à vos clous et à vos marteaux, calfeutrez vos fenêtres et Rabbi Yestar, le méga-typhon et son comparse, le giga tsunami, sont à nos portes* ».

- **Allah Ghaleb** : Qui s'écrit en arabe : الله غالب; signifie littéralement "Dieu est Tout-Puissant" ou "Dieu est aux commandes". Elle est souvent utilisée en arabe dialectal pour exprimer la résignation face à une situation difficile ou incontrôlable, en rappelant que certains événements sont entre les mains de Dieu

et dépendent de sa volonté. C'est un tic largement employé dans les pays maghrébins où il souligne la notion d'acceptation du destin ou de la volonté divine dans les moments d'adversité ou pour se dérober de sa responsabilité.

Nous l'avons donc relevé au sein du discours de H. Laalam, dans le sens de l'acceptation de la volonté de Dieu. Ainsi, l'équivalent en français serait le mot « *Dommage* ».

Exemple : « *Un supporter de Bouteflika assassinait à l'arme blanche un supporter de Benflis dans la localité côtière de Staoueli ! Allah Ghaleb ! Les faits sont têtus ! Et les seules traces de dérapages sont relevables aux abords immédiats du Palais* ».

Il faut souligner que les emprunts du domaine religieux, bien que la plupart soit des xénismes dans notre corpus, montrent donc comment les langues intègrent des mots et expressions ainsi que des tics du langage qui portent à la fois des concepts (des charges) spirituels et des significations socio-culturelles, enrichissant ainsi les langues d'accueil tout en préservant leurs racines culturelles et pirituelles d'origine.

- **Ni dine ni mella** : L'expression algérienne "*ni dine ni mella*" (ني دين ني ملّة), signifie littéralement "ni foi ni loi" ou "ni religion ni doctrine". Elle est souvent utilisée de manière critique pour décrire une personne ou une situation perçue comme dépourvue de valeurs morales, de principes, ou de respect pour les normes sociales et religieuses. En Algérie, cette expression sert à dénoncer l'hypocrisie, le manque de scrupules ou l'absence totale de respect pour des règles fondamentales. Dans l'exemple qui suit, ce mot mella est employé dans le sens de « doctrine ».

Exemple : « *Les islamistes ont cet adage hérité des invasions inscrit dans leurs gènes. Les frères musulmans n'ont "ni dine ni mella" aucune doctrine réelle* ».

- **Mouloud Ennabaoui** : Ou Mouloud el-Nabawi dans certaines formes de sa transcription, est la célébration de la naissance du prophète Mohamed, que l'on transcrit en arabe comme suit : (المولد النبوي الشريف). Elle est célébrée chaque année par les musulmans du monde entier, et en Algérie en particulier, elle revêt une

importance particulière, car elle s'accompagne de traditions spécifiques et de manifestations festives qui varient selon les régions.

Dans son contexte d'usage, l'auteur H. Laalam, évoque l'exagération dans l'utilisation des pétards tout en interpellant avec allusion un Imam algérien à dénoncer ce fait comme l'illustre le passage qui suit :

« C'est tout de même intrigant de ne pas avoir droit à une fatwa contre les pétards au Mouloud Ennabaoui de la part de Hamadache ».

- **F'tour** : qui signifie, en arabe dialectal (dialectes maghrébins), "rupture du jeûne" dans : *« après le f'tour on se rend compte que c'était plutôt orange, voire rose, pâle pour ne pas dire finalement vert ».*

Au sens plus large, ce terme, qui prend la forme « iftar »: إِفْطَار, en arabe classique, est le repas qui est pris chaque soir par les musulmans au coucher du soleil pendant le jeûne du mois de Ramadan. Ajoutant à cela l'extension du sens qu'il a connu en désignant dans certaines régions d'Algérie le déjeuner. Il faut préciser que la forme lexicalisée dans certains dictionnaires français est « iftar » qui est issue de l'arabe classique. Elle est définie dans Larousse en ligne comme étant : *« Repas du soir pendant le jeûne du ramadan, quand le soleil est couché ».*

- **Imam** : qui veut dire "chef ou guide religieux musulman" dans : *« (...) Dans plusieurs pays entre autres aux Comores le concept d'une mosquée sans imam, un lieu de prière sans intermédiaire entre le priant et le prié(...) ».* (Le Soir d'Algérie du 29/06/2015).

Cette lexie est définie par Larousse en ligne comme suit : nom masculin d'origine arabe qui signifie :

- **1.** Ministre ou dignitaire musulman, en particulier le fonctionnaire qui, dans une mosquée, tient le rôle de chef de la prière du vendredi ; autorité en matière religieuse.
- **2.** Dans le chiisme, un des douze (pour les duodécimains) ou des sept (pour les ismaéliens) dépositaires de la pureté et de la science divine sur terre, qui

descendent de Ali, le premier imam. (Les chiites attendent le retour de l'imam caché à la fin des temps.

15- Les expressions relatives au patriotisme

En Algérie, le patriotisme est très présent dans les discours populaires, et plusieurs expressions reflètent l'attachement à la terre, aux valeurs, et à l'indépendance. Par ailleurs, dans les chroniques de Hakim Laâlam, bien connu pour son humour acéré et son ironie, on retrouve souvent des expressions patriotiques détournées ou teintées d'ironie pour critiquer la politique et les travers de la société algérienne. Laâlam utilise fréquemment un ton satirique pour dénoncer les dysfonctionnements, les inégalités et la corruption, tout en gardant un attachement profond pour l'Algérie. Voici quelques expressions ou styles qu'il emploie régulièrement dans ses chroniques pour évoquer le patriotisme de façon ironique :

- **Tahya el djazayer** : « *Transition du mandat assis, vers le mandat couché. Tahya El Djazaïr ! Tahya Ya Didou ! Je fume du thé et je reste éveillé, le cauchemar continue* ».

Par cette expression, l'auteur utilise un slogan classique de fierté nationale en y ajoutant un clin d'œil sarcastique sur la candidature du président Bouteflika à un quatrième mandat. Cela critique implicitement la capacité de ce dernier à prendre cette responsabilité.

- **Kassaman** : qui désigne l'hymne national algérien. Le chroniqueur Hakim Laâlam utilise parfois l'hymne national "Kassaman" de manière ironique dans ses écrits pour critiquer des situations sociales et politiques en Algérie. En reprenant des phrases ou en évoquant l'esprit de "Kassaman", Laâlam souligne souvent les contradictions entre les idéaux de l'indépendance et la réalité actuelle tel qu'il apparaît dans ce passage :

Exemple : « *Que nous puissions lire le Coran sur leurs sépultures recouvertes de soie et pourquoi pas l'emblème national avec kassaman en fond musical* ».

16- Retour d'emprunt ou phénomène de « Réemprunt »

Ce fait de langue, que nous avons constaté au sein de notre corpus, consiste en le fait qu'un phénomène où un mot, ayant été emprunté par une langue à une autre, est ensuite réemprunté (retourné) dans la langue d'origine, mais éventuellement avec un sens ou une forme modifiée. Ce processus met en lumière les interactions dynamiques entre les langues au fil du temps et l'influence mutuelle qu'elles s'exercent.

Il est évident de rappeler que lorsqu'un mot est emprunté par une langue A à une langue B, ce dernier peut être adapté graphiquement, phonétiquement, morphologiquement ou sémantiquement pour s'intégrer dans la parler A. En effet, après avoir évolué dans la langue A (avec, potentiellement, des modifications de sens, de forme ou d'usage), ce terme est réemprunté dans la langue B, souvent dans un contexte différent ou pour un usage particulier à l'image de certains mots que nous avons relevés dans le discours des chroniques de H. Laalam. Observons ainsi ces cas :

- **Ettourna** : « *El Virage ! Ettourna ! Eddaoura ! Gaz de schiste. Sur cette question sensible, nous devrions connaître dans les toutes prochaines heures la position officielle du ... FIS !* »

Il s'agit d'une forme adaptée en arabe algérien de l'emprunt au français du verbe « tourner » qui signifie « virage ». La motivation de ce glissement sémantique dans la langue arabe est en relation avec l'action de tourner à gauche ou à droite dans un virage.

- **Françaoui** : « *nous recommandons sobrement, amicalement et gentiment à nos amis «françaouis» de s'en remettre à la loi des urnes...* »

Ce mot "françaoui" (فرنساوي) est un terme d'emprunt au français en arabe dialectal. Il est principalement utilisé dans les pays du Maghreb et au Moyen-Orient pour désigner tout ce qui est *français* ou relatif à la *France*. Il peut être utilisé pour parler de la langue française, des personnes françaises, ou même pour qualifier quelque chose de typiquement français.

- **Contra** : « *C'était l'âge sombre du Front. Sa période rebelle. Son côté farouchement «Contra allikoum !* ».

Ce mot est utilisé dans le langage populaire algérien comme une forme adaptée de l'emprunt au français « contre » qui signifie « l'opposition », « s'opposer à quelque chose ». L'expression « *Contra allikoum* » signifie littéralement « *contre vous* ».

- **El para** : « *Abderrezak El Para aurait entamé une grève de la faim en prison. Ne me demandez pas quelle prison ni si je suis sûr qu'El Para a un estomac* ».
- **Cousina** : « *Niveau cousina ! L'islam a dit : « Il faut observer le rite du jeûne. » Je l'observe !* »

En arabe populaire algérien, *cousina* est couramment utilisée pour désigner une cuisine, un usage qui résulte d'un emprunt au français (*cuisine*). En dialecte algérien, le mot a été adapté en *cousina* (ou parfois *kousina* avec une prononciation arabophone), ajoutant souvent un "a" final, qui marque souvent le féminin en arabe. Il faut rappeler que ce type d'adaptation est courant en arabe dialectal algérien, où de nombreux mots empruntés au français sont intégrés avec des adaptations phonétiques et parfois morphologiques pour s'intégrer dans le flux de la langue locale.

- **Emir** : « *Abdelaziz Bélaïd ! Ne me faites surtout pas remarquer qu'à l'époque de l'Emir, la vidéo n'avait pas encore été inventée* ».

Le mot « *Emir ou Amir*, en arabe : *أمير* » est un emprunt lexical d'origine arabe, utilisé dans plusieurs langues. Sur le plan étymologique ce terme provient du verbe arabe (*amara*, *أمر*), qui signifie « commander » ou « ordonner ». Ce nom signifie donc littéralement « celui qui commande », « chef » ou « prince ». À propos de son évolution sémantique en arabe classique, cette lexie désigne un commandant militaire ou un chef. Le terme était souvent utilisé pour désigner des figures d'autorité, telles que des gouverneurs ou des chefs de guerre.

En effet, au fil du temps, le mot (Emir/Amir) s'est répandu dans d'autres cultures islamiques et d'autres langues à travers des conquêtes arabo-islamiques et des échanges commerciaux, notamment en persan, en turc, en Afrique du nord et même dans certaines langues européennes.

En Algérie, dans un contexte contemporain, ce mot *émir* peut également désigner le chef d'un groupe religieux ou militaire, particulièrement dans les mouvements

islamistes clandestins. Le terme garde donc une connotation de leadership, de prestige, et parfois de combat ou de résistance, selon le contexte dans lequel il est utilisé.

Cependant, cette lexie *émir* fait exception par rapport aux unités d'emprunt que nous avons exposées ci-dessus. En effet, cette particularité consiste en le fait que l'emploi de cette dernière en français n'est pas le résultat d'un retour d'emprunt mais plutôt d'un réemprunt car il s'agit bien d'un deuxième emprunt qui s'est produit à l'époque contemporaine contrairement au premier.

Au définitif, ce phénomène s'explique souvent par le fait que les langues en contact prolongé s'échangent souvent des concepts modernes ou techniques, notamment en science, technologie ainsi que les cultures populaires. Ajoutant à cela l'histoire commune de certaines langues à l'image du français et celles des anciennes colonies françaises à l'image de l'Algérie.

Cependant, ces phénomènes de retour d'emprunt et celui de *réemprunt linguistiques* montrent la nature vivante et la constante évolution des langues, où les mots traversent les frontières et reviennent sous de nouvelles formes ou significations, enrichissant les systèmes linguistiques à travers les échanges culturels et historiques. Parfois, cela pourrait même entraîner la coexistence de deux formes ou significations différentes pour un même mot, créant ainsi des nuances d'usage.

17- Calque ou emprunt sémantique ?

L'emprunt et le calque sont deux phénomènes de transfert linguistique qui résultent des situations du contact des langues, mais ils divergent dans leurs mécanismes et leur nature. Cela dit, chacun de ces faits de langue possède ses propres caractéristiques formelles et sémantiques ainsi que le fonctionnement dans la langue source. En ce qui concerne l'emprunt, il consiste à intégrer une unité lexicale d'une langue étrangère dans sa forme d'origine (ou légèrement modifiée) dans une autre langue. CHEKIR A. distingue entre emprunts et calque en précisant que le premier consiste en le fait de transférer une unité lexicale en incluant la forme et le sens, il précise à ce propos que :

L'emprunt consiste à intégrer une unité lexicale transférée à partir d'une autre langue telle quelle, avec son signifiant et son signifié moyennant une

certaine adaptation au système morphologique et phonétique de la langue d'arrivée quand cela s'impose. Ainsi, le lexème emprunté peut être facilement détecté et reconnu comme un intrus puisqu'il affiche son origine étrangère d'autant plus qu'il ne résulte pas des mécanismes de la dérivation propres à la langue arabe. (2018 : 8)

En revanche, le calque est considéré comme une copie structurelle d'un mot ou d'une expression provenant d'une langue étrangère. L'auteur enchaîne dans son exposé en définissant ce phénomène comme étant la reproduction littérale (traduction) d'une expression dans la langue emprunteuse. L'auteur affirme donc que « *Le calque, par contre, est un procédé qui exige la traduction littérale d'une expression figée à partir d'une autre langue avec plus ou moins de fidélité au patron d'origine* »

Ce procédé consiste entre autres : « *à former des mots ou des expressions en combinant des formes indigènes sur un modèle étranger* » (Guiraud, 1968 : 34).

De ce fait, nous avons repéré des calques dans le discours du chroniqueur H. Laalam en constatant des traductions littérales de certaines expressions d'origine arabe à l'image de :

- **Abadane de chez abadan** : dans l'exemple : « *Jamais, au grand jamais ! Abadan de chez Abadan ! J'aurais été sénateur et il serait venu me dire que l'Algérie allait battre les trois équipes de son groupe H par 4 buts d'écart et se qualifier illico-presto-fissa au second tour du Mondial* ».
- **Abki ya bladi** : dans l'exemple : « *De... Abki Ya Bladi ! Pleure, Ô mon pays* ».
- **Ch'kara de flousse** : dans l'exemple : « *Ch'kara de flousse sac d'argent* ».

Conclusion

L'adaptation sémantique des emprunts linguistiques est un processus dynamique où le sens d'un mot ou d'une expression étrangère est réinterprété, transformé ou demeure stable dans la langue d'accueil. Les emprunts peuvent donc conserver leur sens original, l'altérer légèrement ou subir des changements sémantiques majeurs selon les besoins linguistiques, culturels et contextuels de la langue d'accueil. Ces processus façonnent la manière dont les mots étrangers enrichissent et modifient le lexique d'une langue.

Ainsi, nous avons observé au sein des chroniques du journaliste francophone Laalam H., des unités d'emprunt sujettes des changements ou à des modifications de sens selon différentes manières. En effet, après avoir effectué une analyse des significations de ces lexies empruntées, nous avons constaté des fluctuations touchant ces dernières dans la langue source et dans la langue française. Il faut préciser, entre autres, que le contexte d'usage de ces emprunts dans les chroniques étudiées est un repère considérable témoignant de ces différents changements subis.

Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler que les procédés de changements sémantiques des emprunts sont variés et dépendent de nombreux facteurs, tels que le contexte d'emprunt et l'évolution historique et culturelle. Ces glissements peuvent transformer profondément les mots empruntés, soit en conservant une partie de leur sens original, soit en les modifiant considérablement pour correspondre aux réalités sémantiques de la langue française.

Cela dit, à travers cet examen de sens ainsi que la confrontation avec les dictionnaires de la langue française, nous sommes arrivés à dégager certains procédés qui caractérisent les unités empruntées par l'auteur selon leurs charges sémantiques dans leurs langues d'origine. Il s'agit, de prime abord, des changements de sens par élargissement ou extension selon lequel ces mots arrivent à désigner de nouveaux contenus sémantiques ou de nouvelles réalités dans la langue française et particulièrement au sein du discours du chroniqueur H. Laalam.

En outre, d'autres emprunts ont connu une restriction de sens à travers des spécifications dans leurs charges sémantiques qui montrent le recours à ce procédé selon le besoin lexical ainsi que le contexte des productions discursives dans lesquelles se sont produites ces unités lexicales. Ce qui est remarquable, également, est le fait que le chroniqueur fait recours à des emprunts par nécessité du fait de l'absence des équivalents français pouvant représenter la même charge sémantique et refléter le même contexte d'emploi de l'unité d'emprunt.

Il y a lieu de préciser de même que les emprunts employés par H. Laalam sont souvent chargés de connotations qui font transformer leurs sens par un usage ironique ou sarcastique.

En finissant ce chapitre par ce qui peut apporter l'emprunt au niveau du sens quand il s'intègre dans un système linguistique, nous pouvons dire que durant leur évolution diachronique, les emprunts linguistiques peuvent voir leur sens se changer, s'étendre ou, au contraire, se restreindre

*Sixième chapitre : Du xénisme à l'emprunt :
quel(s) mécanisme(s) pour quelle intégration ?*

Introduction

La langue est dynamique, et les emprunts en est la preuve. Cependant, leur intégration dans la langue dépend des attitudes sociales, des contextes d'usage et des évolutions culturelles. Dans ce volet de notre étude, nous nous pencherons sur deux aspects de la vie des emprunts dans la langue française à travers le discours francophone des chroniques de H. Laalam. Il s'agit, de prime abord, d'analyser les marques typographiques et linguistiques accompagnant ces lexies empruntées dans les chroniques du journaliste ; ensuite, nous allons discuter de leur l'intégration à travers leur aspect lexicographique. C'est-à-dire, indiquer les emprunts ayant atteint le stade final de l'intégration, des xénismes qui ne sont pas reconnus au sein des dictionnaires de la langue française.

Leroy S. (2010 : 1182) indique que « *le xénisme, peu ou pas intégré à la langue cible, reste un mot étranger, mentionné avec référence au code linguistique d'origine et aux réalités étrangères, tandis que l'emprunt correspond au pôle opposé, celui de l'intégration achevée* » ; en ce sens, notre constat de l'usage des emprunts par le chroniqueur, nous a amenés à nous interroger sur les mécanismes de l'acceptabilité de ces termes, en dépit des critères linguistiques que nous avons examinés auparavant. Alors, le fait d'employer une lexie empruntée d'un système A dans un autre système B, sans marques indiquant son caractère étranger, signifie-t-il l'attestation de son intégration au sein de ce dernier ? Aussi, la lexicalisation d'un emprunt constitue-t-elle l'attestation de son évolution et de son acceptation en tant qu'élément faisant partie intégrante de la langue d'accueil ?

Pour pouvoir vérifier ce questionnement, nous nous sommes donc fixés l'objectif, à travers l'étude des marques accompagnant ces emprunts dans le discours, de connaître la limite (dans le temps) de leur usage. Il s'agit, également, de voir si la disparition de ces marques signifierait-elle une certaine acceptabilité de ces unités empruntées. Pour rappel, Dubois J., déclare à ce propos, que « *le xénisme peut être défini comme le premier stade de l'emprunt* » (2002 : 512) ? Il consiste selon Cheriguen « *en sa première attestation dans le discours* ». On pourrait supposer alors que l'usage des xénismes sans

les marques typographiques ou linguistiques indiquera la familiarisation des locuteurs (les lecteurs et le chroniqueur dans notre cas) avec ses mots étrangers.

1- Intégration dans la langue vs intégration dans le discours

La limite entre l'intégration des emprunts dans la langue et dans le discours consiste en le fait que la première concerne l'officialité de l'usage à travers les dictionnaires et les institutions officielles, tandis que la deuxième se limite à son usage familial (sans ambiguïté et sans marques). Cheriguen F. (2002 :236) précise à ce propos que : « *Le xénisme, dans son évolution, s'évacue en tant que spécificité dans la mesure où il devient non un élément de la langue- auquel cas il serait un emprunt- mais un élément du discours. La notion d'emprunt comme celle de la langue à laquelle il appartient est plutôt abstraite* ».

Il est évident de rappeler que l'intégration des emprunts dans la langue française ne se limite pas seulement à leur reconnaissance par les institutions officielles dans les dictionnaires ; il y va également de leur usage courant dans le discours. Autrement dit, ce processus est soumis à certains critères discursifs (linguistiques et typographiques) indiquant le caractère étranger de ces mots. De ce fait, cette intégration peut être partielle (dans le discours) ou totale (dans la langue), selon la mesure dans laquelle l'emprunt conserve ou modifie ses caractéristiques d'origine.

Cependant, il est important de distinguer, dans certains contextes, l'emploi des lexies étrangères par les sujets bilingues qui est perçu, dans ce cas, comme une alternance codique ou interférence que comme emprunt, et leur usage par les monolingues et les autres francophones qui ne connaissent pas la langue source de l'emprunt. Dans ce cas, il s'agit du vrai emprunt qui pourrait avancer dans son intégration. De plus, le fait qu'il soit enregistré dans le dictionnaire est un gage d'intégration, mais ce n'est pas fini pour autant car l'enregistrement lexicographique suit de près la fréquence d'usage dans les corpus consultés.

Dans le même ordre d'idées, il faut signaler que notre étude, bien qu'elle se penche sur un discours qui s'étale sur deux années, de janvier 2014 à décembre 2015, n'exclue pas les emprunts occasionnels, dans la mesure où toutes les occurrences

sélectionnées seront soumises à un examen lexicographique pour vérifier leur apparition dans les dictionnaires. Cependant, la particularité de notre corpus réside en le fait que le français qui y est employé est en contact prépondérant avec les autres langues à savoir, l'arabe standard, l'arabe dialectal, l'anglais et le berbère. C'est pour cette raison que l'on y trouve beaucoup d'emprunts et d'alternance codique.

En outre, lorsque nous évoquons le concept d'intégration dans le discours, nous visons le statut des emprunts (des xénismes dans leur majorité) qui sont employés couramment au sein de notre corpus d'étude. Cela dit, il y a des emprunts qui connaissent une fréquence d'usage élevée et qui apparaissent sans marque typographiques telles que les guillemets, les parenthèses et les deux points d'explication ; et sans marques linguistiques comme la traduction et l'usage des équivalents.

Il faut mentionner que l'intégration des emprunts dans le discours est le résultat de leur utilisation dans la communication quotidienne des locuteurs. Ils peuvent être utilisés de manière plus ou moins consciente, selon le contexte et le degré de familiarité des interlocuteurs avec la langue d'origine. Cela s'applique également sur les emprunts en usage chez le chroniqueur H. Laalam, où l'on observe une certaine aisance, de sa part et donc forcément de la part de son lectorat, dans leur emploi et c'est ce qui montre leur degré d'acceptabilité au sein du discours français parlé en Algérie.

De plus, cette spécificité de notre objet d'étude consiste également en la nature des locuteurs (lecteurs) de la presse écrite francophone algérienne qui sont proches de la culture et des langues en contact au sein de ces chroniques. Cela donc faciliterait, du moins pour eux, l'acceptabilité de ces mots étrangers au français. Cependant, l'accessibilité aux médias francophones algériens par les locuteurs français de souche, et leur contact avec le contexte sociolinguistique, politique et culturel algériens favoriserait l'intégration de ces mots d'emprunts au sein du français.

2- Les modalités d'emploi des emprunts

L'usage des emprunts linguistiques varie selon plusieurs modalités qui dépendent du contexte sociolinguistique, culturel, voire, sociopolitique et historique ainsi que la volonté et la nature des auteurs de ces emprunts et leurs interlocuteurs.

Le recours à des marques typographiques et linguistiques est une pratique courante pour signaler ces xénismes et en spécifier leur utilisation afin de marquer leur caractère étranger dans la langue d'accueil. À vrai dire, ce marquage renvoie au statut de l'emprunt dans le discours et dans la langue, autrement dit, ce sont, généralement, les xénismes qui portent ce genre de marque. Nous allons donc examiner ce phénomène au sein de notre corpus d'étude et montrer les spécificités que présentent les lexies empruntées portant ces marques.

2-1- Intégration selon les marques typographiques

Les marques typographiques sont utilisées pour signaler qu'un mot ou une expression provient d'une autre langue. Ces marques permettent alors au lecteur de repérer facilement l'emprunt et de comprendre son statut particulier dans le texte. En effet, les xénismes conservent souvent leur forme originale qui est parfois accompagnée de ces marques pour signaler qu'il s'agit d'un emprunt ou d'un terme spécialisé ou moins courant dans la langue d'accueil. Cela peut marquer également ses premiers usages dans la langue cible. Ces marques typographiques visent alors à signaler leur origine étrangère et à distinguer ces termes du reste du texte.

Au sein de notre corpus, nous avons remarqué que certains xénismes sont porteurs de ces marques typographiques qui connaissent des fluctuations et qui varient d'un contexte d'usage à un autre. Nous avons essayé, à cet effet, de suivre leur apparition tout au long de la période étudiée afin de dégager leurs différentes manifestations dans les chroniques de H. Laalam.

2-1-1- La majuscule marquant les premiers emplois

La question de la majuscule dans l'emploi des emprunts n'est pas sans importance dans les études linguistiques portant sur ce phénomène. L'intérêt de cet usage est donc aussi majeur que ses variations peuvent témoigner de l'évolution du processus de son intégration dans la langue.

2-1-1-1- La majuscule initiale

Lorsqu'un emprunt linguistique est utilisé pour désigner un nom propre ou une marque, il est habituellement écrit avec une majuscule. La capitalisation peut également jouer un rôle dans l'indication d'un mot étranger. Nous avons ainsi constaté dans notre corpus que l'auteur emploie la majuscule dans les initiales des noms propres, ceux des personnes et des lieux tels que : *Amirouche, Bouteflika, Sarkozy, Ghardaia, Alger, Kaboul* etc. Ajoutant à cela :

- ✓ Les noms de marques comme :
 - « Ensuite, clic-clac **Kodak** ! La photo, et hop ! À Casa ! ».
 - « Franck, il peut faire ressembler Sellal à **Kojak** ! »
- ✓ Des organisations à différents caractères telles que :
 - « soudain tout à coup un rassemblement de **Barakat** au cœur d'Alger ne se transforme pas comme les autres fois en vaste rafle policière ».
 - «Lorsqu'il s'attribue sans vergogne la victoire sur le GSPC et sur **Al-Qaïda**, Bouteflika commet un faux ».

Cependant, la majorité des xénismes est transcrite par le chroniqueur avec leurs initiales en majuscule dont l'objectif serait probablement de mettre en valeur ces mots étrangers. Ou bien, lorsqu'il fait référence à un concept ou à un objet (sujet) particulier qui garde une identité propre dans la langue d'origine. Observons alors les exemples ci-dessous :

- « *Vahid ne peut plus faire l'impasse sur la sélection de Abdekka au sein du groupe mondialiste qui ira nous représenter au Brésil. S'il ne le retient pas dans les 22, ça serait de la **Hogra**, injuste* ».
- « *Que dire alors dans ce cas précis ? Ce n'est plus de la traduction, c'est du **Djihad** !* »
- « *N'allais-je pas choquer cet honorable vieillard au crépuscule de sa vie en lui annonçant ainsi, brutalement, sur le bord d'un trottoir mouillé, que le soleil, tout comme la pluie, nous ne le devons pas à **Sidi Rabbi**, mais au nouveau **Baba Rabbi**, un Terrien aux pouvoirs extraordinaires, voire terrifiants* ».
- « *Dieu dans quelles profondeurs abyssales sommes-nous tombés pour que nous en soyons arrivés à considérer l'Empastillé et le **Drabki** comme deux vedettes en concurrence effrénée au TOP 50 !* »
- « *Mais ils s'en foutent, les «opinionneurs internationaux» que l'Algérie veuille accélérer son processus de développement et de sortie de crise à dos de fauteuil roulant, et au son d'un **Ghaïta-Band** où la derbouka domine tout et couvre la mise au violon de toute opposition* ».
- « *Au pis, il est fou, et alors, il faut l'interner dans la **Kasma** FLN de Bordj Badji Mokhtar* »
- « *Non **T'bib** ! C'est pas d'ta faute ! C'est juste que ce régime a fait de nous ce que nous sommes aujourd'hui* ».
- « *J'attends la parution de la revue de l'ANP, **El Djeïch** !* ».
- « *Et après le danseur, qui ? Le diseur de bonne aventure ? **Le Hallaba** ? L'importateur de pétards ?* »
- *Les experts estiment que les réserves entrevues sont en mesure d'assurer une pérennité des rentrées d'hydrocarbures pour les 30 prochaines années, merci, **Alhamdoulillah** !*».
- « *Grâce à Amar **El Fennan**, tous les apprentis percussionnistes se prennent enfin à y croire* ».
- « *C'est possible, **Ya Bouguelb** ! Si lui a sauté le pas, pourquoi pas nous, doivent se dire aujourd'hui tous les amateurs de peaux de tambours et de peaux de bananes* ».

- « je vais balancer des vacheries sur l'homme le plus puissant de **la Dechra**, ouvrez-moi la porte ! »
- « Il doit venir vite cet édito qui allumerait la « **Chettaha** » sinon, tout le monde va penser qu'il est désormais loisible de s'essuyer les pieds et de s'essorer les chaussettes sur des services devenus paillassons ».
- « Comment en appeler à la génération postindépendance lorsqu'on passe son temps à pousser un fauteuil roulant sur lequel est assis un **Chibani** qui lui-même passe le sien de temps entre le Val-de-Grâce et les Invalides ? »

En revanche, ce qui a suscité notre attention, est l'emploi de la majuscule dans les emprunts intégrés (lexicalisés) à l'image de :

- « Procéder au dépouillement dans un cimetière n'est-il pas « **Haram** » ».
- « Sellal face à un vrai casse-tête : comment faire entrer un appartement dans un... Couffin de **Ramadhan** ».

Alors, bien que ces emprunts soient intégrés dans les dictionnaires et reconnus par l'Académie française, leur emploi dans les chroniques, *Pousse avec eux !*, connaît la capitalisation de la première lettre. Il semble que l'auteur, en dépit de cette lexicalisation, maintient toujours cette volonté de marquer le caractère étranger de ces lexies au sein de son discours. Cela marque, en effet, sa relation à la lexie comme faisant partie de sa langue au sein d'une langue étrangère ; il s'agit donc de l'effet stylistique de l'emprunt.

Cependant, nous avons constaté une instabilité dans l'usage de la majuscule pour certains xénismes dans la mesure où cette marque typographique apparaît dès le deuxième usage et non pas au sein du premier, à l'image du mot « H'chouma » : dans les extraits suivants :

- « Dans quelques heures à peine, l'emblème de cette R.B sera hissé sans honte et même montré fièrement comme le fil conducteur de la «gouvernance» à venir. Plus de brides. Plus de muselières. Plus de limites. Plus de restrictions. Plus de **h'chouma**. En avant la boustifaille ! »

- « Je prends le pari ! Les mêmes bonimenteurs pour fourguer à la criée deux trucs contraires, voire antinomiques, à quelques petites années d'intervalle ! Sans **H'chouma** ! Sans retenue ! Sans vergogne ! »

En effet, cette instabilité signifie que l'intégration de ce xénisme n'est pas définitive dans le discours de H. Laalam et laisse apparaître une certaine hésitation de sa part quant à l'usage de la majuscule qui interpelle le lecteur sur le caractère étranger de ce mot.

2-1-1-2- Mise en valeur de la culture d'origine

Les emprunts peuvent porter des éléments de la culture d'origine qui sont uniques ou difficiles à traduire directement dans la langue cible. L'emploi de ces termes permet non seulement d'enrichir le vocabulaire, mais aussi de mettre en lumière des pratiques, des croyances ou des façons de vivre qui sont liées à ces cultures de la langue d'origine.

Dans notre contexte d'étude, la mise en valeur de cette culture source à travers l'usage des emprunts désigne la manière dont le chroniqueur utilise ces mots, expressions ou concepts issus d'autres langues tout en mettant en avant les caractéristiques culturelles ou sociales de leur origine. Par exemple, des lexies comme : *Love story*, *Gosto*, *Dey* et *Sotheby's* ne se réfèrent pas seulement à des concepts mais, évoquent aussi un univers culturel spécifique, notamment, les valeurs, les coutumes, ou un mode de vie associés à d'autres cultures.

Voici les extraits desquels sont relevés les emprunts cités ci-dessus :

- « Le ciel est bleu, les mouettes chantent la bande-son de **Love Story** et tout va bien entre ce beau monde-là ».
- « Il se murmure dans les couloirs de **Drouot** et **Sotheby's** »
- « Aucune autre bonne nouvelle pour les femmes divorcées, comme pour les femmes mariées ou les femmes vivant juste leur **Gosto** comme elles l'entendent »
- « Ouvrir avec la bouche une porte que l'on ferme avec la main, à double-tour à l'aide d'une clé rouillée, empruntée pour quelques heures au musée du **Dey** ».

2-1-1-4- Disparition de la majuscule

Nous avons remarqué que, au sein des chroniques que nous avons traitées, certains emprunts perdent l'emploi de la majuscule de leur lettre initiale au fil du temps à l'image du mot « raïs » dans les extraits suivants :

- ✓ « Mais de tout ce fatras de dossiers, et même si je ne suis rien dans le concert des voix qui exhorteront le nouveau **Raïs** à entrer tout de suite dans le vif du sujet».
- ✓ « Je n'allais tout de même pas exiger des encadreur du QG de l'ex-nouveau **raïs** qu'ils me fournissent un bon d'absence pour raison supérieure, quand même ».

Ajoutant à cela la disparition de la majuscule dans la transcription du mot « Djihad » :

- « Que dire alors dans ce cas précis ? Ce n'est plus de la traduction, c'est du **Djihad** ! C'est trop facile de focaliser sur les stars, les chefs d'Etat qui murmurent aux oreilles d'autres chefs d'Etat qui font semblant de comprendre et de parler le «murmure» »
- « Dis-moi tout, je suis ton meilleur ami. Tu as reçu ton ordre d'appel ?
- Non !
- Tu prends le chemin du **djihad** en Syrie ?
- Mon Dieu ! Non ! »

En effet, ces emprunts, bien qu'ils soient intégrés, et malgré leurs emplois précédents avec la majuscule, connaissent une certaine instabilité dans la transcription de son initiale au sein du discours du chroniqueur H. Laalam. Cela reflète l'attention accordée par cet auteur à la transcription des emprunts qu'il emploie et leur adaptation dans ces écrits.

En revanche, cette instabilité graphique chez l'auteur montre le degré d'acceptabilité de certains emprunts dans son discours et leur intégration dans la langue française. De ce fait, si l'on observe l'emploi du terme « *derbouka* », qui est intégré en français, transcrit par l'auteur sans majuscule, et celui du xénisme « *Drabki* », employé

avec l'initiale en capitale, l'on réalise, de fait, le rôle de la majuscule dans le marquage des xénismes.

Cependant, il y a certains emprunts qui sont transcrits avec l'initiale en majuscule dans toutes leurs apparitions comme le mot « Ch'kara » (28 emplois). Cela laisse apparaître l'hésitation du chroniqueur quant à la suppression de la majuscule et montre que cette lexie n'a pas franchi le stade du xénisme dans son discours.

En somme, la disparition de la majuscule dans l'emploi des emprunts ne concerne pas uniquement les noms propres. Cela touche également les xénismes qui, à l'origine, commencent par une majuscule (en raison de leurs premiers usages), mais qui, au fil du temps, perdent cette majuscule lorsqu'ils sont intégrés dans la langue source. Ce phénomène est particulièrement marqué dans les différents domaines, où l'usage courant fait tomber cette majuscule, même si l'emprunt avait un statut de xénisme initialement. Alors, ce dernier devient suffisamment courant à tel point de perdre son caractère distinctif et être perçu comme un mot générique au sein du discours de la langue d'accueil.

2-1-2- Les transcriptions des emprunts en forme italique

L'italique est la marque typographique la plus courante pour signaler un emprunt linguistique. Ce procédé permet généralement de distinguer le mot étranger du reste du texte écrit dans la langue d'accueil. La finalité de l'usage de ce format est liée souvent à la volonté des locuteurs de signifier que l'unité empruntée n'est pas intégrée et garde toujours son caractère étranger dans le discours.

Cependant, Cheriguen F. (2002 :78), s'interroge à ce propos en signalant si «*cela signifie-t-il que le terme, malgré les fréquences d'emplois, est toujours considéré avec réserve, c'est-à-dire comme étranger au lexique de la langue française ?* ». En effet, ce questionnement nous a interpellés dans la mesure où, quelques lexies, dans le cadre de notre corpus d'étude, telles que : *Ramadans*, *Al khabar*, *Aïd*, sont transcrites en format italique en dépit de leur intégration définitive au sein du français.

Il convient de mentionner, par ailleurs, que le chroniqueur utilise très rarement ce format d'écriture dans la transcription des emprunts dans ses chroniques comparativement à la majuscule qui y est très répandue.

2-1-3- L'emploi des guillemets

Dans certains cas, les guillemets sont utilisés pour encadrer les emprunts, notamment lorsqu'ils sont récents (des xénismes) ou s'ils représentent des termes spécifiques dans un domaine particulier à l'image des termes techniques, du domaine religieux, des noms des lieux et des personnes, de marque...etc.

Par conséquent, il est évident de montrer l'importance de l'emploi des guillemets pour marquer les emprunts dans le discours. Ils indiquent, premièrement, que le terme ou l'expression est d'origine étrangère à la langue d'accueil. Deuxièmement, cela montre la conscience du locuteur du degré (du stade) d'intégration de l'emprunt, c'est-à-dire du début de son usage en tant que xénisme. Ajoutant à cela que le fait d'utiliser les guillemets permet aux locuteurs de distinguer les mots étrangers des termes courants de la langue cible.

Il faut mentionner également que ces guillemets peuvent mettre en avant des concepts, des idées ou des innovations qui n'ont pas d'équivalents précis dans la langue d'accueil, soulignant ainsi leur spécificité et leur pertinence.

Nous avons donc relevé au sein des chroniques constituant notre corpus, certains emprunts mis entre des guillemets par l'auteur H. Laalam pour marquer leur caractère étranger et indiquer leur spécificité et leur pertinence au sein de son discours. Observons alors quelques extraits de leur usage :

- « *Procéder au dépouillement dans un cimetière n'est-il pas «**Haram**»* »
- « *En langage algérien, lui qui n'a jamais pu gober la gouvernance Boutef' depuis 1999, m'a lâché «**Ghadhni !**». Traduit : il m'a fait pitié !* »
- « *A mes yeux, aux yeux de la morale et de l'éthique qui guident ma vie, et celle de mes enfants, je l'espère, moi, Boutef', «**Ma Ghadhnich !**». »*

- « Si la candidature de Amar se confirme, les dernières barrières nous séparant du monde de «**Lah'bal**» auront enfin volé en éclats ».
- Ah ! Le visage qui fleure bon la trahison. Un vrai visage de «**Chekkem**». ».
- « Il doit venir vite cet éditorial qui allumerait la «**Chettaha**» sinon, tout le monde va penser qu'il est désormais loisible de s'essuyer les pieds et de s'essorer les chaussettes sur des services devenus paillasse ».
- « Je ne sais pas sur quoi tout ça va déboucher, au final, au sortir du bloc opératoire, mais ça nous promet un bien beau monstre que ce «**raïs**»-là ».

2-1-4- Disparition des guillemets

Tels que l'emploi et la disparition de la majuscule dans la transcription des emprunts, les guillemets sont également appelés parfois à disparaître de l'usage de ces lexies étrangères. En effet, dans les contextes d'utilisation de ces mots, l'usage des guillemets semble nécessaire pour les distinguer du reste du discours et pour marquer leur caractère étranger. Si les locuteurs sont déjà familiers avec le terme emprunté leur marquage ne sera plus nécessaire et c'est ainsi que commence l'intégration des xénismes dans le discours.

Nous avons alors observé, sur le nombre total des chroniques étudiées, l'emploi du mot « Raïs : Président) » dans 35 d'entre elles. L'usage des guillemets n'a été soulevé qu'une seule fois dans la cinquième apparition de cette lexie (chronique du 14 Juin 2014).

Nous avons également remarqué la disparition des guillemets dans l'emploi du mot « Haram : péché » après le premier usage. Autrement dit, dans ses six apparitions, cette lexie a porté des guillemets uniquement dans la première (chronique du 21 avril 2014).

Il en va de même pour le mot arabe « Lah'bal : folie », qui, sur trois apparitions, il n'a porté les guillemets que dans le premier usage (chronique du 11 janvier 2014).

Cela reflète donc la volonté de l'auteur à marquer le caractère étranger de ces termes d'emprunt, à travers l'usage des guillemets, dans leurs débuts et ensuite les adapter sans cette marque typographique dans la suite de son discours.

En revanche, nous avons relevé les xénismes « z'kara : n'en déplaie » et « Djoumouaâ : vendredi » dont la seule apparition est marquée par l'emploi des guillemets dans les extraits ce-dessous :

- « *Le Cirque du Palais a compris au moins une chose qui lui permet aujourd'hui d'y aller aussi franco de port, en mode « **Z'kara** » intégrale : l'anéantissement de toute capacité de riposte, la mort de la voix et des voies contraires et contradictoires* ».
- « *Non seulement notre infatigable Prizidan bosse le vendredi, mais en plus, il travaille même pendant la « **Djoumouaâ** »* »
- « *Le FMI nous signale le feu qui gagne, et quelle est la réaction de notre régime sans aucun sel ni « **benna** »* ».

2-1-5- Xénismes mis en caractère gras

Dans certains cas, des polices de caractères spécifiques peuvent être utilisées pour distinguer les emprunts dans le discours à l'image du caractère gras. En revanche, cette pratique reste moins courante que les autres critères typographiques au sein de notre corpus. SABLAYROLLES J.F (2000 : 146) précise à ce propos que : « *les lexies néologiques se trouvent souvent notées en caractère plus grand et plus gras que la moyenne, car elles figurent dans les titres* » ; et c'est probablement la raison qui pourrait expliquer l'usage rare de ce caractère dans la transcription des emprunts.

Nous avons donc repéré deux cas de figure au sein de notre échantillon, il s'agit de :

- **El harbou khidaâ**, qui veut dire : « la guerre est un leurre ».
- **El Meftah**, qui signifie : « la clé ».

En somme, les marques typographiques des xénismes visent à signaler que ces termes proviennent d'une autre langue et qu'ils ne sont pas encore totalement intégrés ou n'ont pas d'équivalent direct dans la langue française. L'usage de l'italique, des guillemets, explicatives, ou de la majuscule sont les principales pratiques typographiques que nous avons relevé au sein de notre corpus d'étude. Ces marques

permettent au lecteur de comprendre l'origine du terme tout en lui indiquant si le mot est familier ou non dans la langue d'accueil.

2-2- Intégration selon les marques linguistiques

Dans toute pratique lexicologique ou lexicographique qui se donne pour tâche la description du vocabulaire, la définition y joue le rôle principal, elle est l'objet même du dictionnaire. Ainsi, dans ce volet de notre chapitre, nous allons examiner les marques linguistiques qui permettent d'expliquer ou d'accompagner l'emprunt à travers des explications, des traductions, des contextes ou des adaptations de forme.

2-2-1- Nécessité de définition des xénismes

Les marques linguistiques qui accompagnent le xénisme sont essentielles pour plusieurs raisons. Tout d'abord, elles permettent de signaler l'origine étrangère de ce dernier, ce qui aide à maintenir une certaine clarté sur leur signification et leur provenance afin d'éviter toute confusion de la part des locuteurs. Ensuite, ces marques peuvent également jouer un rôle dans l'adaptation de ces mots empruntés, facilitant ainsi leur intégration dans la langue d'accueil. Cela aide également les locuteurs à les saisir et à les utiliser plus facilement dans la communication.

Enfin, l'intérêt et la pertinence de ces marques consistent également à enrichir le vocabulaire d'une langue, en introduisant de nouvelles nuances et de concepts qui n'existaient pas auparavant. Cela contribue à l'évolution et à la dynamisation de la langue d'une manière générale, tout en reflétant les échanges culturels et linguistiques entre les communautés.

2-2-2- Lexique bilingue ou tendances explicatives et traductrices

Des termes empruntés peuvent être suivis de leur traduction ou d'une explication sous forme de glossaire, particulièrement dans les textes destinés à un large public comme celui des lecteurs du quotidien, *Le soir d'Algérie*, pour assurer leur compréhension. Parfois, le texte accompagnant l'emprunt peut comporter une

explication ou une traduction entre parenthèses, voire l'usage des adjectifs pour clarifier la signification ; surtout lorsque le mot emprunté n'est pas bien intégré ou est utilisé dans un contexte spécialisé. Notre corpus nous a offert les exemples ci-dessus :

- « *Vahid ne peut plus faire l'impasse sur la sélection de Abdekka au sein du groupe mondialiste qui ira nous représenter au Brésil. S'il ne le retient pas dans les 22, ça serait de la Hogra, **injuste*** ».

Dans ce cas, l'auteur a employé l'adjectif « injuste » pour qualifier l'emprunt « hogra » ; ainsi la signification de ce dernier est incluse dans son qualifiant.

- « *Les experts estiment que les réserves entrevues sont en mesure d'assurer une pérennité des rentrées d'hydrocarbures pour les 30 prochaines années, **merci, Alhamdoulillah !*** ».

Nous observons dans ce passage l'emploi de l'expression « Alhamdoulillah » qui signifie « louange à Dieu » avec l'anticipation par le terme « Merci » sous forme d'une traduction qui est, en effet, son équivalent dans ce contexte.

- « *En langage algérien, lui qui n'a jamais pu gober la gouvernance Boutef' depuis 1999, m'a lâché «**Ghadhni !**». Traduit : **il m'a fait pitié !** »*

Il s'agit, ici, d'une traduction littérale du xénisme « Ghadhni », annoncée par l'auteur lui-même en utilisant le mot « traduit ». Cela montre clairement les soucis de la saisie, par le public, des xénismes chez le chroniqueur à travers cette traduction.

- « *Et un matin, il appuie sur un **buzzer**. Ceux qui entendent le son strident du **buzzer** savent alors que c'est à eux d'entrer en jeu* »

L'emploi du terme anglais « buzzer », dans cet extrait, est expliqué de manière indirecte à travers l'expression « entend le son » ; qui montre qu'il s'agit d'une alerte sonore.

- « *Amar Saâdani ordonne à ses **mouhafedh**, ces **commissaires politiques** de se... la fermer !* » (équivalent)

On observe également, dans l'extrait ci-dessus, l'emploi de l'équivalent « commissaire politique » pour le xénisme d'origine arabe « mouhafedh ». En effet, l'insertion de cet équivalent s'est faite avec l'emploi de l'adjectif démonstratif « ces » qui relie directement les deux termes.

- « *De dégoût chevauchant nos cils en bataille. De... Abki Ya Bladi ! Pleure, Ô mon Algérie !* ».

Dans ce passage, nous remarquons la traduction littérale de l'expression « abki y a bladi » avec sa contextualisation exacte dans la mesure où l'auteur a traduit le mot « bladi », qui signifie « mon pays », en employant l'expression « mon Algérie ».

2-2-3- L'emploi des commentaires

Tout comme les autres marques linguistiques qui accompagnent les xénismes dans leur usage, les commentaires constituent un moyen pour paraphraser ces termes étrangers afin de faciliter leur compréhension et favoriser leur adaptation dans le discours. Nous avons donc relevé certains passages qui contiennent des commentaires servant comme moyens d'éclaircissement des xénismes employés par le chroniqueur H. Laalam.

Nous avons, à cet effet, mis en caractère gras les passages mis en œuvre par cet auteur afin de commenter les mots étrangers qu'il a employés :

- « *Procéder au dépouillement dans un cimetière n'est-il pas «Haram», **étant entendu que dans notre religion, et dans beaucoup d'autres d'ailleurs**, un mort doit s'élever vers Dieu dans le dépouillement le plus total, mais sans l'intervention d'une main étrangère, occulte, sournoise et adepte des tours de passepasse ?* ».
- « *N'allais-je pas choquer cet honorable vieillard au crépuscule de sa vie en lui annonçant ainsi, brutalement, sur le bord d'un trottoir mouillé, que le soleil, tout*

comme la pluie, nous ne le devons pas à Sidi Rabbi, mais au nouveau Baba Rabbi, **un Terrien aux pouvoirs extraordinaires, voire terrifiants** ».

- « (...) Dans plusieurs pays entre autres aux Comores le concept d'une mosquée sans imam, **un lieu de prière sans intermédiaire entre le priant et le prié(...)** ».

2-2-4- L'emploi des équivalents français

L'usage des mots français, équivalents des emprunts dans le discours, constitue un procédé qui permet d'éclaircir et de préciser le sens de ces derniers. Bien que, pour certains puristes de la langue, cette technique est un moyen qui peut faire face à l'usage excessif des mots étrangers, il n'en demeure pas moins que la majorité des locuteurs l'utilisent dans un but illustratif facilitant l'adaptation de ces emprunts.

Alors, ce procédé linguistique n'est pas sans importance pour le journaliste H. Laalam, car il nous a montré, à travers certains extraits, l'emploi des équivalents qui semblent aller au bout de la précision des xénismes qu'il a employés. Cela assure, d'une certaine manière, une compréhension, des plus possibles de ces xénismes, pour ceux qui n'ont pas une bonne maîtrise des langues étrangères sollicitées par cet auteur, notamment l'arabe et l'anglais. Observons ainsi les exemples suivant :

- « J'allais, là, encore et encore me soumettre à ce devoir de rappel des milliers de civils et militaires morts sous les scies rouillées des **«combattants de la foi»**, ou des **«moudjahidine armés»** ou encore des **«groupes d'opposition islamistes»** formules si chères au mitterrandisme infect ».

Dans ce passage, on constate que le mot arabe « moudjahidine » est expliqué à travers l'emploi d'équivalents (mis en gras) qui se réfèrent à son sens original (dans la langue source).

- « En vérité, le sujet qui a mis le feu aux poudres, qui a littéralement dynamité la baraque s'est invité de manière presque anodine, banale et limite anecdotique. **Le chef, le parrain, le raïs, le châtelain** a prononcé un oracle ».

Il s'agit, dans l'exemple ci-dessus, de la même technique que l'exemple précédent, dans laquelle l'auteur fait appel à trois équivalents, plus ou moins proches, du mot arabe « raïs ».

- « (...) En vérité faut arrêter de reprocher à un mec sur lequel **une baraka** incroyable, **une bénédiction** de contes de fées carabosse s'est abattue (...)».

Le mot « bénédiction » dans ce passage, traduit littéralement le mot arabe « baraka » même si dans la langue source, ce xénisme présente des connotations plus larges (selon les contextes d'usage) que son équivalent français.

- « Tu es fou ? Aller travailler ? Mais non, Abadan, **jamais** ! Je m'entraîne à résister à la tentation du travail ».

Il s'agit également de l'usage d'un équivalent direct « jamais » pour le xénisme d'origine arabe « abadan ».

- « Le même boss du FCE qui s'était embarqué consciemment, sans qu'on le torture dans les bus de soutien au 4e mandat, vient lui aussi te chanter quelques heures après l'annonce des résultats que le FCE nouveau ne sera plus partisan. **Lah'bel ! L'irrationnel ! La schizophrénie !** »

Il en va de même pour le xénisme « Lah'bel » qui est suivi, dans ce passage, par ses équivalents français « L'irrationnel » et « La schizophrénie ».

- « lorsque le sang se sera convenablement remis à circuler dans les gambettes, il faudra revenir à l'ESSENTIEL ! Oui, l'essentiel ! **L'argent. Draham. El Flouss. El Kemmoun ! Yamahoum !** »

Dans cet exemple, l'exception consiste en le fait que H. Laalam utilise le mot français « argent » pour annoncer ses équivalents (des xénismes) employés en arabe dialectal pour qualifier ce terme.

- « **Ces Meddahin, ces hérauts** ont pour mission d'afficher l'addition, la douloureuse ».

Le même procédé est observable dans l'usage du xénisme d'origine arabe « Meddahin » qui est suivi, dans cet extrait, de son équivalent français « Héraut » qui renvoie presque à la même fonction, celle de personne chargée d'annoncer la venue de quelqu'un ou de quelque chose (messenger).

- « **Drame ! Séisme ! Big-bang ! Catastrophe ! Vague bleue !** Nous avons eu droit à tous les «superlatifs» pour qualifier la victoire du Front National français aux européennes ».

Il s'agit, dans ce cas, de l'emploi de quelques équivalents de l'anglicisme « Big-bang » afin d'exprimer le sens qu'il véhicule dans le français.

2-2-5- Le contexte en tant que critère d'intégration du xénisme

Le contexte joue un rôle crucial en tant que critère d'intégration, que ce soit dans le domaine linguistique, ou dans le discours social ou culturel. En fait, ce que l'on désigne par cette notion est double ; il s'agit, de prime abord, du contexte linguistique qui consiste en les traits syntagmatique et pragmatique dans lesquels s'emploie l'unité lexicale. C'est aussi son usage linguistique qui permet de lui conférer une signification. Ensuite, le domaine situationnel qui désigne l'environnement et les conditions naturelles ainsi que les facteurs sociaux et culturels qui entourent la production de l'unité linguistique.

Quant à l'impact du contexte sur la signification des emprunts, il favorise au fait, la détermination du sens de ces mots étrangers. Par conséquent, un emprunt peut avoir des connotations différentes selon le contexte dans lequel il est utilisé. Comprendre ce contexte permet d'éviter les confusions et d'assurer une intégration plus facile.

Par ailleurs, nous avons constaté, à travers l'usage des emprunts dans les chroniques de H. Laalam, que les contextes socioculturel et politique dans lesquels sont utilisés ses termes d'emprunt ont une influence remarquable sur leur adaptation. Par ailleurs, nous avons remarqué que certains xénismes sont introduits à travers des anticipations, c'est-à-dire, des termes ou des expressions introduisant et expliquant le

sens du xénisme. Cela dit, certains termes spécifiques à une culture peuvent nécessiter des explications ou des adaptations pour être compris dans une autre culture.

2-2-6- Explication par anticipation des emprunts et des xénismes

Dans l'extrait : « *Bien sûr, le bureau du **nouveau chef de l'État algérien** sera plein à craquer, submergé par les dossiers, vu que le pays n'a pas été géré depuis **trois mandats**, depuis 1999. Mais de tout ce fatras de dossiers, et même si je ne suis rien dans le concert **des voix** qui exhorteront **le nouveau Raïs** à entrer tout de suite dans le vif du sujet* ». La signification de l'emprunt *Raïs* est précédée par l'usage de l'expression « nouveau chef de l'état algérien », et des noms « mandat » et « voix ». Ainsi, l'idée de *Raïs* (président) est saisissable à travers son champ lexical qui consiste en l'emploi de certains termes introduisant le sens de cet emprunt.

Il en va de même pour cet emprunt dans l'extrait suivant : « *Allez ! Allez ! Les enfants on applaudit **le Président-candidat**. On fait un hourra au **Raïs** qui se représente pour un 4e mandat* » ; dans lequel l'auteur a employé, par anticipation, les noms « président » et « candidat », pour signaler l'emploi du l'emprunt *Raïs*.

Dans un autre contexte, le chroniqueur a anticipé l'emploi du xénisme *Djihad* par des noms en relation avec l'idée de la guerre et celle du combat exprimées par ce dernier pour l'annoncer dans cet extrait :

« *Un poignard **commando**, un fusil mitrailleur, des **grenades** en veux-tu en voilà, le grimage d'un para de Biskra, et tu persistes à me prendre pour un idiot en me faisant croire que tu ne pars pas à **la guerre** ? Dis-moi tout, je suis ton meilleur ami. Tu as reçu ton **ordre d'appel** ? - Non ! - Tu prends le chemin du **djihad** en Syrie ?* ».

Alors, il convient de signaler que cette contextualisation se manifeste souvent par l'emploi, par anticipation, de termes relatifs à l'idée de l'emprunt. Observons aussi les exemples suivants :

- « *Mais ils s'en foutent, les «opinionneurs internationaux» que l'Algérie veuille accélérer son processus de développement et de sortie de crise à dos de fauteuil*

roulant, et au **son** d'un **Ghaïta-Band** où la **derbouka** domine tout et couvre la mise au **violon** de toute opposition ».

- « **Et même le son d'enfer** d'une **derbouka bien chauffée** n'arrive pas à briser la monotone grisaille des Kaboul algériennes... »

Dans ces extraits, tous les noms mis en caractère gras renvoient à l'idée d'instruments de musique, d'ailleurs, l'auteur a employé le nom **son** pour éviter l'ambiguïté du xénisme *Ghaïta* et de l'emprunt *derbouka*.

En effet, il semble que l'auteur procède à la contextualisation des emprunts et des xénismes qu'il emploie afin de faciliter leur adaptation dans son discours, bien qu'il soit destiné, majoritairement, à un public francophone algérien. Mais, ce chroniqueur, à travers ce procédé, n'exclut pas le lectorat français de ces chroniques auquel ces emprunts pourraient poser des soucis de compréhension.

En somme, le contexte, entourant l'emploi des emprunts et des xénismes, qui se manifeste généralement à travers des marques linguistiques dans le discours, est un critère fondamental pour leur intégration, car il influence leur signification, leur adaptation et leur acceptation au sein du discours et de la langue. Cela souligne l'importance d'une approche nuancée et attentive lors de l'introduction de nouveaux mots dans une langue.

2-3- Intégration selon les sources lexicographiques

L'intégration des emprunts linguistiques dans les dictionnaires est un processus fascinant qui reflète l'évolution des langues et des cultures. En effet, ces sources lexicographiques jouent un rôle essentiel dans la documentation et l'enregistrement, non seulement des mots empruntés, mais aussi de leurs origines, leur prononciation et leur usage dans la langue d'accueil. Cela permet aux utilisateurs de comprendre d'où vient un mot et comment il a été intégré.

De plus, les dictionnaires se basent souvent sur des corpus linguistiques pour évaluer la fréquence et l'usage des emprunts. Un mot étranger peut être intégré s'il est largement utilisé dans la langue d'accueil, ce qui témoigne de son acceptation par les locuteurs. Par

ailleurs, cette intégration peut inclure également les modifications phonétiques, graphiques, morphologiques et sémantiques que peuvent subir ces lexies étrangères et qui sont, justement, notées souvent dans ces dictionnaires ; cela aide les utilisateurs à prononcer et à utiliser correctement l'emprunt.

Il faut mentionner également que certains dictionnaires fournissent des informations sur les connotations et les contextes d'usage des emprunts. Cela inclut des notes sur le registre (formel, informel) et les situations dans lesquelles le mot est approprié, ce qui est crucial pour une utilisation correcte. De ce fait, ces documents dictionnaires mettent à jour régulièrement leurs entrées pour refléter l'évolution du lexique.

Pour cerner l'aspect lexicographique des emprunts, les dictionnaires s'appuient sur une variété de sources pour les intégrer, y compris la littérature, les médias, et les discours quotidiens. Cela leur permet de refléter la diversité des influences linguistiques et culturelles, car la description lexicographique de l'usage ordinaire n'est donc pas figée dans le temps (Boulanger, 2024 : 69).

Au sein de notre étude des emprunts dans les chroniques « *pousse avec eux !* », il est incontournable de faire un bilan lexicographique des unités lexicales empruntées par le chroniqueur H. Laalam. Cela consistera à vérifier leur apparition (leur attestation) dans les dictionnaires que nous avons retenus à cet effet, à savoir, *le dico Robert* en ligne, *Larousse* en ligne. Ajoutant à ceux-là le *dictionnaire de l'Académie française* (en ligne)³⁰ qui constitue une source dictionnaire plus représentative de l'intégration des emprunts dans la langue française.

Il faut rappeler que notre objectif à travers cet examen lexicographique est relatif à notre questionnement de départ sur le passage du statut du xénisme, dans le corpus, à celui de l'emprunt intégré au sein du français à travers les dictionnaires. Cela constituera, en plus, une analyse complémentaire de celle que nous avons portée sur les critères et les mécanismes de l'adaptation des xénismes dans le discours formant notre objet d'étude.

³⁰ <https://www.dictionnaire-academie.fr>

Nous allons, ainsi, soumettre toutes les unités lexicales, d'origine étrangère, que nous avons sélectionnées dans notre corpus, à une vérification minutieuse dans les dictionnaires selon leur apparition en tant qu'entrée lexicale. Cela dit, nous exposerons dans le tableau qui suit les définitions attribuées par ces trois dictionnaires aux emprunts lexicalisés. Ensuite, nous établirons un compte rendu de ces attestations selon les critères retenus par les dictionnaires pour la définition de ces entrées lexicales.

2-3-1- Les emprunts intégrés dans les dictionnaires

L'emprunt	Le dico Robert	Larousse en ligne	Dictionnaire de l'Académie française
Aâbaya	Long vêtement féminin qui couvre l'ensemble du corps à l'exception du visage et des mains, traditionnel dans certains pays de culture musulmane. → niqab	////////////////////////////////////	////////////////////////////////////
Adhan	//////////////////////////////////// //	nom masculin invariable Mot arabe désignant, chez les musulmans, l'appel à la prière (les cinq « salat » quotidiennes) et au service divin du vendredi.	////////////////////////////////////
Aïd	nom masculin Toute fête religieuse musulmane.	nom féminin invariable (arabe 'Īd) Fête religieuse musulmane marquant la fin du ramadan.	////////////////////////////////////
Allah	//////////////////////////////////// /	////////////////////////////////////	n.m. Nom que les Mahométans donnent à Dieu et qui est leur exclamation ordinaire de joie, de surprise, de crainte, etc. Par Allah ! Ils crièrent Allah !
Amir	//////////////////////////////////// /	Titre arabe signifiant émir ou commandeur des croyants, porté d'abord par Umar, puis par les califes omeyyades et abbassides, et par tous ceux qui prétendaient avoir droit au califat.	////////////////////////////////////
Baklawa / Baqlawa	nom masculin Gâteau oriental à pâte feuilletée avec du miel et des amandes. Des baklavas.	nom masculin (mot turc) Pâtisserie orientale en pâte feuilletée, garnie de noix et de miel.	////////////////////////////////////

Baraka	nom féminin familier Chance. Avoir la baraka.	nom féminin (mot arabe) Influence bénéfique qu'exercent certains personnages révéérés de l'islam, ou certains objets sacrés.	nom féminin Étymologie : XXe siècle. Mot arabe signifiant « bénédiction, faveur du ciel ». Sauvegarde personnelle protégeant de tous les dangers ; chance constante. Dans tous ses combats, il a eu la baraka. C'est un homme qui a la baraka.
Bendir	nom masculin Grand tambour d'Afrique du Nord, fait d'une peau montée sur un cerclage en bois.	om masculin Grand tambour sur cadre d'Afrique du Nord, au timbre nasillard produit par une membrane sous laquelle sont placées des cordes de tension rudimentaires, que l'on frappe des mains.	////////////////////////////////////
Big-bang	nom masculin anglicisme : Explosion de matière ayant provoqué la formation de l'univers connu, selon une théorie compatible avec une création soudaine. Des big bangs.	nom masculin singulier (Réf. ortho. nom masculin) (mot américain) 1. Événement assimilable à une gigantesque explosion qui aurait eu lieu il y a 13,8 milliards d'années et qui serait à l'origine de l'expansion de l'Univers ; théorie cosmologique décrivant l'évolution de l'Univers consécutive à cet événement. 2. Au figuré. Bouleversement provoquant un changement radical dans un secteur : Le big bang de l'énergie solaire.	////////////////////////////////////
Bled	nom masculin En Afrique, au Maghreb : L'intérieur des terres, la campagne. Familier : Lieu, village isolé, offrant peu de ressources. → familier patelin, trou. On s'ennuie dans ce bled. Des bleds.	nom masculin (arabe maghrébin blad, pays) 1. En Afrique du Nord, l'intérieur des terres. 2. Familier. Contrée, village retirés et généralement sans attrait : Un bled où il pleut un jour sur deux. Synonymes : patelin (populaire) - trou (populaire) 3. Familier. Lieu que l'on habite, où l'on est né : Rentrer dans son bled.	Nom masculin Étymologie : xixe siècle. Terme d'argot militaire. Emprunté de l'arabe d'Algérie blad, « terrain, pays ». 1. En Afrique du Nord, région située à l'intérieur des terres. Une maison perdue dans le bled. 2. Fam. et souvent péj. Contrée reculée, petite agglomération isolée qui offre peu de ressources.

			S'enterrer dans un bled. Il n'est jamais sorti de son bled.
Blog	Nom masculin - Anglicisme Journal personnel, chronique d'humeur sur Internet. syn. weblog. recommandation officielle blogue	Abréviation de l'anglais weblog, carnet de bord sur le Web). ou blogue nom masculin Site Web sur lequel un internaute tient une chronique personnelle ou consacrée à un sujet particulier. Synonyme : weblog	////////////////////////////////////
Bookmaker	Nom masculin ou Bookmakeur, Bookmakeuse. Nom, Personne qui prend des paris, notamment les paris sportifs. Des bookmakers, des bookmakeurs. abréviation book.	(Réf. ortho. bookmakeur) nom masculin (mot anglais) Professionnel qui reçoit les paris sur les courses (activité licite aux États-Unis et en Grande-Bretagne, interdite en France, où l'organisation des paris incombe au Pari mutuel urbain).	Se prononce [boukmékeur] Nom masculin Étymologie : XIXe siècle. Emprunté de l'anglais bookmaker, proprement « faiseur (maker) de livres (book) ». Celui qui, dans les courses de chevaux, fait profession d'accepter les paris à la cote et qui les inscrit sur un livre. Pop. et par abréviation. Un book.
Booster	Nom masculin - Anglicisme Technique Propulseur externe auxiliaire destiné à accentuer la poussée (d'un engin spatial). recommandations officielles propulseur d'appoint, propulseur auxiliaire. Amplificateur qui augmente la puissance d'un autoradio. recommandation officielle suramplificateur	verbe transitif Conjugaison : (anglais to boost, augmenter) Familiier. Stimuler, développer, renforcer : Ce nouveau concept marketing a boosté les ventes du produit.	////////////////////////////////////
Buzz	Nom masculin, anglicisme Rumeur propageant un message (notamment sur Internet). Créer un buzz, le buzz, du buzz. La chanson qui fait le	Nom masculin (mot anglais signifiant bourdonnement, brouhaha) 1. Forme de publicité dans laquelle le consommateur contribue à lancer un produit	////////////////////////////////////

	buzz cette semaine. → buzzer.	ou un service via des courriels, des blogs, des forums ou d'autres médias en ligne ; bouche-à-oreille : Une société new-yorkaise spécialisée dans le buzz par Internet. 2. Rumeur, retentissement médiatique, notamment autour de ce qui est perçu comme étant à la pointe de la mode (événement, spectacle, personnalité, etc.) : La gaffe du ministre a fait le buzz.	
Buzzer	verbe intransitif anglicisme : Se répandre par un buzz (message...). Vidéo qui buzze sur le net	1. verbe intransitif Conjugaison (de buzz) Alimenter le buzz : Un résumé de tout ce qui a buzzé cette semaine. 2- verbe transitif Conjugaison Poster des vidéos sur Internet, pour alimenter le buzz : Au moyen de CV vidéos, ces jeunes ont buzzé leurs recherches d'emploi.	////////////////////
Caïds	Nom masculin (Afrique du Nord) : Fonctionnaire musulman qui cumule les fonctions de juge, d'administrateur, de chef de police. Familier : Chef d'une bande. → cador. Jouer les caïds : chercher à en imposer. Familier : Personnage très important dans son milieu. Les caïds de l'industrie. → familier	Nom masculin (arabe qā'id) 1. Chef militaire dans les pays arabes. 2. Populaire : Mauvais garçon qui impose son autorité à d'autres ; chef de bande. 3. Familier : Homme remarquable dans sa spécialité, puissant dans son milieu.	Nom masculin Étymologie : XIV ^e siècle, caïte ; XVII ^e siècle, caïd. Emprunté de l'arabe qa'id, « chef, commandant », de qada, « conduire, gouverner ». 1. Dans les pays d'Afrique du Nord, chef de tribu ayant des attributions militaires, fiscales et judiciaires. 2. Pop. Personne jouissant d'une grande autorité, figure remarquable dans un milieu.
Cake	Nom masculin, Anglicisme : Gâteau garni de raisins secs, de fruits confits. Une tranche de cake.	Nom masculin (anglais cake, gâteau) 1. Gâteau constitué d'une pâte aux œufs levée, dans laquelle on incorpore des fruits confits et des raisins secs, généralement imbibés de rhum, et que l'on cuit dans	Nom masculin Étymologie : XVIII ^e siècle. Emprunté de l'anglais cake, « gâteau ». Gâteau fait de pâte sucrée, contenant généralement des raisins secs et des fruits confits. Un cake aux raisins.

		un moule à bords hauts, le plus souvent rectangulaire. 2. Par extension. Tout gâteau à base de pâte à cake, nature ou parfumé au citron, au chocolat, etc. 3. Pellicule d'argile déposée par la boue de forage sur les parois d'un puits en forage.	Offrir une tranche de cake. Un moule à cake, long et étroit.
Califat	Nom masculin ; Dignité, pouvoir, règne d'un calife ; territoire soumis à l'autorité d'un calife. var. khalifat	khalifat Nom masculin 1. Dignité de calife. 2. Durée du règne d'un calife. 3. Territoire soumis à son autorité.	Nom masculin Étymologie : XVI ^e siècle. Dérivé de calife. Dignité du calife ; territoire soumis à sa souveraineté ; durée de son règne. Califat d'Orient. Durant le califat d'Omar. (On écrit aussi Khalifat.)
Chahid	//////////////////// //	Chahid, chuhada ou chahids Nom masculin (mot arabe signifiant témoin, martyr) Chez les musulmans, celui qui témoigne de sa foi (chahada) par la prière et par son sang.	////////////////////
Charia	Nom féminin ; Didactique Loi islamique. var. sharia (anglicisme).	Nom féminin singulier (mot arabe signifiant le chemin qui conduit à l'abreuvoir et, par extension, le chemin qu'il faut suivre) Loi canonique islamique régissant la vie religieuse, politique, sociale et individuelle, appliquée de manière stricte dans certains États musulmans. (Les États où la charia est le plus largement appliquée sont, en Asie, l'Iran, l'Arabie saoudite, le Pakistan, l'Afghanistan, l'Iraq, le Yémen, Oman et les Émirats arabes unis, et, en Afrique, le Soudan et le Nigeria.)	Nom féminin Étymologie : XX ^e siècle. Mot arabe, signifiant proprement « voie ». MARQUE DE DOMAINE : ISLAM. Ensemble des prescriptions, des règles révélées par Dieu à Mahomet, qui sont contenues dans le Coran et la sunna. Les oulémas, docteurs de la loi coranique, sont les spécialistes de l'explication de la charia. Certaines prescriptions juridiques de la charia, notamment en matière de droit pénal, sont devenues caduques dans de nombreux États musulmans.

Chéchia	Nom féminin ; Coiffure en forme de calotte portée dans certains pays d'Islam	Nom féminin ; (arabe chāchīya) ; Coiffure en drap rouge, cylindrique, portée par de nombreux peuples africains, naguère adoptée par certains corps des troupes d'Afrique.	Nom féminin ; Étymologie : XIXe siècle. Emprunté de l'arabe maghrébin chachiya, adjectif dérivé du nom de la ville de Chach. Calotte de gros drap, souvent ornée d'un gland, portée par de nombreux peuples africains islamisés et adoptée par certaines troupes coloniales. Les chéchias sont généralement de couleur rouge. Une chéchia de zouave, de tirailleur sénégalais.
Cheikh	Nom masculin ; Homme respecté pour son grand âge, ses connaissances (dans un pays arabe). Chef de tribu, chez les Arabes. var. Cheikh, scheik , scheikh	Nom masculin ; (arabe chaykh, vieillard) 1. Chez les musulmans, terme de respect qui s'applique aux savants, aux religieux et à toutes les personnes respectables. 2. Au temps de l'administration coloniale française au Maroc et en Algérie, chef de village, chef de fraction de tribu. 3. Dans les confréries religieuses islamiques (tariqa), guide spirituel.	Nom masculin, Étymologie :XIVe siècle, seic. C'est écrit aussi cheque, scheik, cheick, cheikh. Emprunté de l'arabe chaykh, « vieillard ». Chez les musulmans, titre donné à certains personnages vénérables, à des cadis, à des chefs de tribu.
Chibani	Nom masculin ; Immigré âgé, souvent maghrébin, venu travailler en France durant les Trente Glorieuses.	Nom masculin ; (mot arabe « cheveux blancs ») Immigré maghrébin de la première génération, arrivé en France au début des années 1960 pour y travailler, et qui a fait le choix, la retraite venue, de ne pas retourner dans son pays d'origine.	////////////////////////////////////
Chorba	Nom féminin ; Soupe algérienne.	Nom féminin Au Maghreb, soupe à base de légumes (carottes, pois chiches, céleri, etc.) et de viande (agneau) servie le soir pendant le ramadan.	////////////////////////////////////

Coach	Nom ; anglicisme nom masculin vieilli Automobile à deux portes et quatre places. → coupé. Des coachs ou des coaches (pluriel anglais). Personne chargée de l'entraînement d'une équipe, d'un sportif. recommandation officielle entraîneur, euse. Professionnel qui accompagne une personne, une équipe, pour l'aider à développer ses aptitudes, à atteindre ses objectifs.	Nom masculin ; (anglais coach, voiture) Automobile fermée, à deux portes et à quatre glaces latérales, et dont les dossiers des deux sièges avant se rabattent pour permettre l'accès aux places arrière.	Nom masculin ; Étymologie :XIXe siècle, au sens de « diligence ». Mot anglais, emprunté du français coche, « voiture, carrosse ». Voiture automobile fermée, à deux portes et à quatre glaces latérales, dont on rabat les sièges avant pour accéder aux places arrière.
coran	Nom masculin (avec majuscule). Livre sacré des musulmans. Exemplaire du Coran. Un coran enluminé.	////////////////////////////////////	Nom masculin Étymologie :XIVe siècle, Alc(h)oran. Emprunté de l'arabe al qur'an, « lecture », d'où « lecture par excellence », du verbe qara'a, « lire, réciter ». Le livre sacré des musulmans, parole d'Allah révélée à Mahomet. L'arabe classique est la langue du Coran. Le Coran est formé de cent quatorze chapitres ou sourates. Lire le Coran, des passages du Coran. Le Coran est le fondement de la société musulmane. Par métonymie. Exemplaire de ce livre. Une collection de corans. (On a dit autrefois Alcoran.)
couscous	Nom masculin ; Semoule de blé dur. Plat du Maghreb constitué de cette semoule servie avec de la viande, des légumes et du bouillon.	Nom masculin ; (arabe kuskus, du berbère) 1. Semoule de blé dur. 2. Plat traditionnel composé de cette semoule cuite à la vapeur, accompagnée de viande et de légumes, le tout étant ensuite servi avec bouillon, harissa, boulettes de viande, merguez, etc.	Nom masculin ; Étymologie : XVIe siècle, couchou. Emprunté de l'arabe d'Afrique du Nord kuskus, lui-même emprunté du berbère. MARQUE DE DOMAINE :CUISINE. Semoule de blé dur ou de mil, cuite à la vapeur, que l'on sert habituellement, en Afrique du Nord, avec de la viande

			ou du poisson, des légumes et une sauce épicée.
Daïra	//////////////////// //	Nom féminin ; (mot arabe) En Algérie, subdivision de la wilaya.	////////////////////
Derbouka	Nom féminin ; Tambour arabe fait d'une peau tendue sur l'extrémité évasée d'un corps cylindrique en terre cuite, bois ou métal.	Nom féminin ; (arabe darabukka) Tambour en poterie du Maghreb et du Moyen-Orient, tendu d'une peau que l'on frappe avec les mains. (Il est utilisé au Maghreb et au Moyen-Orient.)	Nom féminin ; Étymologie :xixe siècle. Emprunté de l'arabe dar(a)boukka, en arabe algérien derbouka. Marque de domaine : musique. Tambourin fait d'une peau tendue sur l'extrémité renflée d'un cylindre de poterie. La darbouka est surtout utilisée en Afrique du Nord et au Proche-Orient. (On dit aussi Derbouka.)
Dey	Nom masculin ; Histoire Titre porté par le chef du gouvernement d'Alger (de 1671 à 1830). Des deys.	Nom masculin ; (turc dayi, oncle maternel) 1. Titre porté par le chef de la Régence d'Alger de 1671 à 1830. (Il était élu par les chefs corsaires, puis par les officiers de l'armée.) 2. Titre porté dans la Régence de Tunis par des chefs de section de la milice, puis par le commandant de l'armée (années 1590 et xviiie s.) et enfin par un haut fonctionnaire de la justice.	Nom masculin ; Étymologie :XVIIe siècle. Emprunté de l'arabe da'i, « celui qui appelle à la guerre sainte ». MARQUE DE DOMAINE :HISTOIRE. Dans l'Empire ottoman, titre du régent d'Alger, indépendant jusqu'à la colonisation française.
Djihad	Nom masculin ; Religion Effort que doivent fournir les musulmans pour rester dans le droit chemin et combattre les ennemis de l'islam. courant Guerre sainte menée pour propager ou défendre l'islam. → aussi djihadisme. var. jihad	Nom masculin ; (arabe djiḥād, effort, combat sur le chemin de Dieu) 1. Effort sur soi-même que tout musulman doit accomplir contre ses passions. (Il est considéré par le prophète Muhammad comme le « djihad majeur ») 2. Combat pour défendre le domaine de l'islam. (Il est qualifié de « djihad mineur ».)	////////////////////
Djihadisme	Nom masculin ; Forme radicale du djihad.	Nom masculin ; Nom par lequel on désigne les idées et l'action des	////////////////////

	Qui prône le recours au combat armé ; terrorisme islamiste.	fondamentalistes extrémistes qui recourent au terrorisme en se réclamant de la notion islamique de djihad.	
Djihadiste	Nom et adjectif ; Partisan, combattant du djihad. → moudjahid. adjectif Mouvance djihadiste.	Adjectif et nom Relatif au djihadisme ; qui en est partisan.	////////////////////////////////////
Doberman	Nom masculin ; Chien de garde haut et svelte, à poil ras. Des dobermans.	Nom masculin ; (de Dober, nom propre) Chien de garde, d'origine allemande, de proportion moyenne, solidement musclé, au poil ras et dur.	Nom masculin ; Étymologie : xxe siècle. Mot allemand, du nom propre Dobermann, amateur de chiens et créateur de cette race. Chien de garde d'origine allemande.
Douar	Nom masculin ; Division administrative rurale, en Afrique du Nord.	Nom masculin ; (arabe dawār) 1. Agglomération de tentes en Afrique du Nord. 2. Division administrative en Afrique du Nord.	Nom masculin ; Étymologie : XVIIe siècle, adouar, « groupe de tentes ». Emprunté de l'arabe maghrébin duwwar, « campement de tentes en cercle ». 1. Marque de domaine : ethnologie. Type de campement nomade, particulièrement en Afrique du Nord.
Droïde	Nom masculin ; Robot de science-fiction capable, grâce à l'intelligence artificielle, de remplir des tâches complexes, quasi humaines. Droïdes de combat.	////////////////////////////////////	////////////////////////////////////
Emir	Nom masculin Titre honorifique donné autrefois au chef du monde musulman, aux descendants du Prophète, puis à des princes, des gouverneurs, des chefs militaires de l'Islam. Chef d'État héréditaire d'un émirat de la péninsule Arabique.	Nom masculin (arabe amīr, celui qui ordonne) 1. Chef militaire, gouverneur d'un territoire dans les anciens empires musulmans. 2. Prince des familles royales musulmanes. 3. Chef de l'État dans les principautés héréditaires de la péninsule arabique.	Nom masculin Étymologie : xiii ^e siècle, au sens 2 ; xv ^e siècle, au sens 1. Emprunté de l'arabe 'amir, « chef, commandant, prince, émir », dérivé du verbe amara, « commander » (voir Amiral). 1. Titre donné par les musulmans aux descendants de Mahomet.

			2. Chef arabe d'une province ou d'une tribu importante. L'émir Abd el-Kader.
Fatwa	Nom féminin didactique (dans l'islam) Consultation juridique sur un point de religion (donnant parfois lieu à condamnation). Lancer une fatwa contre qqn.	Nom féminin (arabe fatwā) Dans la religion islamique, consultation juridique donnée par une autorité religieuse à propos d'un cas douteux ou d'une question nouvelle ; décision ou décret qui en résultent.	Nom féminin Étymologie : XXe siècle. Mot arabe. Marque de domaine : islam. Avis que rend un mufti, consulté sur une question d'ordre juridique, moral, religieux. Les recueils de fatwas nourrissent la jurisprudence du droit islamique. Rendre, prononcer une fatwa.
Fellah	Nom masculin Paysan, petit propriétaire agricole (Égypte, pays du Proche-Orient). Les fellahs.	Nom masculin (arabe fallāhlowdot) Paysan arabe.	Nom masculin Étymologie : XVIIIe siècle. Emprunté, par l'intermédiaire de l'arabe maghrébin, de l'arabe classique fallah, « laboureur ». Désigne le paysan d'Égypte et, plus généralement, un paysan arabe.
Foot	Nom masculin Sport opposant deux équipes de onze joueurs, où il faut faire pénétrer un ballon rond dans les buts adverses sans utiliser les mains (au Canada, on dit soccer). Abréviation, familier foot . Jouer au foot. Football américain : sport voisin du rugby, où les joueurs sont protégés par un lourd équipement (au Canada, on dit Football).	Nom masculin (anglais foot, pied) Unité anglo-saxonne de longueur, valant 12 inches, soit environ 0,305 m. Synonyme : pied	Nom masculin Étymologie : XVIIe siècle. Mot anglais composé de foot, « pied », et ball, « balle, ballon ». Désignait initialement tout jeu de ballon opposant deux équipes. Aujourd'hui, est réservé au jeu mettant aux prises deux équipes de onze joueurs qui doivent faire entrer un ballon, sans le toucher de la main ou du bras, dans les buts défendus par le camp adverse. Un terrain de football. Un joueur, un club de football. Football amateur, professionnel.

Ghaïta	////////////////////	Nom masculin (arabe ghaytlowdota) Haut bois utilisé au Maghreb et par les musiciens musulmans d'Afrique noire	////////////////////
Gourbi	Nom masculin Habitation sommaire en Afrique du Nord. → cabane. anciennement Abri de tranchée (1914-1918). familier Habitation misérable et sale.	Nom masculin (arabe d'Alger gurbi, de l'arabe classique qurbā, parenté) 1. Dans l'Afrique du Nord traditionnelle, habitation élémentaire, faite de pièces rectangulaires, uniquement éclairées par la porte. (Le gurbi est l'habitat des classes défavorisées.) 2. Populaire. Habitation misérable et mal entretenue. Synonymes : baraque (familier) - bicoque (familier) - cabane - galetas - masure - taudis	Nom masculin Étymologie :xviie siècle, gurbie. Emprunté de l'arabe d'Algérie gurbi, « maison de terre, chaumière ». 1. En Afrique du Nord, habitation en torchis ou en pisé, sans étage ni fondations. 2. Argot militaire. S'est dit, pendant la Grande Guerre, des abris de tranchée. 3. Pop. et péj. Habitation misérable, mal tenue. Vivre dans un gourbi.
Guérilla	Nom féminin Guerre de coups de main, souvent menée par des partisans, des francs-tireurs. Guérilla urbaine. Des guérillas.	Nom féminin (espagnol guerrilla, diminutif de guerra, guerre) 1. Forme de guerre caractérisée par des actions de harcèlement, d'embuscades ou de coups de main. 2. Groupe de soldats armés légèrement et chargés de harcéler l'ennemi. 3. Combat mené par des groupes clandestins et caractérisé par des actions ponctuelles en vue de déstabiliser un régime : Guérilla urbaine. 4. Attaques continuelles, harcèlement : La guérilla parlementaire de l'opposition.	Nom féminin Étymologie :xix ^e siècle. Emprunté de l'espagnol guerrilla, « petite formation militaire », diminutif de guerra, de même origine que guerre. 1. Vieilli. Corps franc, bande de partisans. 2. Guerre de harcèlement menée par des bandes de partisans contre les troupes régulières. Un chef de guérilla. La guérilla eut bientôt gagné toute la province. Fig. et fam. La guérilla que l'opposition mène contre le gouvernement.
Hadj	Nom masculin Musulman qui a fait le pèlerinage de La Mecque. Les hadjis. syn. hadj.	Nom masculin invariable (Réf. ortho. nom masculin) 1. Grand pèlerinage rituel à La Mecque que tout musulman doit effectuer au moins une fois dans sa vie. 2. Synonyme de hadjdji. Synonyme : hadjdji	HADJ Prononciation :(h initial est aspiré) ou 'HADJI nom masculin Étymologie : xv ^e siècle, hagi. Emprunté de l'arabe hadjdj, « pèlerin ».

			Titre donné à un musulman qui a accompli le pèlerinage de La Mecque.
Halal	Halal : Adjectif (viande) Conforme au rite musulman. <i>Viande halal. Des poulets halal</i> (invariable) ou <i>halals</i> .	Halal : Adjectif invariable (arabe <i>hlawdotalāl</i> , licite, honnête) Se dit de la viande d'un animal tué selon les rites, et qui peut être consommée par les musulmans.	HALAL adjectif invariable Étymologie : xxe siècle. Mot arabe, signifiant « licite, permis par la loi coranique ». Se dit de la viande d'un animal abattu conformément au rite musulman. <i>Du bœuf, de l'agneau halal</i> . Par métonymie. <i>Une boucherie halal</i> . (On trouve aussi <i>Hallal</i> .)
Hall	Nom masculin anglicisme Grande salle servant d'entrée, d'accès. Hall de gare. Vaste local. Hall d'exposition.	Nom masculin (anglais hall, du francique *halla, halle) 1. Salle de grandes dimensions, haute de plafond, par où l'on accède dans certains édifices publics, dans les gares, dans les hôtels, etc., ainsi que dans les demeures importantes des particuliers. Synonymes : antichambre - entrée - vestibule 2. Dans l'industrie, espace réservé à un type de travail : Hall de montage. 3. Salle de grandes dimensions à usage déterminé (bals, banquets, expositions).	HALL Prononciation : (h initial est aspiré ; on prononce hôl) nom masculin Étymologie : xviii siècle. Emprunté de l'anglais hall, qui désigne un vaste emplacement couvert, issu du francique *halla, de même sens. 1. Vaste entrée d'une grande maison particulière ou d'un bâtiment ouvert au public. Le hall d'un hôtel, d'un musée. Un hall d'accueil. ▪ Spécialement. Hall de gare, vaste salle par laquelle on a accès aux quais. Hall d'aéroport. 2. Salle de vastes dimensions destinée à accueillir un public nombreux ou des installations volumineuses. Un hall d'exposition, où se tiennent des expositions temporaires.
Haram	////////////////////	Nom masculin (mot arabe signifiant interdit, sacré) 1. Territoire sacré, interdit aux non-musulmans, des	HAREM Prononciation : (h initial est aspiré ; <i>em</i> se prononce ème) nom masculin Étymologie : XVIIe siècle. Variante de haram,

		villes saintes de La Mecque et de Médine. 2. Salle de prière de la mosquée. Haram adjectif invariable Se dit de la viande d'un animal qui ne peut pas être consommée par les musulmans (par opposition à halal).	emprunté de l'arabe haram, « ce qui est interdit », terme appliqué aux femmes qu'un étranger à la famille n'a pas le droit de voir. ■ Dans la tradition musulmane, partie de la demeure strictement réservée aux femmes. Le harem des « Mille et Une Nuits ». Les eunuques du harem. ▪ Par métonymie. Ensemble des femmes vivant dans cet appartement. Un nombreux harem. Par analogie. Fam. Ensemble des femmes qui entourent un même homme.
Harki	Nom masculin Militaire autochtone d'Algérie qui servait comme supplétif aux côtés	Nom masculin (arabe hlowdotarki) Militaire servant dans une harka. (Les harkis ont joué un rôle important comme auxiliaires des troupes françaises pendant la guerre d'Algérie de 1954 à 1962. Près de 100 000 d'entre eux, abandonnés par les autorités françaises, furent massacrés par l'armée de libération nationale (A.L.N.), bras armé du F.L.N., à la suite des accords d'Évian, le 18 mars 1962, qui scellèrent l'indépendance de l'Algérie, en juillet. Seuls 20 000 harkis furent rapatriés en France, où ils furent souvent parqués dans des camps précaires. Aujourd'hui, leur population, regroupant les musulmans rapatriés et leurs descendants, est évaluée à 400 000 personnes environ.)	HARKI Prononciation : (h initial est aspiré) nom masculin Étymologie : xxe siècle. Mot arabe, dérivé de harka, « expédition ou opération militaire ». En Algérie, entre 1954 et 1962, membre d'une milice supplétive des troupes françaises. Une troupe de harkis.
Harraga	//////////////////////////////////// //	Nom masculin pluriel (mot arabe, « ceux qui brûlent [leurs papiers] ») En Algérie, jeunes adultes que l'absence de perspectives d'avenir pousse à fuir leur	////////////////////////////////////

		pays par tous les moyens possibles (une embarcation de fortune, par exemple).	
Henné	Nom masculin Poudre jaune ou rouge d'origine végétale utilisée pour teindre les cheveux, les lèvres, etc. Shampoing au henné.	Nom masculin (arabe hlowdotinnā) 1. Plante (lythracée) originaire d'Inde et d'Arabie, cultivée au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. 2. Poudre fournie par les feuilles de henné, séchées et pulvérisées et que l'on utilise pour colorer et fortifier les cheveux.	HENNÉ Prononciation : (h initial est aspiré) nom masculin Étymologie : XVI ^e siècle, henne. Emprunté, par l'intermédiaire du latin médiéval henne, de l'arabe hinna, de même sens. ■ Arbuste de la famille des Lythracées, cultivé au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, dont les feuilles odorantes, séchées et pulvérisées, fournissent une poudre colorée. ▪ Par métonymie. Cette poudre, jaune ou rouge, utilisée notamment pour la teinture des cheveux et divers soins de beauté. Henné clair, henné foncé.
Iceberg	Nom masculin Masse de glace flottante, détachée de la banquise ou d'un glacier polaire. locution La partie cachée (ou immergée) de l'iceberg : la partie cachée et souvent la plus importante d'une chose (par opposition à la partie visible, émergée de l'iceberg).	Nom masculin (anglais iceberg, du norvégien ijsberg) Bloc de glace de grande taille flottant à la surface de la mer.	ICEBERG Prononciation : (i se prononce i ou ai ; g se fait entendre) nom masculin Étymologie : xviii ^e siècle, ysbergh, « glacier côtier », emprunté d'une langue nordique ; xix ^e siècle, ice-berg, iceberg, mot anglais signifiant proprement « montagne de glace ». ■ Gros bloc de glace qui s'est détaché de la banquise et flotte sur la mer au hasard des courants. Les icebergs de l'océan Arctique. La partie émergée d'un iceberg ne représente que le septième environ de sa masse.
Imam	Nom masculin Histoire Titre donné au successeur de Mahomet et à ceux d'Ali chez les chiïtes*. Fonctionnaire laïque qui dirige la prière dans une mosquée.	Nom masculin (anglais iceberg, du norvégien ijsberg) Bloc de glace de grande taille flottant à la surface de la mer.	IMAM Prononciation : (le m final se fait entendre) nom masculin Étymologie : XVI ^e siècle, iman. Emprunté de l'arabe imam, dérivé de amma, « marcher en tête, présider ».

	syn. (vieux) iman		Titre donné à différents dignitaires de la religion musulmane. Mahomet fut le premier imam. Le rôle essentiel de l'imam est de présider à la prière. (On a dit aussi Iman.)
Inchallah	////////////////////////////////////	Interjection (arabe in chā'allāh, si Dieu le veut) Indique qu'on s'en remet au destin dans une situation donnée ; on verra bien, à Dieu vat !	////////////////////////////////////
Islam	Nom masculin Religion prêchée par Mahomet (Muhammad) et fondée sur le Coran. (avec majuscule) L'ensemble des peuples musulmans et leur civilisation. Histoire de l'Islam.	Nom masculin (arabe islām, soumission à la volonté de Dieu) 1. Religion des musulmans, de ceux qui adhèrent au message de Mahomet. 2. Ensemble des peuples qui professent cette religion (s'écrit alors Islam). 3. Civilisation qui caractérise le monde musulman (s'écrit alors Islam).	Nom masculin Étymologie : XVIIe siècle. Translittération d'un mot arabe signifiant proprement « soumission, résignation (à la volonté de Dieu) ». ■ Religion instituée au VIIe siècle par le prophète Mahomet et dont le livre sacré, le Coran, est considéré par les fidèles comme la parole de Dieu ; ensemble des dogmes et des préceptes de cette religion. Les cinq piliers de l'islam. Les diverses branches de l'islam. ▪ Par extension. Généralement avec une majuscule. Ensemble des peuples musulmans ; leur civilisation. L'apport de l'Islam à la civilisation du Moyen Âge.
Islamiste	Définition de : islamiste adjectif et nom Relatif à l'islamisme. Partisan de l'islamisme. nom : Les islamistes.	Islamiste : Adjectif et nom Relatif à l'islamisme ; partisan de l'islamisme.	ISLAMISTE : adjectif Étymologie : xxe siècle. Dérivé d' <i>islamisme</i> . ■ Relatif au mouvement politique et religieux dit <i>Islamisme</i> . ▪ Subst. Un <i>islamiste</i> , un partisan de ce mouvement.

Java	Nom masculin Informatique Langage de programmation utilisé dans la conception des pages web.	Nom masculin (nom déposé) Langage de programmation orienté objets, indépendant d'une architecture matérielle ou d'un système d'exploitation, servant notamment à programmer des applications interactives, ou appelettes, liées à Internet.	Nom féminin Étymologie : XXe siècle. D'origine inconnue. ■ Danse populaire à trois temps, de rythme assez saccadé ; air, musique qui l'accompagne. Aller danser la java dans les bals musettes. L'accordéoniste jouait une java. ▪ Expr. fig., pop. et vieillie. Faire la java, faire la fête, s'amuser bruyamment.
Jet-set	Nom féminin anglicisme Ensemble des personnalités de la vie mondaine internationale habituées à voyager en jet. var. jet set ou ro jetset. syn. jet-society ou ro jetsociety.	Jet-Set nom féminin ou, vieilli, nom masculin ou jet-society nom féminin (anglais jet, avion à réaction, et set, groupe, ou society, société) Ensemble des personnalités en vue du monde de la politique, du spectacle, des affaires, etc., qui constituent un milieu riche et international habitué des voyages en jet.	////////////////////////////////////
Job	Nom masculin anglicisme, familier Travail rémunéré, qu'on ne considère ni comme un métier, ni comme une situation. Emploi rémunéré. → familier boulot. Elle a un bon job.	Nom masculin (anglais job) Familier : 1. Emploi rémunéré peu qualifié et provisoire : Chercher un job pour les vacances. 2. Tout travail rémunéré : Avoir un bon job.	JOB Prononciation : (j se prononce parfois dj) nom masculin Étymologie : XIXe siècle. Mot anglais signifiant proprement « travail ; affaire ». Fam. Petit emploi occasionnel, de faible rémunération (équivalent de Petit boulot). Un job d'étudiant. Par extension. Se dit de tout emploi, de tout travail rémunéré. Avoir un bon job. Chercher un job. Perdre son job.
Khôl	nom masculin Fard de couleur sombre appliqué sur les paupières, les cils, les sourcils, utilisé à	khôlou kohol nom masculin (arabe kuhul) Substance noire provenant de la carbonisation incomplète	KHÔL nom masculin Étymologie : XVIIe siècle, kouhel. Emprunté de l'arabe kuhl.

	l'origine dans le monde arabe. var. khôl . syn. kohol et koheul	de différentes matières grasses, utilisée pour le maquillage des yeux.	Fard de couleur noire, ou parfois bleu-vert, destiné au maquillage des yeux et utilisé à l'origine en Orient (on trouve aussi Kohl et Kohol).
Kidnapping	Nom masculin anglicisme Enlèvement (d'une personne) en vue d'obtenir une rançon. → rapt. syn. francisé kidnappage.	Nom masculin (anglais kidnapping) Enlèvement de quelqu'un, en particulier pour extorquer une rançon ; rapt. Synonymes : enlèvement - rapt	KIDNAPPING Prononciation : (n et g finals se font entendre) nom masculin Étymologie : XXe siècle. Mot anglais. Enlèvement d'un enfant.
Kif-kif	Adjectif invariable familier Pareil, la même chose. Faire ça ou rien, c'est kifkif !	kif-kif (Réf. ortho. kifkif) adjectif invariable (arabe algérien kif, comme)	KIF-KIF ou, mieux, KIFKIF adjectif invariable Étymologie : XIXe siècle, dans l'argot des troupes coloniales. Expression de l'arabe maghrébin. Pop. Identique, équivalent. C'est kifkif.
Leader	Leader ou leadeur, leadeuse nom anglicisme Chef, porte-parole (d'un parti, d'un mouvement politique). Les leaders de l'opposition. Les leaders d'opinion : celles et ceux qui orientent l'opinion publique. Concurrent(e) qui est en tête (course, compétition). Entreprise qui occupe la première place (dans un domaine). Le leader mondial des cosmétiques. → numéro un.	Nom masculin (anglais leader, chef) 1. Personne qui est à la tête d'un parti politique, d'un mouvement, d'un syndicat : Le leader du parti socialiste. 2. Personne qui, à l'intérieur d'un groupe, prend la plupart des initiatives, mène les autres membres du groupe, détient le commandement : C'est lui le leader de la bande. Synonyme : meneur	LEADER Prononciation : (ea se prononce i ; r se fait entendre) nom masculin Étymologie : XIXe siècle. Mot anglais. ■ Personne qui se met à la tête d'un groupe, y occupe la première place (surtout dans le vocabulaire politique). Le leader d'un parti, d'un syndicat. Les leaders de la majorité, de l'opposition. Se dit aussi d'un sportif qui occupe la première place au cours d'une compétition. ▪ Par extension. Entreprise qui occupe une position dominante dans un secteur déterminé.
M'zab	Adjectif et nom Du Mzab. nom Les Mozabites. Musulman appartenant à un mouvement schismatique et	////////////////////	MOZABITE nom Étymologie : XIXe siècle. Dérivé de Mzab, nom géographique.

	puritain dont la terre d'élection est le Mzab. nom masculin Parler berbère en usage au Mzab. var. mzabite		■ Personne qui est originaire du Mzab, groupe d'oasis situées au nord du Sahara algérien, ou qui habite cette région. Un, une Mozabite. Les Mozabites s'adonnent généralement au commerce. Adjectivement. Relatif au Mzab ou à ses habitants. Des marchands mozabites. (On dit aussi Mzabite.)
Mafia	Nom féminin Association secrète d'origine sicilienne servant des intérêts privés par des moyens illicites et recourant à la violence. Groupe secret analogue. La mafia japonaise (→ yakuza), russe. Groupe d'intérêt occulte.	Nom féminin (de Mafia, nom propre) 1. Bande ou association secrète de malfaiteurs. 2. Familier. Groupe occulte de personnes qui se soutiennent dans leurs intérêts par toutes sortes de moyens : Cette profession est une mafia. Synonymes : clique - gang	Nom féminin Étymologie : XIXe siècle. Mot sicilien signifiant proprement « allure, audace, vantardise », qui désignait originellement, après 1848, un réseau de groupes armés au service des propriétaires terriens revendiquant l'indépendance de l'île. 1. Société criminelle d'origine sicilienne, organisée en un puissant réseau, dont l'action et l'influence occultes pèsent, dans certains pays, sur l'ensemble des activités économiques, politiques et sociales. 2. Par extension. Toute organisation criminelle et secrète ayant ses propres lois et s'opposant à l'état de droit.
Maraboutisme	//////////////////////////////////// //	Nom masculin Allégeance collective et culte d'un clan ou d'une tribu à un marabout, qui est supposé lui apporter sa bénédiction (baraka).	////////////////////////////////////
Mechtas	Nom féminin Hameau, en Algérie, en Tunisie. Des mechtas.	Nom féminin (arabe machṭā) 1. Au Maroc, maison de terre ou de torchis. 2. En Algérie et en Tunisie, hameau constitué d'un certain nombre de gourbis.	MECHTA Prononciation : (e se prononce é) nom féminin Étymologie : XXe siècle. Emprunté de l'arabe maghrébin mesta, « habitation d'hiver ».

			Au Maroc, maison de terre ou de torchis. En Algérie, en Tunisie, hameau, groupe de maisons.
Mecque	//////////////////// //	Nom féminin singulier (de La Mecque, nom propre) Lieu par excellence de quelque chose ; sanctuaire : Las Vegas, la Mecque du jeu.	////////////////////
Meeting	Nom masculin anglicisme Réunion publique politique, sociale. Démonstration, réunion sportive pour un nombreux public. Meeting d'athlétisme, meeting aérien. recommandation officielle réunion.	nom masculin (anglais meeting, de to meet, rencontrer) 1. Importante réunion publique organisée, à l'initiative d'un parti, d'un syndicat, etc., pour débattre d'un sujet politique ou social. 2. Démonstration, réunion sportive devant un vaste public : Meeting aérien. Synonymes : manifestation - rassemblement - réunion	MEETING Prononciation : (ee se prononce i ; n et g se font entendre) nom masculin Étymologie : xviii ^e siècle. Mot anglais, signifiant « rencontre, réunion ». ■ Grande réunion publique. Tenir, organiser un meeting. Un meeting politique, syndical. ▪ Par extension. Importante réunion sportive. Meeting aérien, où ont lieu des démonstrations, où sont présentées au public des acrobaties aériennes.
Minbar	nom masculin didactique Chaire d'une mosquée. Minbar sculpté	nom masculin (mot arabe) Chaire à prêcher de la mosquée, en bois ou en pierres, mobile ou fixe.	MINBAR Prononciation : (n se fait entendre) nom masculin Étymologie : xviii ^e siècle. Mot arabe. Dans les mosquées, chaire au décor richement sculpté, généralement en bois mais, parfois en pierre, comprenant un escalier droit d'où le prédicateur s'adresse aux fidèles.
Modem	nom masculin Informatique Appareil qui convertit des signaux afin de transmettre des données entre ordinateurs par le réseau téléphonique ou le réseau câblé.	nom masculin (abréviation de modulateur et démodulateur) Appareil électronique utilisé en télécommunication et en transmission de données qui assure la modulation des signaux émis et la démodulation des signaux reçus.	////////////////////

Moudjahid	nom masculin Combattant de certains mouvements de libération nationale du monde musulman (Afghanistan, Algérie). Des moudjahids ou des moudjahidines. var. moudjahidine	nom masculin (arabe mudjāhid, combattant de la foi) Celui qui fait le djihad ; combattant de divers mouvements de libération nationale du monde musulman.	MOUDJAHID Prononciation : (les deux d se font entendre) nom masculin (pluriel Moudjahidin ou Moudjahidines). Étymologie : xxe siècle. Emprunté de l'arabe muujahid. Pour les musulmans, celui qui prend part au djihad, ou guerre sainte.
Muezzin	nom masculin Fonctionnaire religieux musulman attaché à une mosquée, chargé d'appeler, du haut du minaret, les fidèles à la prière. var. ro muezzine.	nom masculin (turc müezzin, de l'arabe mu'adhdhin) Fonctionnaire religieux musulman chargé d'appeler, du haut des minarets des mosquées, aux cinq prières quotidiennes.	MUEZZIN Prononciation : (zz se prononce dz ; n se fait entendre) nom masculin Étymologie : xvie siècle, maizin. Emprunté, par l'intermédiaire du turc meyzin, müezzin, de l'arabe mu'addin, de même sens. Fonctionnaire musulman attaché aux mosquées, qui, du haut du minaret, appelle les fidèles à la prière cinq fois par jour, selon une des règles fondamentales de l'islam. L'appel du muezzin.
Mufti	nom masculin Jurisconsulte, interprète officiel du droit canonique musulman. Des muftis.	muphti nom masculin (arabe muftī) Interprète officiel de la loi musulmane. (Jurisconsulte, il rend des sentences, les fatwa)	MUFTI Prononciation : (u se prononce ou) nom masculin Étymologie : xvie siècle, mofty. Mot arabe. MARQUE DE DOMAINE : RELIGION. Jurisconsulte disant la loi musulmane et le droit coranique, qui rend des sentences (ou fatwa) et remplit des fonctions religieuses, judiciaires et civiles (on écrit aussi Muphti).
Oued	nom masculin Rivière d'Afrique du Nord, du Proche-Orient. Des oueds.	nom masculin (arabe wādī) 1. Rivière d'Afrique du Nord. 2. Cours d'eau le plus souvent intermittent des régions sèches, où l'alimentation s'effectue presque uniquement par ruissellement, et s'achevant généralement	OUED Prononciation : (ed se prononce ède) nom masculin Étymologie : xixe siècle. Emprunté de l'arabe wad, de même sens. Rivière, en Afrique du Nord. Désigne plus particulièrement un cours

		dans une dépression fermée ou disparaissant par épuisement.	d'eau qui s'écoule de façon intermittente, dans une région aride.
Parking	nom masculin anglicisme Parc de stationnement (recommandation officielle) pour les automobiles.	nom masculin (anglais parking) 1. Synonyme de parc (de stationnement). Synonyme : parc de stationnement) 2. Ensemble d'emplacements pour garer les voitures en sous-sol d'un immeuble ou au pied de celui-ci ; chacun de ces emplacements.	PARKING Prononciation : (n et g se font entendre) nom masculin Étymologie : xxe siècle. Mot anglais. Emplacement aménagé pour le stationnement des véhicules automobiles. (On dit mieux Parc de stationnement.)
Punching	nom masculin Ballon fixé par des liens élastiques, servant à l'entraînement des boxeurs. Des punching-balls.	nom masculin (anglais punching-ball, de to punch, frapper, et ball, ballon) Ballon, maintenu par des liens élastiques, utilisé pour exercer la vitesse et les réflexes d'un boxeur à l'entrainement.	PUNCHING-BALL Prononciation : (se prononce peun' [t] chin'g-bôl ou pun' [t] chin'g-bol) nom masculin (pluriel Punching-balls). Étymologie : xixe siècle. Emprunté de l'anglais punching-ball, lui-même composé de punching, « action de donner des coups de poing », et ball, « ballon ».
Putsch	nom masculin Soulèvement, coup de main d'un groupe politique armé, en vue de prendre le pouvoir. → coup d'État. Un putsch contre-révolutionnaire. Des putschs.	nom masculin (allemand Putsch) Coup d'État militaire. Synonyme : pronunciamiento	PUTSCH Prononciation : (u se prononce ou) nom masculin Étymologie : xxe siècle. Emprunté de l'allemand Putsch, « coup, action de pousser, mouvement en avant », puis « putsch ». Coup de force, soulèvement mené par un groupe armé qui tente de s'emparer du pouvoir politique. Le putsch d'Hitler du 8 novembre 1923, à Munich, fut un échec. Le putsch des généraux d'Alger, en 1961.
Raïs	nom masculin Chef suprême, dans certains pays arabes (Égypte, notamment).	nom masculin (arabe ra'īs, chef) Dans les pays arabes, en Égypte notamment, président de la République, président du Conseil, etc.	RAÏS Prononciation : (s se fait entendre) nom masculin Étymologie : xxe siècle. Emprunté de l'arabe ra'īs, « chef, président », dérivé de ra's, « tête ».

			Nom donné au chef de l'État dans certains pays arabes, notamment en Égypte. Gamal Abdel Nasser, qui succéda au général Néguib, père de la révolution égyptienne de 1952, était appelé raïs.
Ramadan	nom masculin Mois pendant lequel les musulmans doivent s'astreindre à l'abstinence (jeûne strict, etc.) entre le lever et le coucher du soleil. Faire le ramadan : observer les prescriptions de ce mois.	nom masculin (arabe ramadlowdotān) 1. Le neuvième mois de l'année musulmane, mois de jeûne. 2. Les prescriptions qui concernent ce mois : Observer le ramadan.	RAMADAN nom masculin Étymologie :xve siècle. Emprunté de l'arabe ramadan, de même sens, lui-même dérivé de ramida, « être chauffé par le soleil, être chaud », parce qu'à l'époque où il fut institué, avant l'adoption du calendrier lunaire, ce mois était situé en été. Neuvième mois du calendrier musulman, durant lequel les croyants s'astreignent, du lever au coucher du soleil, à un jeûne rigoureux et à divers actes de piété ; l'ensemble des prescriptions de ce mois. La fin du ramadan donne lieu à une fête.
Salafiste	adjectif Relatif au salafisme. nom Partisan du salafisme.	adjectif et nom Relatif au salafisme ; qui en est partisan.	SALAFISTE adjectif Étymologie :xxe siècle. Dérivé de salafisme. MARQUE DE DOMAINE :RELIGION ISLAMIQUE. Relatif au salafisme ; qui est partisan du salafisme. Un imam salafiste. Subst. Un, une salafiste.
Shit	nom masculin anglicisme, familier Haschisch.	nom masculin (mot anglais signifiant merde) Familier. Haschisch.	////////////////////////////////////
Shopping	nom masculin anglicisme Fait d'aller de magasin en magasin pour regarder et acheter (→ lèche-vitrine). Faire du shopping.	nom masculin (anglais shopping, de to shop, courir les magasins) Action de se rendre dans les magasins pour regarder les vitrines, les étalages et faire des achats.	SHOPPING Prononciation : (n et g se font entendre) nom masculin Étymologie :xixe siècle. Mot anglais, dérivé de shop, « magasin, boutique ».

	var. ro shopping. Au Canada, on dit magasinage*.	Synonyme : chalandage	Le fait de se rendre dans les magasins pour y effectuer des achats. Faire du shopping. Le shopping de Noël.
Sidi	//////////////////// /	nom masculin (arabe sīdī, mon seigneur) Dans l'arabe d'Afrique, mot que l'on place devant les noms propres des personnes auxquelles on veut témoigner de la considération.	////////////////////
Souk	nom masculin Marché couvert des pays arabes, réunissant des boutiques et des ateliers. → bazar. familier Lieu où règne le désordre, le bruit. Quel souk !	nom masculin (arabe sūq) 1. Marché, dans les pays arabes ; lieu où se tient le marché. 2. Familier. Lieu désordonné.	SOUK nom masculin Étymologie : xviie siècle, zoco ; xixe siècle, souk. Emprunté de l'arabe suq, « marché ». ■ Dans les pays arabes, en particulier au Maghreb, marché qui est généralement installé dans un dédale de rues et organisé par corporations. Le souk de Marrakech. ▪ Fig. et fam. Lieu de désordre et de confusion. Sa maison est un vrai souk. Quel souk !
Tamazight	nom masculin Nom donné par les Berbères de Kabylie à leur langue. La langue berbère.	tamazight ou tamazirt nom masculin Dialecte berbère parlé au Maroc dans le Haut Atlas, le Moyen Atlas et le Rif ainsi qu'en Algérie (Kabylie) où il est devenu langue nationale à côté de l'arabe.	TAMAZIGHT Prononciation :(zight se prononce zirte) ou TAMAZIRT Prononciation :(t final se fait entendre) nom masculin Étymologie : xxe siècle. Mot berbère, dérivé de amazigh, « homme libre ». marque de domaine : linguistique. Nom donné à diverses formes du berbère parlées par les populations du Maghreb, en particulier du Maroc et de l'Algérie.
Tchatcher	verbe intransitif familier Parler beaucoup ; bavarder, discuter.	verbe intransitif Conjugaison Familier. Parler d'abondance ; bavarder.	////////////////////
Tee-shirt	teeshirt ou tee-shirt nom masculin	tee-shirt, tee-shirts (Réf. ortho. teeshirt) ou T-shirt	TEE-SHIRT Prononciation :(se prononce ticheurte)

	anglicisme Maillot de coton à manches courtes ou longues, en forme de T. Des teeshirts, des tee-shirts. var. t-shirt	nom masculin (anglais tee, prononciation de T, et shirt, chemise) Maillot en coton, à manches courtes.	nom masculin (pluriel Tee-shirts). Étymologie : xxe siècle. Mot de l'anglais des États-Unis, composé à l'aide de tee, « T, en forme de T », et shirt, « chemise ». Vêtement léger et souple, généralement à manches courtes, qui couvre le torse et se porte à même la peau. Un tee-shirt en coton. Tee-shirt à encolure ronde, en V.
Touareg	adjectif invariable et nom Relatif à la population nomade du Sahara parlant une langue berbère. Des guerriers touaregs. La langue touareg. nom Les Touaregs ou les Touareg (invariable). au singulier Un Touareg ou un Targui.	adjectif invariable et nom invariable (mot berbère) Qui appartient aux Touareg. (Forme parfois réservée pour le pluriel, le singulier étant alors targui.) Touareg : adjectif invariable Relatif aux Touareg.	OUAREG Prononciation : (eg se prononce ègue) adjectif invariable en genre et nom masculin Étymologie : xixe siècle. Emprunté de l'arabe tawariq, prononcé twareg au Maghreb, lui-même pluriel de tarqi, de même sens. 1. Adj. inv. en genre. Relatif à un peuple berbère traditionnellement nomade, qui vit dans le centre du Sahara. Une tribu touareg. Un proverbe touareg. Subst. Un Touareg, une Touareg. Les Touaregs sont surnommés « hommes bleus » en raison de la couleur de leur vêtement.
Toubib	nom familier Médecin.	Toubib : nom (arabe maghrébin tlowdotbīb, de l'arabe classique tlowdotabīb, médecin) Familier. Médecin.	TOUBIB Prononciation : (b final se fait entendre) nom masculin Étymologie : xvii ^e siècle. Emprunté de l'arabe tbib, de même sens. Fam. Médecin.
Trabendo	//////////////////////////////////// //	nom masculin (déformation de l'espagnol contrabando, contrebande) En Algérie, marché noir, contrebande.	TRABENDO Prononciation : (n se fait entendre) nom masculin Étymologie : xxe siècle. Mot de l'arabe dialectal d'Afrique du Nord, probablement tiré de l'espagnol contrabando, « contrebande ».

			S'emploie au Maghreb pour désigner le marché noir, la contrebande.
USB	nom masculin (sigle anglais de Universal Serial Bus) anglicisme, Informatique Type de prise (port) permettant de connecter un périphérique à un ordinateur.	Nom masculin :(sigle de l'anglais universal serial bus, bus série universel) Informatique : Bus rapide qui permet de connecter périphériques à un micro-ordinateur.	////////////////////
Wali	nom masculin En Algérie, Haut fonctionnaire responsable d'une wilaya.	nom masculin (arabe wali) 1. Dans certains pays musulmans, gouverneur militaire et civil d'un territoire. 2. Dans l'Algérie contemporaine, fonctionnaire placé à la tête d'une wilaya. 3. Dans le soufisme, ami de Dieu, saint.	////////////////////
Walou	interjection familier Rien du tout. → macache. var. wallou, oualou, ouallou.	////////////////////	////////////////////
Wesh	adverbe interrogatif populaire (langage des jeunes) Comment ? Quoi ? Wech wech ? : que se passe-t-il ? Parler wech wech, comme les jeunes des banlieues. var. wesh, ouech.	////////////////////	////////////////////
Wifi	nom masculin ou féminin ou wi-fi nom masculin ou féminin invariable anglicisme Technique qui permet la communication sans fil entre divers appareils (ordinateur, périphérique, téléviseur...) grâce aux ondes radioélectriques. Des wifis, des wi-fi.	////////////////////	WIFI Prononciation :(w se prononce ou) nom masculin invariable Étymologie : xxe siècle. Emprunté de l'anglais des États-Unis Wi-Fi, de même sens, lui-même formé à partir de wireless, « sans fil (en parlant d'une transmission) », et de l'élément -fi, tiré de hi-fi,

	recommandations officielles accès sans fil à l'internet, internet sans fil.		acronyme de high fidelity, « haute fidélité ». MARQUE DE DOMAINE : TÉLÉCOMMUNICATION S. Technique permettant la connexion sans fil de divers appareils à un réseau informatique, en particulier à l'internet, grâce à des ondes radioélectriques. Cette bibliothèque est équipée d'un système utilisant le wifi ou, elliptiquement et subst., est équipée du wifi. (On écrit aussi Wi-fi.)
--	---	--	---

3- Synthèse

Au sein du tableau ci-dessus, nous avons dressé un état des lieux des emprunts employés par le chroniqueur H. Laalam. Il s'agit, en effet, de la liste des lexies intégrées et lexicalisées dans les dictionnaires de la langue française que nous avons sélectionnés. Autrement dit, cet exposé concerne uniquement les emprunts constituant des entrées de dictionnaire qui représentent un nombre de 95 unités lexicales sur un total de 296 soit un taux de 31,54 %. Concernant le reste des mots sélectionnés dans notre corpus, en dépit de l'intégration de certains d'entre eux dans le discours, il convient de dire que ce sont des xénismes dont l'usage est occasionnel et particulier.

Cependant, nous avons constaté que certains des emprunts lexicalisés ne figurent pas dans tous les dictionnaires que nous avons sollicités. Cela dit, il y en a qui sont attestés par certains et non par d'autres.

Il est important de mentionner que, d'après le constat des définitions proposées par les dictionnaires, certaines remarques nécessitent d'être soulevées, car, chaque dictionnaire procède d'une manière spécifique à l'attribution des acceptions pour chaque mot.

De ce fait, nous avons constaté que le dictionnaire de l'académie française contient moins d'emprunts intégrés par rapport aux autres dictionnaires que nous avons

consultés. En effet, il semble qu'il y a une certaine prudence par rapport à l'attestation lexicographique des mots étrangers.

Par ailleurs, sur le plan graphique, nous avons remarqué que certains emprunts ne sont pas attestés avec la même forme graphique donnée par le journaliste H. Laalam à l'image de : « *baklawaw/ baqlawaw* » qui figure dans les dictionnaires avec la forme « *baklava* » (d'origine turque). Il en va de même pour le mot « *m'zab* » qui est intégré avec la forme « *mozabite ou mzab* » au sein des dictionnaires consultés.

Nous avons également remarqué que, pour le nom propre « *Hollywood* », les dictionnaires ont retenu sa forme dérivée adjectivale : « *Hollywoodien* ».

En outre, les dictionnaires consultés, notamment celui de l'Académie française, proposent parfois, pour certains emprunts, des recommandations d'usage officielles donnant ainsi le choix aux locuteurs d'employer des équivalents du lexique français à la place des emprunts.

Sur le plan sémantique, nous avons constaté que le dictionnaire de l'Académie française se focalise souvent sur le sens général des emprunts, contrairement aux deux autres dictionnaires qui proposent des extensions sémantiques (définitions complémentaires, exemples) pour les emprunts attestés. De plus, le dictionnaire de l'Académie française ne propose pas souvent des sens familiers pour les emprunts qu'il définit contrairement aux autres dictionnaires.

Quant à l'étymologie des emprunts, nous avons remarqué que le dictionnaire de l'Académie française donne généralement des repères temporels sur la date de l'entrée des emprunts dans le français. Or ces informations ne sont souvent pas données par les deux autres dictionnaires.

Conclusion

En guise de conclusion pour ce chapitre, les marques typographiques et linguistiques sont essentielles pour signaler et gérer les emprunts linguistiques. L'italique est la méthode la moins courante pour les xénismes, tandis que les guillemets et la majuscule sont utilisés dans des contextes plus spécifiques pour les termes étrangers. Le choix de la marque dépend souvent du degré d'intégration du mot dans le discours et la langue d'accueil, ainsi que de la familiarité du public avec ce terme.

Par conséquent, l'étude du processus de l'intégration des emprunts linguistiques est difficilement discernable. Nous constatons que le jugement du degré de leur assimilation est réalisable à travers un certain nombre d'indices. En effet, après avoir analysé dans cette partie les emprunts dont la majorité est considérée comme des xénismes non assimilés par le lexique de la langue française, nous allons conclure ce chapitre par certaines remarques.

En somme, l'étude des xénismes nous montre qu'un emprunt peut être remis en question malgré son usage (du moins occasionnel) dans la langue cible. Par ailleurs, nous avons dégagé certains indices qui expliquent le statut du xénisme dans une langue. Autrement dit, ce qui empêche ce dernier d'atteindre le stade de l'emprunt achevé (assimilé).

Nous avons constaté que les flottements qui caractérisent certains xénismes comme l'usage des équivalents ne sont pas favorables à leur intégration. Nous avons remarqué aussi que les marques typographiques et linguistiques constituent un indice important pour le repérage des xénismes et de même pour l'évaluation de leur degré d'acceptabilité et d'intégration.

Dans le présent chapitre, nous nous sommes intéressés aussi aux manières dont les xénismes s'emploient. Nous avons distingué des xénismes suivis ou précédés d'une définition et des xénismes traduits ou remplacés par des équivalents. Nous avons trouvé aussi des xénismes qui disparaissent après un usage momentané.

Conclusion générale

Dans ce volet, un récapitulatif des résultats de notre recherche est nécessaire afin de mettre en évidence son apport et montrer sa pertinence dans le domaine des investigations sur la question des emprunts linguistiques. Cela permettra également d'apporter des éléments de réponse définitifs aux questionnements soulevés tout au long de ce travail qui constitue une pierre au sein de la pyramide contenant les différentes recherches en sciences du langage.

À titre de rappel, notre thèse s'est donné comme tâche l'étude des procédés linguistiques régissant le fonctionnement des emprunts dans la presse écrite francophone algérienne. Cela sous-entend l'étude des modalités et des mécanismes de l'adaptation et de l'intégration de ces mots étrangers au sein du discours et dans la langue qui les reçoit.

Beaucoup de théories et de concepts ont été mobilisés afin de réaliser ce projet et mener à terme cette analyse qui va du repérage des unités lexicales étrangères jusqu'à leur acceptation ou leur rejet dans la langue française, en passant par les différents changements qu'elles subissent dans le discours constituant notre corpus d'étude.

En effet, un cadrage théorique et conceptuel pertinent nous a été nécessaire pour l'approfondissement de notre recherche dans la mesure où cela a constitué pour nous des repères ayant permis de cerner notre question de recherche et de limiter notre champ d'études. De plus, la mise en œuvre des différents concepts, que nous avons mobilisés, a permis d'élaborer une méthodologie de recherche adéquate à la nature de notre objet d'étude ainsi qu'à notre problématique qui est constituée de plusieurs questionnements.

Conformément aux hypothèses que nous avons posées tout au début de cette recherche et que nous avons élaborées selon le constat initial du fait linguistique étudié, nous avons jugé nécessaire de procéder à une vérification de ces dernières afin de pouvoir les infirmer ou de les confirmer, selon les résultats obtenus au bout de ce travail.

Cependant, nous allons rappeler, dans cette conclusion, quelques points illustratifs sur le contexte de notre étude avant de faire un bilan récapitulatif de ces résultats.

Étant dû au contact des langues et considéré comme un processus inévitable pour l'enrichissement lexical de ces dernières, l'emprunt linguistique est souvent motivé par

le souci de désigner de nouvelles réalités parvenant de l'étranger. Dans notre contexte d'étude, ce phénomène se manifeste sous différentes formes provenant des origines différentes qui suscitent un intérêt majeur pour l'examen de leur trajet au sein de la langue d'accueil.

Cependant, notre objet d'étude qui est constitué d'une liste d'emprunts est d'une spécificité remarquable de par les contextes sociolinguistique et culturel d'où ils proviennent.

Notre conclusion est d'un caractère déductif dans la mesure où l'étude lexicosémantique et lexicographique que nous avons menée n'est qu'une tentative d'analyser un corpus médiatique limité, mais varié afin d'essayer d'aborder la problématique de l'intégration des emprunts dans la langue française. Pour rappel, il s'agit donc d'un examen lexicologique de ces unités lexicales dans les chroniques *pousse avec eux !* du journaliste Hakim Laalam publiées dans le quotidien francophone algérien *Le Soir d'Algérie*.

En effet, notre thèse dont l'intitulé est : *Du xénisme à l'emprunt dans le soir d'Algérie : Dynamique d'intégration des emprunts en langue française* ; s'est fixé comme objectif de répondre à la question suivante : Quels sont les mécanismes et les modalités d'adaptation et d'intégration des emprunts dans la langue française à travers le discours journalistique francophone algérien ?

De ce travail, nous parvenons à dire que la réponse est globalement complexe, car, après vérification de la conformation de nos hypothèses, nous avons déduit que les emprunts étudiés connaissent des fluctuations et des changements dans leurs différents aspects linguistiques. De ce fait, leur intégration s'effectue selon plusieurs critères que nous avons jugés comme des indices révélateurs de leur assimilation dans la langue emprunteuse.

Cependant, cette affirmation ne concerne pas toutes les unités empruntées par le chroniqueur H. Laalam, car beaucoup d'entre elles n'ont pas intégré les dictionnaires de la langue française en dépit de leur usage courant dans le discours étudié, mais aussi, des différentes modifications qu'elles ont subies.

Par ailleurs, les emprunts ne se contentent pas toujours d'être des copies exactes des termes d'origine. Ils subissent, en effet, des transformations linguistiques et s'adaptent à la phonétique, à la grammaire, à la morphologie et à la sémantique de la langue réceptrice. Ceci est une condition pour qu'ils soient considérés comme étant emprunts. Aussi, notre analyse a montré qu'un emprunt peut se voir modifié de manière à intégrer des nuances culturelles locales. Cela dit, les mots étrangers ne sont pas seulement des signes linguistiques, mais portent aussi des significations socioculturelles et religieuses de la langue source à l'image du mot arabe « zakat » qui renvoie à « un don ou une aumône légale » dans la religion musulmane, et constitue un de ses piliers. Cela crée donc des nouveaux usages, de nouvelles expressions, et parfois même de nouvelles significations, qui mettent en lumière la manière dont une langue et sa culture peuvent réinterpréter ou réinventer un concept extérieur à elles.

Dans le but de savoir comment ces xénismes prennent leur place au sein du lexique français, nous avons analysé les changements qu'ils ont subis au niveau morphosyntaxiques, phonétiques, graphiques et sémantiques. De ce fait, nous avons montré qu'il s'agit d'un processus d'adaptation qui consiste à porter des modifications sur ces termes afin de les intégrer dans le système linguistique de la langue française.

En ce qui concerne les adaptations au niveau phonétique des termes analysés, nous avons observé plusieurs changements qui sont dus à la différence entre les systèmes phonétiques : français, arabes, berbères et anglais. En fait, nous avons dégagé des lexies qui contiennent des sons que le français ne possède pas dans son système, cela engendre donc des problèmes de prononciation de certaines voyelles et consonnes inexistantes dans ces langues sources. De plus, nous avons constaté à travers cette analyse que les xénismes en question ont été sujets soit de la substitution des sons, de leur suppression vu leur incompatibilité avec le système phonatoire français. Nous avons signalé, à cet effet, l'absence, dans le système consonantique et vocalique français, de certains phonèmes véhiculés par ces termes d'emprunt, ce qui oblige l'emprunteur à les remplacer par d'autres-propres au français.

En général, nous pouvons dire que dans le but de faire intégrer ces xénismes dans son système phonétique, le français a dû imposer quelques évidents arrangements et d'harmonisation de prononciation.

Pour ce qui est de l'aspect graphique, certains des termes que nous avons analysés ont été sujets d'un traitement spécifique, car, ils montrent des phénomènes graphiques propres à leurs langues d'origine, que le français ne contient pas. Nous avons rencontré, de ce fait, des xénismes qui ont vu leur graphi prendre une autre allure, celle plus compatible à la graphi française.

Il est évident que l'approche lexico-sémantique de l'emprunt soit fondée sur la morphologie aussi bien que la phonétique. À cet effet, le traitement morphologique des emprunts en langue française est un processus dynamique et complexe qui permet à la langue d'évoluer et de s'enrichir tout en respectant ses propres règles. Ce processus témoigne de la capacité du français à intégrer de nouveaux concepts tout en conservant son identité linguistique.

Parmi les emprunts que nous avons soumis à l'analyse, nous avons remarqué que certains ont été adaptés par la langue française en subissant des modifications au niveau morphosyntaxique. En d'autres termes, nous avons constaté à travers cette étude qu'après avoir subi l'ajout des affixes français, certains de ces mots analysés ont contribué à la formation de nouvelles lexies par le procédé de la dérivation. Nous avons confirmé, à ce titre, l'hypothèse que nous avons posée au début de ce travail sur la possibilité pour les lexies étudiées de produire de nouveaux termes au sein du lexique français. Ceci, grâce à l'addition des suffixes et des préfixes, propres au français, à ces emprunts.

Il faut préciser donc que la dérivation rend la langue plus flexible et capable de s'adapter rapidement aux changements sociaux, technologiques ou culturels en intégrant des termes étrangers, tout en conservant des aspects de la langue d'origine. Grâce à la dérivation, les emprunts peuvent se stabiliser dans la langue d'accueil et devenir des termes standards, utilisés de manière régulière et acceptée par la communauté linguistique.

Un autre indice morphologique a été repéré dans notre corpus, il s'agit du procédé de la composition. À ce titre, nous avons pu dégager des mots composés dits hybrides, car, ils sont formés à base d'emprunts à l'arabe et à l'anglais. Ces termes que nous avons considérés comme étant productifs dans la langue française sont adaptés à la morphologie de cette langue selon le procédé de la composition qui consiste à joindre deux éléments linguistiques pour former un terme ayant un autre sens.

Dans ce même volet, il faut signaler qu'une partie des termes d'emprunts dans notre corpus ont subi des marques syntaxiques du genre et du nombre propres à la langue française. En somme, nous avons dégagé des lexies d'origine arabe et anglaise qui ont épousé les marques du pluriel françaises à savoir l'ajout du « s » selon la norme de cette langue, et par la voie de plusieurs procédés exposés au sein de ce travail.

Il en va de même pour la catégorie du genre car, nous avons obtenu des xénismes qui sont assimilés que ce soit au féminin, ou au masculin. En fait, au sein de la langue anglaise nous avons remarqué l'absence de l'attribution du genre à ces lexies ; de ce fait, le français les a intégrées en leur attribuant un genre. Parallèlement à cela, des unités d'origine arabe ont gardé, majoritairement, la catégorie de cette langue source.

Dans un autre aspect, nous avons remarqué qu'au niveau du sens, les emprunts analysés ont beaucoup apporté à la langue française. Ces apports sémantiques, considérés comme un enrichissement lexical, permettent une meilleure représentation du contexte des emprunts et donnent une accessibilité aux locuteurs pour l'usage de ces mots étrangers de manière courante.

Par ailleurs, comme nous l'avons supposé dans nos hypothèses, des adaptations au niveau sémantique ont été observées au sein de certaines lexies qui font partie de notre corpus.

En effet, les changements sémantiques observés à travers les termes analysés sont, soit par restriction de sens pour certains, ou par élargissement de sens pour d'autres. Nous avons constaté aussi que certains mots français (empruntés auparavant) pris du corpus ont été calqués sur des mots étrangers tout en épousant le sens véhiculé par ces derniers.

En revanche, si une partie des emprunts que nous avons traités tout au long de ce parcours sont intégrés dans le lexique de la langue française vu le processus d'adaptation qu'ils ont connu, le reste de ces emprunts (qui constitue la majorité) ne sont pas assimilés par cette langue. Nous les avons considérés, à cet effet, comme étant des xénismes à la conquête d'une place au sein du lexique français.

En effet, nous avons trouvé qu'au sein de notre corpus, les xénismes sont repérables à travers des marques linguistiques, orthographiques et typographiques. Ce sont des signes qui nous ont permis de dire que ces termes ne sont pas encore intégrés. Il s'agit aussi dans ce cas des indices qui montrent qu'une lexie étrangère figure dans le discours de la langue d'accueil avec des marques qui la distinguent des autres lexies françaises. En fait, il s'agit d'une manière d'informer les lecteurs que l'unité en question n'est pas adoptée par le lexique de la langue receveuse. Ainsi, elle demeure un terme étranger à cette langue.

Nous avons déduit que les marques typographiques à l'image des guillemets, des parenthèses et des lettres en majuscule qui figurent aux côtés de certains xénismes constituent des marques de distinction par rapport aux autres lexies.

Cependant, certains de ces termes ont perdu l'usage de ces indices au fil du temps, ils ont pu donc atteindre le stade de l'emprunt assimilé.

En outre, quelques xénismes, que nous avons étudiés, figurent, dans notre corpus, accompagnés de définitions, de traductions et d'explications du fait de leur sens inconnu aux locuteurs français. Pour cela, nous les avons considérés comme des termes étrangers qui ne sont pas exclus d'une éventuelle intégration.

Au plan lexicographique, les institutions officielles régissant la dictionnairisation des emprunts à l'image de l'Académie française, jouent un rôle important dans leur régulation ainsi que leur intégration. Cela en dépit de la volonté cherchant souvent à proposer des équivalents français pour limiter l'usage de ces emprunts.

Cela étant affirmé, les emprunts, loin d'être une simple adoption linguistique, peuvent devenir des outils puissants pour transmettre, voire valoriser les cultures d'origine. Ils permettent de rendre visible l'influence de ces cultures dans des contextes

divers et contribuent à une plus grande diversité linguistique et culturelle. L'usage de ces termes, qu'ils soient d'origine récente ou ancienne, ouvre un dialogue entre les cultures et enrichit la langue d'accueil en y introduisant des éléments de l'imaginaire, des pratiques et des valeurs d'autres sociétés.

Avant de conclure, nous pouvons dire que les emprunts linguistiques pourraient avoir l'occasion de changer de sens et même de forme pendant le stade de leur vie orale et écrite au sein de la langue qui les reçoit.

Cette thèse a mis en lumière l'importance et la complexité de l'intégration des emprunts linguistiques dans les langues cibles. À travers une analyse approfondie des mécanismes d'adoption et d'adaptation, nous avons démontré que les emprunts ne sont pas de simples ajouts lexicaux, mais qu'ils jouent un rôle crucial dans l'évolution des langues et la dynamique culturelle.

Nous avons observé que l'intégration des emprunts linguistiques est influencée par divers facteurs, tels que le contexte socioculturel, les interactions entre locuteurs et les besoins communicatifs. De plus, les emprunts peuvent enrichir le vocabulaire et offrir de nouvelles nuances d'expression, tout en posant des défis en matière de standardisation et d'identité linguistique.

De plus, cette expérience scientifique révèle non seulement la richesse et la diversité des langues, mais aussi leur capacité à évoluer et à s'adapter aux influences extérieures. Autrement dit, à travers cette recherche, nous avons pu observer également comment ces emprunts, loin d'être de simples intrusions, constituent des éléments essentiels de l'enrichissement lexical et de la dynamique interculturelle.

Par ailleurs, cet examen lexicologique ouvre la voie à de futures études sur les emprunts linguistiques, notamment en ce qui concerne leur impact sociolinguistique sur leur usage à l'oral et à l'écrit, ainsi que sur les perceptions et les choix des locuteurs. En somme, l'intégration des emprunts linguistiques est un phénomène dynamique qui mérite une attention continue, car il reflète non seulement les changements linguistiques, mais aussi les évolutions culturelles et sociales de nos sociétés contemporaines.

Références bibliographiques

Ouvrages

- ARRIVÉ Michel, GADET Françoise, GALMICHE Michel, « *La grammaire d'aujourd'hui. Guide alphabétique de la linguistique française* ». Paris : Flammarion, 1986.
- BARBOT M., *Evolution de l'arabe contemporain*, Tome II : les sons du parler de Damas, Paris, 1981, Publications de la Sorbonne.
- BOULANGER Jean- Claude, *De la conception du lexique à sa dictionnarisation*, sous la direction de Courb Bruno, collection « *La Lexicothèque* », Presses de l'Université Laval, Québec 2024.
- CHADELAT J-M, *Valeur et fonction des mots français en anglais à l'époque contemporaine*, Paris, L'Harmattan, 2000.
- CHERIGUEN. F, *Les mots des uns, les mots des autres. Le français au contact de l'arabe et le berbère*. Casbah Edition, Alger, 2002.
- DEROY, L, *L'emprunt linguistique*, Paris, Les Belles Lettres, 1956
- ESSONO, J-M., *Précis de linguistique générale*, Paris : L'Harmattan, 1998.
- GARDES-TAMINE, Joëlle., *La grammaire. T. 1 : Phonologie, morphologie, lexicologie*. Paris, A. Colin, 1988.
- GAUDIN. F, GUESPIN. L, *Initiation à la lexicologie française. De la néologie aux dictionnaires*. Duculot, Paris, 2000.
- GUILBERT Louis, *La néologie lexicale*, Larousse, Paris, 1975.
- GUILLAUME G., *Arabisation et politique linguistique au Maghreb*, Maisonneuve et Larousse, Paris, 1983.
- KERBRAT-ORECCHIONI, C., *La connotation*, Lyon : Presses Universitaires de Lyon, 1977.
- KOCOUREK, Rostislav, *La langue française de la technique et de la science. Vers une linguistique de la langue savante*, Wiesbaden, Oscar Brandstetter, 2^e édition augmentée, refondue et mise à jour avec une nouvelle bibliographie, XVIII + 327 p. 1991.

- LEHMANN Alise et MARTIN-BERTHET Françoise, *Lexicologie : Sémantique, morphologie et lexicographie*, 5e éd., Armand Colin, coll. Cursus, Paris, 2018.
- LEON Pierre, *Introduction à la phonétique corrective*, Hachette et Larousse, Paris, 1976.
- LOUBIER Christiane, *De l'usage de l'emprunt linguistique*, Office québécois de la langue française, Québec, 2011.
- MALHERBE, M, *les langages de l'humanité*, Paris : Seghers, 1983.
- MARTINET, A, « *Eléments de linguistique générale* », Paris Armand Colin, 1970
- MORTUREUX .M.-F., *La lexicologie entre langue et discours*, Armand Colin, Paris, 2001.
- POTTIER B., *Travaux de linguistique et de littérature de Strasbourg*, Vol. II. Université de Strasbourg. Centre de philologie et de littératures romanes. Éditeur : Librairie C. Klincksieck, 1963.
- POLGUERE Alain, *Lexicologie et sémantique lexicale : notions fondamentales* ». Les presses universitaires de Montréal, 2003.
- QUEMADA, Bernard, « Banque de mots ». In, « Les néologismes » J.F Sablayrolles, Collection Que sais-je ? Paris : Presses universitaires de France. 1971.
- REY-DEBOVE, J, *la linguistique du signe : une approche sémiotique du langage*, Armand Colin, Paris. 1998.
- SABLAYROLLES, Jean-François, *La néologie en français contemporain. Examen du concept et analyse de productions néologiques récentes*. Éd. Honore Champion, Paris, 2000.
- SABLAYROLLES, Jean-François, *L'innovation lexicale*, Paris : Honoré Champion. 2003.
- SAUSSURE Ferdinand, *cours de linguistique générale*, Payot, Paris, 1972.
- SCHWARZE Christoph, *Introduction a la semantique lexicale*, Gunter Narr Verlag Tübingen (Narr Studienbücher), ISBN 3-8233-4983-X, Allemagne, 2001. Url : <https://kops.uni-konstanz.de/server/api/core/bitstreams/f3d7b907-488e-4159-bb5c-c6cad2a96fda/>
- WEINREICH, *Languages in contacts*, New yrok, 1953.

Articles de revues

- ABBES-KARA A., « La variation dans le contexte algérien. Enjeux linguistique, socioculturel et didactique", Cahiers de sociolinguistique, No 15, 77-86. 2010.
- AL-ANI S. H., "Arabic phonology: an acoustical and physiological investigation", Paris, 1970. The Hague Mouton.
- AREZKI Abdenmour, « La planification linguistique en algerie ou l'effet de boomerang sur les representations sociolinguistiques », *In Le français en afrique*, N° 25, CNRS, UMR 6039, Nice, France, PP. 165-171, 2010.
- CHERIGUEN, F. « Politiques linguistiques en Algérie », *Essais de sémiotique du nom propre et du texte*, Alger, OPU, pp. 103-114. 2008.
- CHERIGUEN, F., « Essai d'évaluation d'un changement sociolinguistique dans une situation de langue en conflit : le cas de l'Algérie », *Essais de sémiotique du nom propre et du texte*, OPU, pp. 123-129. 2008.
- CHERIGUEN. F, « *Typologie des procédés de formation du lexique* » in *Cahiers de la lexicologie*, n°55, Didier Edition, paris 1989.
- DERRADJI Yacine, « Le français en Algérie : langue emprunteuse et empruntée », *in le français en Afrique*, volume 13, pp. 71 – 82, 1999.
- HASANAT Mohamed, « Acquisition d'une langue seconde : Les avantages et les entraves de la langue maternelle chez les bilingues français-arabe/arabe-français », *In Synerdies Monde arabe*, N°4, pp. 209-226, 2007.
- Mansour Hadifi, « Les Dimensions Pédagogiques et Interculturelles des emprunts », *Tishreen University Journal for Research and Scientific Studies, Arts and Humanities Series Vol. (33) No. (5)*, Damas, 2011.
- MENIER Christian, *Initiation à la phonétique corrective du FLE*, éd. BoD-Books on Demand 12/14 Rond-Point des Champs Elysées 75008 Paris, France, 2020.
- QUEFFÉLEC, Ambroise, « Emprunt ou xénisme : les apories d'une dichotomie introuvable ? » *in Contacts de langues et identités culturelles : Perspectives lexicographique*, Latin, D. et Poirier, C., Laval : Presses de l' Université Laval-Agence Universitaire de la Francophonie, pp. 283-300. 2000.

- SABLAYROLLES Jean-François, JACQUET-PFAU. Christine., « Les emprunts : du repérage aux analyses. Diversité des objectifs et des traitements ». *Neologica : revue internationale de la néologie*, Paris : Garnier, 2008, pp.19-38.
- SABLAYROLLES Jean-François, « Emprunts et néologismes autochtones. Comparaison de leur place respective et de leur réception », in : *Neologica : revue internationale de la néologie*, 2020, 15, pp.127-143.
- SABLAYROLLES, Jean-François, « Neologia : un dictionnaire néologique sous forme de base de données », dans *Os di.ci.o.na.rios, fontes, métodos et novas tecnologias*, Suzana Alice Marcelino Cardoso, Salah Mejri et Jacyra Andrade Mota éd, Instituto de Letras da Universidade federal da Bahia, Brésil, pp. 221-235. 2011.
- SABLAYROLLES, Jean-François, « Néologie et figement, deux concepts pas si antinomiques que cela : création et détournement de formules figées », *Actes du 1er colloque de phraséologie et parémiologie romanes*, Lodz, 2-4 décembre 2010, *L'état des recherches et les tendances du développement de la parémiologie et de la phraséologie romanes*, Magdalena Lipinska éd, Oficyna Wydawnicza LEKSEM, pp. 103-110. 2011.
- SABLAYROLLES, Jean-François, « Des néologismes par détournement ? ou Plaidoyer pour la reconnaissance du détournement parmi les matrices lexicogéniques », *Actes du colloque DORIF (association des professeurs de français en Italie)*, de Milan¹ et 2 octobre 2009, *Recherches, didactiques, politiques linguistiques : perspectives pour l'enseignement du français en Italie*, Marie-Christine Jullion, Danielle Londei et Paola Puccini éd, Milan, Francoangeli, coll. Il punto, pp. 17-28. 2012.
- TAMINE-GARDES Joëlle, « Introduction à la morphologie (suite) : La morphologie dérivationnelle », *In : L'Information Grammaticale*, N. 14, pp. 31-35, 1982.

Articles en ligne

- ABU RUB Françoise Redard, « comparaison des systèmes phonologiques de l'arabe et du français », Centre de linguistique appliquée, université de Neuchâtel. URL: <http://www.unine.ch/files/live/sites/tranel/files/Tranel/18/Redard%20Abu%20Rub%20187-200.pdf>

- AREZKI Abdenour, « D'un déni d'une pratique à une reconnaissance-alibi d'une langue ». *L'école et les langues dans les espaces en situation de partage linguistique*, édité par Jean-Luc Le Cam et Erwan Le Pipec, Presses universitaires de Rennes, 2024. <https://doi.org/10.4000/12a21>.
- BENDAHMANE Abderrahmane, LOUNI Abderrahmane, BENYETTOU Abdelkader, « Décodage acoustique phonétique de la langue arabe : Utilisation des réseaux gamma pour la reconnaissance des consonnes emphatiques ». url : <file:///C:/Users/nis/Downloads/cosi2007.pdf>
- BENMAYOUF Y., « La diglossie en Algérie et son évolution », *in sciences humaines* N°18, décembre 2002. Http : <file:///C:/Users/nis/AppData/Local/Temp/La%20diglossie%20en%20Alg%C3%A9rie%20et%20son%20%C3%A9volution.pdf>.
- BEN SMAIN Smail, « La dérivation linguistique entre la langue arabe et la langue française (une étude comparative) », *in ملتقى الدولي حول : الصرفُ العربي*
- الحديث ِ اللساني ِ الفكر ِ في ص 577-600, 2022, URL : <https://asjp.cerist.dz/en/downArticle/352/13/3/190906&ved=2ahUKEwjopsPyluyKAxVIifKQEHVfHDEoQFnoECDgQAQ&usg=AOvVaw1RrHLSHwuuxHZjJy-jtQVe>.
- BENZEKOUR Fouzia, « le Français au Maroc » lexique et contact de langues, article en ligne URL : https://books.google.dz/books?id=yifNHpBkV9sC&pg=PA110&lpg=PA110&dq=benzakour+influence+du+fran%C3%A7ais+sur+l%27arabe&source=bl&ots=mfrKtFHID&sig=7lrHvlBSZ7Y0CkouKkO5jq4zRug&hl=fr&sa=X&redir_esc=y#v=onepage&q=benzakour%20influence%20du%20fran%C3%A7ais%20sur%20l%27arabe&f=false.
- BIANCHINI L., « L'usage du français au Maghreb », *Constellations francophones*, n° 7, Publiforum, 2007. URL: http://www.publiforum.farum.it/ezone_articles.php?id=77
- CARVALHOSA Sandrine, « Chronique journalistique et causerie : rapports, formes, enjeux », *Carnets* [En ligne], 2 | 2014, mis en ligne le 30 novembre 2014, consulté le 28 octobre 2016. URL : <http://carnets.revues.org/1256>

- CHAKER S., « Langue », Encyclopédie berbère [En ligne], 28-29 | 2008, document L09, mis en ligne le 01 juin 2013, consulté le 24 septembre 2020.
URL: <http://journals.openedition.org/encyclopedieberbere/314>.
- CHEKIR Abdellatif, « Calque linguistique et transfert sémantique », in *Lublin Studies in Modern Languages and Literature*, 2018. URL:
https://www.researchgate.net/publication/336920242_Calque_linguistique_et_transfert_semantique.
- DALBERA Jean-Philippe, « Le corpus entre données, analyse et théorie », Corpus [En ligne], 1 | 2002, mis en ligne le 15 décembre 2003, consulté le 21 décembre 2020.
URL : <http://journals.openedition.org/corpus/10> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/corpus.10>
- DARA Hasan Taha, « La dérivation en arabe et en français Eude comparative », ADAB AL-RAFIDAYN, VOL. (77), 2019/1440, (PP. 45-60). URL : https://radab.mosuljournals.com/article_164847_002329a3f1024e7d29a2dbf6672426ee.pdf
- DOURARI Abderrezak, « La politique linguistique de l'Algérie ou l'arbre linguistique qui cache la forêt idéologique », in *CirCula*, numéros 13-14 : langues et idéologies au Maghreb, Les Éditions de l'Université de Shebrooke, 2021. Pp 83 – 118. URL : <https://doi.org/10.17118/11143/19257>
- ELIMAM Abdou, « Du Punique au Maghribi : Trajectoires d'une langue sémito-méditerranéenne », Synergie Tunisie, N°1, 2009, PP 25-38. URL : <https://gerflint.fr/Base/Tunisie1/elimam.pdf>
- GALISSON Robert, « Analyse sémique, actualisation sémique et approche du sens en méthodologie », In : *Langue française*, n°8, 1970. Apprentissage du français langue étrangère. pp. 107-116 : <https://doi.org/10.3406/lfr.1970.5532>
- GANNIER Odile, « Pérégrinations et pérégrinismes : emprunts, xénismes, traductions et contre-traductions », Conférence du 10 février 2010, CTCL, Université de Nice-Sophia Antipolis – CTCL. URL:
https://hal.science/hal01855660v1/file/GANNIER_x%C3%A9nismes%26p%C3%A9gr%C3%A9grinismes.pdf. Consulté le 20/03/2020.

- GENEVIEVE Petiot et REBOUL-TOURE Sandrine, « Le hidjab. Un emprunt autour duquel on glose », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 82 | 2006, mis en ligne le 01 novembre 2008, consulté le 23 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/mots/781>.
- HARIG BENMOSTEFA Fatima Zohra, « Les Différentes Approches D’analyses De L’emprunt Lexical », in *Passerelle* Vol. 08 N ° 01 Pages 15-22, 2019. URL : <http://www.unice.fr/bcl/ofcaf/13/derradji.html>
- JAMET Denis, TERRY Adeline, « Les néologismes anglais issus de l’emprunt : étude diachronique », *ELAD-SILDA* (études de linguistique et d’analyse des discours), Éditeur : Université Jean Moulin Lyon 3, N°1, NEOLEX. 2018. Url : <https://publications-prairial.fr/elad-silda/index.php?id=244&file=1>
- KALMAR Vaxjo, « Le français algérien : néologismes et emprunts », URL, <http://www.diva-portal.org/smash/get/diva2:852377/FULLTEXT01.pdf>
- KLEIBER Georges, « Métaphore : le problème de la déviance », in *Langue française, Les figures de rhétoriques et leur actualité en linguistique*, N°101, pp. 35-56, 1994. URL : https://www.persee.fr/doc/lfr_00238368_1994_num_101_1_5842
- KORTAS Jan., « Les hybrides lexicaux en français contemporain : délimitation du concept », in *Meta*, 54(3), pp. 533–550, 2009. URL : <https://doi.org/10.7202/038313ar>.
- LACEB Mohand-Oulhadj, « Présentation du système phonologique kabyle », in *Études et Documents Berbères*, N° 18, pp. 111-138, éd. La boîte à document, 2000. URL : <https://www.cairn.info/revue-etudes-et-documents-berberes-2000-1-page111.htm&wt.src=pdf>
- LANSEUR Soufiane, « L’enrichissement lexical à l’épreuve des contacts de langues dans le discours de la téléphonie mobile : le cas des opérateurs Mobilis1 et Nedjma2 », in *synergie Algérie*, n°09, PP., 211-225, Bejaia, 2010. URL : <https://gerflint.fr/Base/Algerie9/lanseur.pdf>
- LANSEUR Soufiane, « La construction de sens des mots dans les chroniques ironiques : de la variation au détournement sémantique », in *Langues & Usages*, n°3, 2019, Béjaia. Algérie, 2019. URL : <file:///C:/Users/nis/Downloads/la-construction->

[de-sens-des-mots-dans-les-chroniques-ironiques- -de-la-variation-au-d%C3%A9tournements%C3%A9mantique.](#)

- LANSEUR Soufiane, « Le contact des langues dans les œuvres littéraires : le cas de *A quoi rêvent les loups de yasmina khadra* », in : Studii de gramatică contrastivă, Univerity of Pitesti, pp. 22-34, 2014. URL :
https://www.academia.edu/80126633/Le_Contact_Des_Langues_Dans_Les_Oeuvres_Litt%C3%A9raires_Le_Cas_De_%C3%80_Quoi_R%C3%A9vent_Les_Loups_De_Yasmina_Khada.
- LANSEUR Soufiane, « Les modes de présentation des xénismes de l'économie dans la presse et la radio francophones algériennes », in : Revue EXPRESSIONS, n°10, juin 2020. URL :
<https://fac.umc.edu.dz/fll/images/expressions10/Soufiane%20LANSEUR.pdf>.
- LARCHER Pierre, « Dérivation arabisante et iṣṭiqāq arabe : histoire d'un malentendu ». *Regards croisés sur les mots non simples*, édité par Barbara Kaltz, ENS Éditions, 2008, <https://doi.org/10.4000/books.enseditions.1036>.
- LAROUSSI Foued, « Les mots voyagent et se transforment », in HERMÈS N° 63, pp. 145-149, université de Rouen, 2012. URL :
<file:///C:/Users/nis/Downloads/les-mots-voyagent-et-se-transforment.pdf>.
- LAUGIER R. I. A., " Rendons à Marianne ... ou les emprunts de retour". *Interculturel*, Vol. 15, pp. 35-47. 2011. URL :
<https://www.dima.univr.it/documenti/OccorrenzaIns/matdid/matdid189516.pdf>
- LEJARCEGUI GUTIÉRREZ María del Carmen, « Champ sémantique de la luminosité : Analyse sémique », in CAUCE, Revista de Filología y su Didáctica, n° 9, 1986, pp. 91 – 113. Url :
https://cvc.cervantes.es/literatura/cauce/pdf/cauce09/cauce_09_006.pdf
- LEROY Sarah, « Contacts et emprunts entre discours : l'exemple du discours politique chez Deleuze », Congrès Mondial de Linguistique Française - CMLF 2010 978-27598-0534-1, Paris, Institut de Linguistique Française, 2010. URL :
<https://shs.hal.science/halshs-00503902/document>.
- LIONEL Jean, « Histoire du français. Les emprunts et la langue française : Le phénomène des échanges linguistiques ». Chapitre 10. URL :

- https://www.axl.cefan.ulaval.ca/francophonie/HIST_FR_s92_Emprunts.htm
- MAMMERI Mahmoud Fawzi, « La translittération arabe-latin à l'ère du numérique », *In ALTRALANG Journal*, Volume : 04, pp. 155-171, e-ISSN: 2710-8619 p-ISSN: 2710-7922, Issue: 02 / December 2022. URL: [file:///C:/Users/nis/Downloads/La translitteration arabe-latin a lere du numeriq.pdf](file:///C:/Users/nis/Downloads/La%20translitteration%20arabe-latin%20a%20lere%20du%20numeriq.pdf)
 - MELIANI Mohamed, « Base de dérivation en arabe marocain. Racine ou unité lexicale ? ». Mis en ligne le 01 avril 2022. Url: <https://www.ircam.ma/sites/default/files/doc/asinag-13/base-de-derivation-en-arabe-marocain-racine-ou-unite-lexicale.pdf>.
 - MOROZOVA Liliya, « Aspect connotatif de la sémantique prosodique », *in La linguistique*, volume 47, 2011/1, presses universitaires de France, PP. 75-88. 2011. Url : <https://shs.cairn.info/revue-la-linguistique-2011-1-page-75?lang=fr>
 - NISSABOURI Abdelfattah, « Toponymes maghrébins. De l'enracinement à l'internationalisation », *In cahiers de sociolinguistique*, N°11, pp. 117-143. 2006. URL: <https://www.ircam.ma/sites/default/files/doc/asinag-13/base-de-derivation-en-arabe-marocain-racine-ou-unite-lexicale.pdf>.
 - PERRIN Emmanuelle, « Signifiants et signifié : la translittération de la langue arabe. 2016. URL : <https://hal.science/hal-01411439v1>
 - RIGAULT Marie, « Quand le système phonologique de l'anglais et les lycéens font deux : origines des difficultés et pistes de remédiation. Education. 2020 ». URL: <https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03155794v1>
 - ROSARIO Coluccia, BRINCAT Joseph, FRANKWALT Möhren, « Prévisibilité et prédictibilité des collocations : Aspects théoriques et implications pragmatiques », *Actes du XXVIIe Congrès international de linguistique et de philologie romanes* (Nancy, 15-20 juillet 2013), éd. Nancy, ATILF, PP.197-206. URL : [https://web-data.atilf.fr/ressources/cilpr2013/actes/section-5/CILPR-2013-5-De Giovanni.pdf](https://web-data.atilf.fr/ressources/cilpr2013/actes/section-5/CILPR-2013-5-De_Giovanni.pdf)
 - SARTORI Manuel, La flexion désinentielle et l'arabe. État de la question et discussion d'arguments récents. *Case and Mood Endings in Semitic Languages - Myth or Reality? Désinences casuelles et modales dans les langues sémitiques - mythe ou réalité ?*». URL : <https://hal.science/hal-02141828>. Publié le 20 Mar 2022.

- SWIGGERS Pierre, « Le champ de la morphologie française : Bilan des études et perspectives de recherche », Modèles linguistiques [En ligne], 42 | 2000, mis en ligne le 01 mai 2017, consulté le 01 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/ml/1424>
- TAINE-CHEIKH Catherine, « Tableau de correspondance entre l'alphabet phonétique et l'alphabet arabe ». *Dictionnaire Ḥassāniyya-Français (arabe de Mauritanie)*, Presses de l'Inalco, 2024, <https://doi.org/10.4000/books.pressesinalco.47638>.
- TALEB IBRAHIMI Khaoula, « L'Algérie : coexistence et concurrence des langues ». In *L'année du Maghreb*, PP. 207-218, N° 1, CNRS édition. Paris. 2004. URL : <https://doi.org/10.4000/anneemaghreb.305>
- TRUÔNG QUANG Đê, « La Morphologie Éléments essentiels pour former le sentiment linguistique des apprenants vietnamiens », In : *Synergies Pays Riverains du Mékong* n°6 - pp. 33-59, 2014. URL: <http://journals.openedition.org/asinag/527>
- TUTIN Agnès et GROSSMANN Francis, « Collocations régulières et irrégulières : esquisse de typologie du phénomène collocatif », *Revue française de linguistique appliquée*, VOL III, 2002/1. URL : <https://shs.cairn.info/revue-francaise-de-linguistique-appliquee-2002-1-page-7?lang=fr>
- VICTORRI Bernard, « Les grammaires cognitives », C. Fuchs. *La linguistique cognitive*, Ophrys, pp.73-98, Cogniprisme, 2004. url : <https://shs.hal.science/halshs-00009524>
- YUCEFI S., 2009. « Les chroniques dans la presse algérienne d'expression française : analyse de la créativité lexicale. Cas de « Raïna Raïkoum » et « Tranche de Vie » dans le *Quotidien d'Oran* ». 2009. http://bu.univ-ouargla.dz/YUCEFI_Saida.pdf?idthese=82.

Thèses de doctorat

- BEATRICE Stumpf, « Lexicographie et lexicologie historique du français. Sciences de l'Homme et Société ». Thèse de doctorat sur travaux présentée par Béatrice Stumpf sous la direction de Monsieur Jean-Paul Chauveau, directeur de recherches au CNRS Université Nancy 2, 2009. URL :

<https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00502081>.

- BOMMIER-PINCEMIN Bénédicte « Diffusion ciblée automatique d'informations : conception et mise en œuvre d'une linguistique textuelle pour la caractérisation des destinataires et des documents », Thèse de Doctorat en Linguistique, Université Paris IV Sorbonne, 6 avril 1999. URL : <http://www.revue-texto.net/1996>.
- EL IDRISSI Mohammed, « Description des variétés berbères en danger du Sud-Oranais (Algérie) - Étude dialectologique, phonologique et phonétique du système consonantique », thèse de doctorat soutenue le : 08 décembre 2017, Discipline : Sciences du langage linguistique et didactique des langues. URL : <https://theses.hal.science/tel-02079768>.
- LECOLLE Michelle, « Métonymies et figures de référencement dans la presse écrite généraliste. Analyse sémantique et rhétorique ». Linguistique. Université de Toulouse 2. Le Mirail, 2003. <https://shs.hal.science/tel-03280943v1> Submitted on 7 Jul 2021.
- MZOUGHJI Inès, « Intégration des emprunts lexicaux au français en arabe dialectal tunisien. », Thèse de doctorat en linguistique. Université de Cergy Pontoise, 2015. URL : <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01220289>. Consultée le : 10/01/2020.
- YOUSSEF Saïd, « Les relatives : comparaison entre le français, l'arabe classique, l'arabe moderne et l'arabe égyptien ». Thèse de doctorat en Linguistique. Université de Franche-Comté, 2012. Url : ffNNT : 2012BESA1030ff. fftel01374529f.
- ZABOUT T., « *un code swtching algérien : le parler de Tizi-Ouzou* », thèse de doctorat, université de la Sorbonne, 1989.

Dictionnaires et encyclopédies

- CHERIGUEN Foudil, Dictionnaire de toponymie algérienne des lieux habités, éd. Le Haut Commissariat de L'Amazighité, 2021.
- DUBOIS Jean et *all.*, Dictionnaire de linguistique. Édition Larousse, Paris, 2002.
- DUBOIS Jean et *all.*, Dictionnaire de linguistique. Édition Larousse, Paris, 1994.
- GEORGES Younes, *Dictionnaire Grammatical*, Marabout, 1985.
- Dico en ligne *Le Robert*. URL : <https://dictionnaire.lerobert.com/fr>

- Dictionnaire en ligne *Larousse*. URL :
<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais>
- Trésor de la langue française. URL : : <http://atilf.atilf.fr/>
- La Base de données lexicographiques panfrancophone (BDLP) disponible sur le site : <https://www.bdlp.org/>
- Dictionnaire de l'Académie française. URL :
<https://www.dictionnaire-academie.fr>

Sitologie

- http://www.unine.ch/files/live/sites/tranel/files/Tranel/18/Redard%20Abu%20Rub_187-200.pdf
- https://theses.hal.science/tel02079768v2/preview/ELIDRISSI_Mohamed_vd.pdf
- <https://www.erudit.org/fr/revues/meta/1992-v37-n3-meta337/002295ar>
- https://www.persee.fr/doc/apliu_0248-9430_1996_num_15_4_985
- <https://questionsdelangue.wordpress.com/2021/02/19/sur-la-creation-lexicale-en-francais-derivation-composition-conversion->
- <https://www.asjp.cerist.dz/en/article/110806>
- https://www.axl.cefan.ulaval.ca/monde/Lionel_Jean.htm.
- <http://perso.numericable.fr/anglaisetdyslexie/dyslexieetanglais/comparaison/phonetique.htm>

Annexes

Dans le cadre de cette thèse, nous avons choisi d'inclure des annexes qui viennent enrichir et compléter l'analyse présentée dans le corps principal de ce document. L'objectif de ces annexes est de fournir les unités lexicales du corpus dans leur contexte d'usage original (à l'état brut) avant leur extraction pour l'analyse. Cela permettra d'avoir accès aux données contextuelles principales pour mieux comprendre les méthodologies, les données et les conclusions qui fondent notre recherche ainsi que la possibilité d'explorer les détails de notre objet d'étude.

En effet, vu le nombre élevé des chroniques, constituant notre corpus, nous avons choisi de les annexer en deux versions : papier et électronique afin de ne pas alourdir et surcharger la version papier de la thèse et faciliter l'accès aux chroniques.

Pour cela, nous avons joint au corps de la thèse la liste des emprunts que nous avons relevés avec leurs dates d'apparition dans les chroniques qui sont répertoriées, à leur tour, dans un CD-ROM en ordre chronologique du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2015.

Emprunt	Dates de parution
<i>Aâbaya</i>	28 mars 2015
<i>Aâmi / Aâmmi</i>	07 mai 2014 11 juin 2015
<i>Abadan</i>	28 février 2014 22 novembre 2014 11 juillet 2015
<i>Abadan de chez abadan</i>	12 juin 2014
<i>Abki yabladi</i>	04 février 2014
<i>Abou-o-Tourout</i>	03 février 2014
<i>Adhan</i>	28 avril 2014 21 juillet 2014 10 janvier 2015
<i>Aïd</i>	04 janvier 2014 26 juillet 2014 06 octobre 2014 22 décembre 2015
<i>Aid el-kébir</i>	22 décembre 2015
<i>Al mithak</i>	04 janvier 2014
<i>Al Qaida</i>	14 décembre 2014
<i>Alhamdoulillah</i>	12 mars 2014
<i>Allah</i>	08 juin 2014 28 juin 2014 30 juin 2014 21 septembre 2014 29 septembre 2014 03 août 2015
<i>Allah ghaleb</i>	15 avril 2014 17 août 2015
<i>Ana</i>	16 mars 2014 03 juillet 2014
<i>Android</i>	09 septembre 2014
<i>Arfâa</i>	10 février 2014
<i>Aya sidi!</i>	24 avril 2014
<i>Baathistes</i>	01 juillet 2014
<i>Baba Rabbi</i>	05 avril 2014 13 septembre 2014
<i>Babakoum</i>	08 juin 2014 18 novembre 2014

<i>Babouches</i>	28 février 2014
<i>Baklawas / Baqlawa</i>	12 mai 2014 12 novembre 2014 14 septembre 2015
<i>Baraka</i>	02 novembre 2014 30 mai 2015
<i>Barakat</i>	08 mars 2014 13 mars 2014 16 mars 2014 12 avril 2014 19 avril 2014 13 mai 2014 10 juin 2014
<i>Barda</i>	18 septembre 2014 03 août 2015
<i>Bark</i>	06 janvier 2014 12 janvier 2014 23 janvier 2014 08 février 2014 19 mars 2014 19 mai 2014 03 août 2015 08 septembre 2014 10 septembre 2014 02 octobre 2014 15 octobre 2015 04 décembre 2014 11 décembre 2014
<i>Barrah</i>	14 décembre 2014
<i>Batnéens</i>	19 mars 2014 25 mars 2014
<i>Bellaâ</i>	18 octobre 2015
<i>Bendir</i>	20 février 2014 04 juillet 2015
<i>Besbes</i>	26 septembre 2015
<i>Bess'mah</i>	29 avril 2014
<i>Besmi allah</i>	27 octobre 2015
<i>Bessif</i>	05 mars 2014 10 septembre 2015
<i>Big-bang</i>	05 avril 2014 27 mai 2014
<i>Bîd echar</i>	21 novembre 2015

<i>Bla djedna</i>	30 septembre 2015 06 novembre 2014
<i>Bla djeddek</i>	14 décembre 2014
<i>Bladi</i>	4 février 2014 06 septembre 2015
<i>Bled</i>	02 janvier 2014 12 janvier 2014 31 janvier 2014 08 février 2014 24 mai 2014 28 juin 2014 28 juin 2014 17 septembre 2014 02 novembre 2014 03 décembre 2014 20 janvier 2015
<i>Blog</i>	01 juin 2014
<i>Boko Haram</i>	14 mai 2014 09 décembre 2014
<i>Bookmakers</i>	29 mai 2014
<i>Booster</i>	07 mai 2014
<i>Buzz</i>	02 mars 2014 08 mars 2014 21 octobre 2014
<i>Buzzer</i>	12 février 2014 12 février 2014
<i>Caïds</i>	22 avril 2015
<i>Cake</i>	07 janvier 2014 11 février 2014 24 mai 2014
<i>Califat</i>	24 septembre 2014 28 septembre 2014 09 décembre 2014
<i>Ch'kara</i>	13 septembre 2014 12 octobre 2014 01 novembre 2014
<i>Chahid</i>	16 mai 2015
<i>Chaouias</i>	17 mars 2014 22 mars 2014
<i>Charia</i>	11 octobre 2014 15 février 2015

<i>Cheb</i>	10 février 2014
<i>Chéchia</i>	12 janvier 2015
<i>Cheikh</i>	08 février 2014 10 février 2014
<i>Chekkem</i>	10 février 2014
<i>Chemma</i>	13 août 2015
<i>Cherbat</i>	06 juillet 2014 17 juillet 2014 23 juin 2015
<i>Chettaha</i>	5 février 2014
<i>Chibani</i>	30 mars 2014 28 avril 2014 08 avril 2015
<i>Chorba</i>	12 juillet 2014 26 juillet 2014 24 juin 2015
<i>Chouf! Chouf!</i>	18 mars 2014
<i>Chouhada</i>	03 mai 2014 20 juillet 2015
<i>Chouhadisé</i>	19 janvier 2015
<i>Chouia</i>	08 février 2014 16 décembre 2014 15 avril 2015
<i>Choukran</i>	12 mars 2015
<i>Coach</i>	19 janvier 2014 22 mai 2014 15 juin 2014 18 juin 2014 19 juin 2014 22 juin 2014 02 juillet 2014 05 juillet 2014 06 juillet 2014 08 juillet 2014
<i>Coming-out</i>	31 mai 2014
<i>Contra allikoum!</i>	17 juin 2014
<i>Coran</i>	27 février 2014 28 avril 2014 03 juillet 2014

	26 juillet 2014
<i>Couscous</i>	06 janvier 2015
<i>Cousina</i>	30 juin 2014
<i>D'hab</i>	14 juin 2015
<i>Daesh</i>	24 septembre 2014 01 octobre 2014 22 octobre 2014 09 décembre 2014
<i>Daïra</i>	02 juillet 2014 11 octobre 2014 01 décembre 2014 11 décembre 2014
<i>Dare-dare</i>	21 octobre 2015
<i>Data-show</i>	27 janvier 2014 08 février 2014
<i>Dawla</i>	03 mai 2014 24 décembre 2014
<i>Dawla islamia</i>	29 août 2015
<i>Dechra</i>	13 février 2014 27 avril 2014
<i>Dégourbisé</i>	08 juin 2014
<i>Derbouka</i>	02 janvier 2014 06 janvier 2014 20 janvier 2014 16 février 2014 17 avril 2014 22 avril 2014 03 mai 2014 15 mai 2015
<i>Derja</i>	02 août 2015
<i>Dey</i>	9 janvier 2014
<i>Dialna</i>	17 juin 2015
<i>Din</i>	27 mars 2014
<i>Djahilia</i>	20 août 2015
<i>Djelbab</i>	04 décembre 2014 29 août 2015
<i>Djemaâ</i>	21 avril 2014

<i>Djihad</i>	31 mars 2014 18 septembre 2014 28 novembre 2015
<i>Djihadisme</i>	13 mars 2015
<i>Djihadiste</i>	13 mars 2015
<i>Dobermans</i>	25 juin 2014 26 juin 2014
<i>Douars</i>	11 janvier 2014 31 janvier 2014 15 juillet 2014 12 août 2015
<i>Drabki</i>	11 janvier 2014 13 janvier 2014 22 avril 2014 03 mai 2014
<i>Draham</i>	09 février 2014
<i>Droïde</i>	03 mars 2014
<i>Echah fel hassadine</i>	09 avril 2014
<i>Eddaoura</i>	09 juin 2014
<i>El Djazair</i>	19 avril 2014
<i>El Djeiche</i>	5 février 2014 19 avril 2014 22 décembre 2014
<i>El fennan</i>	11 janvier 2014 13 janvier 2014 30 janvier 2014 08 novembre 2014 15 novembre 2014 15 juin 2015
<i>El flouss</i>	09 février 2014
<i>El habib</i>	12 avril 2015
<i>El Hamlaoui</i>	30 janvier 2014
<i>El kemmoun</i>	09 février 2014
<i>El Khabar</i>	15 juin 2014
<i>El Meknin</i>	24 juin 2014
<i>El Mouradia</i>	18 janvier 2014 20 novembre 2014

<i>El para</i>	25 juin 2014 09 juin 2014
<i>El virage</i>	09 juin 2014
<i>El watan</i>	16 mai 2015
<i>Emir</i>	06 avril 2014 13 avril 2014 21 mai 2014 28 septembre 2014 02 septembre 2015
<i>Enaâl Echitane</i>	10 avril 2014
<i>Enaâm sidi</i>	03 juin 2014 24 novembre 2014
<i>Ennahda</i>	23 décembre 2014 10 juin 2015
<i>Essbô</i>	31 mai 2015
<i>Essoura</i>	28 septembre 2015
<i>Ettourna</i>	09 juin 2014
<i>F'tour</i>	12 juillet 2014 13 juillet 2014
<i>Fahlat</i>	05 décembre 2015
<i>Fatcha</i>	12 mai 2014 10 juillet 2014 22 juillet 2014
<i>Fatwa</i>	13 novembre 2014 18 décembre 2014
<i>Fawdha</i>	09 mai 2015
<i>Fe esster</i>	14 avril 2014
<i>Fellah / Fellahs</i>	02 juillet 2015
<i>Fi sabil allah</i>	07 janvier 2014 30 juillet 2015
<i>Fitna</i>	12 avril 2014 10 mars 2015
<i>Flen</i>	12 février 2014
<i>Flouss</i>	09 février 2014 06 juillet 2014 12 octobre 2014 23 novembre 2014 31 décembre 2014

<i>Foot</i>	05 janvier 2014 22 mai 2014 26 mai 2014 18 juin 2014 28 juin 2014 29 juin 2014 06 juillet 2014 14 juillet 2014 13 septembre 2014 21 décembre 2014
<i>Françaoui</i>	27 mai 2014
<i>Gandoura</i>	28 novembre 2015
<i>Ghadhni</i>	04 janvier 2014
<i>Ghaïta</i>	20 janvier 2014 26 avril 2014 21 janvier 2015
<i>Gosto</i>	12 mars 2014
<i>Gourbi</i>	06 décembre 2015
<i>Guendriche</i>	10 février 2014
<i>Guérilla</i>	28 mai 2014
<i>H'chouma</i>	17 avril 2014 18 mai 2014 28 novembre 2015
<i>H'nina</i>	03 mai 2014
<i>H'ram</i>	29 avril 2014
<i>H'rouz</i>	11 mai 2014
<i>Hacha</i>	18 janvier 2014 18 juin 2014 23 juin 2014 29 septembre 2015
<i>Hachakoum</i>	31 janvier 2014 31 décembre 2014 09 avril 2015
<i>Hachia / Hachya</i>	29 avril 2014 28 novembre 2015
<i>Hachma</i>	14 avril 2014
<i>Hadj</i>	05 juillet 2014 13 septembre 2014 08 avril 2015

<i>Halal</i>	02 septembre 2015
<i>Hall</i>	19 avril 2014
<i>Hallaba</i>	30 janvier 2014
<i>Haram</i>	02 février 2014 10 mai 2014 22 juin 2014 06 septembre 2014 12 septembre 2015
<i>Harka</i>	07 avril 2015
<i>Harki</i>	07 avril 2015
<i>Harraga/ Harragas</i>	27 mai 2014 12 octobre 2015
<i>Henné</i>	16 septembre 2014 16 mai 2015
<i>Hogra</i>	19 janvier 2014 30 mars 2014
<i>Hollywood/ Hollywoodien</i>	08 mai 2014 28 septembre 2014 25 décembre 2014
<i>Horr</i>	08 janvier 2015
<i>Iceberg</i>	12 avril 2014 21 septembre 2014 04 décembre 2014
<i>Imam</i>	13 avril 2014 28 avril 2014 15 juillet 2014 01 octobre 2014 29 juin 2015
<i>Inch'allah</i>	15 décembre 2014 29 juin 2015
<i>Islam</i>	15 juin 2014 30 juin 2014
<i>Islamiste</i>	14 mai 2014 02 octobre 2014 02 juin 2014
<i>Islem soft</i>	22 juin 2014
<i>Java</i>	18 mars 2014
<i>Jedi</i>	29 décembre 2015
<i>Jet-set</i>	14 mai 2014

<i>Job</i>	02 janvier 2014 12 février 2014 22 juillet 2014 11 octobre 2014
<i>K'fen</i>	13 juillet 2015
<i>Kaâba</i>	11 avril 2015
<i>Kaddour</i>	mardi 4 février 2014
<i>Kahoua</i>	18 mars 2014
<i>Kalbellouz</i>	12 juillet 2014 17 juillet 2014 24 juin 2015
<i>Kamis</i>	11 mai 2014 09 juin 2014 10 juillet 2014 08 décembre 2014 15 février 2015
<i>Kasma</i>	20 février 2014 08 mai 2014 26 juin 2014
<i>Kassaman</i>	31 juillet 2014 24 mai 2015
<i>Kassaman bi Allah</i>	10 juin 2014
<i>Kemcha</i>	30 novembre 2015
<i>Kho / Khô</i>	24 juin 2015
<i>Khôl</i>	07 juin 2014 08 juin 2014 28 novembre 2015
<i>Khoukhi</i>	08 février 2014
<i>Khouya / Khoya</i>	06 janvier 2014 25 janvier 2014 29 janvier 2014 09 mars 2014 17 mars 2014 10 avril 2014 30 juin 2014 03 juillet 2014 05 juillet 2014 07 octobre 2014 17 novembre 2014 04 décembre 2014 09 décembre 2014 09 juin 2015

	13 octobre 2015 15 octobre 2015
<i>Kidnappé</i>	31 mars 2014
<i>Kidnapper</i>	02 mars 2014
<i>Kidnappeur</i>	02 mars 2014
<i>Kif-kif</i>	9 janvier 2014 11 janvier 2014 25 mars 2014 21 mai 2014 21 juin 2014 09 septembre 2014 11 octobre 2014
<i>Kodak</i>	02 janvier 2014
<i>Kôfr</i>	22 juin 2014
<i>Kojak</i>	27 février 2014
<i>La yadjouz</i>	06 septembre 2014 24 novembre 2014 18 août 2015
<i>Lah'bal/ Lah'bel</i>	11 janvier 2014 12 février 2014 10 mai 2014
<i>Lah'ya</i>	09 mars 2015
<i>Lah'bab</i>	14 avril 2015
<i>Lala</i>	21 mai 2014
<i>Latey</i>	18 mars 2014
<i>Leader</i>	02 février 2014 22 avril 2014 26 avril 2014 05 mai 2014 17 mai 2014 28 mai 2014 24 septembre 2014 02 octobre 2014 23 décembre 2014
<i>Lek'dheb</i>	13 juillet 2015
<i>Love story</i>	20 février 2014
<i>M'semen</i>	01 décembre 2015

<i>M'zab</i>	21 janvier 2014 18 mars 2014 16 juin 2014 13 juillet 2014 15 octobre 2014 08 août 2015 09 octobre 2015
<i>Ma ghadniche</i>	04 janvier 2014
<i>Maâliche</i>	12 janvier 2014
<i>Mabrouk</i>	11 janvier 2014
<i>Maddahin</i>	12 février 2014
<i>Madoff</i>	09 février 2014
<i>Mafia</i>	17 avril 2014
<i>Maraboutisme</i>	04 mars 2014
<i>Marhaban</i>	14 juin 2014
<i>Mechtas</i>	06 décembre 2015
<i>Mecque</i>	03 mars 2014 06 mars 2014 07 juillet 2014 17 juillet 2014
<i>Meeting</i>	17 06 janvier 2014 17 19 janvier 2014 17 27 mars 2014 17 07 avril 2014 17 08 avril 2014 17 24 juillet 2014
<i>Meknin</i>	24 juin 2014
<i>Mektoub</i>	31 août 2015
<i>Mezel</i>	16 mars 2014
<i>Minbar</i>	08 août 2015
<i>Modem</i>	03 mars 2014
<i>Moubayiaâ</i>	15 mars 2015
<i>Moudjahid</i>	07 janvier 2014 15 mars 2014 25 septembre 2014
<i>Moudjahida</i>	04 janvier 2015
<i>Moudjahidates</i>	14 décembre 2015

<i>Moudjahidine</i>	03 juillet 2014 08 juillet 2014 27 septembre 2014 02 septembre 2015
<i>Mouh'taram</i>	22 avril 2014
<i>Mouhafedh</i>	15 mai 2014 18 février 2014 19 février 2014 15 mai 2014 30 octobre 2014 25 avril 2015 28 mai 2015 30 août 2015
<i>Mouloud ennabaoui</i>	30 05 janvier 2015
<i>Muezzin</i>	23 juin 2015
<i>Mufti</i>	08 août 2015
<i>N'goul</i>	16 mars 2014 03 juillet 2014
<i>Nabni</i>	12 avril 2014
<i>Nada</i>	17 février 2014 12 avril 2014 15 septembre 2014
<i>New-age</i>	07 avril 2014
<i>Ni din ni mella</i>	14 juillet 2015
<i>Olé!</i>	15 avril 2014
<i>Oued</i>	01 octobre 2014
<i>Oujdi</i>	26 février 2014
<i>P'tit chwyia</i>	08 janvier 2014 21 janvier 2014 23 mars 2014 27 mai 2014 16 juin 2014 28 juin 2014 01 juillet 2014 19 juillet 2014 24 novembre 2014 26 novembre 2014
<i>Parking</i>	11 janvier 2014 14 décembre 2014

<i>Punching</i>	11 mars 2014 15 juin 2014
<i>Putschiste</i>	15 mai 2014
<i>Rabbi</i>	05 avril 2014
<i>Rabbi yester</i>	13 avril 2014 09 octobre 2014 19 avril 2015
<i>Rah'djouk</i>	06 janvier 2014
<i>Rais / Raïs</i>	18 janvier 2014 02 mars 2014 01 avril 2014 09 avril 2014 12 avril 2014 26 juillet 2015
<i>Ramadhan / Ramadan</i>	05 juin 2014 22 juin 2014 29 juin 2014 12 juillet 2014 17 juillet 2014 4 juin 2015 6 juin 2015 18 juin 2015 2 juillet 2015
<i>Rassek</i>	10 février 2014
<i>Re-masterisé</i>	28 mai 2014
<i>Rolling stones</i>	17 juin 2014
<i>Sahbi</i>	06 janvier 2014
<i>Salafiste</i>	31 octobre 2015
<i>Shit</i>	13 novembre 2014
<i>Shopping</i>	17 avril 2014
<i>Si</i>	11 janvier 2014 10 mai 2015
<i>Sidi</i>	03 février 2014 10 avril 2014 24 avril 2014 18 mai 2014 28 janvier 2015
<i>Siwak</i>	07 octobre 2015

<i>Smah</i>	29 avril 2014
<i>Sotheby's</i>	08 mars 2014
<i>Souk</i>	29/09/2015
<i>Syada</i>	03 mai 2014
<i>T'bib</i>	08 mars 2014 27 décembre 2014
<i>T'charek</i>	03 juin 2014
<i>Tab djenanou</i>	04 juin 2014
<i>Tahya El Djazair</i>	19 avril 2014
<i>Tahya ya Didou</i>	19 avril 2014
<i>Tamazight</i>	07 juin 2014
<i>Tchatcher</i>	05 mai 2014
<i>Team</i>	02 janvier 2014 23 mars 2014
<i>Tee-Shirts</i>	07 avril 2014
<i>Tikherbichine</i>	19 avril 2014
<i>Touareg</i>	16 juin 2014
<i>Toubib</i>	08 mars 2014 11 juin 2014 01 juin 2015
<i>Trabendo</i>	07 juin 2014
<i>Ulac</i>	02 juin 2014
<i>USB</i>	15 janvier 2014 13 mars 2014 02 avril 2014
<i>Wali</i>	16 juin 2014 15 octobre 2015 30 décembre 2014 20 janvier 2015
<i>Wallah</i>	20 janvier 2014 18 février 2014 08 mars 2014 12 avril 2014 18 mai 2014 12 juin 2014 20 octobre 2015 23 novembre 2015

<i>Walou</i>	11 mai 2014 14 octobre 2014 14 janvier 2015
<i>Wifi</i>	03 mars 2014
<i>Wikipedia</i>	17 mars 2014
<i>Ya adjaba</i>	17 février 2014
<i>Ya bouguelb</i>	11 janvier 2014 11 janvier 2014 27 avril 2014 11 mai 2014 09 juillet 2014 28 octobre 2014 06 novembre 2014 27 novembre 2014 17 décembre 2014 17 août 2015
<i>Ya rabbi</i>	07 octobre 2015
<i>Ya sahbi</i>	20 mars 2014 02 octobre 2014 14 octobre 2015
<i>Ya si</i>	07 octobre 2014
<i>Ya sidi</i>	10 avril 2014 29 avril 2014 15 juillet 2014 21 septembre 2014 18 novembre 2014
<i>Yaba</i>	10 février 2014
<i>Yal khawa</i>	02 janvier 2014 15 janvier 2014 08 février 2014 24 décembre 2014 22 février 2015
<i>Yamahoum</i>	09 février 2014
<i>Yek</i>	27 janvier 2014 09 mars 2014 15 octobre 2015 20 novembre 2014 22 décembre 2014 07 novembre 2015
<i>Yel'fahem</i>	18 mars 2014
<i>Yerham babakoum</i>	08 juin 2014 24 juillet 2014

<i>Allah Yerham 'houm</i>	21 septembre 2014
<i>Zbel</i>	11 février 2014
<i>Zenket lah 'bal</i>	12 février 2014
<i>Z'kara</i>	21 septembre 2014

DU XÉNISME À L'EMPRUNT DANS LE SOIR D'ALGÉRIE

Dynamique d'intégration des emprunts en langue française.

Résumé

Le présent travail, portant sur l'étude du phénomène de l'emprunt linguistique, particulièrement dans le discours médiatique, s'inscrit dans une optique lexico-sémantique et lexicographique. Il vise en fait, le traitement de la problématique de l'intégration de ces derniers dans la langue française à travers les chroniques journalistiques. Nous avons remarqué que certains de ces emprunts ont été adaptés par la langue française en subissant des modifications soit, au niveau morphosyntaxique, phonétique/phonologique ou sémantique. Ces termes intégrés se distinguent en fait, des termes appelés des xénismes du fait que ces derniers gardent leur caractère étranger et demeurent des emprunts non lexicalisés, autrement dit, non adaptés.

Mots-clés : Adaptation, emprunt, intégration, lexicalisation, xénisme.

Abstract

The present work, concerning the study of the phenomenon of the linguistic loan, and more particularly the computing anglicisms, joins in a lexico-semantic optics. He aims in fact, the treatment (processing) of the problem of the integration of these last ones in the French language through two electronic magazines (reviews). We noticed that some of these loans in English were adapted by the French language by undergoing modifications is, at the morphosyntactic, phonetic / phonological or semantic level. These integrated (joined) terms distinguish themselves in fact, terms called the xénismes of the fact that these last ones keep (guard) their foreign character and are left by not lexicalized, in other words, not adapted loans.

Keywords : Adaptation, integration, lexicalisation, loan, xénisme,

Agzul

Axeddime-a, yerzan tazrawt n tmuyli n usnulfu n tutlayt, ladya deg wawal n tyamsa, d aħric seg tmuyli n tmawalt-tasenselkime d tmawalt. Deg tidet, iswi-nnes d aħbas n wugur n ussemres n tneggarut-a deg tutlayt tafrensist s tmezriwin (chroniques) n tyamsa. Neħra belli kra seg yiħrisen-a ttwaqnen syur tutlayt tafransist s tmuyliwin n tmuyliwin ama deg uswir n tmezri, n tmezri/n tmezri ney n tmezri. Imeslayen-a yettwasdukklen ttwaferqen deg tidet yef yimeslayen umi qqaren xenismes yef ljal n wayen ay d-yellan imi ineggura-a tħerizen řřifa-nsen taberranit yerna qqimen d iħrisen ur yettwasdukklen ara, s wawal niħen, ur ttwaqbalen ara.

Awal n tmezriwt : arħal, xenism, asdukkel, asenqes.

ملخص

يندرج العمل الحالي المتعلق بدراسة ظاهرة الاقتراض اللغوي، خاصة في الخطاب الإعلامي، في إطار المنظور المعجمي الدلالي والمعجمي. في الواقع، فهو يهدف إلى معالجة مشكلة دمج الأخيرة في اللغة الفرنسية من خلال السجلات الصحفية. وقد لاحظنا أن بعض هذه الاستعارات قد تم تكييفها من قبل اللغة الفرنسية من خلال إجراء تعديلات سواء على المستوى الصرفي أو الصوتي/الصوتي أو الدلالي. تتميز هذه المصطلحات المتكاملة في الواقع عن المصطلحات التي تسمى xenisms نظرًا لاحتفاظ الأخيرة بطابعها الأجنبي وتبقى استعارات غير معجمية، بمعنى آخر، غير مكيفة.

الكلمات المفتاحية: الاقتراض، الزينية، التكامل، التكييف.